

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

~
VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER

~

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

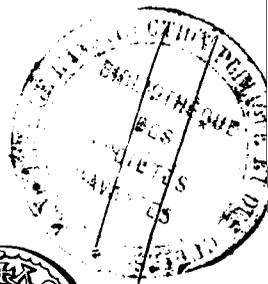
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

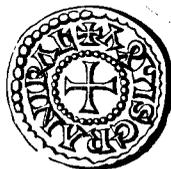
VENDOMOIS

VI^e ANNÉE

1867



AR.



VENDOME

LIBRAIRIE DEVAURE-HENRION



Prêt 80

10361

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

6^e Année. — 1^{er} Trimestre.

JANVIER 1867

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le jeudi 10 janvier 1867, à 4 heures, au lieu ordinaire de ses séances,

Étaient présents au Bureau :

MM. V. Dessaignes, trésorier; Nouel, conservateur; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste; Ch. Chautard, secrétaire; Hinglais, secrétaire-adjoint; Launay et de La Vallière.

Et MM. Baillet, Billot, de Bodard, l'abbé C. Bourgogne, l'abbé L. Bourgogne, Brizard, H. de Brunier, M. Chautard, de Déservillers, Dourze, Faton, d'Harcourt, Hème, P. Lemercier, Ph. Martellière, de Martonne, D. Menard, l'abbé Monsabré, Neitz, A. de Rochambeau, C. Roger, Rolland, J. de Saint-Venant, Ch. de Travanel, G. de Trémault, Tremblay, de Wacquant, et l'abbé Van-Wanghen.

M. Dessaignes, président d'âge, déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 11 octobre 1866 ; ce sont :

MM. Brizard, substitut du procureur impérial, à Vendôme ; — Ernest Peltreau, clerc de notaire, à Vendôme ; — Th. Arrondeau, inspecteur d'académie, à Vannes ; — Landron, architecte à Saint-Calais ; — Beaussier, substitut du procureur impérial, à Pithiviers ; — Paulin Ferrant, ancien juge de paix à Mondoubleau.

Le secrétaire ajoute que la Société a perdu trois de ses membres : MM. Picard, avoué à Vendôme ; Loiseau, aumônier de l'Hôpital, à Vendôme ; et Léon Noël, propriétaire au château de Saint-Bohaire. — C'est à la générosité de M. Noël que la Société Archéologique doit d'être propriétaire du dolmen de la Chapelle-Vendômoise, menacé de destruction.

M. le Président dit que les fonctions conférées à MM. Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste, Filly, secrétaire-adjoint, et Launay, membres du Bureau, sont terminées¹. Il invite les membres élus dans la séance du 11 octobre 1866 à venir prendre place au Bureau.

Preennent place au Bureau MM. II. de Brunier, de Boudard et Faton.

Restent membres du Bureau pour 1867 : MM. Ch. de Lavau, président ; G. Boutrais, vice-président ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouel, conservateur ; Ch. Chautard, secrétaire ; Hinglais, secrétaire-adjoint ; de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, l'abbé Rouillet et de La Vallière.

¹ M. Ch. Bouchet, réélu bibliothécaire-archiviste, reste membre honoraire du Bureau pendant toute la durée de ces fonctions.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1866.

RECETTES ORDINAIRES.

Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 1866.	27 ^f 25
Produit des cotisations.	945 »
Produit des diplômes	3 »
Vente du Bulletin	36 50
<i>Total des recettes ordinaires.</i>	<u>1011 75</u>

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Allocation municipale	» »
Subvention du Ministre	300 »
Recettes accidentelles	25 »
<i>Total des recettes extraordinaires.</i>	<u>325 »</u>

Recettes ordinaires	1011 75
Recettes extraordinaires	325 »
TOTAL des Recettes.	<u>1336 75</u>

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration	203 65
Loyer	180 »
Entretien des collections	178 05
Fouilles et recherches	14 »
Frais du Bulletin	740 30
Dépenses imprévues	» »
<i>Total des dépenses ordinaires.</i>	<u>1316 »</u>

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Troisième à-compte sur le prix de la collection Pesson à reporter sur 1867 (200 f.).	» f »
• Dépenses ordinaires.	1331 76
• Dépenses extraordinaires	» »
TOTAL des Dépenses.	<u>1336 75</u>

RÉCAPITULATION.

Total des Recettes	1336 75
Total des Dépenses	<u>1316 »</u>
EXCÉDANT des Recettes au 31 décembre 1866	<u>20 75</u>

BUDGET DE 1867.

1^{re} Section.

REPORT DES RECETTES ET DES DÉPENSES NON EFFECTUÉES EN 1866.

Recettes à recouvrer sur 1867.

1 ^o Excédant en caisse au 1 ^{er} janvier 1867	20 75
2 ^o Cotisations arriérées	500 »
Total des Recettes à recouvrer	<u>520 75</u>

Dépenses à payer sur 1866.

1 ^o Frais du Bulletin	180 »
--	-------

	<i>Report.</i>	180	»
2 ^o Troisième à-compte sur le prix de la collection Pesson.		200	»
	Total des dépenses à payer.	<u>380</u>	»
	Recettes à recouvrer.	520	75
	Dépenses à payer.	<u>380</u>	»
EXCÉDANT des Recettes à reporter à la 2 ^o section.		<u>140</u>	<u>75</u>

2^o Section.

Recettes ordinaires.

1 ^o Excédant des Recettes de la 1 ^{re} sect.	140	75
2 ^o Produit des cotisations	1100	»
3 ^o Produit des diplômes.	20	»
4 ^o Vente du Bulletin	30	»
	<u>1290</u>	<u>75</u>
Total des Recettes ordinaires.		

Dépenses ordinaires.

1 ^o Frais d'administration	220	»
2 ^o Loyer	180	»
3 ^o Entretien des collections	180	»
4 ^o Fouilles et recherches.	50	»
5 ^o Frais du Bulletin	820	»
6 ^o Dépenses imprévues	40	»
	<u>1490</u>	<u>»</u>
Total des dépenses ordinaires .		
Report des Recettes ordinaires.	1290	75

EXCÉDANT des Dépenses à reporter à la 3 ^o section	<u>199</u>	<u>25</u>
--	------------	-----------

3^e Section.

Recettes extraordinaires.

Subvention du Ministre 300^f »

Dépenses extraordinaires.

Report de l'excédant des Dépenses . . . 199 25

Solde du prix de la collection Pesson . . 100 »

Total des Dépenses extraordinaires. 299 25

Recettes extraordinaires. 300 »

Dépenses extraordinaires 299 25

EXCÉDANT des Recettes du budget de
1866 » 75

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés, et le budget de 1867 est voté à l'unanimité.

M. le Président fait observer qu'il résulte du compte qu'il vient de présenter, comme trésorier, que la somme portée au *chapitre des fouilles* est fort insuffisante; qu'en ce moment même, les fouilles exécutées à Areines le sont aux frais de M. le Président de Lavau; que le budget de 1867 n'est en équilibre que par suite de l'allocation que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la Société; que, dans ces circonstances, le Bureau examinant la question de savoir s'il y avait lieu d'augmenter la cotisation, considérant qu'il importe au succès du Musée d'appeler le plus grand nombre de membres à y prendre part; qu'une augmen-

tation, même légère, dans la cotisation annuelle pourrait en éloigner quelques-uns; d'un autre côté, considérant que le budget sera bientôt déchargé du loyer du Musée, qui sera placé dans les nouvelles constructions municipales; a été d'avis de ne point augmenter le chiffre de la cotisation, mais de faire, cette année, un appel à la générosité des membres de la Société qui désireront contribuer aux dépenses nécessitées par les fouilles d'Areines. Il annonce en conséquence qu'une souscription est ouverte, et que le produit sera principalement destiné à poursuivre les fouilles en cours d'exécution dans la plaine d'Areines.

L'assemblée approuve la décision du Bureau.

M. le Président accorde la parole à M. Launay. « On peut déjà espérer, dit ce membre, par les travaux commencés à Areines, que des fouilles plus importantes amèneront des découvertes intéressantes, et feront connaître quelle était l'étendue des constructions gallo-romaines qui avoisinaient le théâtre dont les fondations ont été précédemment retrouvées. » — Il fait passer sous les yeux de l'assemblée un plan des murailles mises à découvert jusqu'à ce jour.

M. le Président annonce que le Bureau a décidé qu'à l'avenir il ne sera publié dans le Bulletin que les travaux archéologiques spéciaux au Vendômois, ou présentant un intérêt général; qu'il n'en sera plus admis dont l'objet n'aurait qu'un intérêt local pour des contrées étrangères au Vendômois.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 11 octobre 1866¹.

—

NOUS AVONS REÇU :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon :

Un BUSTE en plâtre de RONSARD, de grandeur naturelle. Morceau fort précieux. — Voici ce que le donateur écrivait à notre honorable secrétaire à ce sujet :

« Monsieur et cher collègue,

« Je suis très-heureux d'apprendre que l'envoi de mon buste de Ronsard a été agréable à notre Société Archéologique. Je voudrais y joindre quelques renseignements sur l'origine de ce buste : mais vous êtes mieux placé que moi pour les trouver. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je l'ai acheté à Tours, il y a plus de trente ans, et j'ai supposé que c'était le résultat d'un moulage fait jadis sur le buste de marbre ou de bronze qui décorait le tombeau élevé par Joachim de la Chetardie, prieur commendataire de Saint-Côme, à son illustre prédécesseur, dans l'église du monastère où Ronsard avait été enterré. Un autre exemplaire de ce moulage avait été transporté aux Archives de la Préfecture de Loir-et-Cher, ainsi qu'un fragment de l'épithaphe sur une plaque de marbre noir ; le buste fut déposé à la bibliothèque communale.... &c. »

De M. VALLET (de Viriville), auteur de *l'Histoire de Char-les VII* :

Une fort belle et fort curieuse MINIATURE, fac-simile en-

¹ Ce compte rendu, ainsi que ceux de l'année précédente, est de M. Bouchet.

prunté d'un manuscrit de la bibliothèque de Munich¹, et représentant une séance du Lit de justice tenu au château de Vendôme pour le procès du duc d'Alençon (1458). L'original a été exécuté par Jean Fouquet, l'un des plus éminents artistes contemporains, qui, paraît-il, se rendit tout exprès à Vendôme pour saisir l'aspect de cette grande scène ; aussi est-elle rendue avec une extrême fidélité, non-seulement dans la disposition générale, mais encore dans les traits particuliers des personnages dont la plupart sont de véritables portraits. Or, on en compte plus de 200, dans un encadrement de 0^m,23 sur 0^m,19, y compris les huisiers et le public, car, chose remarquable, le public était admis. M. Vallet de Viriville a pu déterminer presque tous les personnages, et dans une copie au trait qui accompagne la vignette coloriée, une légende avec chiffres de renvoi indique leurs noms ; c'est ainsi que l'on reconnaît en particulier le comte Jean de Vendôme². M. Curmer, le célèbre éditeur, ayant entrepris, avec le concours de plusieurs hommes de talent, de faire revivre l'œuvre de Jean Fouquet, fit reproduire entre autres, d'abord par la photographie, puis par les procédés chromolithographiques, la miniature en question. Elle est réussie avec un rare bonheur, et l'on peut y apprécier, ce nous semble, comme sur l'original, le génie de l'artiste. C'est une composition parfaitement ordonnée, d'une couleur à la fois riche et douce, variée sans être confuse, malgré l'étroitesse du cadre, et cela grâce à une extrême précision. Un texte richement encadré l'accompagne, provenant, partie d'une source contemporaine, partie d'un travail de M. Vallet. Le tout forme les 45^e et 46^e livraisons de la publication de M. Curmer, dont le titre n'est autre que le nom de Jehan Fouquet. On comprend de quel intérêt est pour nous en particulier cette belle

¹ Ce manuscrit est un ouvrage du célèbre Boccace, intitulé : *De casibus illustrium virorum et mulierum*, ou, comme l'on traduisait au XV^e siècle : *Les cas des nobles malheureux*. — V. *Revue archéologique*, 1855, et le texte qui accompagne notre miniature.

² Et non Louis, comme le dit par erreur la légende. Louis était mort en 1446.

page de peinture qui pourrait bien être jusqu'ici la plus belle *illustration* de notre histoire vendômoise. Encadrée, elle produira dans notre collection le meilleur effet.

NOTA. Dans notre dernier Bulletin, nous avons mentionné, en le faisant suivre d'un signe de doute, un EPERON mérovingien. Depuis, cet objet a été soumis à Paris aux hommes les plus compétents, qui ont déclaré que ce n'était point un éperon, sans pouvoir dire néanmoins ce que c'était. Ils n'avaient jamais rien vu de semblable. L'objet demeure donc quant à présent indéterminé.

II. — MÉDAILLES.

De M. P. FERRAND, de Mondoubleau, par surcroît à son dernier don :

Un SALUT D'OR de Henri VI d'Angleterre. h sous la croix du revers.

Par ACQUISITION :

Une Pièce GAULOISE EN OR, trouvée à Huisseau dans le cours de l'année 1865. C'est celle dont nous avons annoncé la découverte et donné la description dans notre numéro de janvier 1866. Voir ce Bulletin, p. 6. — M. de Bodard a eu la générosité de contribuer à cette acquisition.

Plus 14 PIÈCES CARLOVINGIENNES trouvées aux environs de la même localité, et sur lesquelles une Notice est insérée au présent Bulletin.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. DE LA SAUSSAYE :

Son HISTOIRE DU CHATEAU DE BLOIS. Ouvrage couronné par l'Institut en 1840. 6^e édition, revue et augmentée, or-

née de 7 planches lithographiées. Paris, Aubry, 1866. 1 vol. gr. in-18, avec dédicace manuscrite de l'auteur à la Société Archéologique. — Chef-d'œuvre typographique, imprimé en caractères anciens.

De M. DE LINAS, membre du comité des Travaux historiques :

2 brochures in-8°, dont il est l'auteur, savoir :

L'abbé SEIWOLD. Arras, 1866. (?)

Et NOTICE SUR CINQ ANCIENNES ETOFFES de la collection de M. Liénard, à Verdun, avec trois planches remarquablement dessinées par l'auteur. Ce dernier opuscule faisait partie des Mémoires lus à la Sorbonne en 1865. On y retrouve cette science rare qui distingue *l'Orfèvrerie mérovingienne*, par le même.

De M. ALEXANDRE BERTRAND, Directeur de la *Revue Archéologique* :

5 brochures gr. in-8° extraites de cette Revue, savoir :

Les VOIES ROMAINES EN GAULE. Voies des Itinéraires. Résumé du travail de la commission de la topographie des Gaules, par M. A. BERTRAND. — Paris, 1864.

Aperçu général sur la NUMISMATIQUE GAULOISE (par M. de Sauley). Extrait de l'Introduction du Dictionnaire Archéologique publié par les soins de la même commission. Paris, 1866.

DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE. Premiers articles de la lettre A. Extrait du même dictionnaire. Paris, 1866.

Projet de CLASSIFICATION DES HACHES en bronze. Paris, 1866.

Projet de CLASSIFICATION DES POIGNARDS ET ÉPÉES en bronze. Paris, 1866.

De M. GABRIEL DE MORTILLET, Directeur des *Matériaux pour servir à l'Histoire de l'Homme* :

Les TERRAMARES DU REGGIANAIS, passage des époques

anté-historiques aux temps historiques, par le donateur. Extrait de la Revue Archéologique, avril et août 1865. Brochure grand in-8°, avec dédicace manuscrite de l'auteur.

De M. l'abbé Ct BOURGOGNE, notre collègue, curé de Villavard :

Sa NOTICE sur M. ANTOINE MOREAU, curé de la paroisse de Saint-Laurent de Montoire. Dédiée à la Société. Vendôme, Lemer cier, 1867. Broch. in-8°. 2 exemplaires. — Un compte rendu de ce travail est inséré dans ce Bulletin.

De M. E. T. ARRONDEAU, notre compatriote, Inspecteur d'académie à Vannes :

5 brochures in 8° dont il est l'auteur, et dont 4 sont extraites du Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, savoir :

STATISTIQUE VÉGÉTALE du département du Morbihan. Vannes, 1861.

NOTES ET OBSERVATIONS sur quelques plantes critiques rares ou nouvelles pour la Flore du Morbihan. — Etude monographique sur les espèces du genre *Rubus*. — Ibid. 1863.

NOUVELLES ADDITIONS à la Flore du Morbihan. — Ibid. 1863.

BOTANIQUE. Herborisations de 1863. — Ibid. 1864.

ESSAI sur les conferves des environs de Toulouse. Planches. Bordeaux. 1861. Extrait des Actes de la Société Linnéenne de cette ville, t. 24.

De M. DE LA VALLIÈRE, Contrôleur des contributions directes à Vendôme :

CATALOGUE de la bibliothèque de feu M. le marquis Le Ver. (bibliothèque de Cossette.) Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866. 1 vol. gr. in-8°.

De la SOCIÉTÉ française de Numismatique et d'Archéologie :
L'Annuaire de cette Société. Partie officielle et tables. Extrait

de l'Annuaire de 1866. Excellente publication. Paris, Siège de la Société, rue de Lille, 30. Broch. gr. in-8^o.

De M. EMILE BELOT, notre compatriote, ancien professeur d'histoire au Lycée de Vendôme, actuellement à celui de Versailles :

Un ouvrage important qu'il vient de publier : HISTOIRE DES CHEVALIERS ROMAINS, considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome, depuis le temps des rois jusqu'au temps des Gracques. — Paris, Durand, 1866. 1 vol. gr. in-8^o. Avec dédicace manuscrite à la Société. — L'ayant reçu au dernier moment, nous nous dispenserons d'en faire l'éloge avant d'en avoir pris connaissance ; mais tous ceux qui connaissent l'auteur ne douteront pas qu'il ne s'agisse d'un ouvrage aussi consciencieux que savant.

De M. A. DUPRÉ, bibliothécaire à Blois :

Sa NOTICE sur la paroisse de La Chaussée Saint-Victor-lès-Blois, composée sur des pièces la plupart inédites. Blois, Lecesne, 1866. Broch. in-8^o.

Par SOUSCRIPTION de notre Société :

L'ART GAULOIS ou les Gaulois d'après leurs médailles, par M. Eug. HUCHER. 6^e et 7^e livraisons. 20 planches. Paris et Le Mans. 1865. In-4^o.

Par ACQUISITION :

RECUEIL de Poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles..... réunies et annotées par M. Anat. de Montaignon. T. 1^{er}. Paris. Jannet, 1865. In-12. — Fait partie de la *Bibliothèque elzévirienne*. — Ce volume contient, pages 43-54 : « S'ensuit le Mistère de la sainte Larme comment elle fut apportée de Constantinoble à Vendosme. ». En vers de huit syllabes, avec une note intéressante au commencement et des prières latines à la fin. Destiné sans doute à être vendu sur le lieu même aux pèlerins et fidèles qui venaient honorer la Sainte-Larme. — On peut voir aussi le *Manuel du libraire* de Brunet, V^o *Mistère*.

LETTRE PASTORALE de l'Evêque de Blois. Madrid, Imprimerie royale, 1793. Broch. petit in-18.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

Les MÉMOIRES ou BULLETINS :

De la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1866, 3^e trimestre. Broch. gr. in-8^o ;

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, nouvelle période, t. IX, 1^{re} partie. Angers, 1866. 1 vol. in-8^o ;

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 1866, 3^e trimestre. Broch. gr. in 8^o ;

De la Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne, l'année 1865. — Mayenne, 1865. 1 vol. gr. in-4^o. Nombreuses planches. — Contient entre autres un Mémoire sur les remarquables découvertes faites en 1864 dans le lit de la Mayenne ;

De l'Académie du Gard. Novembre 1863 - août 1864. Un vol. in-8^o ;

De la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry (Aisne), 1866, 1^{er} semestre. Broch. in-8^o ;

De la Société Dunoise, le N^o 2 (février 1866). Broch. gr. in-8^o. — Contient la Charte de commune de Châteaudun (1197), texte et traduction, par M. POUILLAIN DE BOSSAY ; plus une Note sur les antiquités découvertes à Marboué, par M. A. DE BELFORT, Sous-préfet et Président de la Société.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

La REVUE des Sociétés savantes, n^{os} de juillet, août, septembre et octobre 1866. 4 broch. in-8^o. — Dans le dernier numéro, article de M. Quicherat sur les puits funéraires, où il est question de ceux de Thoré ; plus une Note relative à une communication de M. de Rochambeau.

De M. GINDRE DE MANCY, notre collègue ;

Plusieurs pièces manuscrites de POÉSIE dont il est l'auteur, mais qui malheureusement ne sont pas de celles qui peuvent trouver place dans notre Bulletin ; seulement, M. Gindre de Mancy a bien voulu permettre qu'elles fussent déposées dans nos archives.

La Société remercie sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu lui offrir ces dons.

VIE D'HILDEBERT

PAR

M. DE DÉSÉVILLERS.

CHAPITRE III

Manière dont Hildebert comprend, après sa promotion, les devoirs épiscopaux. — Habitudes de sa vie. — Son goût pour la contemplation. — Son administration, son enseignement, ses discours synodaux, ses lettres. — Hildebert engage saint Anselme à consigner dans un traité dogmatique le discours qu'il prononça au concile de Bari. — Lettre d'Hildebert à saint Anselme. — Il obtient de Guillaume de Champeaux de continuer l'enseignement public. — Sa lettre à Guillaume de Champeaux. — Philosophie morale d'Hildebert. — Sa lettre à Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou. — Sa lettre à Mathilde, reine d'Angleterre.

Avant d'entrer dans le récit des guerres et des malheurs qu'occasionnèrent les rivalités de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et du comte Hélie du Maine, et qui furent pour Hildebert une source de ruine, de tourments et de persécution, il est nécessaire d'examiner la manière dont l'Evêque du Mans comprit, après sa promotion, ses devoirs épiscopaux.

Deux voies étaient ouvertes, à la fin du XI^e siècle, devant tout évêque qui montait sur un siège épiscopal : l'une, facile et trop généralement suivie, conduisait aux honneurs et à la puissance ; l'autre, difficile, ardue, sur laquelle se rencontraient de nombreux obstacles, des résistances obstinées et presque toujours la persécution, était suivie seulement par quelques grands caractères, qui, comme saint Yves de Chartres, saint Anselme de

Cantorbéry, saint Godefroi d'Amiens, saint Hugues de Grenoble, résistaient à la corruption du temps, et maintenaient la pureté des mœurs ecclésiastiques et l'autorité spirituelle de l'église. Hildebert, tout de suite, apporta à cette sainte cohorte l'appui de ses grands talents, de ses vertus éminentes et de sa douce fermeté.

Dans le continuel conflit du bien et du mal, il est des moments où le mal semble occuper toutes les positions, et s'être emparé de toutes les âmes ; pendant qu'il s'affirme par une dépravation presque générale et par de grands crimes, le bien proteste par de sublimes vertus et d'héroïques exemples, dont l'influence est d'abord naperçue¹. Mais ces précieux germes finissent par fructifier et par sauver les sociétés.

Le contraste de ces extrêmes ne fut jamais plus saisissant qu'au temps d'Hildebert. Le clergé et l'épiscopat surtout se trouvent alors divisés en deux camps : celui, très-nombreux, des hommes qui ne voient dans le ministère sacerdotal qu'une fonction de la terre ; celui de ces glorieuses exceptions qui y voient une mission du ciel : les évêques et les prêtres qui croient être uniquement des seigneurs temporels² ; ceux qui se considèrent comme étant les serviteurs des serviteurs de Dieu : ceux qui croient que tout leur est permis parce que beaucoup de choses leur sont possibles ; et ces saints évêques qui affirment vaillamment la sainteté du ministère, et protestent par une vie austère contre les abus qui les entourent.

Aussitôt qu'Hildebert fut évêque, il consacra son savoir,

¹ Quia totus mundus pronus in malum. — Petrus ort. *Annales ecclesiastici*, p. 239, § X.

² Non ergo constat episcopatus in turritis gebalinorum transmarinarumve ferrarum pileis, non in flammantibus martorum submentalibus rosis, non in bractearum circumflentium phaleris, non denique in glomeratis constipantium militum cuneis, nec in frementibus ac spirantia frœna mandentibus equis ; sed in honestate morum, et sanctarum exercitatione virtutum. — *Annales ecclesiastici*. T. XI, p. 241, § XXII, an. 1057.

son habitude de l'étude, l'activité de son esprit aux devoirs de sa charge. Edifier d'abord, administrer et enseigner ensuite, voilà quelles furent les principales préoccupations du saint évêque. Les circonstances vinrent y joindre la nécessité de lutter, et de défendre en sa personne les droits et l'indépendance de l'Eglise, et il ne recula pas plus en face des fatigues, des voyages, des persécutions, des menaces et de la détention, qu'en présence du travail.

Pendant la première partie de sa vie, il avait étudié à fond les lettres profanes, et peut-être aucun auteur ne connut aussi complètement la littérature ancienne : devenu évêque, il s'adonna à une étude si approfondie de l'Ecriture sainte, qu'il finit par se l'assimiler au point que son style en est pénétré et prend quelque chose d'inspiré.

Le jour et la nuit, selon le précepte du prophète, disent les Actes des évêques du Mans¹, il méditait la loi du Seigneur, il lisait les livres saints ou se les faisait lire, et, semblable à l'abeille, il amassait des trésors qu'il répandait ensuite dans ses écrits et dans ses discours. Sa vie, au lieu d'être livrée aux plaisirs mondains, fut mise sous le joug de l'autorité chrétienne. Craignant que la chair n'opposât un obstacle à ses saintes occupations, il résolut de la dompter et de lui imposer le rôle inférieur qu'il lui assignait ; les jeûnes, les veilles, la prière, le cilice sont les moyens qu'il employa². Sa table était toujours ouverte aux pauvres et aux voyageurs ; tous les samedis, à l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ, il lavait, pendant les vêpres, les pieds des pauvres, et il s'efforçait, autant qu'il le pouvait, de répandre l'exemple de la charité. Il était essentiellement doux et pacifique (*vir utique moribus placidus*) ; il avait, comme tous les hommes de haute intelligence, la faculté, il éprou-

¹ *Vetera analecta Johannis Mabillon*, tome III, cap. XXXV, p. 303.

² *Vetera analecta Johannis Mabillon*. Tome III, cap. XXXV, p. 304.

vait même la nécessité de s'isoler du monde et de s'abandonner au cours de ses pensées. Au milieu des traverses et des agitations de sa vie, il avait constitué en soi-même un sanctuaire inaccessible aux passions et aux orages du monde, dans lequel il se retirait quand les devoirs de sa charge étaient remplis. C'est là qu'il méditait et qu'il priait ; c'est là que son âme s'élevait à des hauteurs où ne parviennent plus les bruits du monde, et quand elle était rappelée vers la terre par le devoir ou par la persécution, elle y revenait toute pénétrée de force et de lumière, et il y rapportait ce saint dédain des choses d'ici-bas, qui permet de beaucoup endurer et de beaucoup souffrir.

Ce goût pour la vie contemplative se trouve très-fréquemment exprimé dans ses œuvres, avec un enthousiasme que son style imagé rend de la manière la plus poétique : « Le Christ, dit-il dans un de ses sermons, a
« deux fils, un fils cadet et un fils aîné. Le cadet est in-
« quiet, agité, divisé entre les choses de Dieu et les
« choses du monde. Il est occupé, ou de ses enfants,
« ou de son frère, ou de sa femme. Voilà ce qui le par-
« tage. Mais l'autre est stationnaire ; il n'est adonné qu'à
« la contemplation ; c'est là qu'il a fixé son pied, c'est
« de là qu'il ne bouge. Le cadet est Marthe troublée et
« s'occupant de beaucoup de choses ; l'aîné est Marie,
« qui, assise aux pieds du Seigneur, se repait de la
« présence divine, et se repose dans la suprême con-
« templation. Au cadet il est dit : *Tu es heureux, et il*
« *l'arrivera bonheur, parce que tu l'es nourri du tra-*
« *vail de tes mains.* Mais l'aîné ose dire : *Qui me don-*
« *nera des ailes comme la colombe, et je m'envolerai, et*
« *j'irai me reposer.* Le premier dit : *Seigneur, vous avez*
« *pris ma main, et vous m'avez conduit selon votre vo-*
« *lonté.* L'aîné dit : *Vous m'avez donné les pieds du cerf,*
« *et vous m'avez élevé sur les hauteurs*¹. »

Cette ardeur d'Hildebert pour les divines contemplations ne lui fit pas négliger les devoirs de sa charge, et

¹ Dom Beaugendre, Serm. 64, p. 550.

ces poétiques accents sont les aspirations d'une âme trop souvent exilée des sphères supérieures. Plusieurs passages de ses lettres et de ses sermons témoignent qu'il regarde l'activité comme étant réellement le principal devoir d'un évêque, à qui incombent la sollicitude et la responsabilité du troupeau qui lui est confié, et qui ne doit regarder, *à travers la porte, ce qui se passe dans la cité de Dieu et sur la sainte montagne* ¹, qu'après avoir rempli ses obligations pastorales.

« Le Christ, écrit-il à un de ses amis ², enseigna dans « la plaine, et pria sur la montagne, nous montrant par « ses travaux l'art d'unir ces deux choses, de façon à « ce que la contemplation ne nuise pas à l'action et l'action à la contemplation. Ainsi, Moïse, dans le tabernacle, était avec le peuple, et pour le peuple allait invoquer le Seigneur sur la montagne. Ainsi Pierre, après « avoir rempli ses fonctions pastorales, s'élevait au sommet de la contemplation, et s'entendait dire : *Macla et manduca*. Et Paul, au milieu des sollicitudes de « toutes les Eglises, ravi dans le Paradis par une vision « intérieure, entendit de mystérieuses paroles, qu'il n'est « donné à aucune bouche humaine de prononcer. »

Si Hildebert, selon ces grands exemples, *s'élevait sur les hauteurs*, il avait la force et le mérite de les quitter pour s'occuper avec ardeur et constance des détails les plus minutieux de l'administration épiscopale ³. Il répara les édifices que ses prédécesseurs avaient laissés tomber, et édifia ceux qui étaient nécessaires et qu'on avait négligé de construire. C'est ainsi, entre autres, qu'il bâtit

¹ Dom Beaugendre, Epist. 22, p. 70.

² Dom Beaugendre, Epist. 22, ad Guillelmum Abbatem Sancti Vincentii, p. 66.

³ Et quamvis cum Maria ad pedes Domini sedens, contemplationis ejus dulcedini, si fieri posset, vacare jugiter elegisset, tamen cum ad Marthæ sollicitudinem pastoralis officii cogeretur necessitate transire, dici non potest quam studiose, quam strenue exteriorum ministracionibus insistebat....

Excerptum e Gestis Episcoporum Cenomanensium, t. III, cap. XXXV, p. 304.

la maison du chapitre et qu'il l'orna de beaux vitraux. Il surveillait lui-même la construction et la réparation des églises, et nous aurons plus tard à nous occuper de l'influence qu'il exerça sur l'architecture de son temps.

Il s'appliqua à réformer son clergé, tombé dans un grand relâchement par la licence des guerres et des troubles qui n'avaient cessé, depuis de longues années, d'agiter le Maine. Il répondit enfin, et c'est tout dire, aux espérances que le temps passé dans les fonctions d'archidiacre avait fait concevoir de son administration épiscopale, et, au milieu des luttes auxquelles il fut mêlé, et des persécutions qu'il eut à endurer, non-seulement il édifia et il administra, mais il trouva le temps et la tranquillité d'âme nécessaires pour accomplir avec éclat le grand devoir d'enseigner.

Au commencement du XII^e siècle, dans ce temps de crise où le débordement des passions ne rencontrait pour obstacles que la solidité de doctrine de quelques évêques et la sainteté de la vie monastique, l'enseignement pastoral ne devait pas se renfermer dans les étroites limites d'un diocèse ; c'était partout où la foi et la discipline étaient menacées qu'intervenaient ces puissantes intelligences qui avaient entrepris la grande tâche de sauver la société et l'Eglise, et de suppléer à l'ignorance, à la négligence, à la corruption d'une grande partie du clergé. C'est ainsi que s'explique l'immense correspondance des grands évêques de ce temps-là. Ils étaient comme des phares qui projetaient la lumière sur la chrétienté tout entière. C'est de partout qu'Hildebert était consulté sur des questions de discipline par des évêques¹, des abbés, chefs de monastères, des ecclésiastiques et des laïcs.

Sa correspondance allait porter sur le trône la vérité aux souverains², consoler les papes³, soutenir les lé-

¹ Dom Beaugendre. Epist. XIV, lib. II. Epist. XIX, lib. II, p. 403. Epist. XXVI, p. 422. Epist. I, lib. II, p. 78.

² Dom Beaugendre. Epist. XV, lib. II, p. 96. Id., Epist. XLIX, p. 457. Epist. L, p. 458.

³ Dom Beaugendre. Epist. XXII, lib. II, p. 409.

gats¹, encourager les moines dans la dure pénitence des cloîtres², atteindre l'injustice, la simonie et l'intrigue³, fortifier les vocations⁴, féliciter et approuver ceux qui, comme lui, combattaient le bon combat.

Dans les synodes, ses sermons étaient tellement estimés et appréciés qu'ils étaient demandés avec instance par les évêques qui n'avaient pu les entendre ; c'est pourquoi quelques-uns de ses discours synodaux figurent dans les manuscrits parmi ses lettres. Cependant ils s'élèvent avec une véhémence éloquente contre les vices du temps, et font entendre de sévères vérités au clergé.

« Jésus-Christ, dit-il dans un de ses discours *ad pastores*, a montré aux pasteurs avec quelle humilité, avec quelle vigilance ils doivent veiller sur leur troupeau. Il condamne les mercenaires qui se servent des fonctions pastorales pour poursuivre les avantages terrestres ; qui feignent d'être pasteurs, mais qui se démasquent quand les brebis ont besoin d'eux. Ils entrent dans l'Eglise comme pour garder les brebis du Seigneur, mais, aussitôt qu'ils voient arriver le loup ravisseur, ils abandonnent le troupeau, et s'enfuient parce que le salut des brebis leur importe peu ; ils chérissent leur intérêt et non celui de Jésus-Christ. Ils veulent commander, non pour être utiles, mais afin d'obtenir la gloire et le lucre du siècle. . . .

« Ils craignent les menaces du prince ; ils craignent l'imitié des tyrans ; ils craignent de perdre les avantages temporels ; les reproches les effraient, ils évitent tout dommage ; l'humiliation leur fait horreur ; ne sachant rien souffrir pour la justice, ils ne suivent pas les traces du Christ, qui souffrit pour ses brebis, laissant

¹ Dom Beaugendre, Epist. XVI, p. 99.

² Dom Beaugendre. Epist. VI, p. 44, Epist. XX, p. 60. Epist. XXII, p. 66, lib. I.

³ Dom Beaugendre. Epist. IV, lib. II, p. 82. Epist. V, lib. II, p. 83. Epist. VI, lib. II, p. 86.

⁴ Dom Beaugendre. Epist. X, p. 26. Epist. XXI, lib. I, p. 62.

« ainsi aux pasteurs l'exemple de ce qu'ils doivent endurer..... »

Dans le même discours, il retrace ainsi aux pasteurs leurs devoirs, et leur indique la manière d'imposer le respect du saint ministère.

« Ne soyez, dit-il, ni timides ni nonchalants dans
« l'exercice de la justice et des devoirs ecclésiastiques,
« afin d'arracher vos brebis aux morsures des loups
« invisibles. Insistez par la prédication, l'exhortation et
« la correction. Faites violence aux coupables, afin qu'ils
« abandonnent le mal ; encouragez ceux qui font le
« bien, pour qu'ils persévèrent et qu'ils progressent
« dans la vertu. Réglez vos mœurs de façon à ce que
« tous ceux qui vous voient et vous entendent reçoivent
« de vous l'exemple de la sainteté et le modèle des fructueux entretiens. Prouvez par vos œuvres ce que vous
« enseignez dans vos discours ; c'est ainsi que vous rendrez vos exhortations utiles, douces et agréables à
« tous.... »

Ce que le saint évêque du Mans recommande si chaleureusement à ses frères dans l'épiscopat fut la règle de sa vie, et le secret de son autorité et de son influence. C'est parce qu'il donna l'exemple de toutes les vertus, qu'il lui était permis de donner à son langage cette énergie, témoignage tout à la fois de la pureté de ses mœurs et des trop réels abus de son époque.

Tel fut toujours l'ascendant de la vertu unie au talent, que la parole qu'il prodiguait au peuple, au clergé et aux princes de la terre¹ était goûtée, admirée et respectée

¹ Il envoya à la reine Mathilde d'Angleterre cette gracieuse pièce de vers, qui prouve et la réputation dont il jouissait comme orateur, et la variété de ses auditoires.

Qui solet ante homines Cicerone disertior esse,
Facundus minùs est, cum venit ante Deos.
Si ego cum mediæ plebi loquar ore diserto
In vultu potui dicere plura tuo ;
Majestate tua stupui, totamque vaganti
Percurrens oculo, etc., etc.

de tous, mais plus particulièrement du clergé, qui pouvait mieux en apprécier l'élégance et la profondeur¹.

C'est partout et toujours, et sous toutes les formes qu'Hildebert enseignait ; et si ses sermons divulguaient avec éclat la saine doctrine, ses lettres, qui furent pendant longtemps placées comme des modèles littéraires entre les mains des jeunes gens², obtinrent de son vivant un succès encore plus positif et plus réel, en réformant bien des abus, faisant reculer bien des intentions perverses, inspirant, encourageant bien des résolutions. On y voit l'ascendant qu'Hildebert exerçait et sur les puissants de la terre et sur les esprits les plus distingués.

C'est à sa sollicitation que l'on doit le traité de saint Anselme *De processione Sancti Spiritus contra Græcos*.

Saint Anselme, exilé de son siège de Cantorbéry, s'était rendu au concile de Bari, convoqué par le pape Urbain II pour terminer les controverses qui divisaient les Grecs et les Latins. Les évêques, dit Guillaume de Malmesbury, s'étaient rangés selon l'usage ancien. Anselme, avec son humilité ordinaire, s'était placé au hasard. Le pape Urbain pose la question de la procession du Saint-Esprit. Les évêques grecs protestent, repoussent la doctrine du pape, qui, au milieu du tumulte, n'apercevant pas Anselme, s'écrie : *Pater et Magister Anselme, Anglorum archiepiscopo, ubi es ?* Anselme se lève, et le pape ajoute : *Nunc, Magister, opus est scientia, opus eloquentiæ tuæ opera ; veni, ascende huc, et defende matrem tuam Ecclesiam, quam Græci labefactare conantur*. Saint Anselme traita alors à fond la question théologique de la procession du Saint-Esprit, à l'entière satisfaction des pères latins, et au grand embarras des

¹ Cum vero in ecclesia loqueretur, populus quidam verba ejus devotissime audiebat ; sed studiosius audiebatur a clericis, quoniam latina lingua expeditius quodam modo vivacius loquebatur. — Gesta Episcoporum Cenomanensium. Mabillonis analectorum. T. III, p. 303.

² Petrus Blesensis, Epist. 101.

Grecs. Les actes du concile de Bari furent perdus, et c'est à l'intervention d'Hildebert que l'on doit de connaître le traité de saint Anselme sur la procession du Saint-Esprit. Il lui écrivit pour l'engager à faire un traité dogmatique du discours prononcé au concile de Bari.

« J'ai appris, lui dit-il, que vous avez prononcé un discours au concile de Bari sur le Saint-Esprit, que les Grecs prétendent ne pas procéder du fils. Je vous conjure de consigner, dans un traité succinct, ce que vous avez dit dans le concile pour combattre leur démençe. Et, puisqu'ils n'acceptent pas le témoignage des pères latins, vous ne manquerez pas d'autorités que l'astuce des Grecs est obligée de reconnaître comme nous. Je vous demande beaucoup, ô mon père ! mais celui qui donne obtient autant d'avantages que ceux qui reçoivent. C'est une noble propriété que la science, qui s'agrandit en s'étendant, mais qui s'enfuit si elle n'a pas de publicité. Que le Seigneur conserve votre santé, et qu'il soit donné à mes yeux de vous voir avant que de mourir¹ ! Le respectueux conseil d'Hildebert fut écouté par saint Anselme ; c'est ainsi que l'influence d'un grand esprit agit non-seulement par ce qu'il produit lui-même, mais aussi par ce qu'il fait faire.

Hildebert avait l'œil ouvert sur la chrétienté tout entière pour stimuler tout ce qui était favorable au bien et à l'expansion de la vérité. C'est lui encore qui engagea l'illustre Guillaume de Champeaux à reprendre l'enseignement public.

Guillaume était un des hommes les plus érudits de son temps. Il enseigna avec éclat la philosophie à Paris ; ses cours avaient acquis une telle réputation, que les étrangers venaient de loin pour y assister². Le trop fameux Abélard vint aussi à son école ; mais il ne tarda

¹ Dom Beaugendre. Epist. IX, lib. II, p. 89.

² Landulphe, prêtre de l'Eglise de Milan, auteur d'une histoire de Milan, vint à la suite d'Anselme Pastella et d'Olrice, vidame de Milan, qui furent successivement archevêques de cette ville, pour entendre Guillaume. Hist. littér., T. X, p. 307.

pas à attaquer la doctrine du maître¹. Guillaume, dégoûté par ces contradictions, désabusé de la vaine gloire du monde, quitta la ville pour se retirer l'an 1108 dans un faubourg où était une chapelle dédiée à saint Victor, et, prenant l'habit de chanoine régulier, il jeta les fondements de la célèbre abbaye de Saint-Victor, fondée l'an 1113 par lettres patentes de Louis VI, et confirmée l'année suivante par le pape Pascal II². Ce fut à l'occasion de cette retraite qu'Hildebert écrivit à Guillaume de Champeaux, qui, plongé dans les austérités, ne songeait plus qu'à la mortification et à la pénitence, et avait complètement renoncé à l'enseignement. « Laissez couler, lui dit-il avec Salomon, les ruisseaux de votre doctrine, et répandez vos eaux dans les rues³. » Guillaume se rendit à cet avis, et ouvrit à Saint-Victor des écoles publiques où il enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie⁴.

La lettre d'Hildebert à Guillaume de Champeaux est la première dans l'édition de Dom Beaugendre ; elle semble ainsi placée à l'entrée des œuvres d'Hildebert comme pour illuminer tout son enseignement, et pour donner la raison philosophique de ses exhortations à la pénitence et à l'abandon des choses de la terre.

« Mon âme, lui écrit-il, est comblée de joie de votre

¹ Guillaume de Champeaux était le chef de l'école réaliste, Roscelin, le chef des *Nominalistes*. Sous cette distinction, qui semble ne reposer que sur les mots, existe le sérieux conflit de l'origine des idées. Les *Réalistes*, avec Guillaume de Champeaux, prétendaient que les idées générales, les universaux, renfermaient une réalité ; les *Nominalistes* prétendaient au contraire que les individus seuls avaient une réalité et que les universaux étaient une abstraction de l'esprit. Abélard employa les ressources prodigieuses de son esprit à sophistiquer entre les deux camps, inclinant cependant du côté des nominalistes, jusqu'au jour où saint Bernard l'enlaça dans sa logique, le broya sous son éloquence, et vengea ainsi son premier maître.

² Hist. litter. — Guillaume de Champeaux, t. X, pp. 307 et suiv.

³ Dom Beaugendre. Hildeberti Opera. Epist. I, lib. I.

⁴ Hist. litter. Guillaume de Champeaux, t. X, p. 308.

« conversion, et elle rend mille actions de grâce à celui
« qui a voulu que maintenant vous *philosophiez* vérita-
« blement. Vous n'aviez pas encore le parfum du vrai
« philosophe, quand, possédant la science, vous n'aviez
« pas abandonné les errements des anciens philo-
« sophes. . . . »

Ces paroles renferment dans leur originalité et dans leur brièveté tout un *monde* philosophique.

Partout et toujours les esprits sérieux ont recherché le but de la vie de l'homme ; tous ont été amenés par des voies différentes à reconnaître que ce but est le bonheur. *Il n'est aucune raison de philosopher*, dit saint Augustin, *que la fin du bien, et c'est à atteindre le souverain bien en cette vie, à éviter le souverain mal, que se sont consumés ceux qui, dans la vanité de ce siècle, professent l'étude de la sagesse*¹.

Mais placer le but de la vie humaine dans le bonheur de ce monde, c'est être démenti sans cesse par le fait inévitable de la douleur. Aussi les sages de l'antiquité ont-ils été réduits à l'alternative, ou de subir ce qu'ils ne pouvaient empêcher, et de reconnaître, par l'acte d'une résignation forcée, l'impossibilité de trouver le bonheur dans ce monde ; ou de se roidir contre la douleur, en lui disant : *Tu n'es qu'un mot !...* Cet effort suprême de l'âme humaine laisse dans leur terrible réalité les peines, les inquiétudes, les doutes, les souffrances, les infirmités qui règnent sur le monde,

Quelques modernes ont assigné pour but à la vie de l'homme le concours qu'il apporte au développement et au progrès matériel de la société ; enivrés des résultats obtenus par la science, ils veulent que l'homme n'ait pas d'autre mission que d'apporter une pierre à la tour de Babel. Certes, les conquêtes de l'homme sur la matière, la découverte et l'expansion progressive des forces déposées par Dieu dans le sein de la nature ; le travail successif de chaque génération, recevant de celle qui l'a précé-

¹ De Civitate Dei, lib. XIX, p. 540, édition des Bénédictins.

dée une partie des secrets divins, et les transmettant, agrandis et développés, à celle qui la suit ; tout cela peut être l'objet d'un légitime orgueil. Mais si, ébloui par cette puissance de l'intelligence, on va jusqu'à prétendre que le but de la vie ne doit être autre que cette participation à l'œuvre des générations, on restreint d'une manière désespérante ses destinées, et, en présence de l'infini qu'on lui enlève, les résultats de la science et de la patience humaine perdent toute grandeur. Faible goutte d'eau, perdue dans ce fleuve que l'on nomme l'humanité, il ne revient rien à l'individu de ses sacrifices et de ses larmes ; ses travaux se trouvent être sans récompense, ses souffrances sans compensation, et sa mort sans espérance vient donner un démenti formel à ce barbare système.

La philosophie d'Hildebert, qui n'est autre que la philosophie chrétienne, reconnaît aussi que le bonheur est le but de la vie de l'homme ; mais, tenant compte du fait de la douleur, qui ne peut être nié et ne doit pas être oublié, elle place la félicité dans un monde meilleur, où les luttes, les souffrances et les sacrifices de celui-ci trouveront leur compensation.

La vie de l'homme n'est qu'une ombre, mais une ombre derrière laquelle se trouvent les splendeurs d'une éternelle récompense.

C'est en vue de ces horizons infinis qu'Hildebert écrit à Guillaume de Champeaux, abandonnant le monde, méprisant la gloire, et se plongeant dans la pénitence : *Voilà qui est véritablement philosopher ; voilà qui est véritablement se mettre en communication avec le monde supérieur*¹. Ou, en d'autres termes, *la logique de la foi* rend raisonnable le dédain de ce qui passe, et l'attachement à ce qui demeure. Telle est la pensée fondamentale de l'enseignement d'Hildebert, la pierre angulaire de sa philosophie morale.

¹ Hoc vere philosophari est ; sic vivere, magnum jam cum superis est inire consortium. Epist. I, lib. I.

Dans cette même lettre, bien digne d'être adressée par un philosophe à un autre philosophe, Hildebert dit encore à Guillaume : *Vous êtes concentré tout entier dans les frontières de la vertu, et vous ne marchandez pas votre vie avec la nature, vous occupant moins de ce que peut la chair que de ce que veut l'esprit*¹.

Tout le moyen âge se trouve dans cette phrase. Hildebert y révèle la pensée intime des grands dévouements et des saintes vies de son époque, et la source des inspirations de cet art si spiritualisé, si grandiose, si profond dans ses conceptions, si simple dans son expression, dont il fut un des premiers et un des principaux initiateurs.

Aujourd'hui, avec nos idées positives, nous avons peine à comprendre le spiritualisme transcendant du moyen âge; quelques esprits même seraient enclins à l'envisager avec une sorte de pitié. Cette impression ne peut être que superficielle et passagère; il suffit pour l'effacer d'un coup d'œil attentif sur ces monuments qui dépassent toutes les règles de l'art, de la lecture d'une page de l'Imitation, de ce livre si suave et si profond qu'il semble être une parole venue du ciel, et qui n'est cependant que l'écho de ces monastères où, selon Hildebert, on s'occupait *moins de ce que peut la chair que de ce que veut l'esprit*. Si le saint évêque du Mans se plaît à parcourir avec Guillaume de Champeaux, avec l'abbé de Saint-Vincent, avec les saints penseurs de la retraite et de la solitude, les sphères supérieures, s'il encourage les âmes méditatives du cloître à se détacher de plus en plus des intérêts de la terre², il n'ignore pas qu'un évêque est, avant tout, le directeur, le conseil et la lumière de ceux qui sont restés au milieu du tumulte du monde, et il n'hésite pas à placer les *devoirs de cha-*

¹ Hinc denique est quod intra fines virtutis totum te colligis, quod de vita tua cum natura non deliberas, minus attendens quid caro possit, quam quid spiritus volit. Epist. I, lib. I.

² Dom Beaugendre. Epist. XXII, lib. I.

que *état* avant toute autre inspiration de la piété. Sa lettre à Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, est un modèle de raison et une magnifique leçon de ce que nous appelons aujourd'hui *la religion bien entendue*. Elle étonne, même quand on songe qu'elle a été écrite à l'époque de la fièvre et de l'exaltation des croisades, et qu'elle est adressée à un prince qui était de retour, une première fois, de la terre sainte. Les devoirs sont les mêmes dans tous les temps, et il s'est toujours trouvé des intelligences fermes et éclairées pour en tracer la ligne aux souverains et aux peuples, à travers les entraînements de leur époque.

Foulques avait résolu de faire un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle; Hildebert cherche à l'en détourner.

« Vous voulez, dit-on, lui écrit-il, très-vaillant et très-illustre Comte, entreprendre un voyage en l'honneur du bienheureux saint Jacques. Ce projet, nous le connaissons, est bon en lui-même; mais quiconque est chargé d'un gouvernement est astreint à l'obéissance, et, s'il n'est appelé à des choses plus importantes, il manque s'il l'abandonne. D'où il résulte, très-cher fils, que vous êtes sur le point de commettre une faute inexcusable si vous sacrifiez les choses nécessaires à celles qui ne le sont pas, l'administration au repos, le devoir à ce qui n'est pas dû. Je n'ai vu dans aucun docteur ni nulle part figurer, parmi les talents que le père de famille distribue à ses serviteurs, la pérégrination sur la surface de la terre. Selon le témoignage de saint Jérôme, le bienheureux Hilarius, se trouvant près de Jérusalem, ne la visita qu'une fois, dans la crainte d'avoir l'air de dédaigner les lieux saints. Vous êtes aveugle si vous ne voyez pas les dangers du voyage.. »

Hildebert engage Foulques à ne pas s'exposer à la vengeance du duc d'Aquitaine, dont il doit traverser les Etats, et à écouter les sages conseils du roi d'Angleterre et de son oncle, puis il ajoute :

« Peut-être allez-vous me dire : J'ai fait un vœu au Seigneur, et je crains d'être accusé d'infidélité si je n'accomplis pas mon vœu. Sachez donc, ô prince, que si

« vous êtes lié par un vœu, Dieu vous a lié par votre
« charge. Si vous vous êtes engagé au voyage, Dieu vous
« astreint à l'obéissance. Le pèlerinage vous rappellera
« la mémoire des saints; l'obéissance vous fera parta-
« ger leurs vertus

« Soyez dans votre palais la consolation des affligés,
« de façon que tous vivent par vous et que vous viviez
« pour tous. Vivez uniquement pour la chose publique,
« lui consacrant vos jours et vos nuits. Que l'équité dicte
« tous vos jugements sans acception de personnes. Ré-
« gnez sur vos sujets par l'amour, sur vous-même par
« les lois. Ne souffrez pas que les innocents soient im-
« punément persécutés, et vous impunément offensé.
« Ne répandez le sang ni sans cause ni volontiers. Gé-
« missez chaque fois que la loi vous oblige à le faire cou-
« ler. Exercez toujours la puissance avec dignité. Attri-
« buez à Dieu la gloire de ce que vous ferez de glo-
« rieux

« Profitez du conseil de vos amis; profitez du mien en
« restant chez vous, en assistant les pauvres, en ne dé-
« sirant pas de voir les lieux des saints, mais en vous
« efforçant de les protéger; en n'étant pas préoccupé
« par le souvenir d'un tombeau, mais occupé de la mé-
« moire des vertus qu'il rappelle ¹. »

Dans toute la correspondance d'Hildeberrt, on retrouve cet esprit de mesure et de tact parfait des situations, qui est le caractère saillant de son enseignement. Quelque-

¹ Dom Beaugendre. Epist. XV, p. 48. — Dom Beaugendre dit que cette lettre, écrite environ en 1123, est adressée à Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou. Cela n'est pas possible. Foulques-le-Rechin mourut le 11 avril 1109, à l'âge de soixante-six ans; c'est donc à son successeur Foulques V, dit le Jeune, qu'elle est écrite. Le ton paternel et ferme de cette lettre en est du reste une preuve aussi réelle que les dates. Jamais Hildebert n'aurait écrit de ce style-là à ce vieux libertin grognon et dur de Foulques-le-Rechin, tandis qu'il est probable qu'une grande intimité existait entre lui et Foulques V, dit le Jeune, qui avait épousé en 1110 Erembruge, Ementrude ou Guiburge, la fille et l'héritière de son excellent ami le comte Hélie du Maine.

fois sous la forme de compliments se trouvent cachées les leçons les plus profondes.

« Les biens temporels et passagers, écrit-il à la reine
« Mathilde d'Angleterre¹, sont aussi des dons du Sei-
« gneur votre Dieu. Rien ne vous a fait mériter d'être
« noble, et vous êtes issue de sang royal ; vous n'avez
« pas travaillé et vous êtes riche ; jamais vous ne vous
« êtes occupée de la puissance, et voilà que vous avez
« été placée au-dessus de la tête des enfants des hom-
« mes ; vous n'avez pas demandé la beauté, et vous êtes
« belle au point de faire les délices d'un grand roi. C'est
« le Seigneur Dieu qui a fait tout cela. Dieu est bon, et
« ses œuvres sont bonnes ; c'est parce qu'il est essen-
« tiellement bon que ses œuvres sont essentiellement
« bonnes. Ce n'est pas par ces biens que les hommes
« sont bons, mais par l'usage qu'ils en font. Afin donc
« que vous soyez trouvée bonne devant le Seigneur
« votre Dieu, servez-vous bien de ses dons ; si vous vous
« en servez bien, vous y trouverez tout à la fois le bien-
« fait et le bonheur ; si vous vous en servez mal, ce
« sera toujours un don et un bienfait, mais, en faisant
« un mauvais usage des dons de Dieu, vous ferez votre
« maheur, car aucun bien n'est à l'homme, s'il n'est bon
« lui-même². »

✓ Cette élévation de pensées, cette douce piété, cette sagesse aimable qui se rencontrent partout dans la correspondance d'Hildeberr, émanent d'une âme tranquille et toujours maîtresse d'elle-même. C'est là ce qui caractérise la vertu du saint évêque du Mans. Il y a entre ses écrits et l'agitation de sa vie un contraste saisissant. C'est pourquoi nous avons voulu le citer avant d'entrer dans le récit, que nous allons avoir à faire, des tristes événements auxquels il fut mêlé, et des persécutions qu'il eut à endurer. Ayant donné quelque connaissance des habi-

¹ Mathilde était fille de Walcolme, roi d'Ecosse. Henri l'avait épousée le 11 novembre de l'an 1100.

² Dom Beaugendre. Epist. VII, p. 16.

tudes de sa vie, de ses goûts, de son enseignement, de ses relations, ses actions seront mieux jugées, et son mérite mieux apprécié.

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté l'ensemble des goûts, des habitudes, et de la politique de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et nous avons essayé d'esquisser le caractère du comte Hélie du Maine. Maintenant que les principaux personnages qui vont agir sont connus, les événements qui vont être racontés prendront plus d'intérêt, parce qu'ils seront rendus, pour ainsi dire, plus vivants.



RAPPORT

SUR

DEUX DÉCOUVERTES DE BOIS DE CERFS FOSSILES

Faites aux environs de Vendôme,

Par M. E. NOUËL.

A notre séance générale du 12 avril 1866, je signalais aux dons offerts des fragments de bois d'un grand cerf fossile, trouvés, en creusant une cave, à Poncé, sur la limite du département de Loir-et-Cher, et rapportés par le jeune Raoul Quantin ; j'ajoutais : « Il y a là l'indication d'une brèche osseuse quaternaire qu'il sera intéressant d'étudier sur place. »

Dès le 24 avril suivant, un des membres de notre Société, M. A. Rolland, ayant eu occasion de passer par là, visita la cave en question, vit les beaux fragments de bois de cerfs qui y avaient été trouvés, et me proposa de me conduire à la localité.

M. Launay ayant bien voulu se joindre à nous, nous nous rendîmes tous les trois aux Ponts-de-Braye le 3 mai suivant. Voici le compte rendu sommaire de notre visite.

Le lieu de la découverte se trouve à quelques centaines de mètres au delà des Ponts-de-Braye, au lieu nommé *les Ecluses*, un peu au delà du château de la Flotte. Au pied du coteau qui descend jusqu'au Loir, et près de la route de Montoire à Château-du-Loir, on trouve une maison, et en arrière le coteau a été entamé pour pratiquer une ruelle. Cette coupe laisse voir au-dessous d'une couche de terre végétale formée d'une argile rougeâtre compacte empâtant des morceaux de craie, une craie blanche marneuse avec silex intercalés. C'est dans cette section du coteau que le propriétaire de la maison a com-

mencé à creuser une cave. L'ouverture, de 1^m,50 de hauteur et 1^m,30 de largeur, entame un peu la terre végétale en haut ; mais, le sol de la cave allant en descendant, la cavité se trouve bientôt au-dessous de la terre végétale dans la couche de craie même. Au moment où nous la visitâmes, la cavité ne s'avancait encore que de 3^m dans le coteau. A l'intérieur, on voyait des lits de terre intercalés avec de la marne et des veines d'argile plus ou moins verticales formant des poches mêlées avec de la craie marneuse.

Les bois de cerf ont été trouvés dans la craie même, et non dans les lits de terre. Nous avons pu en voir un beau fragment en place dans le haut de la cavité et au fond. Vu la direction inclinée de la cave, ce point se trouvait au niveau du sol de l'entrée et par conséquent à une assez grande distance verticale de la surface du coteau. J'ai noté cependant que les racines des plantes (vignes ou autres) pénétraient jusque-là, et se voyaient autour du fragment.

Nous avons ensuite examiné en détail un plein panier de débris de bois de cerfs trouvés dans cet espace restreint. M. Launay a dessiné sur son album les principales pièces en y joignant les dimensions. Un des fragments mesurait 0^m,41 depuis la *meule* jusqu'à la cassure, et se terminait un peu au-dessus du troisième *andouiller*, ce qui correspond à environ la moitié du bois total, qui pouvait avoir par suite 0^m,80 de longueur. Les autres fragments annonçaient les mêmes dimensions.

Il est à remarquer que parmi ces bois, les uns sont tombés naturellement, c'est-à-dire se sont détachés du crâne à l'endroit de la *meule*, tandis que d'autres portent au-dessous de la même meule un pédicule osseux de 6 à 7 centim., qui sépare le bois proprement dit du *frontal*, ce qui suppose que le bois s'est séparé du crâne après la mort de l'animal.

Un point remarquable à noter, c'est qu'on n'a trouvé absolument que des bois de cerfs, sans aucune trace d'ossements du squelette ni de dents. J'ai cherché attentivement sur ces débris s'il y avait des traces de la main

de l'homme ; mais toutes les cassures m'ont paru accidentelles, sauf une cependant dont un côté présente un bord droit et net qui pourrait faire croire que l'os a été scié partiellement en ce point.

Tels sont les faits qu'il nous a été donné d'observer.

Maintenant plusieurs questions se présentent à résoudre :

1^o A quel âge remontent ces ossements ? Malgré leur position dans de la craie, il est facile de voir qu'ils ne remontent pas à une époque bien ancienne. La couche où ils se sont rencontrés n'est pas une assise de terrain crétacé, mais simplement un de ces *dépôts meubles sur les pentes* dont M. Elie de Beaumont parle dans sa carte géologique de France. On comprend en effet qu'au pied d'un coteau crayeux les pluies ont dû entraîner les parties les plus friables de la surface calcaire pour en former une masse tendre, qui a été ensuite recouverte de terre par l'action de la végétation et des agents atmosphériques.

Dans ces dépôts meubles, on trouve souvent des ossements d'animaux entraînés avec les débris du sol ou même des objets de l'industrie humaine.

Une autre preuve de l'époque relativement récente du dépôt est que ces bois de cerf, malgré l'altération profonde qu'ils ont subie et leur fossilisation avancée, contiennent encore de la gélatine, comme j'ai pu m'en assurer en en présentant un fragment à la flamme d'une bougie ; l'odeur caractéristique d'os brûlé s'est immédiatement fait sentir. Les ossements fossiles des terrains anciens (tertiaires, etc.) n'offrent jamais ce caractère, qui se retrouve au contraire dans les ossements de l'époque quaternaire (ossements des cavernes et diluvium).

En résumé, les bois de cerf appartiennent à une époque *géologiquement récente* ; d'autre part, leur position à une profondeur de plusieurs mètres au-dessous de la terre végétale les fait remonter à une époque *humainement très-ancienne*, et qui a même pu précéder la venue de l'homme dans nos contrées.

2^o A quelle espèce ces bois de cerfs ont-ils appartenus ?

D'abord la forme arrondie du *merrain* et des *andouillers* les rapporte au genre *cerf* proprement dit. Ayant ensuite comparé les dessins très-exacts que M. Launay en a faits d'après nature avec les bois des cerfs d'Europe (*cervus elaphus*, L.) que j'ai pu me procurer à Vendôme, je n'ai pas trouvé de différences appréciables dans la forme, la position et le nombre des andouillers. La taille seule des débris fossiles dépasse en moyenne celle des bois de cerfs ordinaires de nos pays, qui néanmoins en offrent d'aussi forts, c'est-à-dire de 0^m,80 à 1^m de hauteur. Il n'y a donc pas lieu de supposer que les débris trouvés à Ponce appartiennent à une espèce disparue du pays. Ce qui a changé depuis cette époque reculée, ce sont les conditions d'existence du cerf qui, au lieu de la nature sauvage et de la liberté, ne rencontre plus que des forêts peu étendues, où il est pourchassé par les chiens et les hommes, et où il ne se développe qu'imparfaitement.

J'emprunte cette dernière idée à Buffon. Voici comment ce grand écrivain s'exprime dans son article sur le cerf : « Une autre preuve que la production du bois vient uniquement de la surabondance de la nourriture, c'est la différence qui se trouve entre les *têtes* des cerfs de même âge, dont les unes sont très-grosses, très-fournies, et les autres grêles et menues, ce qui dépend absolument de la quantité de la nourriture. Car un cerf qui habite un pays abondant, où il *viande* à son aise, où il n'est troublé ni par les chiens ni par les hommes, où, après avoir repu tranquillement, il peut ensuite ruminer en repos, aura toujours la tête belle, haute, bien ouverte, l'empaumure large et bien garnie, le merrain gros et bien perlé, avec grand nombre d'andouillers forts et longs ; au lieu que celui qui se trouve dans un pays où il n'a ni repos ni nourriture suffisante, n'aura qu'une tête mal nourrie dont l'empaumure sera serrée, le merrain grêle et les andouillers menus et en petit nombre, en sorte qu'il est toujours aisé de juger par la tête d'un

cerf s'il habite un pays abondant et tranquille, et s'il a été bien ou mal nourri. »

Le fait observé aux *Ecluses* ne devait pas longtemps rester isolé. Quelques jours après, M. Launay apprenait qu'une découverte toute semblable avait été faite à Saint-Hilaire-la-Gravelle, dans une tranchée du chemin de fer. Le 14 juin 1866, M. Launay et moi nous nous rendîmes à Fréteval, et de là à Saint-Hilaire en suivant la ligne du chemin de fer. A deux kilomètres et demi de Fréteval, un peu avant l'endroit marqué *les Etrés* sur la carte d'état-major, sur la rive droite du Loir, la voie a été taillée dans le pied du coteau qui aboutit à la rivière en ce point. La tranchée a entamé un calcaire tendre marneux, dont la section présente des sinuosités, la terre végétale ayant rempli des sillons ou ravinements creusés à sa surface. C'est dans cette couche, qui se présente de même qu'à Poncé comme un terrain d'éboulement au pied d'un coteau calcaire, qu'ont été trouvés, au dire des ouvriers et des gens des environs, de nombreux débris de bois de cerfs. Malheureusement les travaux étant terminés depuis longtemps, il nous a été impossible de voir aucun débris, soit en place, soit recueilli dans le travail. Peut-être nous sera-t-il permis d'en retrouver quelques échantillons d'après les renseignements qui nous ont été donnés.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons dans cette seconde localité exactement les mêmes conditions de gisement que dans la première, et il y a tout lieu de croire que nous avons à faire dans les deux cas au même phénomène. Comme dans la première trouvaille, il n'a été question ici que de bois de cerfs sans autres ossements ni dents.

J'ai dû rechercher dans les ouvrages spéciaux si je trouverais des exemples de faits analogues; or j'ai rencontré dans le célèbre ouvrage de G. Cuvier : *Recherches sur les ossements fossiles* (4^e édition, tome IV, p, 570), la relation d'un fait semblable, que je transcris ici.

L'auteur parle de cavités qui traversent les terrains anciens. « ... Ces cavités sont rarement vides; elles sont au contraire souvent remplies de matières de transport

de terrains supérieurs, et on peut trouver ainsi, au milieu des assises d'un terrain ancien de formation sédimenteuse, des objets de terrain de transport qui appartiennent à une formation d'une époque beaucoup plus récente. C'est ce que nous avons eu occasion d'observer dans une cavité semblable traversant la craie et découverte en creusant un puits dans un jardin vers le coteau du Bas-Meudon. (Suit une description de la coupe du puits renvoyant à une fig.)

« C'est à travers les bancs inférieurs à la terre végétale que s'était ouverte une cavité cylindrique qui a été remplie d'argile impure et de fragments de craie, et au milieu desquels on a trouvé *plusieurs parties d'un bois de cerf* comme calciné; il était dans une espèce de cavité située dans la partie du puits qui commençait à pénétrer dans la craie. On n'en a pas trouvé de morceaux assez considérables pour pouvoir déterminer l'espèce du genre cerf auquel il a appartenu.

« Nous avons vu ce bois de cerf en place et encore engagé dans l'espèce de brèche crayeuse que nous venons de décrire. Mais, au premier moment, on vint nous avertir qu'on avait trouvé un bois de cerf dans la craie. On voit, tant par notre description que par notre figure, que, bien que réellement dans la masse de craie, il n'en faisait pas partie, mais qu'il appartenait au terrain meuble qui recouvrait le sol avant que la terre végétale s'y soit déposée. »

Il reste enfin à se demander quelle est l'origine de ces dépôts formés *exclusivement* de bois de cerf? Je me contente de poser ici la question, dans l'espoir que d'autres pourront la résoudre.

QUELQUES VERS INÉDITS DE RONSARD

LETTRE A M. PROSPER BLANCHEMAIN

Communiquée à la Société Archéologique
du Vendomois.

Messieurs,

Vous connaissez tous Ronsard, ce grand poète qui se qualifiait *gentilhomme vendomois*, et dont s'enorgueillit avec raison notre province. Malheureusement, ses œuvres ne sont pas aussi connues que son nom. On s'en est trop rapporté, pour le juger, à la critique et surtout à la satire.

Les éditions des Œuvres de Ronsard, des Œuvres complètes surtout, étaient rares jusqu'ici et d'un prix hors de la portée de beaucoup de personnes.

M. Prosper Blanchemain, un poète et un érudit à la fois, a entrepris la tâche longue et difficile de publier les œuvres complètes du poète dans un format commode et d'un prix très-abordable. L'éditeur a su, à force de patientes recherches, retrouver un grand nombre de poésies inédites de Ronsard.

L'ouvrage aura huit volumes. Cinq ont paru, le sixième va paraître, et le septième s'imprime.

J'ai été assez heureux pour découvrir quelques vers complètement inédits de Ronsard. J'ai l'intention de les envoyer à M. Blanchemain pour son édition, et c'est ma lettre d'envoi que je vais avoir l'honneur de vous lire :

Monsieur,

Les rapports que j'ai déjà eu l'honneur d'avoir avec vous ont toujours été, de votre part, empreints d'une si gracieuse bienveillance, que je me reprocherais de négliger la moindre occasion d'apporter une pierre de plus au monument que vous élevez à notre illustre Ronsard¹.

Parmi les nombreuses pièces du poète éparses dans les dépôts manuscrits de la Bibliothèque impériale, j'en ai trouvé deux que j'ai lieu de croire tout à fait inédites. C'est d'abord un sonnet adressé à M. Nicolas de Neufville, sire de Villeroy, ministre d'Etat sous les rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Il était aussi trésorier et dispensateur des libéralités royales.

A M. DE VILLEROY.

Pour aborder une isle plantureuse
L'honneur de Seine et de vostre maison
En fructs en fleurs pour si belle saison
Et pour tousiours en seigneur bien heureuse :

Vous mesme avez de main aventureuse
Pris l'aviron de si gente façon
Que l'on a veu la grâce et la raison
D'un corps adroit d'une âme généreuse

Et qui plus est vostre main a sentie
L'aigre douleur d'une poignante ortie
Avant qu'entrer en si belle demeure :

¹ Œuvres complètes de P. de Ronsard, nouvelle édition publiée sur les textes les plus anciens avec les variantes et des notes, par Prosper Blanchemain. Paris, 1866. — 8 vol. petit in-12, papier vergé. (Cinq volumes seulement ont paru.)

Ainsi, Monsieur, vostre exemple ramène
Quoyque bien grand qu'il fault se donner peine
Pour la vertu et la vye meilleure.

A Conflans le VIII septembre 1570.

Ce sonnet est extrait des Fonds français ($\frac{7652}{3 \cdot 3}$ fr.
1663, fol. 14 v^o).
A

Puis une petite pièce d'un goût plus équivoque, et
que, pour cette raison, je ne me serais pas permis de
citer sans la parfaite authenticité de son origine.

A FRÈRE ANDRÉ THIÉVET, ANGOULMOIS....

Thevet avoit bien fréquenté
Aultrefoy en la Barbarie
Où les grandes chaleurs d'esté
Rendent la terre mal nourrie.
Il avoit bien veu la Sirie
Et le peuple au cœur indompté
Des Parthes et de l'Arménie,
Mais il n'avoit jamais esté
Que depuis six jours en Surye.
Et dict on que depuis naguères,
Dont ses voisins sont esbahys,
Il a vu le duc de Bavières
Pour mieux descrire tout pais.

RONSARD.

André Thevet, voyageur connu par sa crédulité, était
né à Angoulême au commencement du XVI^e siècle.
Dès sa jeunesse, il avait pris l'habit de cordelier. Il
mourut à Paris en 1590.

Cette pièce fait, comme la précédente, partie des Fonds

•

français (Fr. 1663, fol. III, v^o) ; elle se trouve aussi dans le Fonds Gaignières, 485, P. Q.

M. Paul Lacroix, le savant conservateur de la bibliothèque de l' Arsenal, m'a indiqué une élégie fort intéressante qui se trouve cotée dans les manuscrits historiques confiés à ses soins sous le numéro 737. Vous l'avez publiée dans le *Bocage royal*, t. III de vos Œuvres complètes de Ronsard, p. 389. Seulement, le manuscrit de l' Arsenal offre avec votre texte quelques variantes qu'il vous sera agréable, je pense, de connaître. Le titre d'abord présente une différence sensible, et donne sur René de Sanzay quelques renseignements qui n'existent pas dans votre édition.

Voici, du reste, les principales variantes en regard des passages correspondants dans votre texte :

TEXTE

TEXTE

PUBLIÉ PAR M. BLANCHEMAIN. DU MANUSCRIT DE L'ARSENAL.

Les blasons ou armoiries
A René de Sanzay
chevalier, fils aîné de René de
Sanzay, chevalier, chambellan
et conseiller du Roy, gouver-
neur et son lieutenant à Nan-
tes.

A Monseigneur René comte
de Sanzay, viscomte heredi-
taire de Poictou, comte de
Grois et de Glenam, sieur de
Saint Marsault et chevalier de
l'ordre du Roy son chambellan
et conseiller en son conseil
privé, collonnel et cappitaine
général de la noblesse de
France subjecte au ban et ar-
riere ban et super intendant gé-
néral des fortifications de ce
Royaulme.

P. de Ronsard gentilhomme
vendosmois.

ÉLÉGIE

- | | |
|---|---|
| 24 ^e v. Les rendoit vivement
aux <i>armes</i> animez, | Les rendoit vivement aux <i>guer-</i>
<i>res</i> animés. |
| 39 ^e v. <i>Escussions</i> et blasons de
leurs premiers <i>ayeux</i> . | <i>Pour armes</i> et blasons de leurs
premiers <i>ayeulx</i> |
| 42 ^e v. A pousser leur vertu <i>ou-</i>
<i>tre le populaire</i> , | A pousser leur vertu <i>par des-</i>
<i>sus le vulgaire</i> |
| 55 ^e v. Mais de l'illustre sang
des <i>princes de Poitiers</i> , | Mais de l'illustre sang des
<i>comtes de Poitiers</i> |
| 56 ^e v. Dont <i>ses</i> prédécesseurs
furent vrais héritiers, | Dont <i>tes</i> prédécesseurs furent
vrais héritiers. |
| 57 ^e v. <i>Qui, aux siècles</i> passez
en prenant alliance. | <i>Lesquels au temps</i> passé en
prenant alliance. |
| 66 ^e v. Dedans <i>un livre tien</i> tu
en fais une histoire, | Dedans <i>ce livre cy</i> tu en fais
une histoire. |
| 71 ^e v. Tousjours puisse ta race
augmenter en honneur, | Ta maison soit tousiours toute
pleine d'honneur |
| 72 ^e v. Et tousjours ta maison
soit pleine de bon-heur, | La richesse tousiours et tou-
siours le bonheur |
| 73 ^e v. Illustre de vertu et tous-
jours puisse vivre | La puisse maintenir et tou-
siours puisse vivre |
| 74 ^e v. Avecques un Ronsard,
un Sanzay dans ce livre. | Avecques un Sanssay un Ron-
sard en ce livre. |

P. DE RONSARD.

Cette pièce semble avoir été destinée à paraître en tête d'un Armorial du Poitou dont M. de Sanzay aurait été l'auteur. J'ai fait quelques recherches pour savoir s'il avait été publié un ouvrage héraldique signé de son nom et je me suis assuré qu'il n'en existe aucun.

Le Laboureur critique beaucoup la facilité avec laquelle les généalogistes de cette époque admettaient les récits fabuleux dont la plupart des familles nobles entouraient leur origine. Il cite entre autres (*tome II de ses Additions aux Mémoires de Castelnau, p. 559*) René de Sanzay, qui fit en 1560 avec Jean le Féron, roy d'armes de France, la généalogie de la maison de Sanzay, composée de près de cinquante degrés, avec les noms, prénoms et blasons des femmes qui y étaient alliées. Il

est fort probable que c'est de ce travail alors très-admiré que Ronsard veut parler.

M. Guigard parle fort longuement, dans sa *Bibliothèque héraldique*, d'un ouvrage intitulé : *Les Mémoires et recherches de France et de la Gaule Aquitannique du sieur Jean de la Haye*. . . . 1581, in-8° : d'après les plus savants bibliographes, cet ouvrage aurait été fait sous les inspirations de M. de Sanzay. Mais il ne contient pas l'ombre d'une élogie.

Lequel des deux textes est le plus authentique ? Les différences ne sont pas assez sensibles pour nécessiter un travail de comparaison ; toutefois, s'il m'était permis d'en juger par le dernier vers, je crois que Ronsard, s'adressant à une personne qu'il respecte et qu'il honore, aurait dit : « qu'un Ronsard puisse vivre toujours avec un Sanzay » et non « qu'un Sanzay puisse vivre toujours avec un Ronsard. » Les simples lois de la politesse l'exigeaient, et certainement elles avaient cours de son temps aussi bien qu'aujourd'hui. Ma version serait donc la meilleure.

Enfin, on m'a signalé quelques morceaux de Ronsard, dont je n'ai pu contrôler la qualité d'inédits : je me bornerai à vous les signaler :

1° Lettre de Ronsard à M. de Montmorency (man. fr.)

$$\begin{array}{r} 7652 \quad 3 \cdot 3 \\ \hline 7652 \quad 3 \cdot 3 \\ \quad \quad \text{A} \end{array}$$

2° Lettres de Ronsard (F. Dup., 712).

3° Lettre de Ronsard à son oncle (F. lat., 8585).

4° Lettre de Ronsard à M. de Montmorency (Man. fr., 8562).

5° Poésies de Ronsard — jointes à diverses autres — (Anciens fonds, 7237).

6° Phrases de Ronsard recueillies dans toutes ses œuvres (Anciens fonds, 7057 ²³ et Fr., 531, f° 122).

Je ne terminerai pas, Monsieur, sans vous adresser au nom de la Société Archéologique du Vendômois, au nom du Vendômois lettré qu'elle représente, un cordial remerciement pour l'œuvre de haut mérite et de grande patience que vous êtes sur le point de terminer. Glorifier notre Ronsard, remettre au jour ses œuvres les plus ignorées, c'est rendre à sa Muse, trop longtemps en disgrâce, la place qu'elle mérite, et faire honneur au pays qui lui a donné le jour.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Achille de ROCHAMBEAU.

Rochambeau, le 1^{er} janvier 1867.

NOTICE

SUR

M. ANTOINE MOREAU

Curé de la Paroisse de Saint-Laurent de Montoiré,

Par M. l'abbé Ct BOURGOGNE.

—
COMPTE RENDU, PAR M. CH. CHAUTARD.

M. l'abbé Ct Bourgogne, curé de Villavard, a dédié à la Société Archéologique et déposé pour ses archives une pieuse et intéressante notice sur M. Antoine Moreau, ancien curé de la paroisse de Saint-Laurent de Montoire, et fondateur de la congrégation des Sœurs de la Charité de cette ville. Quelques renseignements, extraits de cette notice, doivent trouver place dans notre Bulletin.

Antoine Moreau naquit à Paris, le 12 mai 1625, d'une famille de la bourgeoisie. Il embrassa d'abord la carrière des armes, y renonça bientôt, et entra dans le clergé. Pourvu de la cure de Saint-Lubin de Suèvres-sur-Loire, son zèle pour les pauvres l'aurait mis, selon une tradition du Blaisois, en relation avec saint Vincent-de-Paul. — Le fait qui détermina la nomination de M. Moreau à l'une des cures de Montoire mérite d'être rapporté, comme un trait de mœurs qui semble remonter à un temps bien antérieur au XVII^e siècle, et qui a comme un parfum des légendes du moyen âge. L'abbé Moreau passait à Montoire, au moment où une foule nombreuse se pressait autour d'une troupe de baladins, dont les bouffonneries indécentes obtenaient un grand succès. Indigné de ce scandale, l'ardent ministre de Dieu s'élança sur les tréteaux des saltimbanques ébahis, leur impose silence, et, un crucifix à la main, il harangue le peuple avec tant de force et d'émotion à la fois, qu'en un instant il

fit changer les sentiments de la multitude, qui, dans son enthousiasme, voulut l'avoir pour curé. La voix du peuple fut celle de Dieu; Moreau devint curé de Saint-Laurent en 1660.

La disette de 1662 et les maladies que la misère fit naître furent une nouvelle occasion pour l'abbé Moreau de déployer son zèle et sa charité. Au retour d'un voyage à Paris, où il sollicita des aumônes pour ses pauvres à la cour et jusque chez le roi, il fonda la congrégation des Sœurs de la Charité de Montoire, dont les membres se vouaient au soulagement des malades et à l'instruction des enfants, obtint pour elle des lettres-patentes, et dressa des Règles qui furent confirmées par les évêques du Mans. Il établit les Religieuses dans les bâtiments qui sont maintenant l'Hôpital, et, en 1790, cette congrégation comptait 48 établissements répandus dans sept diocèses.

Après quarante années de pieux travaux dans sa paroisse, le charitable curé mourut, et fut inhumé dans la chapelle des Sœurs de la Charité, où, lorsque l'édifice cessa d'être consacré au culte et devint la salle de la Justice de paix, ses restes furent respectés. On grava sur sa tombe cette simple inscription :

CI GIT LE PÈRE DES PAUVRES, MAITRE ANTOINE
MOREAU, FONDATEUR ET INSTITUTEUR DE LA
CONGRÉGATION DONT CETTE MAISON EST CHEF ET MÈRE,
DÉCÉDÉ LE 25 MARS 1702.

Sur un des murs de la chapelle, il fut scellé une table de marbre où on lisait une épitaphe en vers, plus pieux que poétiques, que M. l'abbé Bourgogne rapporte dans sa notice et qu'il a pu copier sur le calque fidèle pris par M. Edouard Huron, le savant antiquaire.

La congrégation qu'a fondée Antoine Moreau, dont Montoire garda la maison-mère jusqu'en 1790, et dont les Religieuses portent encore le nom de Sœurs de la Charité de Montoire, a, depuis le commencement de ce siècle, son établissement principal à Bourges. C'est là que le 24 mai 1866, sur la demande des Religieuses,

ont été transportés les ossements de leur fondateur. Cette exhumation a été consentie par l'Administration de l'Hôpital en échange de la fondation d'un lit par la congrégation, échange au moins singulier, que nous n'avons pas le droit d'apprécier ici ; mais si M. l'abbé Bourgogne a rappelé, à cette occasion, l'émotion des âmes pieuses de Montoire, où est restée en vénération la mémoire du curé Moreau, il nous est permis d'exprimer nos regrets de l'enlèvement de la table de marbre, sur laquelle est gravée l'inscription dont nous avons parlé, et de la pierre tumulaire qui recouvrait les restes du fondateur de l'Ordre de la Charité de Montoire ¹.

¹ Au moment même où le Bulletin est sous presse, la Société Archéologique a appris, avec un nouveau regret, que les titres de fondation de l'Ordre de la Charité de Montoire devaient être transportés à Bourges ; elle a immédiatement adressé une demande à M. le Ministre de l'Intérieur, afin que ces pièces, si intéressantes pour l'histoire religieuse du Vendômois, ne fussent pas distraites des Archives de Montoire.

M. le Ministre a répondu, par une dépêche du 18 mars 1867, au Président de la Société, que les titres concernant l'Ordre de la Charité ne seraient transférés à Bourges qu'après que l'autorité municipale de Montoire en aurait fait faire une copie authentique, qui resterait dans les Archives de cette ville.

DE LA POÉSIE LYRIQUE

DES

MINNESINGER (Chantres d'Amour)

PAR

M. Ulysse HINGLAIS.

Il n'est pas besoin de faire une longue étude de la littérature d'un peuple, pour s'apercevoir qu'elle suit dans ses développements toutes les phases de la vie humaine. Mais, de même que l'existence de l'homme se modifie par suite de circonstances étrangères, de même aussi la littérature, atteinte dans son développement naturel par des causes venues d'ailleurs, hâte ou retarde parfois sa marche, reste stationnaire, quand elle ne recule pas, ou, emportée par la secousse qui lui est imprimée, franchit d'un bond l'espace de plusieurs siècles, et passe, pour ainsi dire sans transition, des bégaïements de l'enfance au langage net, précis et savamment cadencé de l'âge mur. C'est ainsi que la Rome antique, encore amusée aux Fables attellanes, aux indigestes recueils des Grandes Annales, des Livres des Pontifes, devenue subitement héritière des chefs-d'œuvre de la Grèce, voit paraître Ennius, Plaute, Térence, Caton, Lucrèce, César, Cicéron, et toute cette cohorte de génies qui brillent autour du nom d'Auguste et de celui de ses premiers successeurs; puis, comme épuisées de leur virilité prématurée, les lettres latines s'en vont d'une décadence si rapide, que moins de cinquante ans après Tacite, elles en sont déjà aux barbaries du style punique d'Apulée.

Les littératures modernes ont couru les mêmes chances. Nous ne pouvons encore, il est vrai, prévoir quand

et de quelle manière se fera leur déclin; mais à les considérer dans leur développement jusqu'à nous, elles nous apparaissent naissant informes et inexpérimentées, grandissant et se fortifiant avec lenteur, arrêtées parfois par un coup imprévu, ou entrant par des circonstances heureuses en possession de la force et de l'expérience qui marquent l'apogée de leur vie.

Il en est une toutefois que sa puissante constitution, le tempérament solide et l'indépendance d'esprit du peuple dont elle est l'expression, semblent avoir soustraite aux brusques influences du dehors : c'est la littérature allemande. Chez elle tout est régulier, normal, personnel. Ce qu'elle reçoit de l'étranger, elle se l'assimile lentement, et si bien, que vous diriez qu'elle se nourrit d'aliments fournis par son propre sol. Vous ne la trouverez pas tantôt française ou anglaise, tantôt italienne ou espagnole; elle reste toujours allemande, chaque progrès lui vient à son heure, et vous ne pouvez accuser ses écrivains, même les plus nourris des littératures étrangères, de perdre ou d'abdiquer leur caractère éminemment germanique.

Jusque dans ses défaillances passagères, la littérature allemande demeure originale, et quand elle se relève, semblable à un homme quelque temps abattu par la maladie, elle se reprend à vivre au point où elle en était avant son mal; tant est vivace cette race des Germains, que les coups les plus rudes n'ont jamais pu altérer ni dans leurs mœurs ni dans leurs idées.

Parmi ces défaillances, il faut regarder comme la plus marquée celle dont languit la littérature nationale de l'Allemagne par l'introduction du christianisme. Alors s'ouvrit une longue période, pendant laquelle les lettres, réfugiées dans les couvents, se firent à peu près toutes latines. Moines et moniales, pleins d'une sainte horreur pour les traditions païennes de la Germanie, regardèrent comme un pieux devoir de rompre avec elles dans ce que les croyances ont toujours de plus vivace, dans leur littérature; ils pensèrent que l'idole d'Hermansal ne serait complètement abattue que lorsqu'on

aurait éteint l'écho de sa voix puissante ; c'est pourquoi, détournant les yeux des forêts saxonnes vers les Sept Collines, ils cherchèrent à Rome des modèles que l'Eglise avait pour ainsi dire adoptés en en prenant la langue. Virgile, Ovide et les autres donnèrent le ton à la poésie, si ce n'est pas une métaphore trop hardie d'appeler poésie les tristes productions écloses de l'imitation et de la tradition des temps romains. Mais ils eurent beau faire : en dépit de leurs efforts, de ceux des princes, et de la barbarie du siècle de fer, la véritable poésie allemande se perpétua dans le peuple par des chants transmis d'âge en âge, et ses ennemis mêmes durent à son souvenir involontaire les rares beautés qui se trouvent dans leurs écrits.

C'est cette lutte, passive d'un côté, active de l'autre, que l'on appelle la période franque. La littérature nationale semble ne plus exister. Les païens ont disparu, massacrés en masse par les Carlovingiens, ou convertis par l'immortel dévouement de légions d'apôtres. La hiérarchie romaine s'est implantée en Allemagne avec le christianisme ; elle domine dans l'Eglise aussi bien que dans l'Etat et dans les mœurs ; ces Germains se sont façonnés aux institutions qu'ils sont venus détruire ; ils ont pris les idées du monde ancien, et l'on a à craindre que les lettres elles-mêmes, succombant sous l'effort, ne cèdent définitivement à l'influence antique.

Mais voici que le secours leur vient du mouvement qui semble à première vue leur devoir être le plus hostile. Les attaques des Sarrasins contre les Chrétiens du sud, leurs guerres avec les Espagnols, les expéditions des Normands en Sicile, ont de longue date déposé dans le cœur de tous les chrétiens des haines qui n'attendent pour éclater que les brûlantes prédications de Pierre l'Ermite. Soudain, le monde se partage en deux camps : d'un côté les fils de la Croix, de l'autre les sectateurs du Croissant. L'Occident n'a plus ni Anglais, ni Français, ni Italiens, ni Allemands, il ne compte que des chrétiens ; de même qu'en Orient toutes les nationalités disparaissent sous le nom général de Sarrasins.

Les uns se ruent sur les autres avec une fureur opiniâtre, que n'explique pas toujours l'opposition des croyances religieuses, Il y a en effet dans les croisades plus qu'une guerre de religion; elles représentent le choc de deux sociétés également exclusives, également envahissantes; le triomphe de l'une était la mort de l'autre; on revoyait le tableau agrandi de l'ancienne lutte des Hellènes contre les Perses; et c'était à savoir de nouveau si l'Orient, où l'éducation n'a en vue que les masses, n'absorberait pas l'Occident, où l'éducation s'occupe surtout des individus.

De cette effervescence sans pareille dans l'histoire du monde, il résulta que les Occidentaux rejetèrent les traditions antiques, et commencèrent à vivre d'une vie propre. Ce fut alors que se fit véritablement la séparation du monde ancien et du monde nouveau; et cela est si vrai que toutes les littératures modernes placent leur naissance vers cette date.

Le christianisme a demandé onze siècles pour se former des nations qui fussent siennes, et seulement après ce long espace de temps l'Occident se trouve enfin apte à se constituer sur une base chrétienne, c'est-à-dire sur la liberté et la conscience individuelles. Toute la différence des deux sociétés, l'ancienne et la moderne, repose sur ces deux principes proclamés par l'Évangile: la responsabilité personnelle et la solidarité commune. Voilà le germe de toutes les constitutions modernes, et voilà pourquoi aussi, pour le dire en passant, le christianisme, tout en admettant l'esclavage en droit¹, le dé-

¹ Dans la question de l'esclavage, l'Église a de tout temps conformed son enseignement aux Institutes de Justinien. Nous citons en preuve les passages ci-dessous pris dans les théologies classiques les plus suivies en France, l'une au XVIII^e et l'autre au XIX^e siècle.

« Licet homini hominem servum facere aut habere.... Servitus non pugnat contra jus naturale... non pugnat servitus contra jus divinum... non pugnat contra jus ecclesiasticum. » *Institutiones theologicæ ad usum seminariariorum (de Jure, cap. II, concl. V)*, par Pierre Collet. (4^e édition, 1754.)

truit de fait tout naturellement chez tout peuple chez lequel il s'est complètement implanté.

Cependant, quand on se rappelle la constitution de la famille dans la Germanie antique, on est tenté de se demander si le christianisme n'y a pas plutôt entravé que hâté les progrès de la liberté individuelle. Il en serait ainsi, sans doute, s'il était assuré que les principes auxquels obéissaient les Germains les auraient conduits à la civilisation moderne. Mais loin de là ; tout ce que ces principes pouvaient donner, ils l'avaient fait ; et comme toutes les institutions humaines renferment un levain de corruption, lequel se développe avec le temps et finit par prévaloir lorsque ces institutions ont produit tout le bien qui était en leur pouvoir, on prévoyait déjà à des indices certains que l'organisation de la famille germanique allait subir la loi commune, si elle ne se retrempait à une source plus féconde.

Ce fut le christianisme qui la régénéra ; bien plus, il lui donna des forces qu'elle n'avait jamais possédées. Les Germains apprirent par lui qu'entre le chef et son subordonné il y a plus qu'une relation de simple caprice ; que l'homme n'est pas seulement né pour chasser et faire la guerre ; que l'esclave, pour être privé de la liberté du corps, n'en conserve pas moins celle de l'âme ; que la femme enfin a droit à plus de respect encore qu'on ne lui en déférait en Germanie ; qu'elle n'est pas seulement la servante muette de l'homme, mais que, pour devenir entièrement sa compagne, il lui fait sa part plus large que celle qui lui était dévolue, dans les relations sociales et dans l'éducation des enfants. Tels sont

« *Servitus non est per se illicita. Probatur ex scripturâ... ex doctrinâ et praxi Ecclesiæ... ex ratione.* »

De Justitiâ (Pars. I, cap. I, art. 2) par Jos. Carrière, vicaire général du diocèse de Paris. 5^e édition, sans date ; la première est de 1840.

Toutefois, nous ne saurions trop répéter que l'Eglise a toujours lutté pour faire abandonner l'exercice de ce droit odieux, et que partout ses efforts ont été couronnés de succès.

les principaux points en lesquels le christianisme corrigea la rudesse germanique, et changea une sauvage indépendance en les mœurs plus douces d'une sage liberté. Nous voyons par là qu'en Germanie le christianisme n'avait presque rien à détruire, son œuvre ne consistait qu'à modérer et à corriger.

Cette œuvre était accomplie lorsque éclatèrent les Croisades. Désormais les Germains sont chrétiens sans avoir abdiqué les instincts de leur race, et rien ne les empêche de se constituer suivant ces instincts, éclairés qu'ils sont par la lumière de l'Évangile. Aussi le cri de la croisade retentit à leurs oreilles comme la voix de la résurrection. L'enthousiasme fut grand en Allemagne, et cependant il ne la poussa pas d'abord sur l'Orient. Il semblerait que les Allemands eussent senti toute la portée de ce grand mouvement et qu'ils y eussent vu de prime abord une révolution sociale, au lieu d'une simple guerre de religion comme l'entendaient les Français. Leur ardeur se porta tout entière à la lutte contre l'absolutisme. La situation qu'achevèrent de se faire les grands vis-à-vis du gouvernement impérial, et celle où commencèrent à se placer les villes les plus considérables vis-à-vis des grands eux-mêmes, partagea le pouvoir absolu d'un seul entre les mains de plusieurs qui se feront équilibre, et ne reconnaîtront à l'empereur que les droits qu'ils voudront bien lui accorder. Tant que les empereurs useront de ces droits dans l'intérêt de l'Allemagne, ils resteront le centre vers lequel convergeront les forces vives du pays : ce sera la brillante époque des Hohenstauffen ; lorsqu'ils faudront à leur mandat, ils succomberont sous les coups de leurs grands vassaux indépendants ; et ceux-ci tomberont à leur tour, quand, la liberté descendue des familles dans les individus, le peuple à son tour réclamera son entier affranchissement.

L'on se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que, dans ces sortes de révolutions, les hommes savent d'abord au juste à quelle idée ils obéissent. Instruments des desseins de la Providence, nous sommes toujours

poussés en avant dans l'ignorance du terme où nous devons nous reposer quelque temps. Faut-il nous étonner si, usant de notre libre arbitre et abusés par notre courte vue, nous contrarions le mouvement auquel nous sommes cependant forcés d'obéir, et essayons des routes qui ne nous sont point tracées ?

La renaissance de la poésie nationale en Allemagne, au XII^e siècle, offre le spectacle de ces tâtonnements. On y voit d'abord une confusion extraordinaire : christianisme et paganisme, idées nouvelles et idées antiques apportant leur contingent à l'ardente curiosité de cette époque. Dans un même poème se trouvent mêlés des épisodes tirés de la Bible, du cycle homérique, de la vie des saints, des historiens grecs, des épopées traditionnelles des races germaniques. Le saint et le profane, l'histoire et la fable, l'antiquité et les temps modernes, les faits nationaux et les faits étrangers, tout s'y trouve bizarrement enchevêtré. La forme n'est pas moins mêlée que le fond : elle offre le vieil et le nouvel idiome, le haut et le bas allemand, les licences anciennes et les règles nouvelles de la structure du vers et des lois de la rime. On sent là une poésie de transition, l'enfantement d'une littérature nouvelle ; vous diriez un fondeur qui jette pêle-mêle dans le creuset l'or, l'argent, l'étain, l'antimoine, le cuivre, pour fabriquer par la fusion de tous ces métaux un métal unique, le bronze. Ce mélange bizarre est le caractère de toute époque où la poésie, n'ayant pas encore de centre apparent, va tâtonnant à droite et à gauche pour trouver le point autour duquel elle finira par se fixer. Au XII^e siècle, à cette heure du réveil à la vie, ce point sera l'amour. C'est ainsi qu'à l'âge où l'homme commence à sentir tout le prix de sa liberté, son instinct le porte vers ces tendres affections, trop tôt évanouies, hélas ! dont le souvenir, éternellement imprimé dans son âme, y demeure comme un doux remède destiné à corriger les âpres passions de la maturité et de la vieillesse.

Ce nom seul d'amour eût suffi pour arracher la lyre des mains du clergé, si déjà il n'en avait été dépouillé.

Dès la première secousse de l'impulsion donnée par les croisades, au premier sentiment de leur personnalité intellectuelle, les laïques s'emparèrent de la poésie. Ils commencèrent par établir leur indépendance dans le domaine de la pensée d'une façon tout exclusive, en refoulant dans l'Eglise et dans la chaire scolastique le clergé avec ses pastiches de littérature antique, ses procédés artificiels et sa langue latine. Ce n'est pas à dire qu'ils abandonnèrent tout d'un coup les sujets traditionnels; mais ils les traitèrent à leur façon et en langue vulgaire.

Il en résulta que cette langue, à force d'être maniée, perdit la grossièreté informe de la barbarie, comme un outil se polit par un fréquent usage. Elle se ploya à une phrase plus souple et plus variée, intercala d'harmonieuses voyelles entre ses lourdes gerbes de consonnes, devint régulière et cadencée dans ses inflexions et ses terminaisons. Ces mérites, elle les dut principalement à des emprunts faits à l'allemand du Sud. Il en est d'autres qui profitèrent surtout à la versification, et dont elle est redevable aux modèles français et latins. Ces derniers lui apprirent à remplacer la disposition arbitraire des longues et des brèves par une quantité régulière imitée de l'iambe, du trochée et du dactyle. Les Français lui fournirent les lois de la rime, à laquelle dès lors il ne suffit plus d'être une simple assonance parfois très-éloignée, mais qui exigea un retour périodique régulier de rimes sourdes et de rimes accentuées. A ces conditions seules le couplet fut possible, et la perfection de la langue, de la mesure et de la rime, provoqua tout naturellement la naissance du chant lyrique.

Toutes les grandes époques de la littérature, à quelque cause qu'elles se rapportent, subissent la domination d'un sentiment ou d'une idée dont le règne devient temporairement exclusif et qui laisse son nom à l'époque. Au XII^e siècle, nous l'avons dit, ce sentiment fut l'amour. Il ne dégénérera que trop tôt, grâce aux passions humaines, en libertinage; mais dans sa première expansion, naïve, pure et respectueuse, sa voix a toutes

les timidités, toute la retenue, aussi bien que les joies folles et les désespoirs futiles de l'adolescent dont une première affection fait battre le cœur. Tout dans ce siècle rappelle la femme : c'est pour elle que l'on vit et que l'on meurt, c'est elle que l'on honore dans les églises en la douce Vierge Marie, c'est elle qui relève les courages abattus, elle qui distribue les prix de victoire. Sa beauté, ses grâces, ses condescendances, ses rigueurs animent toutes les lyres ; l'homme se fait son esclave volontaire, et quand un vieux minnesinger nous la montre sur un trône d'or, avec une couronne d'étoiles et la tête de l'homme pour marchepied, il ne fait que symboliser la réalité. Cette éclatante revanche était due à la femme pour son oppression séculaire ; de tout temps elle avait gémi dans les humiliations de l'esclavage, son affranchissement ne pouvait être affirmé avec trop de solennité.

Remarquons-le toutefois à l'honneur du bon sens du peuple allemand : tandis que chez les autres nations cet enthousiasme ne connaît pas de frein et que la femme y devient une véritable idole, les poètes de l'Allemagne, à peu d'exceptions près, ne l'élèvent pas au-dessus des relations où l'a placée la nature. On trouve toujours dans leurs chants l'amante facile ou rigoureuse, l'épouse et la mère de famille respectée, soumise et dévouée, jamais cette déesse hautaine et superbe, affranchie des devoirs de son sexe, aux caprices de qui les Provençaux abandonnent aveuglément leur vie et leurs destinées, et que par un de ces retours auxquels sont sujettes les adorations exagérées, ils traînent bientôt après dans la fange de leurs contes lubriques.

Mais un passage extrait des *Conseils de Winsbeke à son fils*, et que nous nous sommes efforcé de traduire le plus fidèlement possible, vous montrera mieux que toutes nos réflexions les égards que la poésie chevaleresque des minnesinger prodiguait à la femme, et les motifs sur lesquels reposait leur profond respect. Aussi bien importe-t-il qu'avant d'étudier avec quelque détail les chantries d'amour de ce temps, vous sachiez bien à

quelle source s'inspirait leur amour. Winsbeke appartient à l'époque de la plus pure efflorescence de la poésie allemande du moyen âge. Au soir d'une vie illustrée par la bravoure et l'honneur (vers 1153), le vieux chevalier lègue à son fils, dans un long poème didactique, la connaissance des devoirs dont la pratique constante a préparé à son existence un si tranquille crépuscule. Après avoir appris à l'enfant ce qu'il doit à Dieu, voici comment il lui trace ses devoirs envers la femme :

Mon fils, du pur amour veux-tu sentir la flamme
Sans honte et sans remords ? Aime, honore la femme :
Elle apaise nos maux ; sa grâce réjouit
Le monde dans lequel elle s'épanouit.
Tout homme dans ses flancs a puisé l'existence.
Qui l'oublie a lavé la honte de son front,
Et quand de Salomon il aurait la science,
Dans leur société les fous l'appelleront.

Toute condition reçoit d'elle sur terre,
Mon cher fils, le bonheur, la gloire et la lumière.
Jamais homme prudent n'osera limiter
Les respects que la femme a droit de mériter.
Son nom vaut en éclat la couronne royale.
Loué soit le Seigneur, qui ne dédaigna pas,
Quand il peupla les cieux de sa main libérale,
De nous donner aussi des anges ici-bas !

Puisses-tu cependant conserver l'ignorance
Des maux qu'elle réserve à ton adolescence !
Hélas ! lorsque viendra le temps de tes amours,
Sa bonté voudra-t-elle adoucir tous tes jours ?
Que tu serais heureux ! Mais, à tes vœux rebelle,
Si sa pudeur craintive augmente tes ennuis,
Ne va pas, mon enfant, maudire la cruelle ;
Sinon bien vainement tu reçois mes avis.

Ecoute un sûr remède aux heures de détresse,
Un doux breuvage, enfant, que l'offre ma tendresse :
Que tu vives longtemps, que ton cours soit borné,
Tu te verras souvent de force abandonné.
Place donc dans ton cœur, pour éternelle amie,
Une femme fidèle; et lorsque ta vertu
Défaudra sous le poids des chagrins de la vie,
Sa main relèvera ton courage abattu.

Il manque un sens, mon fils, il manque un sens à l'âme
De l'homme qui ne trouve en l'amour de la femme
Un doux allègement aux maux de chaque jour.
La femme chaste épand le baume avec l'amour.
Si votre cœur brisé fléchit sous la tristesse,
Si vous vous épuisez aux fardeaux d'ici-bas,
Il vous faut de l'épouse accueillir la tendresse ;
Vous trouverez en elle et remède et soulas.

Si nous avons le dessein de comprendre dans notre travail tous les genres de littérature cultivés à cette époque, nous nous garderions de ne pas mentionner les sources de richesses ouvertes à l'imagination par les voyages en Orient : les splendeurs du climat de l'Asie, le brillant appareil et la politesse de la cour de Constantinople, le luxe des Sarrasins, toutes choses bien faites pour frapper les rudes guerriers de l'Occident; mais comme le profit en demeura surtout aux poèmes épiques, et que notre plan n'embrasse que le genre de poésie véritablement propre au XII^e et au XIII^e siècle, à savoir la poésie lyrique des chantres d'amour, nous n'avons pas à nous y arrêter.

Il ne restait donc plus à la muse lyrique qu'à prendre son essor, car à toutes les conditions dont nous l'avons montrée pourvue, elle en joignait une dernière, la plus indispensable, attendu que sans elle toutes les autres restent à l'état de forces latentes. Comme il ne suffit pas à un fruit d'être produit par un arbre sain, bien exposé

et planté dans une terre féconde ; que, pour mûrir, il lui faut en outre la chaleur bienfaisante du soleil, sans quoi, l'automne venu le trouvera encore dans presque toute la crudité des premiers mois ; ainsi la poésie, fournie de tous les éléments de floraison, demande pour s'épanouir le soleil de la vie sociale, c'est-à-dire un gouvernement sage, fort, généreux et libéral. Ce soleil la dynastie des Hohenstauffen le fit luire sur l'Allemagne.

Nous verrons, par la suite de ce travail, quels génies il échauffa et quelle fécondité leur communiqua son action bienfaisante.

NOTE
SUR
UNE DÉCOUVERTE
DE
MONNAIES CARLOVINGIENNES

Par M. Ch. BOUCHET.

Dans les derniers jours de 1866, il a été découvert, dans un pré de la commune de Nourray¹, canton de Vendôme, à une profondeur de moins de 30 centimètres, 20 pièces d'argent. Elles n'étaient contenues, paraît-il, dans aucun vase ni récipient, et formaient une petite pile à même la terre. Dans le premier moment, 2 ont été vendues à un ouvrier du chemin de fer, puis 4 à un amateur du pays², le reste enfin à la Société Archéologique. Nous n'avons pu retrouver les pièces tombées entre les mains de l'ouvrier ; mais les 4 acquises par M. l'Instituteur nous ont été communiquées avec beaucoup d'obligeance. Nous les ferons donc figurer dans la description que nous allons donner, en les faisant seulement précéder d'une astérique (*). — Toutes, disons-nous, sont en argent, plus ou moins pur, et portent d'un côté le monogramme de KAROLVS, partout écrit par un K, sauf sur une seule, avec la légende GRATIA D-I REX, offrant quelques variantes ; au revers est la croix, accompagnée d'un nom de ville. Une seule pièce fait

¹ C'est par erreur que nous avons dit, dans la Description sommaire des objets, que cette découverte avait été faite à Huisseau.

² Le frère Narcisse, de la Doctrine chrétienne, instituteur à Huisseau.

exception à ce type général, sans cesser d'appartenir à la même époque. Ce sont par conséquent des pièces carlovingiennes au nom de Charles, et, pour le dire tout de suite, de Charles-le-Chauve. Toutes sont des deniers que nous allons décrire en ne faisant connaître que les traits distinctifs de chacune d'elles :

- 1^o — CRATIA par un C. — Revers : PARISH CIVITAS (Paris). — Poids : 1 gr. 8. — Médiocre.
- 2^o — SCI DIONYSII M (D en forme de *delta*.) (Monastère de Saint-Denis). — Poids : 1 gr. 7. — Style maigre.
- * 3^o — CAROLVS REX (o petit et rond), croix. — Revers : PALATINA MONE. Monogramme par K. — Poids : 1 gr. 5. — Médiocre. — Cette pièce est la seule qui ne soit pas conforme pour le type à toutes les autres.
- 4^o — AVEIIANIS CIVITAS (Orléans). — Poids : 2 gr. Brunie au revers. Mauvaise fabrique ; bas argent.
- * 5^o — Autre semblable. — Poids : 1 gr. 7. Caractères maigres ; mais bien conservé.
- 6^o — Monogramme par C. — Revers : AVRENAHIS CIVITAS (Id.) — Poids : 1 gr. 7. — Beau au droit.
- 7^o — AVRELIANIS CITAS. (Id.) — Poids : 1 gr. 4. — Beau.
- * 8^o — TVRONES CIVITAS (O cruciforme) (Tours.) — Poids : 1 gr. 4. — Très-beau.
- 9^o — Au droit RE pour REX. — Revers : REMIS CIAI-TAS (S retourné.) (Reims). — Poids : 1 gr. 6. — Mauvaise fabrique.
- 10^o — La petite croix qui commence la légende, au droit, est cantonnée en haut de 2 points. CRATIA est écrit par un C. — Revers : AMBIANI CIVIA (Amiens). — Poids : 1 gr. 8. — Très-beau.

- 11° — IBAIOCAS CIVITAS (O cruciforme) (Bayeux.)
— Poids: 1 gr. 8. — Beau.
- * 12° — Autre IBAIOCAS... (H et B conjoints; O cruciforme) (Id.) — Poids: 1 gr. 7. — Assez beau.
- 13° — Au droit REIX pour REX. — Revers: AVTISLO-
DERO CIVI (o petits et ronds) (Auxerre.) — Poids:
1 gr. 6. — Fabrique médiocre.
- 14° — TARVENNA CIVIT. (Térouanne.) — Poids: 2 gr.
à peu près. — Beau. — (Fig. 1.)
- 15° — AQVIS GRANI PAL (Signe abrégatif dans l'L.)
(PALAIS D'AIX-LA-CHAPELLE.) — Poids: 1 gr. 8.
— Beau. — (Fig. 2.)
- 16° — CRATIA DI (*sic*) REX FR. Monogramme ren-
versé et mal ordonné. — Revers: IN FISCO VEN-
DRNT. (Point sous l'N; le D et l'R mal formés.)
Croix. (Vendière — Meurthe¹.) — Poids: 1 gr. 7.
— Médiocre. — (Fig. 3.)
- 17° — Au droit: PEX au lieu de REX. — Revers:
NEVERNIS CIVITAS (Nevers.) — Poids: 1 gr. 7.
— Très-beau.
- 18° — Au droit CRACIA par 2 C. — Revers: CAVIL-
LONIS CIVIS. (L'A et le V conjoints.) (Châlon-sur-
Saône.) — Poids: 1 gr. 5. — Beau. — (Fig. 4.)

Toutes ces pièces, avons-nous dit, quelles que soient les différences qui les distinguent, appartiennent au règne de Charles-le-Chauve (840-877). Telle paraît être

¹ Le Blanc (*Traité historique des Monnaies de France*) avait conjecturé: Vendières-sur-Marne; mais M. de Longpérier a préféré Vendière (Meurthe), à cause de la mention *in fisco* qui lui paraît une tournure particulière au royaume de Lorraine. — Qu'il nous soit permis, à cette occasion, d'exprimer ici toute notre reconnaissance à l'illustre savant qui a bien voulu nous fournir sur nos monnaies plusieurs indications précieuses.

l'opinion de M. de Longpérier, qui n'en a vu que les empreintes; telle est celle de M. Charvet, qui les a vues en nature, attiré par le bruit de cette découverte. Les variantes que l'on remarque sur quelques exemplaires (Bayeux et Orléans) doivent être attribuées à la diversité des époques ou des ordonnances du même souverain. Celle dont le type fait exception et qui porte d'un côté CAROLVS REX, avec la croix, et de l'autre PALATINA MONE, avec le monogramme, ne nous semble pas néanmoins devoir être classée ailleurs, si ce n'est peut-être qu'il convient de la reporter aux commencements du règne, avant l'apparition du GRATIA DI REX. (?)

14 ateliers sont dénommés sur nos 20 monnaies, parmi lesquels :

11 appartiennent au royaume de France. Ce sont : Paris, le Palais ¹, Saint-Denys, Orléans, Tours, Amiens, Bayeux, Reims, Auxerre, Châlon et Téroouanne. (?)

2 au royaume de Lorraine : Aix-la-Chapelle et Vendière.

1 enfin au royaume d'Aquitaine : Nevers.

Sur ces 14 ateliers, 5 sont mentionnés dans l'édit de Pistes (864) parmi les 10 qu'il désigne. Ces 5 localités sont : Paris, Reims, Orléans, Châlon et le Palais. Est-il besoin d'ajouter qu'aucune de nos pièces n'est conforme aux prescriptions de l'édit ? Le n° 3 seul y serait fidèle si le nom royal, au lieu d'être du côté de la croix, se trouvait du côté du monogramme.

Plusieurs de nos monnaies sont intéressantes et peu communes : Bayeux, Vendière, Téroouanne, Châlon, seront certainement remarquées.

Mais nous attirons toute l'attention des numismates sur celle du PALAIS d'Aix-la-Chapelle. (Fig. 2.)

On ne connaissait jusqu'ici que des Charlemagne avec ce nom de ville et encore sans le mot PAL(*atium*). Notre

¹ Le *Palais*, à la rigueur, n'appartient à aucun royaume en particulier; c'est une résidence royale quelconque pendant le séjour du roi.

pièce ne se trouve en effet ni dans Fougère et Combrouse (*Description complète et raisonnée des Monnaies de la seconde race*), ni dans deux collections carlovingiennes célèbres à Paris, ni même, nous croyons pouvoir l'affirmer, au Cabinet de France. Du moins l'y a-t-on cherchée longtemps en vain¹. Enfin M. de Longpérier ne se rappelle pas l'avoir jamais vue ; mais il ne paraît pas douter qu'elle n'appartienne à Charles-le-Chauve. L'extension des légendes, nous dit-il, ne se trouve guère qu'au temps de ce prince ; les inscriptions du règne de Charlemagne sont plus brèves. — Que dire après tout cela, sinon que notre pièce est, selon toute vraisemblance, inédite, dans tous les cas, d'une extrême rareté, et singulièrement curieuse ? Elle nous le paraît d'autant plus qu'il ne nous semble pas impossible de déterminer à quelle époque et à quelle occasion elle fut émise. — Nous ne voyons en effet dans la vie de Charles-le-Chauve que deux circonstances où il ait été maître d'Aix-la-Chapelle : la première en 842, après l'entrevue de Charles et de Louis à Strasbourg et le fameux serment dans les deux langues réciproques. Louis et Charles passèrent ensuite la Moselle, pour attaquer leur aîné Lothaire. Celui-ci, effrayé de leur arrivée soudaine, s'enfuit, et les deux rois entrèrent dans sa capitale, où ils se partagèrent ses États (*Annal. Bertin.*). Toutefois ce n'est point à ce moment, selon nous, que fut frappée la pièce qui nous occupe. Charles ne comptait alors que deux ans de règne, et il se fût certainement rencontré dans notre lot quelques pièces du règne précédent. Toutes au contraire sont au nom de Charles, et quelques-unes attestent par le frai une assez longue circulation.

L'autre circonstance où ce prince redevint maître de la même ville eut lieu 27 ans après. Lothaire II, fils du précédent et roi de Lorraine, mourut en 869. Charles, qui, malgré sa faiblesse de caractère, ne rêvait que le ré-

¹ Nous devons tous ces renseignements à l'obligeance de MM. Aug. de Trémault, Caron, avoué à Paris, Rollin et Feuardent. Nous les prions d'agréer ici nos remerciements.

tablissement de la grande unité carlovingienne, envahit aussitôt les États de son neveu, et s'en fit couronner roi à Metz (9 septembre). Il se rendit ensuite à Aix, et fit son entrée dans le palais de Charlemagne. C'est dans cette ville en effet qu'était toujours, aux yeux des Francs orientaux, la capitale de l'empire et celle du nouveau royaume en particulier. « *Indèque, disent les Annales de Metz (i. e. à Metis), digrediens, AQUISGRANI PALATIUM INGRESSUS EST, eo quod sedes regni esse videretur, ubi multo plures ad eum confluerunt.* » Ce passage nous semble le commentaire le plus éclatant de notre pièce. Il n'est pas douteux que Charles n'ait voulu affirmer sa nouvelle royauté austrasienne en frappant monnaie dans le palais même de son grand aïeul¹. Notre pièce nous paraît donc la consécration d'un fait historique, et reçoit de là une nouvelle valeur.

Pendant que Charles jetait sur le Rhin les fondements d'une puissance éphémère, son autorité s'écroulait de toutes parts dans son propre royaume. L'aristocratie guerrière prenait une influence de plus en plus redoutable ; les seigneurs des villes se rendaient indépendants ; plusieurs avaient usurpé déjà le droit de monnayage, et quelques-unes de nos pièces ont dû être frappées par eux. Nous nous bornerons à citer celle d'Auxerre ; et s'il est permis d'en juger par sa fabrique négligée, on voit que les traditions monétaires s'étaient affaiblies dans cette ville, en même temps que l'autorité royale. — La pièce de Châlon au contraire est belle. Serait-ce parce que le comte Thierry qui gouvernait ce pays, fidèle à

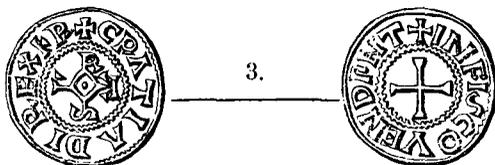
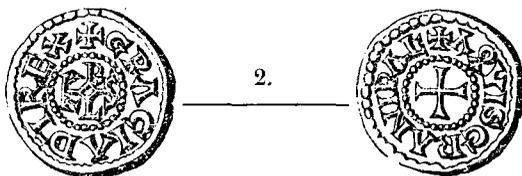
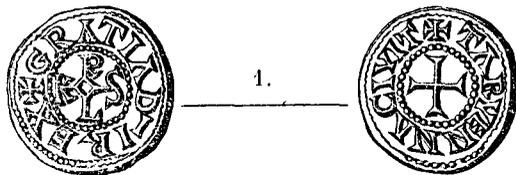
¹ Il y séjourna même assez longtemps, car il y célébra la fête de Noël, et ne le quitta qu'un peu plus tard sur les menaces de son frère, Louis de Germanie (*Annales Bertin.*). C'est qu'en effet la présence de Charles à Aix était aux yeux de Louis une sorte de consécration de la royauté de son rival. Cela est si vrai qu'après le partage du royaume de Lorraine entre les deux frères, le roi de Germanie vint à son tour s'établir dans la même ville (*Ibid.*). — Ainsi c'est à peu près entre le milieu de septembre 869 et les commencements de l'année suivante que notre denier a dû être frappé.

Charles-le-Chauve, dont il était même l'un des plus intimes conseillers, avait su mieux maintenir les anciens procédés de fabrication, ou faut-il ne voir là que l'influence du style aquitain ?

A quelle époque l'enfouissement de nos monnaies a-t-il lieu ? Pour répondre à cette question, il faudrait connaître les deux pièces qui nous ont échappé. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que cet enfouissement, comme nous croyons l'avoir démontré, est postérieur à l'année 869. Ce que l'on peut ajouter encore sans crainte d'errer beaucoup, c'est qu'il eut sans doute pour cause la terreur inspirée par les Normands. On sait en effet quels ravages ces barbares commirent dans toute la France durant presque tout le IX^e siècle. Ceux de la Loire en particulier s'avancèrent plus d'une fois jusqu'à Tours, Blois ou Orléans, et, en répandant l'effroi dans nos campagnes, durent faire disparaître bien de l'argent sous terre. Mais cessons ces conjectures. — En résumé, la trouvaille de Nourray est sans contredit l'une des plus remarquables qui aient jamais été faites dans notre pays. C'est une étrange bonne fortune que celle qui a réuni dans un lot de 20 pièces des exemplaires tels que ceux de Têrouanne, de Châlon, de Vendière, de la monnaie palatine, et surtout du palais d'Aix-la-Chapelle. La Société s'estime heureuse de les avoir retenues dans le pays¹.

¹ Les clichés galvanoplastiques d'après lesquels elles ont été gravées avaient été exécutés avec autant d'obligeance que d'habileté par notre collègue, M. Datin, dont l'état, au moment où nous écrivons, inspire de si vives inquiétudes.

MONNAIES CARLOVINGIENNES





L'Armorial du Vendômois, publié par M. de Maude, dans le Bulletin de la Société Archéologique de 1866, a donné lieu à quelques réclamations. Tout armorial peut contenir des erreurs, soit en y omettant des noms propres ou de corporations, soit en les y insérant sans justification suffisante. — Le Bureau rappelle, à cette occasion, que, tous les articles du Bulletin étant signés, aux auteurs seuls incombe la responsabilité de leurs œuvres ; la Société ne doit ni ne veut accepter celle du blâme ou de l'approbation d'aucune opinion émise par ses membres.

Le Secrétaire,

CH. CHAUTARD.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

6^e ANNÉE. — 2^e TRIMESTRE.

AVRIL 1867

La Société Archéologique, Scientifique & Littéraire, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 avril 1867, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, président; V. Dessaignes, trésorier; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste; Ch. Chautard, secrétaire; Hinglais, secrétaire-adjoint; de Bodard de la Jacopière, Faton, l'abbé Rouillet, et de La Valière;

Et MM. d'Anouilh de Salies, P. Blanchemain, Billot, de Déservillers, Duriez, O. Gendron, Guinebaud, Héme, Lacordaire, Launay, A. de Lavau, G. de Lavau, Lemerrier, P. Lemercier, L. Martellière, D. Menard, l'abbé

Monsabré, de Monterno, Neilz, Noulin, A. de Rochambeau, de Saint-Venant, J. de Saint-Venant, R. de Saint-Venant, Thoraux et G. de Trémault.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le Secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 10 janvier dernier ; ce sont :

MM. Prosper Blanchemain, homme de lettres, château de Longefont, près Saint-Gaultier (Indre) ; — l'abbé Venier, professeur au petit séminaire, à Blois ; — l'abbé Séjourné, idem ; — Chauvin, membre du Conseil général, maire, à Montoire ; — et l'abbé Ouvray, curé à St-Ouen.

M. le Président dit qu'il a le regret d'annoncer que la Société vient de perdre un de ses membres, M. Ernest Dattin, juge au Tribunal civil de Vendôme.

M. Launay dépose sur le bureau deux remarquables photographies représentant les portes des églises de Pezou et de Landes, que M. Dattin l'avait prié, quelques jours avant la maladie à laquelle il a succombé, d'offrir à la Société ; M. Launay ajoute que M. Dattin avait l'intention de former un album photographique des vues de tous les monuments du Vendômois et d'en déposer un exemplaire au Musée. — M. le Président prononce quelques paroles de remerciements et de sympathie à la mémoire du collègue que la Société a perdu, paroles auxquelles s'associe la réunion tout entière.

Le Secrétaire dit que M. de Maude, auteur de l'*Essai sur l'Armorial du Vendômois*, lui a écrit relativement à la note insérée au dernier Bulletin et concernant cet Armorial. M. de Maude reconnaît la justesse de cette note ; il ajoute qu'il a eu la pensée de publier un *Essai sur l'Armorial*, et non un *Armorial complet* ; qu'il a fait aux intéressés un appel auquel beaucoup n'ont pas

répondu ; qu'il accepte du reste la responsabilité de son travail, et qu'il sera reconnaissant aux personnes qui voudront bien lui envoyer des renseignements ou des rectifications.

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne les 23, 24, 25 et 26 avril courant.

Il donne également lecture d'un arrêté du même Ministre, ainsi conçu :

« Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

« Vu la demande du Président de la Société Archéologique du Vendômois, autorisé *ad hoc* par la Compagnie, d'ajouter à son titre actuel les qualifications de **Scientifique et Littéraire** ;

« Vu l'avis approbatif du Préfet de Loir-et-Cher ;

« Vu l'arrêté du 23 juillet 1863 portant approbation des statuts et du règlement de ladite Société, et celui du 11 octobre 1864, modifiant lesdits statuts et règlement ;

« ARRÊTE :

« Article 1^{er}. — La Société Archéologique du Vendômois est autorisée à s'appeler désormais **Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois**.

« Article 2. — Le Préfet de Loir-et-Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 11 mars 1867.

« Signé : DURUY. »

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 10 janvier 1867¹.

NOUS AVONS REÇU :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

PAR ACQUISITION :

Une CHEMINÉE en pierre sculptée, de l'époque de la Renaissance, provenant de l'ancien château de Vendôme et appartenant à M. Sornet. — Notre honorable Président a bien voulu contribuer pour moitié à cette dépense.

Du même M. SORNET, par surcroît du marché précédent :

Une HACHE dite celtique, en silex jaunâtre, finement taillée et bien conservée ; type rectangulaire arrondi aux angles, d'une longueur de 0^m,13. Trouvée à Sainte-Anne, près Vendôme. La forme rappelle la belle hache de Saint-Vrain, que possède déjà notre Musée.

De M. Ernest DATTIN, notre regretté collègue :

Deux grandes PHOTOGRAPHIES (format in-folio) représentant, l'une la porte de l'église de Pezou, l'autre celle de l'église de Landes. — Admirablement réussies, pleines de vigueur et d'effet. On sent que la lumière seule n'est pas l'auteur de ces belles reproductions, et qu'une main d'artiste y a passé. La Société conservera avec soin ce dernier souvenir d'un de ses membres les plus honorables.

¹ Par M. Bouchet, sauf le chapitre de l'Histoire naturelle, qui est de M. Nouel.

De M. BILLOT, capitaine au 4^e Cuirassiers, et notre collègue :

Deux FLUTES en os, gallo-romaines, provenant d'Amiens.

De M. CH. DE LAVAU, notre Président :

Plusieurs DENTS de sanglier trouvées dans les fouilles faites par ses soins et à ses frais, dans la plaine d'Arcines, au lieu dit *le Champ des Urnes*. La présence de ces dents et de quelques fragments de poterie qui les accompagnaient indique en ce lieu l'existence d'une sépulture gallo-romaine.

De Madame GRANDIN DE L'ÉPREVIER, par l'entremise de M. DE LA VALLIÈRE :

Un CACHET en cuivre, armorié. Ecusson ovale, chargé d'un arbre ; supports, 2 lions. XVIII^e siècle. Trouvé à Malignas, près Vendôme.

De M. GADEAU, serrurier :

Une paire de PINCES de cheminée, du dernier siècle, d'une forme assez curieuse.

II. — MÉDAILLES.

Depuis la découverte de pièces carlovingiennes que nous signalions dans notre dernier Bulletin, deux autres ont été faites dans notre arrondissement, la première à Oigny, canton de Mondoubleau. Elle se composait de 172 pièces, renfermées dans un vase de terre, toutes de Charles VI ou des commencements de Charles VII, du moins celles que nous avons pu voir, c'est-à-dire 70 pièces environ. Mais on nous assure que toutes les autres sont semblables. Celles que nous avons examinées étaient des *florettes*, mais avec tous les différents monétaires qui distinguent ce genre de pièces (croix pattée, fleur de lis au commencement des légendes, croix avec anneau, etc.). Il s'y trouvait en outre 3 Grands blancs de Charles VI, un blanc du duché de Bretagne, mais pas de pièces anglaises. 5 exemplaires ont été choisis par un de nos collègues pour la Société, savoir : les 3 Grands blancs

ci-dessus, dont 2 frappés à Tournay, et 2 florettes ou Gros royaux.

La seconde trouvaille a eu lieu à Selommes, et contenait un kilo et demi environ de pièces d'argent (nous en ignorons le nombre), plus 2 pièces d'or, depuis François I^{er} jusqu'au milieu du règne de Louis XIII. La plupart sont de la fin du XVI^e siècle, presque toutes d'ailleurs en assez mauvais état, comme celles de la première découverte. Les 2 pièces d'or sont un écu au soleil de François I^{er} frappé à Lyon, bien conservé, et une pièce espagnole cisillée et ainsi dépouillée de sa légende. — Parmi les pièces d'argent, nous avons remarqué un teston de François I^{er} comme duc de Bretagne; 2 ou 3 de Henri II, à la date de 1560, c'est-à-dire du règne de François II; 2 divers de Henri IV, comme roi de Navarre; un très-beau du même comme roi de France, etc. La plus ancienne de ces pièces est l'écu d'or de François I^{er}, qui ne porte d'autre indice d'atelier qu'un point secret sous la douzième lettre, et par conséquent est antérieur à l'ordonnance qui établit les lettres monétaires, c'est-à-dire à 1539. La plus récente est un demi-franc de Louis XIII de 1622. Le rapprochement de ces dates nous apprend que vers le milieu de ce dernier règne les monnaies de François I^{er} avaient encore cours.

M. Bourgoïn, horloger à Vendôme, s'est rendu acquéreur de cette découverte et de la moitié de l'autre environ. Après en avoir réservé un certain nombre qu'il refuse de vendre, il nous a permis généreusement d'en choisir 2 pour la Société. Nous avons pris, parmi les moins endommagées, un teston de Henri II de 1557, frappé à Montpellier, et un franc de Henri III frappé à Bordeaux, daté de 1584 sous le buste. Le reste a été expédié immédiatement à Paris, ainsi que les pièces d'Oigny. — La Société espère acquérir l'écu de François I^{er}.

En dehors de ces trouvailles, nous avons encore reçu :

De M. DE BODARD DE LA JACOPÈRE :

Une FLORETTE de Charles VI, et un double TOURNOIS de Henri III.

De M. Paul MARTELLIÈRE, juge à Pithiviers :

Un teston de Charles IX de 1563, frappé à Rennes. Type du revers, beau.

De M. HAUGOU, percepteur à La Ville-aux Clercs :

Un DEMI-FRANC de Henri III, frappé à Toulouse, 1577. Beau, malheureusement rayé pour s'assurer si c'était de l'argent. Trouvé commune de Chauvigny. M. Haugou en a fait l'acquisition pour l'offrir à la Société.

Du MÊME :

17 PIÈCES, savoir : 4 françaises, 7 étrangères et 6 jetons ou médailles. Nous citerons un Grand blanc à l'O rond de Charles VI et une médaille en cuivre de Thom. Le Vacher, doyen de la Faculté de théologie (?) d'Evreux en 1779 et 1780, gravé par Duvivier.

De M. TREMBLAY, fabricant de poteries :

3 JETONS en cuivre de E. Pallu, maire de Tours en 1630. Armes du personnage et de la ville avec la devise connue.

De M. Emil. RENOÛ :

4 PIÈCES étrangères modernes, dont 3 en argent, savoir : 1 d'Espagne et 2 d'Italie.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. GATIEN-ARNOULT, notre compatriote, professeur de philosophie à la Faculté de Toulouse :

Les 4 Brochures suivantes, dont il est l'auteur :

HÉLINAND, son rôle à l'Université et dans la ville de Toulouse en l'année 1229.

JEAN DE GARLANDE, docteur-régent de grammaire à l'Université de Toulouse, de 1229 à 1232.

ROLAND DE CRÉMONE, Jean de Saint-Gilles, Laurent l'Anglais, maîtres de théologie à l'Université de la même ville. 1229-1232-1235.

Ces 3 brochures, sujets de plusieurs leçons de philosophie à la Faculté, sont extraites de la Revue de Toulouse, 1866.

La quatrième est une *Réponse au remerciement de M. Gustave d'Hugues*. (A l'Académie des Jeux floraux.)

De M. l'abbé BOURGEOIS, professeur de philosophie au collège de Pont-Levoy, et notre collègue :

Sa brochure *Sur la prétendue contemporanéité des sables ossifères de l'Orléanais et des faluns de Touraine*. 1867. In-4°. Extrait des Comptes rendus de l'Académie des Sciences.

De M. PROSPER BLANCHEMAIN, éditeur des Œuvres de Ron-sard, de Vauquelin des Yveteaux et de François de Maynard :

3 volumes de poésies dont il est l'auteur, intitulés : le premier, POÈMES ET POÉSIES ; le second, FOI, ESPÉRANCE ET CHARITÉ, la troisième, IDÉAL. Paris, Aubry. 1866. In-16 (?). Titres rouges et noirs, véritables bijoux typographiques, avec dédicace manuscrite à la Société. — La présence de l'auteur parmi nous ne nous permet pas de louer, comme elles le méritent, ces charmantes productions, où le cœur parle avec une sensibilité si pure et parfois si profonde, et toujours sous une forme élégante et harmonieuse.

De M. N. (?) :

RIMES INÉDITES, en patois percheron, recueillies et publiées par Ach. Genty (avec traduction française). (P.-Poulet-Malassis et de Broise, 1861.) Gr. in-32.

De M. Alexis DUREAU, homme de lettres à Paris et notre collègue :

Son ouvrage intitulé : NOTES BIBLIOGRAPHIQUES pour servir à l'étude de l'Histoire et de l'Archéologie. 1^{re} année, 1863. (Paris. Joubert, 1866. Gr. in-18.) avec dédicace manuscrite à notre Société. — Répertoire extrêmement utile, accompagné d'une table alphabétique de 3,370 noms de lieux, de personnes et d'objets. Notre Bulletin est mentionné dans cet ouvrage d'une façon très-

explicite, mais avec un mot trop flatteur pour pouvoir être reproduit ici.

De M. Achille DE ROCHAMBEAU :

Son DEUXIÈME MÉMOIRE sur les Sépultures en forme de puits. Note lue à la Sorbonne en 1835 (P.-Bachelin-Deflorenne. 1867). Broch. in-8°.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

Les MÉMOIRES ou BULLETINS :

De l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 6^e série, T. IY. (Toulouse. Douladoure. 1866. — 1 vol. in-8° de plus de 700 pages. Belles planches lithographiées.) — Nouvel échange avec cette Société, sur la proposition de M. Gatien-Arnoult, son secrétaire perpétuel.

De la Société Archéologique de l'Orléanais, Bulletin, 2^e trimestre de 1866, N° 52. (Orléans. G. Jacob, 1866.) Broch. in-8°.

De la même Société, Mémoires, tome IX. (Orléans et Paris. 1866. In-8°). Contient entre autres plusieurs articles sur *Genabum* et le Mémoire de M. Mantellier sur les bronzes antiques, trouvés à Neuvy-en-Sullias. Un magnifique atlas joint à ce volume reproduit sur 16 planches en couleur ces remarquables objets. Il renferme en outre plusieurs cartes et la fameuse inscriptions de CENAB. de grandeur d'exécution.

De la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 4^e trimestre de 1866. Broch. gr. in-8°. Contient une étude importante de M. Antoine, notre ancien professeur d'histoire, aujourd'hui à Poitiers, sur les Registres d'état civil des paroisses.

De la Société Académique de Maine-et-Loire les tomes XIX et XX. (Angers, 1866. 2 vol. in-8°.)

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, le 4^e trimestre de 1866 (Le Mans, Monnoyer. 1867. Broch. gr. in-8°)

De la Société des Sciences et Lettres de Blois, le tome VII de

ses Mémoires. (Blois, Lecesne. 1867. in-8^o.) — Contient un travail considérable de notre collègue M. A. Dupré, bibliothécaire, sur le Servage dans le Blésois.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes, Nos de novembre et décembre 1866. Contient un rapport sur des inscriptions envoyées par M. Dupré, correspondant à Blois, et sur une fresque signalée par le même.

Et Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances du 4 au 6 avril 1866. Histoire, Philologie et Sciences morales (Imprimerie impériale, 1867. In-8^o).

Par ABONNEMENT de la Société :

La Revue Archéologique, nos de janvier, février et mars.

IV. — HISTOIRE NATURELLE.

Nous avons reçu le 19 janvier de M. BEAUMETZ :

Une MOUETTE RIEUSE (*Larus ridibundus*, Lin.) tuée à Prépatur, et qui sera montée pour enrichir notre collection. Cet oiseau appartient exclusivement aux bords de la mer, et ne se rencontre dans l'intérieur des terres qu'à la suite de grandes tempêtes.

De M. Gaston DE LAVAU :

Un don de la plus grande valeur au point de vue botanique. Il s'agit de l'HERBIER DE MOUSSES composé à Vendôme par feu M. Justin ARNAULT-LUTANDU de 1857 à 1862. Ce don se compose : 1^o du moussier proprement dit, très-bien rangé et sur cartes, comprenant 140 espèces toutes recueillies dans nos environs; 2^o d'un paquet considérable de doubles représentant le produit de ses nombreuses herborisations autour de Vendôme, avec l'indication de toutes les localités où les échantillons ont été ramassés; 3^o enfin d'un catalogue manuscrit de l'herbier, destiné à faciliter les recherches.

Pour faire comprendre l'importance botanique de ce don, j'en-

treraï dans quelques détails au sujet de la manière dont cet herbier a été fait.

Dès 1850, M. Arnault avait commencé à s'occuper de botanique et avait composé un herbier de planérogames du pays. En 1857, sur les sollicitations et avec le concours de M. Bruland, alors pharmacien à Vendôme, il se décida à entreprendre l'étude des mousses du pays, étude qui n'avait été ébauchée par personne encore dans notre arrondissement. Depuis cette époque jusqu'à l'heure de sa mort, il n'a pas cessé de s'occuper de cette étude avec un zèle et une ardeur extraordinaires. Presque dépourvu de livres, sans microscope, il arriva en quelques années à déterminer presque toutes les espèces qui croissent dans nos environs ; et on doit dire qu'il est mort victime de son zèle pour cette branche de la science. C'est en effet dans une course entreprise en octobre 1861 dans un but de prosélytisme avec M. E. Peltreau qu'il a pris le germe d'une bronchite qui l'a emporté le 5 octobre 1862. Sa seule consolation dans sa longue et cruelle maladie était de feuilleter son moussier et d'en compléter le classement.

On voit donc par ce qui précède que cet herbier, dont M. G. de Lavau se dessaisit si généreusement en faveur de notre Musée, renferme toutes les recherches faites jusqu'à présent sur les mousses du Vendômois, et peut être regardé comme l'héritage scientifique d'un zélé et regrettable botaniste.

Je dois ajouter que M. E. Peltreau, fort versé dans l'étude de ces plantes difficiles, s'occupe dès à présent de mettre à profit les nombreux renseignements contenus dans cet herbier, et compte poursuivre pour notre Vendômois le travail commencé avec tant de courage et de mérite par M. Justin Arnault.

M. le Président invite M. Blanchemain à lire sa Biographie de Ronsard, qui doit couronner l'édition qu'il achève en ce moment des œuvres du poète. On sait le culte que M. Blanchemain a voué au grand réformateur de la Renaissance, objet, depuis douze ans, de ses études et de ses soins. Notre nouveau collègue, en entrant parmi nous, avait bien voulu nous proposer de lire à la prochaine réunion cette Biographie, comme un hommage, disait-il, — nous dirions, nous, comme un faveur, — à la Société. Malheureusement il ne pouvait nous abandonner son travail pour le Bulletin; il ne lui appartenait plus, il était devenu la propriété de son éditeur. Mais si nous n'avons pu avoir les prémices de la publication, nous avons eu du moins celles de la lecture. L'auteur, du reste ne s'est pas borné à reproduire la classique biographie de Claude Binet; tout en la prenant pour base, il a été demander ses renseignements à tous ceux qui pouvaient lui apprendre quelque chose de son poète, aux contemporains, à Colletet, au poète lui-même surtout : car tous ces novateurs, personnalités puissantes, ne nous laissent guère ignorer ce qui les concerne, et il ne faut pas leur en savoir trop mauvais gré. — De tous ces éléments réunis et fondus avec un art extrême, M. Blanchemain a formé l'ensemble et, comme l'on dit aujourd'hui, la restitution peut-être la plus complète qui existe de Ronsard. Il est incroyable tout ce qu'il connaît de lui : il connaît la couleur de ses cheveux, l'expression de son regard, son écriture fiévreuse, son humeur assez taciturne. Il sait même ce que ne savaient pas sans doute ses contemporains, le nom d'une de ses maîtresses, qu'il a retrouvé de la façon la plus ingénieuse, j'entends un de ces noms aimés, qu'on ne prononce jamais, si ce n'est par allusion. — L'œuvre se termine par une apprê-

ciation aussi impartiale que modérée, où Ronsard est mis à sa juste place, c'est-à-dire élevé à son rang, mais sans apothéose. Tout cela est écrit avec une élégance et un soin qui décèlent le *con amore* des Italiens. C'est comme une statue érigée en l'honneur du poète, statue sculptée, nous allions dire ciselée d'une main fervente, et couronnée, comme elle le mérite, en somme.

Cette lecture a été fort écoutée et applaudie. Elle le méritait aussi. L'assemblée a été reconnaissante à M. Blanchemain du voyage qu'il avait entrepris pour lui procurer cette jouissance. Le lendemain, l'auteur, accompagné de trois de nos collègues, faisait un pieux pèlerinage au manoir natal de Ronsard, à la Poissonnière.

Ch. B.

Après que M. le Président, au nom de la Société, lui eut adressé de vives félicitations, M. Blanchemain a annoncé qu'il avait obtenu de l'éditeur des Œuvres de Ronsard¹ un rabais de 20 % en faveur de tous les membres de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, c'est-à-dire que chaque volume, vendu 5 francs en librairie, sera envoyé *franco* pour 4 francs à ceux de nos collègues qui s'adresseront à l'éditeur. — L'assemblée vote des remerciements à M. Blanchemain.

¹ Œuvres complètes de P. de Ronsard, nouvelle édition publiée sur les textes les plus anciens avec des variantes et des notes par M. Prosper Blanchemain. Imprimé en caractères e'zéviriens. A la Librairie Franck, rue Richelieu, 67, Paris.

TROIS CHARTES INÉDITES

DU XI^e SIÈCLE

Relatives à l'église de Naveil, près Vendôme.

Publiées par M. A DE ROCHAMBEAU.

*Chartes extraites du vieux cartulaire
appartenant à la Bibliothèque de De Thou, et dans lequel
se trouvent les noms des bénéfices du Vendômois
dépendant de l'abbaye de Marmoutier.*

I. (Vers l'an 1020.)

Fulbert, évêque de Chartres, confirme à l'abbaye de Marmoutier la possession de l'église de Naveil.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Fulbert, évêque de Chartres, non par ses propres mérites, mais par

*Ex veteri codice manuscripto Bibliothecae Thuanæ,¹
in quo continentur nomina beneficiorum pagi Vindocinensis
a Majori-Monasterio dependentia.*

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Fulbertus², non quidem meis meritis, sed gratia proveniente Redemptoris, Carnotensis episcopus. Notum fieri volumus

¹ De Thou possédait entre autres richesses bibliographiques une fort belle collection de manuscrits. Ducange cite souvent un cartulaire de Vendôme qui en faisait partie.

² Fulbert, évêque de Chartres, un des prélats les plus célèbres de France, siégea de 1007 à 1029. Il a laissé de nombreux ouvrages.

la grâce de Dieu. Sachent tous nos collègues, prêtres, diaeres ou tous ceux de l'un et de l'autre ordre, cleres et moines présents et à venir, que nous avons donné audience aux moines de Marmoutier, et qu'ils nous ont humblement demandé que, pour l'amour de Dieu tout puissant, de Sainte-Marie, mère de Dieu et du saint confesseur Martin, nous leur accordions à eux, serviteurs de la sainte et bienheureuse vierge Marie, d'acheter et de posséder à perpétuité l'église de Naveil. Ce que nous avons fait après nous être assuré de l'assentiment du chevalier Hilgodius qui semble avoir des droits sur notre

omnibus confratribus nostris, presbyteris, diaconibus, seu cunctis utriusque ordinis, clericorum scilicet, et monachorum, tam presentibus quam futuris per ventura tempora succedentibus qualiter monachi sancti Martini Majoris-Monasterii¹ nostram adierunt praesentiam, humiliter deprecantes ut ob amorem Dei omnipotentis et Sanctae Mariae Dei genitricis, simulque jam dicti confessoris Martini, quandam ecclesiam Navoil nomine ad altare sanctae ac beatissimae Virginis Mariae pertinentes, eis emere emptamque possidere in perpetuum, conce-

¹ Le monastère de Marmoutier de Tours, alors dans toute sa splendeur et nommé par excellence *le GRAND MONASTÈRE* (*majoris monasterium*), avait beaucoup de bénéfices dans le Vendômois. Au commencement du XI^e siècle surtout, ère de ferveur religieuse, la société se sentait revivre, reconnaissante envers Dieu d'avoir retardé la fin du monde que de vieilles prédictions annonçaient pour l'an 1000. De cette époque datent les donations si nombreuses dont les seigneurs comblaient les monastères et les églises. C'est ainsi qu'Elisabeth, fille de Bouchard-le-Vieux et sœur de Renaud, 2^e comte de Vendôme, avait fait, du consentement de Foulques Néra, comte d'Anjou, son mari, plusieurs donations à l'abbaye de Marmoutier, afin d'obtenir de Dieu des enfants. C'est ainsi que Salomon de Lavardin ou Laverdin (*Salomon de Lavarzino*) fonda vers 1050 avec sa femme Adèle le prieuré de St-Martin de Lavardin qu'il donna à Marmoutier.

bénéfice. Ils l'achètent donc, et en acquièrent pour un prix peu élevé la jouissance à perpétuité de Robert, notre ancien vassal, de ses deux fils Arnulfe et Norbert et de leur mère, qui tiennent cette église de Wallorius, fils de Gamelinus. C'est de son ordre et de son consentement qu'ils l'ont vendue aux moines de Marmoutier ; elle est donc leur bien et propriété ; qu'à partir de ce jour, les moines, serviteurs de Dieu et de saint Martin, tiennent et possèdent sans aucune inquiétude, de la part d'un évêque ou de tout autre, cette église et tout ce qui en dépend. Elle est située dans le pagus de Vendôme, à peu de distance de cette ville. Suivent les noms des témoins présents à cette

deremus. Quod ita fecimus, Hilgodio milite¹, cui de nostro beneficio pertinere videtur, assensum probante. Coëmunt ergo eam et minimo preto in posterum sibi vindicant ab Roberto quondam vassalo, et a duobus filiis ejus Arnulfo et Norberto et matre eorum qui eandem ecclesiam de Wallorio, filio Gamelini tenent; sub cujus jussu et assensu Sancti Martini monachis venali conditione de reliqua habendam concedunt. Habent itaque... et tenent et absque ulla inquietudine alicujus episcopi seu alicujus hominis ab hodierna die et deinceps monachi Deo et Sancto Martino inibi famulantes praefatam ecclesiam et quicquid ad eam pertinere videtur secure teneant et possideant. Consistit autem haec ecclesia in pago Vindocinensi, haud longe ab ipso castro seposita. Nomina vero testium qui ad hoc audiendum producti fuerunt inferius continentur ; Teodericus, capicerius² ;

¹ *Miles*, chevalier. — Depuis le IX^e siècle, le mot *miles* signifie un homme qui tient d'un autre un bénéfice et qui lui doit le service militaire à *cheval*, et cela, seul ou accompagné de plus ou moins d'autres hommes, un *chevalier*.

² Le chevêcier, *capicerius*, était chargé d'avoir soin du sanctuaire.

audience : Théoderic, chevêcier ; Sigon, préchantre ; Hildegair, pupille ; Giroine ; Rainalde, vicedome ; Girard Bordellus, Gamelinus.

Sigo, *praecentor*¹ ; Hildegarius, pupilla² ; Giroinus ; Rainaldus, *vicedominus*³ ; Girardus Bordellus ; Gamelinus.

(*Biblioth. impér. Baluze, 2^e armoire, t. 72, fo 6.*)

II. (Vers l'an 1030.)

Hugues Doubleau consent à abandonner à l'abbaye de Marmoutier la troisième partie qu'il possédait dans l'église de Naveil, moyennant le paiement à lui fait d'une somme de 41 sols.

Sachent tous nos successeurs que Théoderic, évêque de Chartres, a donné à l'abbaye de Marmoutier le bénéfice de l'église de Naveil, avec l'autorisation de Hugues, surnommé

Notum fiat nostrorum posteritati successorum quod Theodericus⁴, Carnotensis episcopus, dedit Sancto Martino Majoris-Monasterii altare ecclesiae de Navoil, auctori-

¹ Le préchantre, *praecentor*, était celui qui dirigeait les chants religieux dans une cathédrale.

² Pupille, jeune clerc.

³ Le vicedome, *vicedominus*, était le régisseur du temporel d'une église, d'une abbaye, d'un évêché. Il allait à la guerre pour l'évêque, l'église ou le monastère qu'il représentait ; il administrait la justice au nom de ce même évêque, etc.

⁴ Théoderic ou Thierry, évêque de Chartres, fut le successeur immédiat du grand Fulbert : il prit possession du siège en 1029, et mourut en 1052. On le trouve parmi les ecclésiastiques présents à la dédicace de l'église de Saint-Aignan d'Orléans.

Doubleau, archidiaacre de Vendôme, qui possédait le tiers de ce bénéfice qu'il a abandonné à Marmoutier en présence de l'évêque susnommé. Mais après la mort de cet évêque, il revendiqua ce tiers de bénéfice, disant que l'évêque de Chartres ne lui avait pas donné en échange ce qui avait été convenu. Cependant, le différend ayant été porté devant Agobert, successeur de l'évêque Théoderic, Hugues fut convaincu par plusieurs témoins d'avoir abandonné le tiers de l'église et tous les droits y attachés, lors même qu'il ne recevrait rien en échange. Voyant les tergiversations et le refus d'Hugues, les moines transigèrent et lui donnèrent 41 sous d'or, afin de mettre pour toujours fin à ce différend et obtenir la ratification complète de la donation de ce bénéfice en faveur de Marmoutier. Ce que Hugues accepta par devant Agobert, évêque

zante Hugone cognomento Duplice¹, archidiacono Vindocinensi, qui tenebat tertiam illius altaris partem, quam coram supradicto episcopo dimisit Sancto Martino. Sed post mortem ejusdem episcopi calumniatus est illum quam dederat altaris partem, dicens quod non dederat ei memoratus episcopus suam cambionem pro altaris parte; sicut promiserat. Verumtamen, placito facto de hac re cum Agoberto, Theoderici episcopi successore, convictus est multis testibus ita se reliquisse altaris partem, ut etiamsi non daret ei episcopus cambionem, non tamen reverteretur ad altare. Sed cum ille variationibus et negationibus ageret, monachi ad concordiam rem trahentes, dederunt ei solidos XLI ut ab hac in perpetuum querela taceret et altare Sancto Martino omnimodo auctorizaret. Quod et ille fecit in curia episcopi Carnoten-

¹ Hugues Doubleau, archidiacre de Vendôme, était fils de Hugues Doubleau, premier seigneur connu de Mondoubleau, qui, au commencement du XI^e siècle, rétablit le monastère de Tuffé dans le Maine. Il eut pour frère Odon, qui fut moine de Vendôme, et Hervé, lieutenant du prévôt, cité plus bas parmi les témoins de cette convention.

de Chartres, en présence de tous les chanoines de Sainte-Marie et de bien d'autres témoins, entre autres : Hugues, doyen ; Ives de Curvaville ; Haldric, prévôt de Marmoutier ; Hervé, lieutenant du prévôt ; Gualterus ; Agobert ; Hervé, vassal d'Haimeric, et Godefroid Bastard.

sis Agoberti, praesentibus omnibus canonicis sanctae Mariae et multis aliis testibus quorum hic aliquos subscripsimus : Hugo, decanus ; Ivo de Curvavilla ; Haldricus, praepositus Sancti Martini ; Herveus, major ; Gualterus ; Agobertus ; Herveus, homo HaimERICI ; Gauffridus Bastardus.

(*Biblioth. imp. Baluze, 2^e armoire, t. 72, folio 6, v^o.*)

III. (Vers l'an 1073.)

Tetbalde, fils de Lotaire de Vendôme, renonce à ses prétentions sur les églises de Junioratus et de Naveil.

Sachent nos successeurs qu'après l'arrangement contracté entre Tetbalde, fils de Lotaire de Vendôme, et nous, au sujet des églises de Junioratus et de Naveil, Hamelin de Langeais

Pateat successoribus nostris post concordiam quam de Junioratu ecclesia et de Navolio cum Tetbaldo, filio Loterii de Vindocino, habuimus, Hamelinum de Langeais¹

¹ *Hamelin de Langeais* avait épousé Adierne, sœur de Hugues Doubleau, fils de Hugues, premier seigneur connu de Mondoubleau, et fut après lui possesseur de cette seigneurie (vers l'an 1073).

nous a cherché querelle sur ce qui regarde Junioratus, alléguant que nous ne pouvions la posséder sans son bon plaisir, parce qu'elle relevait de lui comme bénéfice ecclésiastique. Si toutefois Tetbalde avait quelque réclamation à faire valoir, ce ne pouvait être qu'au sujet du droit de suzeraineté. Nos lettres à ce ayant rapport attestent que nous nous sommes entendus avec ses père et mère sur tout ce qui concerne cette église et ses dépendances, afin que, dans la suite, personne de leurs descendants n'eut le droit de réclamer quelque chose de l'église ou des biens y appartenant. Dans le cas où la lecture de nos lettres ne suffirait pas, nous avons affirmé par serment que ni Tetbalde ni ses descendants n'avaient à faire valoir aucun droit sur les biens précités, d'après l'accord fait entre nous et ses parents. Il s'est enfin démis de ses prétentions, à

eundem nobis Junioratum calumniatum fuisse, dicendo, scilicet, nos sine auctoritate sua hunc habere non posse, cum ecclesia illa de casamento¹ suo esset. Tetbaldus etiam, si quid in ea reclamare poterat, id ab eo in fevum² habere. Nostrae autem ad haec referebant litterae, ita nos quondam cum parentibus ejus de ecclesia illa et de rebus ad illam pertinentibus concordasse ut de stirpe eorum nemo postea in rebus his omnibus aut in ecclesia quicquam debeat reclamare. Et cum ei litterarum non sufficeret narratio, sacramento per unum nostrum hominem probavimus nihil illi aut de genere suo alicui contingere de rebus supradictis, juxta concordiam, scilicet, quam de his quondam habueramus cum parentibus suis. Ita tandem calumniam demisit apud Vindocinium, testi-

¹ *Casamentum*, fief dépendant d'une église.

² *Fevum*, idemq. Feudum, droit ou héritage concédé par le seigneur au vassal à charge d'un service quelconque, avec rétion de foi et hommage et de seigneurie directe, droit de suzeraineté.

Vendôme, devant Archambalde, prévôt ; Tetbalde, fils de Lotaire ; Hamelin Biberinus, etc.

bus istis, Archambaldo, praeposito ; Tetbaldo, filio Lotterii, Hamelino Biberinum, etc.

(*Biblioth. imp. Baluze, 2^e armoire, t. 72.*)

NOTE SUR GALIMART

Par E. H.



Galimas, ou probablement mieux Galimart, est un masque grimaçant d'homme barbu, ayant la mâchoire inférieure mobile, de grandes oreilles et une couronne de feuilles ou de plumes. Il est en bois peint. Il se trouvait autrefois dans l'église des Augustins de Montoire, à l'orgue apparemment, d'aucuns disent à la porte, et il paraît qu'on le faisait claquer des mâchoires à la fin de chaque morceau. On en menaçait les enfants, et il n'y a pas longtemps que les vieilles gens comparaient encore à Galimart ou au Galimart des Augustins ceux qui ouvraient démesurément la bouche ou qui l'avaient trop grande.

Il y avait en 1860 au Mans, chez un marchand de curiosités, un masque qui pourrait passer pour un second exemplaire de celui-ci, tant il lui ressemble.

Rabelais, liv. IV, c. 59, décrit sous le nom de Manduce une figure grotesque qui se rapporte assez à Galimart et que le commentateur de 1659 dit avoir été une effigie à masque humain, ayant d'amples mâchoires et de grandes dents, que les anciens portaient en pompe, en la faisant ouvrir (et fermer) une grande gueule. Ce qu'il a sans doute pris de Festus, que cite Rabelais, et qui dit : *Manducus effigies in pompa antiquorum inter ceteras ridiculas formidolosasque ire solebat magnis malis, ac late dehiscens, et ingentem dentibus sonitum faciens, de qua, etc.*

Ainsi Galimart n'est point un produit isolé du caprice, et il a un prédécesseur dans l'antiquité. Son nom même, qui est aussi un nom d'homme, a des analogues, à savoir, Galimatias et Galimafrée.

Galimatias est traduit dans le Dictionnaire Breton de Legonidec par Gallek mathiaz, et l'on y voit que Gallek signifie littéralement langue gauloise ; mād, bon ; et iez, langage : de sorte que Galimatias est le franc Gaulois, la bonne langue gauloise.

Galimafrée est rendu dans le même ouvrage par des circonlocutions.

Galimart est employé par Rabelais, liv. I, c. 14, pour désigner l'étui à plumes d'une écritoire. Suivant le commentateur de 1789, ce mot vient de Camalarium, que l'on trouve en effet dans le Thesaurus de R. Estienne avec le même sens, et qui, dès le commencement du XVII^e siècle, avait produit le mot actuellement usité Calemar. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit.

Galimart ne figure point dans le Dictionnaire de Legonidec. On y trouve seulement de quoi le former, c'est-à-dire Gall, Gaulois, et, sans parler de Mâb ou Mâp, fils par rapport aux parents, Mād, bon ; Maô, joyeux ; mots qui paraissent fournir l'étymologie du nom propre Galimard. On y trouve encore Mac'her, qui foule, qui opprime, tyran ; et Marô ou Marv, mort, défunt.

Il semble d'abord assez naturel de voir dans le successeur de Manduce un bon, un joyeux Gaulois. Peut-être cependant qu'au lieu d'une figure enjouée, c'est

une tête de mort que ce masque grimaçant représente, souvenir de ces têtes coupées qui servaient de trophées à nos yeux. Peut-être même que le Manduce n'a pas une autre origine. Ainsi Galimart serait la figure du Gaulois ou de l'ennemi mort (car M. H. de la Villemarqué donne aussi, dans le Dictionnaire de Legonidec, ce second sens un peu étrange au mot Gall). Et si l'on s'étonne qu'une pareille image ait pu persister en pleine Gaule, que l'on songe à la fortune du mot Galimatias.

Cette note n'était pas destinée à voir de sitôt le jour ; mais ayant appris de M. de Salies qu'il y a des masques du genre de Galimart aux orgues de l'église de Saint-Savin des Pyrénées et de la cathédrale de Barcelone, et qu'à son avis ces masques représentent des têtes coupées, l'auteur s'est décidé à la publier, espérant qu'elle pourra du moins servir à appeler, s'il y a lieu, l'attention sur les monuments qu'elle concerne.

LETTRE

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDOMOIS

SUR

Une Tête Automatique

Autrefois attachée à l'orgue des Augustins de Montoire,

Par M. DE SALIES (A. L.)

Messieurs,

Je viens vous entretenir, à mon tour, de la tête automatique de Montoire. Cet objet curieux, à plus d'un titre, se rattache, je le crois, à des questions archéologiques du plus haut intérêt, et dont le domaine est encore inexploré. Vous me permettrez d'indiquer ces questions en passant. Mais ne craignez pas de me voir rien systématiser de parti pris à leur occasion. Avec un peu d'imagination, un peu d'adresse et deux ou trois textes habilement choisis, cela serait facile peut-être. Je ne l'essaierai même pas. Les quelques faits que je présenterai à votre examen resteront ce qu'ils sont, sans que je les tourmente pour les rendre solidaires, et ma conclusion finale sera, tout simplement, un aveu d'ignorance.

Trouverez-vous choquant, trouverez-vous par trop naïf un tel acte d'humilité? J'ai la certitude que non. Comme la nature a horreur du vide, on nous accuse, nous archéologues, d'avoir horreur de l'inconnu, et de lui vouloir toujours, au prix même des fictions, arracher ses voiles. Eh bien, Messieurs, cet aveu d'ignorance prononcé au sein d'une société d'antiquaires, pourra servir à protester contre des imputations trop souvent formulées à la légère. Vous le reconnaissez tous, d'ailleurs:

les questions archéologiques ne sont pas un tournoi ouvert aux subtilités de l'esprit, et il y a plus de profit à les signaler simplement aux chercheurs, qu'à les vouloir prématurément dénouer à tout prix.

Voici, du reste, de quoi il s'agit :

Après m'être occupé de l'histoire de Lavardin, cette première baronnie du comté de Vendôme, je m'occupais, il y a quelques mois, de l'histoire de Montoire, et voulus recueillir les souvenirs des vieillards de la localité relativement à des monuments que la révolution de 93 a vu détruire, ou que des événements plus récents ont pu modifier.

L'ancien couvent des Augustins, fondé par Louis I^{er} de Bourbon, fut particulièrement l'objet de mes recherches, et l'enquête que je poursuivis à son sujet me révéla ce fait, qui appela toute mon attention : au buffet d'orgues, placé sur la porte principale de l'église, était attachée une tête, ou plutôt un masque à peu près de grandeur naturelle, dont la mâchoire inférieure, mue par un mécanisme particulier, s'ouvrait, se fermait et faisait claquer les dents avec fracas, lorsqu'on posait les doigts sur le clavier de l'instrument. Ce masque grotesque, effrayant même, au dire des vieillards, avait un nom particulier : il s'appelait *Gallima*. Un de ses privilèges, dans les derniers temps de son existence, était de servir d'épouvantail pour les enfants. On les menaçait de *Gallima*, lorsqu'ils pleuraient, comme ailleurs de Croquemitaine.

Vous comprendrez, Messieurs, combien ces détails durent m'intéresser, lorsque vous saurez que ce fait singulier de têtes s'agitant ou grimaçant, au son des orgues, se présentait à moi pour la troisième fois.

Les premières têtes de ce genre, c'était dans la belle église romane de Saint-Savin en Lavedan (Hautes-Pyrénées) que je les avais remarquées. Attachées au nombre de trois à la partie inférieure du buffet d'orgues, elles roulaient les yeux et leurs mâchoires s'entrechoquaient, lorsque les chants sacrés se faisaient entendre.

Plus tard, visitant la cathédrale de Barcelonne (Es-

pagne), j'avais rencontré, attachée également au buffet d'orgues, une tête qui m'avait rappelé celles de Saint-Savin. Le mécanisme destiné à la mettre en communication avec le clavier était détruit; mais elle avait, elle aussi, roulé les yeux et agité la mâchoire.

Enfin, je retrouvais à Montoire, sinon une tête du même genre, au moins les souvenirs précis qui s'y rattachaient, avec cette différence toutefois, que, dans cette dernière tête, les yeux étaient fixes, et la mâchoire seule mise en mouvement.

Lorsque, pour la première fois, s'étaient offertes à ma curiosité les têtes de Saint-Savin, j'étais fort jeune, et ce fait, sans précédent, ne m'avait frappé que par son inexplicable bizarrerie.

La tête de Barcelonne me fit une impression bien différente. Son aspect fut toute une révélation pour moi. Impossible, en effet, de se méprendre sur le type maure qu'elle retraçait : l'expression de la figure, le turban, les pendants d'oreilles et la longue barbe ne laissaient aucun doute. Je regardais déjà cette sculpture comme inspirée par la haine des Espagnols contre les anciens envahisseurs du sol ibérique, lorsque des renseignements pris sur les lieux vinrent rattacher cette idée à des faits historiques parfaitement établis. J'appris qu'à l'époque où les chrétiens d'Espagne s'affranchirent de la domination infidèle, dans l'exaltation de leurs premiers triomphes, on les vit suspendre aux murs des églises, à la fois comme trophée et comme ex-voto, les têtes sanglantes de leurs ennemis. Mais ces dépouilles hideuses ne pouvaient souiller toujours le lieu sacré. Elles furent bientôt remplacées par des effigies dont on ne se fit point faute d'exagérer les traits, pour satisfaire à la vengeance populaire. La tête du Maure de la cathédrale de Barcelonne était une de ces dernières représentations, et les horribles et symboliques convulsions qui l'agitaient jadis, lorsque l'orgue redisait les chants sacrés, devaient en faire une des plus curieuses entre toutes.

Je dirai plus loin ce que j'ai été amené à penser de

ce système. Il me parut alors rationnel, et je l'acceptai d'autant plus volontiers, que, moins d'un an après, j'en pus lire la confirmation dans un article spécial d'un des savants rédacteurs du *Magasin Pittoresque*.

Vous vous représenterez facilement, Messieurs, ce qui dut se passer en moi, lorsque de cette tête de Barcelonne, bien définie désormais, je me reportai aux têtes de Saint-Savin sur lesquelles on ne savait rien. J'étais dans cette première période de la jeunesse où l'esprit, impatient des obstacles, ne craint pas d'en appeler à l'imagination pour combler les vides de la réalité. D'un bond, je franchis l'échelle des temps, et, saisissant dans les têtes de l'abbaye pyrénéenne ce qui pouvait les rapprocher du type africain, je ne les considérai plus que comme les sœurs de la tête de Barcelonne.

Et comment ne me serais-je pas laisser entrainer vers cette idée? Ce monastère de Saint-Savin, situé à deux pas de la péninsule, et l'un des plus anciens de France, ne passait-il pas, dans l'opinion populaire, pour avoir été rebâti, sinon fondé, par Charlemagne, lorsqu'il revint d'Espagne, où il était allé combattre les Maures? Ne voyais-je pas, à quelques lieues du monastère, se dresser dans les glaces éternelles qui couronnent le cirque naturel de Gavarni, la Brèche de Rolland, comme un souvenir des anciens preux exaltés dans nos vieux gestes nationaux et si glorieusement chantés par l'Arioste? Enfin, et comme pour témoigner de la similitude des coutumes existant autrefois en deçà comme en delà des Pyrénées, ne retrouvais-je pas, exposées encore après plusieurs siècles dans l'antique église du village de Gavarni, des têtes dépouillées qu'on dit être celles de plusieurs chevaliers du Temple décapités à Gavarni même, où ils avaient une maison? Et que fallait-il de plus que ces fumées de poésie s'alliant à des faits positifs, pour me faire, à défaut d'indices précis, accepter un système aussi plausible, après tout, que bien d'autres?

Cependant de longues années s'étaient écoulées sans que rien eût modifié mes idées d'autrefois. Quelle dut

être ma première pensée à la description qui me fut faite de la tête automatique de Montoire; vous le devinez, Messieurs. Je me sentis, tout d'abord, entraîné à la rattacher au même ordre de faits que les autres. Le souvenir des victoires remportées par Geoffroy Martel et ses chevaliers sur les Sarrazins de Sicile, se présenta donc aussitôt à moi. Je songeai aussi au comte de Vendôme Jean VII, qui, à une époque plus rapprochée, s'en était allé avec Bertrand Duguesclin combattre, en Espagne, Pierre-le-Cruel, soutenu par les Maures, et qui l'avait vaincu. Des comtes de Vendôme partis en Terre sainte pour guerroyer contre les infidèles, point n'en fallait parler; aucun d'eux n'avait revu sa patrie; mais bien des chevaliers vendômois les avaient accompagnés et pouvaient être revenus chargés d'exploits. Quoi d'impossible à ce que la tête de Montoire eût été sculptée comme un trophée, à la gloire de quelqu'un de ces aventureux guerriers des temps passés?

À la vérité, nul document ne venait en aide à un pareil système; mais cette tête, elle avait un nom, et ce nom cachait peut-être un sens mystérieux d'où pouvait jaillir la lumière. Il ne s'agissait que d'en trouver l'étymologie.

Admirez ici, Messieurs, combien certaines coïncidences peuvent servir les partis pris dans les recherches archéologiques. Vous vous rappelez que la tête de Montoire se nommait *Gallima*. La langue romane, interrogée d'abord, ne me fournit de ce nom qu'une étymologie absurde. La langue latine, plus complaisante, me donna *Galli imago*, image de Gaulois, étymologie, mon Dieu! tout aussi bonne que bien d'autres, mais qui ne faisait nullement mon affaire. Jusqu'à quel point d'ailleurs *Gallima* était-il une image de Gaulois? Je l'ignorais, puisque je ne l'avais point vu. Toutefois, je ne pus m'empêcher, à ce propos, de me rappeler certaine tête de Gaulois *tirant très-vilainement la langue*, qu'au dire de Pline on avait exposée dans le forum romain du temps de l'orateur Crassus, et qui fournit à celui-ci l'occasion d'une apostrophe satirique. Je me

rappelai aussi ces têtes grotesques de Gaulois tirant la langue, qui s'étalaient souvent sur des boucliers cimbrés populaires¹ servant d'enseigne aux boutiques romaines. Seulement, pour voir un souvenir gaulois dans *Gallima*, il fallait peut-être remonter bien haut.

Enfin, je voulus interroger le celtique, cette vieille langue autochtone qui, par son mélange avec le latin, a contribué pour une large part à former la langue romane, et dont nous retrouvons si souvent les traces dans notre français. Le celtique me répondit immédiatement par le savant dictionnaire de Court de Gebelin, en me donnant une étymologie parfaite, et, de plus, en rapport avec mes idées.

On trouve, en effet, dans *Gallima*, *gal* et *lima* ; *gal* adouci de *cal*, qui veut dire *tête*, et *lima*, participe du verbe *lim*, qui coupe, qui tranche. *Gallima* aurait donc signifié *tête coupée*. Ou, si l'on voulait prendre *lima* comme simple adjectif, au lieu de le faire venir du verbe *lim*, il se traduirait par *jaune* ; et *Gallima* aurait signifié également *tête coupée* ou *tête jaune*, ce qui peut toujours être applicable à une tête de Maure ou de Sarrazin, exposée en signe de victoire.

Impossible, vous le voyez, Messieurs, de rien trouver de plus conforme à ses souhaits.

Cependant, je ne pouvais me dissimuler qu'une étymologie d'un celtique aussi pur, devait remonter bien haut elle aussi, et, sous ce rapport, soulever des objections d'autant plus graves, que la fondation du couvent des Augustins de Montoire est d'une date relativement bien récente ; car elle est de 1427, et l'histoire ne nous autorise en aucune manière à supposer qu'il y ait eu, dans le même lieu, quelque chose de préexistant.

Pour avoir raison d'objections aussi puissantes, il n'y avait qu'un moyen : s'enquérir des noms donnés aux

¹ Cicéron et Quintilien, qui le rapportent, supposent que ce bouclier était l'image de celui de Marius. M. Champfleury, dans son Histoire de la Caricature antique, fait de curieuses réflexions sur ces passages de l'orateur et du rhéteur romains.

têtes de Saint-Savin et à celle de Barcelonne, et découvrir une origine commune à tous ces noms.

Sur une lettre que je lui avais adressée, M. J. Abbadie, curé de Saint-Savin, auteur d'une vie du saint anachorète du Lavedan et d'une excellente notice archéologique sur l'ancien monastère pyrénéen, s'empressa de me faire savoir que le nom populaire, le nom patois des têtes attachées aux orgues de son église, est *Barbaouts*, ce qui signifie non-seulement *têtes barbues*, mais encore *figures fantastiques, fantômes*. Il ajouta cette particularité, qu'à Saint-Savin on menace des *Barbaouts* les enfants qui pleurent; exactement comme à Montoire, on les menaçait de *Gallima*.

Quant à la tête de Barcelonne, il n'y avait nulle étymologie à rechercher à son occasion. On l'appelle tout simplement « *la cabeza del Moro*, » la tête du Maure.

Aucune lumière ne m'arrivait de cette nouvelle enquête. Il était donc prudent de descendre des hauteurs du parti pris, en dépit d'une étymologie curieuse, et de chercher plus près de soi.

Après tout, l'image singulière de Gallima ne pouvait-elle pas se rattacher à quelque drame accompli dans le pays même? On savait aussi couper les têtes dans le Vendômois et les contrées avoisinantes. Entre autres exemples, Jean d'Angleterre, frère de Richard-Cœur-de-Lion, après avoir fait traîtreusement assassiner les chevaliers français qui lui avaient offert l'hospitalité dans la ville d'Evreux, n'avait-il pas attaché leurs têtes sanglantes à des poteaux plantés sur les murailles? Et lors du sac de Vendôme en 1589, les soldats d'Henri IV, après avoir coupé la tête du père Chessé et celle du gouverneur Maillé-Benehart, ne les avaient-ils pas exposées toutes deux dans l'église Saint-Martin? Des têtes exposées, aux effigies comme celle de Barcelonne, il n'y avait qu'un pas.

J'en étais là, Messieurs, et, je l'avoue, fort empêché dans mes investigations, lorsque j'appris que *Gallima* vivait encore. Une main protectrice l'avait sauvé quand s'était démoli le temple saint qui lui servait d'asile; et

maintenant il gisait dans le cabinet d'un homme que vous connaissez tous, et que, pour son savoir, comme pour ses qualités personnelles, vous regrettez de ne pas compter au nombre des membres de votre Société.

Je ne vous dirai, ni comment je fus introduit dans ce sanctuaire archéologique, ni avec quelle grâce, avec quelle courtoisie particulière j'y fus accueilli, moi étranger. Je ne vous dirai pas non plus comment, après d'assez longues causeries sur *Gallima*, nous convinmes, M. Huron et moi, de vous présenter simultanément le résumé de nos réflexions. J'insisterai seulement sur ce point, que la vue de la tête de Montoire, qui m'avait été mal décrite, fit crouler subitement tous les systèmes que j'avais été tenté d'échafauder.

Gallima est, en effet, une tête qu'il ne me paraît pas possible de faire remonter plus haut que le XV^e siècle, et le type qu'elle présente ne me semble en aucune manière pouvoir être la copie d'un type plus ancien, antérieurement reproduit par la sculpture. Un front élevé, marqué de dépressions profondes ; des arcades surcilières saillantes et garnies de sourcils épais ; de grands yeux dont la prunelle et l'iris sont indiqués en creux ; un nez dont la partie osseuse est très-avancée, pendant que la partie cartilagineuse se rabat subitement en suivant la verticale, le tout formant, dans son ensemble, un nez fortement busqué et cassé dans le milieu ; des joues creuses, marquées de plis très-accusés ; une grande bouche armée de dents et dont la mâchoire inférieure pendante est susceptible de se mouvoir ; sur la lèvre supérieure, une moustache épaisse descendant fort bas des deux côtés de la bouche, où elle se replie en tire-bouchon ; sur la lèvre inférieure, et la couvrant tout entière, une sorte de lien plat ou d'anneau, qui semble la contenir et va s'élargissant entre la lèvre et le menton, de manière à former un ornement demi-elliptique, comme l'ornement d'un bracelet, mais sans relief particulier ; au menton, deux petits brins de barbe traités dans le style de l'ornement et retournés symétriquement en volutes ; enfin, de longues et larges oreilles : telle est la

tête de *Gallima*. Coiffez maintenant cette tête d'une couronne particulière qui rappelle cette couronne, ou, plutôt, ce haut bonnet de plumes dont le roi Louis XII est coiffé, ainsi que plusieurs princes et chevaliers, sur les miniatures du livre offert par Jean des Marest à la reine Anne de Bretagne, et que Montfaucon a reproduites dans ses *Monuments de la Monarchie française*¹, et vous aurez la représentation complète. Je dois observer, toutefois, que la couronne de Gallima n'a de la couronne de plumes que la silhouette. Elle est toute unie ; la tige et les barbes des plumes n'y sont point indiquées.

Quant au travail de cette tête, il est d'un dessin correct et traité à grands coups, avec beaucoup de franchise et de liberté, par une main habile à manier la gouge. L'ensemble de la tête est peint de manière à imiter les carnations et la barbe. Peut-être la peinture dessinait-elle autrefois parfaitement les plumes ; mais des repeints noirs ont été appliqués uniformément sur la couronne, de telle sorte que rien ne peut plus appuyer cette conjecture.

Vous le voyez, Messieurs, nous sommes bien loin du type maure de la cathédrale de Barcelonne. Ici plus rien ne semble nous solliciter vers des idées de victoire et de trophée. Tout, au contraire, nous entraîne vers l'idée d'une représentation satirique. Ces oreilles démesurément longues, cette lèvre mystérieusement enchaînée, sont évidemment des symboles que je n'essaierai pas d'interpréter, mais que les contemporains devaient connaître. Il y a là quelque chose qui rappelle de près, et d'une manière frappante, la tête de certaine caricature célèbre désignée sous le nom de *L'Homme du Temps*, qu'on voit au cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale, et que le *Magasin pittoresque*, ce recueil toujours savant dans sa forme populaire, a reproduite en 1840.

¹ T. IV, pp. 97 et suiv. — Jean des Marests était écrivain de la reine Anne. Son livre est une description en vers de l'expédition de Gênes par Louis XII, expédition à laquelle il avait assisté.

Dans cette caricature de la même époque, à peu près, que Gallima, *L'Homme du Temps* est représenté avec de longues oreilles, et un cadenas condamne sa bouche. Le symbole n'est pas tout à fait le même; mais il appartient au même ordre d'idées. Toutefois, *L'Homme du Temps* est un personnage de convention; symbolisant une classe opprimée; tandis que *Gallima* me paraît avoir tous les caractères d'un type particulier.

Or, Messieurs, — et j'appelle toute votre attention sur ce fait, — ce type, caractérisé par un nez puissant et fortement busqué, tel que je viens de le décrire, il est impossible de ne pas le retrouver dans les portraits de la famille de Lancastre, régnante en Angleterre, et toute-puissante en France au XV^e siècle. Vous en serez frappés en jetant un coup d'œil sur les portraits de Henri IV, de Henri VI et du duc de Bedford que j'ai relevés avec soin au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Impériale, et collationnés sur les médailles ou les manuscrits contemporains.

Il en faut convenir, il y a là une coïncidence qui ne saurait être négligée; car c'est avec les divers membres de cette famille de Lancastre que se sont débattues les délicates questions relatives à la liberté de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et devenu, plus tard, le fondateur du couvent des Augustins de Montoire.

En transformant cette coïncidence en hypothèse, resterait à décider lequel des membres de la famille de Lancastre aurait été reproduit sur l'orgue des Augustins.

Ici, Messieurs, le premier personnage qui se présente à la pensée, c'est le roi Henri V, celui-là même qui, après avoir reçu cinquante-quatre mille écus sur cent mille qu'il demandait pour la rançon du comte de Vendôme Louis I^{er} de Bourbon, enfermé dans la tour de Londres, refusa également, et de mettre le prince en liberté sous caution, et de rendre l'argent reçu. Il n'y aurait rien que de très-naturel à ce que, dans un couvent fondé par Louis de Bourbon lui-même, les moines eussent cherché à venger leur bienfaiteur. Du reste,

outre la haine qu'avait particulièrement excitée contre Henri V, en France, son alliance avec la reine Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne, notre pays avait des raisons particulières d'en vouloir à l'Anglais; car le Vendômois avait failli être envahi par lui, et ne l'avait pas vu sans terreur surprendre le château de Rougemont, le brûler, et faire pendre le capitaine et les soldats qui le défendaient.

Quelles que soient néanmoins les raisons historiques qui autoriseraient à voir dans Gallima la représentation du roi d'Angleterre Henri V, une difficulté se présente. Henri V est précisément le seul des Lancastre qui n'ait pas le type de la famille ¹, et son portrait n'a aucun rapport avec la tête de Montoire. Jusqu'à un certain point, à la vérité, il n'y a pas là un motif suffisant d'affirmer qu'il ne peut être caché sous les traits de Gallima; car l'artiste, à défaut d'un portrait d'Henri V qu'il n'avait pas à sa disposition, pourrait très-bien avoir reproduit le type des Lancastre, aussi connu certainement alors que le type des Bourbons l'a été depuis.

Si nous devons nous en tenir au simple rapport des types, Henri VI et le duc de Bedford appelleraient un sérieux examen. Le duc de Bedford, pourtant, doit, je crois, être mis hors de cause. Je ne vois que son titre de régent de France et des raisons toutes générales qui eussent pu le faire prendre à parti. La chose ne paraîtrait pas impossible toutefois, si l'on considérait que le Vendômois tenait chaudement pour le dauphin; mais passons.

Au sujet du roi Henri VI, il y a plus à dire. Je ferai d'abord une remarque: ce type est celui qui se rapproche le plus de *Gallima*, car il a avec le masque des Augustins deux points de contact frappant, ce nez si caractéristique et, de plus, une grande oreille. Et ceci

¹ Le Cabinet des Estampes possède 22 portraits d'Henri V, dont quatre avec barbe, et les autres sans barbe. Tous présentent le même type.

n'est pas un accident dû à la maladresse du dessinateur. Les neuf portraits d'Henri VI que possède le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale, et dont un porte la barbe entière et trois la moustache avec royale, pendant que les autres sont rasés¹, présentent tous ces mêmes particularités du nez et de l'oreille, bien que gravés à diverses époques et variant beaucoup d'attitude.

Sous le rapport historique, si je m'en rapportais à l'Histoire du Vendômois de l'abbé Simon, je trouverais incontinent de quoi motiver la ressemblance d'Henri VI et de Gallima. Après avoir dit, en effet, que le duc d'Orléans était mort à Londres, affaibli par huit ans de captivité, le bon abbé ajoute que « Louis, comte de Vendôme, fut sur le point d'éprouver le même sort, *Henri VI, successeur d'Henri V, ne voulant rendre la liberté à aucun des princes prisonniers.* »

Je pourrais même, adoptant pour le nom de la tête automatique de Montoire la prononciation de *Galimar*²,

¹ On pourrait voir une objection dans la barbe de Gallima. La barbe fut, en effet, presque totalement supprimée au XII^e siècle en Angleterre comme en France, et ne fut reprise que sous François I^{er}. Mais il en fut de cet ornement naturel comme du costume avec cotte, surcot et corset qu'avait imaginé le goût des dames du temps de Charles V, et qui se conserva jusqu'à la Renaissance, pour les circonstances solennelles et exceptionnelles de la vie. Il y eut toujours des cérémonies où les grands ne pouvaient paraître qu'avec barbe, et ils s'en procuraient alors une artificielle. Telle fut celle dont le duc de Lorraine s'orna le visage pour rendre les derniers devoirs au duc de Bourgogne mort en 1476. Elle était dorée, suivant la coutume des anciens chevaliers.

Cet usage des barbes postiches explique pourquoi, dans les miniatures, dans les peintures et dans les sculptures, les mêmes personnages sont représentés tantôt sans barbe, tantôt avec barbe, à des époques où la barbe était proscrite.

² Cette différence de prononciation n'implique peut-être pas une différence de nom. Ainsi que M. Huron, beaucoup plus versé que moi dans les usages de la contrée, me le faisait remarquer dans une de ses lettres. « Il y a quelques mots en Vendômois où l'on ajoute gratuitement un *r*, comme *jardin*, *jardinier*. qu'on

qui est celle d'un petit nombre de personnes, jouer encore au jeu des étymologies, et, dans la basse latinité, cette fois, en trouver une selon mes besoins; car *Galimar* se décompose en deux mots, *Gali* et *mar*: *mar*, mot que la basse latinité, après l'avoir emprunté du celtique, a légué au roman, et qui se traduit par *tristesse*, *mort*¹, et *gali* ou *galli* (peu importe la double lettre²), qui veut dire *du français*. *Galimar* signifierait donc la *tristesse* ou la *mort du français*, forme tout elliptique employée pour désigner *l'homme cause de la tristesse ou de la mort du Français*.

Mais, outre que je me garderais de rien conclure d'une pareille étymologie, le passage de l'abbé Simon cité plus haut renferme une grossière erreur, bonne à relever en passant. Henri VI n'avait que huit mois à la mort de son père Henri V, en 1422; et c'est en cette même année 1422 que Louis de Bourbon échappa à ses

prononce *jardin*, *jardinier*; il en est d'autres, au contraire dont on retranche l'*r*, comme *Pétard*, *Renard*, *Boutard*, *Bernard*, qu'on prononce *Peta*, *Rena*, *Bouta*, *Benâ*. » Il est donc possible que l'*r* soit retranché par les uns dans *Galimar*, ou ajouté par les autres à *Gallima* ou *Galima*. De quel côté est la corruption? Bien fin qui le dirait, puisque le nom de la tête de Montoire ne se trouve écrit nulle part et ne l'a peut-être jamais été. Dans l'incertitude, je m'en suis tenu à la prononciation qui, de l'aveu même de M. Huron, est celle de presque tout le monde. M. Huron, considérant au contraire que le retranchement de l'*r* est beaucoup plus fréquent que son adjonction, a cru devoir adopter le nom où il est conservé. Nous pouvons tous deux être dans le vrai.

¹ Ce mot a signifié d'abord *jour*, *lumière*, en langue celtique. C'est par opposition que, plus tard, il s'est traduit par *obscurité*, *tristesse*, *mort*.

² Au moyen âge, on devait faire sentir très-faiblement les deux *l* dans la prononciation des mots susceptibles d'en avoir; car on écrivait fort souvent *ele* pour *elle*, *bele* pour *belle*, *vile* pour *ville*, etc. Il est donc tout naturel qu'on ait écrit et prononcé *gali* pour *galli*. N'est-ce pas de ce même mot latin *gallus* que, retranchant la double lettre, nous avons fait *gaulois*?

geôliers anglais, on ne sait par quel moyen. Le comte de Vendôme n'aurait donc pu être molesté que par le duc de Gloucester, oncle du jeune roi et régent d'Angleterre, lequel, effectivement, pour obéir aux injonctions formelles que lui en avait faites Henri V à son lit de mort, refusa, à quelque prix que ce pût être, de rendre la liberté aux prisonniers d'Azincourt.

Voir Henri VI d'Angleterre dans Gallima souffre dès lors quelque difficulté. Il a pu néanmoins se passer, depuis la rentrée de Louis de Bourbon en France, des faits que nous ignorons et qui auraient tout particulièrement excité la haine des Vendômois.

Quant au duc de Gloucester que j'ai déjà nommé, il ne serait pas impossible qu'on eût voulu le représenter dans Gallima ; sa conduite envers le comte de Vendôme motiverait parfaitement cet acte de vengeance ; mais, n'ayant pu découvrir aucun portrait de ce haut personnage, je ne peux établir aucun point de comparaison.

Voilà tout ce qui peut se rattacher à la maison de Lancaster. S'il fallait chercher ailleurs un personnage historique dont la représentation fût quelque peu motivée dans le couvent des Augustins, je ne trouverais plus à nommer que Pierre-le-Cruel, roi de Castille. On sait que ce prince avait abandonné, le lendemain de ses noces, sa femme Blanche de Bourbon, cousine de notre comte Jean VII, et qu'après l'avoir enfermée, il l'avait fait mourir par le poison. Je rappelais plus haut que Jean VII était allé en Espagne combattre Pierre-le-Cruel, et qu'il avait contribué à lui arracher la couronne. Louis I^{er} de Bourbon était fils de Jean VII ; aurait-il voulu perpétuer, dans l'église du couvent qu'il fondait, le souvenir de la victoire remportée par son père, non plus sur les Maures, mais sur un roi félon qui avait outragé sa famille et s'en était fait le bourreau ? Je n'oserais le dire.

Pour ce qui est du portrait de Pierre-le-Cruel, dont j'ai pris aussi une esquisse au Cabinet des Estampes, il ne paraît se rapprocher de Gallima que par sa couronne de plumes. Cette couronne aurait-elle été plus qu'un symbole ? Le nom de Gallima, Galima, Galimar ou Gali-

mart, ferait-il tout simplement allusion à cet ornement caractéristique? Je ne sais ; mais il y a là, encore, une coïncidence bonne à recueillir. Dans notre vieux français en effet, on appelait *Galimart*, *Galimard* ou *Galimar*¹, par corruption du latin *calamarium*, un étui à mettre les plumes pour écrire. Peut-être, sans en chercher si long, faudrait-il voir là tout bonnement l'origine du nom de la tête de Montoire. Ce nom présenterait même, dans ce cas, une intention satirique dont je m'accommoderais fort.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir poursuivi si longtemps ces rapprochements pleins d'incertitudes. Je sais qu'il y a quelque chose de désolant à voir ainsi parcourir toutes les opinions sans s'arrêter à aucune ; mais veuillez ne pas oublier que mon rôle se borne à instruire la question et à mettre à même de la reprendre avec connaissance de cause, dans une direction ou dans une autre, ceux qui entreverraient la lumière là où je n'ai su voir que brouillards.

Pour terminer ce que j'ai à dire sur Gallima, j'ajouterai encore un mot. Les symboles — si symboles il y a — que présente cette mystérieuse tête, ont cela de particulier qu'ils peuvent s'appliquer à tous les personnages

¹ Ce mot n'est pas dans Renouard ; mais il se trouve dans le *Glossaire de la langue romane* de J. B. B. Roquefort. On lit aussi dans Rabelais, liv. I, chap. 14 : « Et portoit ordinairement ung gros escriptoyre pesant plus de mille quintaux, duquel le *galimart* estoit aussi grand que les piliers d'Euay (abbaye à Lyon).

A l'occasion de *Gallima* ou *Galimar*, j'ai recherché aussi s'il n'avait pas existé un personnage de ce nom ou d'un nom approchant dont celui de la tête de Montoire pourrait être la corruption. Je n'ai trouvé qu'un pauvre mathématicien, Jean-Edme Galimard, qui n'a jamais eu assez d'importance pour mériter les honneurs de la caricature, et qui, d'ailleurs, vivait à la fin du XVII^e siècle, où ce genre de représentation ne paraît plus avoir été en usage dans les églises. Il a aussi existé un peintre du nom de Gallimard à l'époque de la Renaissance.

que j'ai énumérés. Cette bouche liée *par les serments* et s'agitant sans souci de ses liens, ne marquerait-elle pas la déloyauté dont les uns et les autres avaient donné des preuves trop manifestes ? Et cette couronne de plumes, ne pourrait-elle pas signifier combien était légère sur le front des souverains représentés, soit la couronne de France, soit la couronne de Castille ?

Il en faut convenir pourtant, dans le vague où nous laisse l'absence de tout document positif, ces explications n'ont d'autre valeur que celle d'une hypothèse, et les questions qui s'y rattachent sont plus faciles à poser qu'à résoudre. Mais, que Gallima soit l'image d'Henri V, d'Henri VI, de Pierre-le-Cruel ou de tout autre ; qu'en lui quelques accessoires soient symboliques ou ne le soient pas, jusqu'à un certain point il importe peu au principe duquel procède cette étrange représentation.

Les têtes automatiques me semblent, en effet, se rattacher à un système de représentation satirique dont les églises du moyen âge nous montreraient à chaque pas l'empreinte dans nombre de sujets bizarres, grotesques, quelquefois même obscènes, qui se mêlent à leur ornementation. On n'a pas expliqué jusqu'ici d'une manière satisfaisante ces sujets qui échappent à toute idée de symbolisme et qui sont trop souvent répétés pour qu'on puisse raisonnablement les attribuer, sans exception, à la libre fantaisie des artistes. Tout au plus, grâce à quelque vieux texte ou à quelque tradition conservée, a-t-on le mot d'un petit nombre ; ce qui prouve, du moins, que la représentation satirique a existé. Mais tout se borne là ; et les savants qui, comme Wieland et M. de Caylus dans le siècle dernier, MM. Charles Lenormant et Panofka de nos jours, ont essayé de sonder les mystères de l'antiquité par rapport aux grotesques, se sont arrêtés sur le seuil du moyen âge, sans oser le franchir.

Quant aux travaux nombreux faits sur le symbolisme chrétien, à peine rencontre-t-on dans quelques-uns un mot timidement hasardé en passant sur les représentations satiriques.

Cette thèse est donc toute neuve encore. Trancher

d'hors et déjà les questions qu'elle présente serait plus que téméraire. Développer, même à grands traits, les graves et nombreuses considérations qui me paraissent militer en faveur de l'opinion à laquelle je me range, excéderait de beaucoup le cadre de ce petit travail. Je ne peux le faire ; mais je vous demanderai la permission de l'essayer bientôt dans une nouvelle lettre. Pour le moment, je me bornerai, si vous le permettez, à proposer seulement trois points principaux à vos réflexions. Le caractère à la fois civil et religieux des églises du moyen âge, dont on n'a pas assez tenu compte jusqu'ici, et qui explique parfaitement la présence dans le lieu saint de sujets étrangers à la religion ; l'esprit encyclopédique du clergé de France depuis le XII^e siècle, esprit qui systématise l'ornementation des grandes cathédrales dans le but d'un enseignement universel dont les livres bestiaires et volucraires sont en partie la clef ; enfin, au sujet de ces représentations qu'on retrouve partout, et dont les livres allures vont quelquefois jusqu'à l'obscénité, ce dilemme puissant, que, si elles n'avaient pas été une grande justice, elles auraient été un grand scandale, ce qui n'est pas admissible d'une manière générale.

Quoi qu'il en soit, en me reportant aux têtes automatiques qui nous occupent, je retrouve positivement la trace de la représentation satirique, et c'est ici le lieu de le montrer en relevant une erreur que j'ai laissé persister. Au sujet de la tête de Barcelonne, vous avez certainement déjà fait cette réflexion, Messieurs, que les faits historiques au moyen desquels elle a été expliquée, n'ont avec elle qu'une relation fort éloignée. Jamais, en effet, la ville de Barcelonne ni la Catalogne elle-même n'ont été au pouvoir des califes. Comment dès lors pourrait-on raisonnablement voir dans *la tête du maure* une substitution aux têtes coupées et exposées dans les églises¹ ? Mais

¹ L'aspect de la tête du Maure se prête peu, du reste, à une pareille interprétation. Est-il naturel, pour représenter une tête coupée et exposée en signe de victoire, de lui donner la vie en mettant ses yeux et sa mâchoire en mouvement ?

il est, au contraire, facile d'admettre, par exemple, que lors de la grande persécution de Philippe II et de l'insurrection mauresque qui en fut la conséquence en 1571 (la tête du maure est de cette époque), on ait voulu, pour exciter le fanatisme du peuple et répondre à la pensée royale, stigmatiser les infidèles dans leur reproduction, typéale. Peut-être même, la tête de la cathédrale de Barcelonne a-t-elle été la représentation satirique d'un personnage connu, auquel on aurait appliqué un usage qui me paraît avoir dû exister généralement.

Car, Messieurs, quoique tous les anciens buffets d'orgues aient à peu près disparu, je retrouve des têtes automatiques sur bien des points différents. Je vous les ai montrées en Espagne, au midi et au centre de la France. On en voit encore une de dimension colossale, dans la Bavière Rhénane, entre les deux tourelles de l'orgue de la petite ville de Neustadt-an-der-Harth. L'habile facteur d'orgues¹ à qui je dois ce renseignement, et qui a lui-même, il y a quelques années, détruit par ordre du curé le mécanisme de cette tête, m'a de plus affirmé que son oncle et son maître, vieux facteur bavarois, avait dans sa jeunesse vu beaucoup de têtes de ce genre dans diverses villes de l'Allemagne. J'ai pour la Hollande aussi le témoignage d'un professeur de musique de ce pays, fixé à Tours depuis longtemps. Il a vu dans son enfance, chez le maître qui lui montrait, un ancien buffet d'orgues ayant appartenu à une église de la ville et conservé par curiosité. A ce buffet était attachée une tête grimaçante, qu'en l'absence du maître les enfants les plus hardis s'amusaient à mettre en mouvement pour effrayer leurs camarades.

De sorte qu'on serait presque en droit d'affirmer que, dans toutes les parties de l'Europe, ont existé des têtes automatiques.

¹ M. Bonn, né dans la Bavière-Rhénane, aujourd'hui facteur à Tours, et à qui l'on doit dans nos pays de remarquables instruments, notamment le grand orgue de St-Nicolas de Blois.

Quant à l'époque où ce genre de représentation a dû commencer, elle ne saurait être très-éloignée. De tous les exemples qui me sont connus, pas un ne remonte au delà du XV^e siècle. Le buffet d'orgues de Saint-Savin porte une date précise. Au-dessus du clavier se lit cette inscription : HOC ORGANUM FACTUM FUIT AD HONOREM TOTIUS CURIÆ CŒLESTIS, ANNO 1557. Le buffet de Barcelonne est de la fin du XVI^e siècle, peut-être même des premières années du XVII^e; ce qui n'établit pas que la tête qu'il porte ait été une satire rétrospective; car les Maures, on le sait, ne furent définitivement expulsés d'Espagne qu'en 1610. Le buffet des Augustins de Montoire, enfin, ne pouvait être antérieur à la fondation du monastère, c'est-à-dire à 1427.

Du reste, on ne connaît pas aujourd'hui, que je sache, de buffets d'orgues plus anciens que le XV^e siècle, et je ne crois pas qu'on puisse faire remonter plus haut l'usage des têtes automatiques. Pour assigner cette époque comme celle de leur plus ancienne origine, il y a une raison qui me paraît capitale. C'est seulement au XV^e siècle que le mécanisme de l'orgue devient assez parfait pour permettre des accessoires, si simples qu'ils puissent être. Trompés par les équivoques auxquelles prêtait le mot latin *organum* pris, tantôt pour l'ensemble de plusieurs instruments de musique, tantôt pour un seul, et quelquefois pour un concert de plusieurs voix, bien des écrivains ont avancé des choses incroyables sur les orgues des temps anciens. On a dit des merveilles aussi sur l'orgue de Pépin-le-Bref, sur celui de Charlemagne et sur celui de Louis-le-Débonnaire. Mais les faits parlent mieux que les hyperboles de quelques auteurs.

Il est certain que l'orgue de Westminster, cité comme une merveille au X^e siècle, n'avait que 400 tuyaux et qu'il fallait 26 soufflets manœuvrés par 70 hommes vigoureux pour le faire résonner; encore ces 70 hommes n'en venaient-ils à bout qu'avec beaucoup de peine. L'orgue d'Alberstat qui datait du XIII^e siècle et qui subsistait toujours en 1615, après avoir été réparé plusieurs

fois, était composé de 20 soufflets que dix hommes faisaient mouvoir.

Les sommiers n'étaient pas plus parfaits, et les registres étaient inconnus. Quant aux claviers, qui ne comptaient d'abord qu'une octave, ils étaient si grossiers, et les touches, de cinq ou six pouces de largeur, si dures à enfoncer, qu'on les touchait d'une seule main et à coups de poing. Le clavier de l'ancien orgue de Magdebourg, déjà perfectionné, avait 16 touches de trois pouces de largeur, et il a subsisté dans le même état pendant plus de 300 ans.

« Il est constant, disait dans le XVIII^e siècle le savant bénédictin Dom Bédos, auteur d'un manuel du facteur d'orgues et l'oracle encore aujourd'hui dans cette matière, il est constant que l'orgue, soit hydraulique, soit pneumatique, était informe et grossier, incapable de plaire et de fixer l'attention..... Les progrès ensuite ont été si lents et si peu sensibles qu'à peine ils ont été aperçus. Ce n'est qu'après une révolution de plusieurs siècles qu'il est arrivé au point de perfection où nous le voyons présentement. »

Aussi l'orgue fut-il pendant longtemps proscrit des églises de certains diocèses « comme détournant les fidèles du recueillement. » Ce fut seulement au XV^e siècle qu'on se décida généralement à l'adopter.

Vous le voyez, il faudrait être bien exigeant pour demander, avant cette époque, le moindre petit hors-d'œuvre au mécanisme de l'orgue. Il n'est donc vraiment pas possible que les têtes automatiques aient existé avant le XV^e siècle, et, selon toute apparence, elles ne se sont généralisées qu'au XVI^e. Je crois que des têtes inertes du même genre les avaient précédées dans les églises, et, peut-être même, sur les buffets d'orgues; je crois que l'usage de ces têtes pouvait remonter très-haut, et se rattacher à l'antiquité; mais, pour les têtes automatiques, elles sont contemporaines des Jacquemarts qu'on voit couronner les beffrois des communes et qui ont leur sens, eux aussi; elles sont contemporaines de ces horloges à personnages mobiles

dont les premières furent fabriquées en Allemagne, et, peut-être, ont-elles, comme elles, pris naissance dans cette contrée; elles auraient encore été contemporaines de la réforme, et auraient servi peut-être dans cette grande lutte qui a bouleversé tant de choses et si puissamment contribué à séparer l'Eglise de l'Etat. Aussi peut-on les considérer, je crois, comme le dernier terme de la représentation satirique. Elles en ont été en même temps la plus énergique expression; car, pour une caricature simplement sculptée ou peinte, l'attention n'était sérieusement excitée qu'un moment; tandis qu'avec ces têtes grimaçantes, elle se réveillait au gré de l'organiste¹, et le supplice du malheureux qu'elles représentaient pouvait se renouveler sans cesse.

Au milieu de tant d'idées incertaines que j'ai déroulées devant vous, Messieurs, ce que je viens de dire des orgues et de l'âge des têtes automatiques me paraît certain. C'est du moins quelque chose, et je désire que ce soit assez pour me faire absoudre des opinions hardies que j'ai émises, et qui, si probables qu'elles puissent paraître quelquefois, ne reposent en définitive que sur des hypothèses. J'ai cru devoir les formuler; mais je me garderais d'y ajouter une trop sérieuse importance. En racontant ici toutes les aberrations de mon esprit durant cette laborieuse étude sur les têtes automatiques en général et Gallima en particulier, je n'ai eu qu'un but, je le répète, et ne saurais trop le répéter : celui de préparer la voie aux chercheurs. D'autres seront peut-être plus heureux que moi, et mettront la main sur quelque document positif d'où jaillira tout à coup la lumière. Que faut-il pour cela ? Deux mots d'un vieux manuscrit ou d'un vieux livre; un ancien compte d'église ou de monastère, mentionnant la construction d'orgues avec des têtes représentant tel ou tel personnage désigné, tel ou tel symbole précisé. Ce n'est pas

¹ Ces têtes ne s'agitaient pas toujours. On tirait un registre pour les faire mouvoir. C'est, du moins, ainsi que cela se passait pour celles sur lesquelles j'ai des renseignements positifs.

impossible à découvrir, et peut-être ce document existe-t-il déjà dans les mains d'un archéologue qui n'a pas été à même d'en comprendre toute l'importance.

En attendant, et dans l'état actuel de la question, un humble aveu d'ignorance doit être ma seule conclusion finale.

Mais que faire de cette étymologie celtique de *Gal-lima*, si précise, si bien adaptée à certaines circonstances historiques? Que faire de celle de *Galimar*? Eh mon Dieu! les reléguer sans façon avec une foule d'autres dont se défient les hommes prudents; les reléguer, si vous le voulez bien, avec cette étymologie que, dans sa *Vénus d'Ille*, M. Mérimée a si spirituellement mise dans la bouche de son antiquaire catalan, et les laisser toutes dormir en paix jusqu'à plus ample informé, pendant que je resterai,

Messieurs,

Votre très-humble serviteur et collègue

A. DE SALIES.



GALLIMA d'après
un croquis de M^r. Huron.



TÊTE
du
maire
de
BARCE-
LONNE,
d'après
le Magasin
Pittoresque.



HENRI IV. HENRI V. HENRI VI.



BEDFORD.



PIERRE-LE-CRUEL.



GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE RONSART

(BRANCHE DE LA POISSONNIÈRE)

BEAUDOUIN, le premier connu en France,
de 1338 à 1340.

GERVAIS, ép. Jeanne de Vendomois,
de 1340 à 1400.

JEAN, ép. Thomassine
de Henusson.

ANDRÉ, ép. Catherine de Larçay,
vivant vers 1434.

JEAN II, ép. en 1436 Briande
de Verrières.

Jean III, abbé de Saint-Calais,
mort en 1515. OLIVIER, ép. Jeanne de Maille
vers 1469.

OLIVIER II, ép. en 1478 Jeanne
d'Hiers des Ralsrets.

Jean IV, curé de Bessé,
mort en 1535. Jacques, protonotaire
apostolique. Jeanne, ép. Macé, seigneur
de Ternay, vers 1500. Marie, ép. François de Laval, et en secondes
noces Bernardin de Mineray, Jacqueline, dame de Bénéciars. LOUIS, né en 1470, ép. en 1514 Jeanne Chaudrier,
mort en 1544.

N..... N..... CLAUDE, né vers 1518, ép. en 1537
Catherine Tiercelin. Charles, protonotaire apostolique
en 1564. Louise, ép. en 1537 François
de Crévant. Loys, abbé de
Tyron. Pierre le poète.

Loys, ép. Anne de Beuil
en 1566.

Gilles, ép. Françoise de Taillevie,
en 1576.

ANSEIME, né en 1543, ép. en 1581
C. Lelièvre. Cécile-Evaque,
religieuse. Charles, curé
d'Évailles. Nicolas-Horace,
prêtre.

Jacques,
né en 1567.

Françoise, née en 1560,
ép. Louis Leguay.

Anne, ép. Jacques
de Roussaud.

Jean, ép. Hélène
de Percy, 1610.

Samuel, ép. Marie
Barbeau, 1631.

Isabelle,

Jeanne, ép. en 1619 Pierre
de Tascher de la Pagerie.

Françoise, ép. Joseph
Lelièvre.

Suzanne, ép. Jean
de Mellet, 1627.

Charles,
chev. de Malte.

Gilles,
prêtre.

EDEN, né en 1588, ép. Françoise
Haygé, en 1607.

MICHEL, né en 1608, ép. Jeanne
Gerbault, mort en 1647.

Pierre,
né en 1611.

Françoise, née
en 1613.

Marie, née
en 1618.

MICHEL II, né en 1643, ép. en 1668
Marguerite Le Bourtais.

MICHEL III, né en 1670, ép. Anne Pillou en 1698,
et en secondes noces Anne Stormant, en 1738.

Antoine, né
en 1673.

Claude, né en 1674,
mort en 1701.

Françoise, née
en 1675.

Marguerite-Renée, née en 1676,
ép. René Gauvain.

Magdelaine, née
en 1678.

MICHEL-CLAUDE, né en 1740, ép. Françoise
de Molard de St-Paul, mort en 1794.

FRANÇOIS MICHEL, né en 1769, ép. Catherine
Tarin en 1806, mort en 1830.

N..... Alcide-Louis, né en 1808,
mort en 1815.

ELISABETH-FRANÇOISE, né en 1810, dernière
survivante du nom de Ronsart.

Ernestine-Marie-Françoise, née en 1813, ép. en 1843 Louis
Carré de Bellemare, tous deux morts en 1861.

Extrait d'un ouvrage inédit, contenant des recherches généalogiques, historiques & littéraires sur P. de Ronsart et sa famille, par A. de ROGRAMBEAU.

UN MEURTRE A L'AUBE

Par M. G. DE LAVAU.

Au long du bois, sous la feuillée
Toute mouillée,
File une sente, un frais chemin,
Bordé de thym.
De grandes ombres allongées
Partout y traînent, mélangés
Aux roses lueurs du matin.

Car je vois par dessus la berge
Le soleil levant ! Il émerge,
En épanchant sur les sillons,
Comme une eau fluide et courante,
Comme une mer étincelante,
La nappe d'or de ses rayons.

La plaine, tout ensoleillée,
Si doucement est réveillée
Qu'elle n'ose lever la voix ,
Et rien au loin ne trouble encore
Cette silencieuse aurore.....
Qu'un chien qui chasse au fond des bois.

Écoutez, grêle et répétée,
Cette note à l'écho jetée!...
Les conils se parlent tout bas :
« C'est le basset à Hugon Hue,
Disent-ils; c'est sa voix menue
Que le vieux garde n'entend pas. »

Oui; c'est Rageot! dans la bourdaine,
Au petit jour, près de la plaine,
Il a fait bondir un levraut;
Et maintenant, à perdre haleine,
Courant, courant, il le promène
Sous les gaulis du Bois-Thibault.

Mais il revient! il le ramène!
Il chasse, il chasse à gorge pleine;
Et le voici! Je l'aperçois.
Sortant au coin de la coudraie,
Il débouche par la futaie,
Dont la voûte agrandit sa voix.

Il chasse, le nez sur la mousse;
Tous les dix pas, il le retrouve;
Prompt et joyeux, jette son cri;
Vient au fossé, bondit, s'élançe;
Puis, volant dans la plaine immense...
Tout à coup s'arrête... Hourvari!

Hourvari, Rageot! Sur sa route,
Le levraut a rusé sans doute.
Pour revenir à son lancé,

Embarrassé, Rageot hésite.
Il fait un grand cercle, il s'agite,
Et retourne sur le fossé.

Et se hâtant, cherchant la voie,
Comme un navire qui louvoie,
Il longe au galop la forêt.
Soudain, il relève la trace ;
Il saute au bois, reprend la chasse,
Vole, s'écrie, et disparaît.

Ha ! maintenant il va trop vite.
L'impatience surexcite
Le pétulant petit Rageot.
Au contrepied il ne prend garde :
C'est de colère qu'il bavarde....
Sa voix tombe.... Il est en défaut.

Rageot s'est tu, perdant la piste....
Mais écoutez !.... A l'improviste,
Un geai, criant, s'envole et fuit....
Écoutez !.... dans l'herbe touffue,
Dans la fougère qui remue,
J'entends courir un léger bruit.

Chut ! chut ! Furtif, là, sur la rive,
Par petits bonds le lièvre arrive.
Ah ! le voyez-vous dans le pied
Du buisson ? là, devant le hêtre ?....
Il tourne, il rôde, il va paraître ;
Dans la sente il saute.... et s'assied.

Regardez-le couvert de bure,
Pelotonné dans sa fourrure.
Il guette, écoute et tremble un peu.
Il tremble un peu; mais il s'amuse,
Et rit tout seul, fier de sa ruse;
Il croit hélas! que c'est un jeu.

Tout frais éclos de cette année,
C'est la première randonnée
Qu'il fit jamais devant un chien.
La fin du jeu, las! il l'ignore;
Et des plaisirs de l'homme encore,
Naïf et pur, il ne sait rien.

Hop! Le voilà qui se décide.
D'un élan subit et rapide,
A fond de train prenant parti,
Tout droit devant lui, dans la sente,
Au bruit d'une feuille mouvante,
Comme une flèche il est parti.

Il détail, file, galope,
Vole, bondit, se développe,
Et son râble souple s'étend;
Les deux oreilles en arrière,
Il bat d'une patte légère
Le sentier qui fuit et descend.

Ah! levrault perdu! Dieu te garde!
Un homme, là-bas, te regarde;
Derrière un chêne il est caché.

Imprudent ! hélas ! Dieu te sauve !
Hugon Huc, à la face fauve,
Est là blotti, le corps penché.

Tu cours, tu cours... Lui, la main prête,
Lentement incline la tête,
En épaulant les canons lourds :
Tu cours.... tu cours;.... son œil pétille :
Tu cours sans voir cet œil qui brille;
Tu cours, te rapprochant toujours:....

Le coup part !... La forêt résonne.
Le lièvre, mort, git et frissonne.
J'ai vu rouler son ventre blanc.
Sa petite tête, brisée,
Laisse perler dans la rosée
Les gouttelettes de son sang.

Un blanc nuage de fumée,
Qui monte, à travers la ramée,
Flotte un instant, s'évanouit ;
Et déjà, ravissant sa proie,
Et courant, courbé, plein de joie,
Suivi du chien, l'homme s'enfuit.

Le jour grandit : les bœufs mugissent ;
Et les abeilles qui bruïssent
Vont butiner dans le sentier.
La brise y joue, espiègle et folle ;
Et ce souffle léger qui vole
Chasse une bourre de papier.

Le jour grandit ; la forêt chante :
Un peu de sang souillant la sente
Par la rosée est effacé....
Et la nature, en fête, oublie
Que, sur la lisière jolie,
Ce matin la Mort a passé.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

G^e ANNÉE. — 3^e TRIMESTRE.

JUILLET 1867

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 juillet 1867, à 4 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, président; G. Boutrais, vice-président; V. Dessaignes, trésorier; Nouel, conservateur; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste; Hinglais, secrétaire-adjoint; H. de Brunier;

Et MM. l'abbé C. Bourgogne, l'abbé Caille, de Châteaubardon, Dehargne, Dupré, bibliothécaire à Blois, P. Ferrant, d'Harcourt, G. de Lavau, P. Lemercier, Martellière-Bourgogne, de Martonne, H. de Meckedheim,

Moreau, de Nadaillac, G. Renault, A. de Rochembeau, J. de Saint-Venant, et Thoraux.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire-adjoint fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 11 avril 1867 ; ce sont :

MM. Delaune, avoué, à Romorantin ; — et d'Arsigny, maire, à Souday, canton de Mondoubleau.

Le secrétaire-adjoint est invité par le président à lire à la Société les articles des conventions passées avec le Maire de Vendôme relativement à la cession des collections à la Ville. — Ces conventions sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée¹.

Elle approuve également la nomination, faite par le Bureau, de M. Louis Martellière comme conservateur-adjoint.

M. le Président, sur la demande de M. le Maire de Vendôme, propose à l'assemblée de donner à ce fonc-

* Voici un extrait de ces conventions :

ART. 1^{er}. Les collections réunies par les soins de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois seront déposées dans le local, nouvellement construit, destiné au Musée de la Ville, dès qu'elles pourront y être installées, aux frais de la Ville.... — ART. 2. Elles deviendront la propriété de la Ville, qui accepte la donation que lui en fait la Société, sous la condition qu'elles ne pourront jamais être vendues ni dispersées.... — ART. 3. La Société continuera à réunir les objets intéressants qui seront placés au Musée ; la Ville fournira une salle pour les réunions du Bureau et les séances générales de la Société. — ART. 4. La Société conservera, de concert avec l'administration municipale, la gestion des collections actuellement existantes ainsi que de celles qui seront formées à l'avenir... — ART. 5. Le Musée sera ouvert au public, le dimanche, aux mêmes heures que la Bibliothèque communale, sous la direction du conservateur élu par la Société.... — ART. 6. La bibliothèque de la Société restera sa propriété ; elle sera logée dans la salle des réunions du Bureau. — ART. 7 et 8, relatifs à l'installation des collections et à l'autorisation à obtenir de M. le Ministre de l'Instruction publique pour la modification de l'art. 10 des statuts.

tionnaire le titre de président d'honneur de la Société, en faisant observer que ce titre est purement honorifique et n'implique ni le droit de délibérer ni celui d'assister aux séances du Bureau. — L'assemblée décerne unanimement au Maire de Vendôme le titre de président d'honneur, dans les conditions susdites.

Le secrétaire-adjoint annonce qu'un des prix Montyon de 2,000 francs a été, dans la séance du 28 mai dernier, décerné, par l'Académie française, à M. Emile Belot, membre de la Société, pour son *Histoire des Chevaliers romains*.

M. Launay a la parole pour lire un rapport sur la présence des membres de la Société aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne :

« Messieurs,

« Les réunions des délégués des Sociétés savantes ont eu lieu, en avril dernier, à la Sorbonne. Le comité, en voyant chaque année les travaux se multiplier davantage, avait décidé qu'un jour de plus serait consacré aux lectures.

« Notre Société comptait quelques-uns de ses membres présents à ces réunions : MM. l'abbé Bourgeois, de Nadailliac, Launay, E. Renou, A. de Rochambeau, et de Vibraye. Le compte rendu, inséré dans la Revue des Sociétés Savantes que nous recevons, vous fera connaître les travaux historiques et archéologiques qui ont été présentés et lus dans ces séances.

« Je ne puis que répéter ce que j'ai dit précédemment, c'est que notre Société, qui a déjà fait ses preuves par plusieurs années d'existence et par l'accueil sympathique de nombreuses Sociétés environnantes, ne doit plus craindre d'affronter ces luttes de l'intelligence et du savoir. Plusieurs des membres étrangers au Vendômois qui ont bien voulu s'associer à nous, vont, en effet, porter d'intéressantes productions à ce centre commun, et obtiennent de justes récompenses.

« M. Dupré, le savant bibliothécaire de Blois, notre collègue, s'y fait remarquer par ses consciencieuses études historiques, qui, l'an dernier, lui ont valu le titre d'officier d'académie. — M. Merlet, l'éminent archiviste d'Eure-et-Loir, notre collègue aussi, a reçu, cette année, la croix de la Légion d'honneur pour ses patientes et judicieuses recherches sur l'histoire et la reproduction du cartulaire de Notre-Dame-de-Chartres. Ces distinctions, celle accordée à notre jeune et savant compatriote M. Emile Belot, sont des témoignages flatteurs pour notre Société, et seront, je l'espère, un stimulant pour plusieurs de nos collègues. »

Le secrétaire-adjoint lit le rapport de M. de Lagrange sur le *Répertoire archéologique du canton de Morée*, présenté par M. Launay à l'examen de la réunion générale des Sociétés savantes, au nom de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois; ce Répertoire n'est qu'une partie d'un travail complet que prépare M. Launay sur tout l'arrondissement de Vendôme. Voici en quels termes M. de Lagrange l'apprécie :

Le Répertoire archéologique du canton de Morée, par M. Launay, nous a été envoyé par la Société Archéologique du Vendômois.

Ce canton de quatorze communes seulement offre une grande variété; on y rencontre toutes les époques: constructions et forteresses gallo-romaines, molles féodales et manoirs du moyen âge, églises et prieurés de tous les styles, objets antiques et mérovingiens, tout cela décrit exactement et avec sobriété. Pourquoi l'auteur aurait-il eu besoin de développer ses descriptions? Ne sont-elles pas immédiatement contrôlées et définies par le plan et par le dessin de chaque monument, qui le reproduit avec une touche délicate et une grâce toute particulière.

En voyant ces édifices du passé revivre dans leurs détails avec tant de vérité et le caractère qui leur est propre, on oublie l'artiste habile pour ne se souvenir que de l'archéologue.

M. Launay a parcouru les cent dix communes de l'arrondissement, il en a dessiné et décrit tous les monuments; encourageons-le à publier cet important travail. La statistique complète et illustrée de l'arrondissement de Vendôme remplirait un but d'utilité générale; indépendamment de l'intérêt local qui s'y rattache, elle pourrait être considérée comme un manuel d'archéologie pratique qui présenterait des termes de comparaison précieux, et les monuments eux-mêmes placés en regard de leurs descriptions.

(Extrait du Rapport de M. de Lagrange,
27 avril 1867.)

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 11 avril 1867.

NOUS AVONS REÇU :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. PERNET, par l'entremise de M. FERRAND, marchand à Vendôme, les objets suivants, provenant d'une sépulture mise à jour par hasard dans la commune de Landes (Loir-et-Cher):

1^o Un BRACELET en argent, dont le contour extérieur était niellé d'une couronne d'étain; mais les incrustations ont presque entièrement disparu. Ce bijou est tout à fait analogue à celui qui

a été trouvé à Pezou, il y a quelques années, dans un cimetière gallo-romain. (V. notre *Bulletin*. 1864, p. 170, et pl. fig. 21.) Mais le bracelet de Landes est de moindres dimensions et d'un travail inférieur. Aussi est-il d'une plus basse époque, comme nous allons le voir tout à l'heure. — Il a été trouvé au bras même du squelette.

2^o Un autre BRACELET en verre opaque, bleu noir, formant torsade, d'un travail assez grossier, brisé en trois morceaux.

3^o 5 GRAINS DE COLLIER de grosseurs inégales, dont 4 en ambre jaune, en forme de disque, et 1 en jais, en forme de barillet.

4^o UN VERRE en forme de cornet, couleur vert bouteille clair, de fabrique assez grossière. Hauteur, 0^m,11; diamètre, 0^m,073; épaisseur du verre, 0^m,002.

5^o Une petite PIÈCE d'argent d'Honorius très-usée, mais qui vraisemblablement a été frottée sur le pavé. Le revers devait porter : VIRTUS ROMANORVM et Rome Nicéphore assise.

Honorius ayant été nommé Auguste en 393, du vivant même de son père, on voit que la tombe qui nous occupe ne saurait être antérieure à cette date. C'est tout ce que nous pouvons affirmer.

II. — MÉDAILLES.

De M. le colonel DE WACQUANT :

10 PIÈCES, savoir :

6 ROMAINES, G. et M. B., parmi lesquelles 1 Dioclétien, 2 Constance 1^{er} et 1 Constantin. Au revers : MARTI CONSERVATORI. (Trèves.)

1 DOUBLE TOURNOIS de Henri IV. 1607. (Paris.) — Beau au revers.

1 DENIER du Mans, au monogramme de Herbert : COIES GENOMANENSIS — SIGNUM DEI VIVI. Bien conservé.

1 JETON de G. Catinal, maire de Tours en 1633 et 1634. Armes du personnage.... etc.

1 fort joli petit POIDS en cuivre. D'un côté l'écu de France, ac-

costé de deux H couronnés; de l'autre 1/2 TESTON, III D XVII G.
etc.

De M. le CURÉ de Saint-Hilaire-la-Gravelle :

UN GROS TOURNOIS de Philippe IV (?). Beau. Trouvé à Saint-Hilaire.

De M. l'abbé BOURGEOIS :

UN TESTON de Charles IX, de 1563, remarquable en ce qu'il offre à la fois un M sous le buste et un point secret sous la 5^e lettre du nom, double indice de l'atelier de Toulouse. La pièce est belle principalement au revers. — M. Bourgeois en a fait l'acquisition pour l'offrir à la Société.

De M. René LOUIS, à Marcilly :

Une petite pièce de 4 sols de Louis XIV. Paris. 1677. Belle.

De M^{lle} CHALIGNÉ, fille de M. le maire de Danzé :

UNE MÉDAILLE en bronze, frappée à la naissance du duc de Bordeaux. Trop connue pour être décrite ici.

De MM. N.... et N.... (?)

6 pièces, parmi lesquelles un DENIER de Vendôme, malheureusement si endommagé que nous ne pouvons préciser davantage.

Par ACQUISITION :

UN GRAND BLANC à la molette de Charles VII, frappé à Paris.

UN ECU AU SOLEIL de François Ier, frappé à Lyon. (Point secret sous la 12^e lettre, trèfle à la fin des légendes.) Provient de la trouvaille de Selommes. V. notre dernier Bulletin, p. 78.

Enfin un DOUBLE SOL de billon de Louis XV. Paris. 1764.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des AUTEURS :

NOTICE sur la vie et les ouvrages de Pierre-Louis-Georges, comte DU BUAF, colonel du génie...., auteur des *Principes d'hydraulique*, par M. BARRÉ DE SAINT-VENANT, ingénieur en chef

des ponts et chaussées en retraite..., officier de la Légion d'honneur. (Lille. 1866. — Portrait.) Broch. in-8°.

« Sous la modeste apparence d'une simple notice biographique, « M. de Saint-Venant nous offre, avec des détails inédits et pleins « d'intérêt sur la vie d'un savant remarquable et trop oublié jus- « qu'alors, un travail rempli de science et de recherches per- « sonnelles sur les principes de l'hydraulique, branche difficile « de la mécanique qui a exercé les plus grands géomètres, et sur « laquelle il a composé lui-même un ouvrage original. » — Note de M. Nouel.

MONOGRAPHIE des grottes à silex taillés des environs de Brive par M. Philibert LALANDE. (Montauban. 1867.) Broch. gr. in-8°. 2 exemplaires.

A PROPOS d'un livre récent sur la Tunisie. Observations, par M. Nonce ROCCA, chevalier de plusieurs ordres. (Paris. Salmon. 1866.) Broch. in-8°. — L'auteur, ancien lauréat du Lycée de Vendôme, accompagne son œuvre d'une lettre remplie des sentiments les plus sympathiques pour notre Société. Nous l'en remercions sincèrement.

UNE FLEUR sur un tombeau ou Vie du P. Jean, par M. l'abbé BOUDEVILLAIN (curé de Ruan). (Paris et Châteaudun. 1867.) Broch. in-8°.

CRÉATION d'une langue internationale universelle. Grammaire, par M. Alexandre BOUDEVILLAIN. (Gisors. 1857.) Broch. in-8°.

PROGRAMME des prix et médailles, mis au concours pour les années 1867...-1874, par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, à Paris. Remarquable choix de questions, précédées d'un exposé qui fait connaître à la fois l'état actuel des choses et le but à atteindre. Le total des prix proposés n'est pas de moins de 165,000 francs, répartis, il est vrai, en 7 années.

De M. Ferdinand DENIAU de Savigny, notre collègue :

TESTAMENT de Charles II, roi d'Espagne, avec plusieurs pié-

ces curieuses, en espagnol et en français. (Paris. Frédéric Léonard. 1700.) Broch. in-4° de 76 pages. Document fort intéressant publié pour ainsi dire au moment de la mort du roi (il mourut le 30 octobre 1700). On sait que ce testament appelait au trône d'Espagne l'un des petits-fils de Louis XIV, ce qui donna lieu à la fameuse guerre de la succession, qui fut si glorieusement terminée par le duc de Vendôme.

De M. Paulin FERRAND, à Mondoubleau :

Une PIÈCE sur parchemin, contenant les Lettres de provisions à la charge d'auditeur à la Chambre des comptes de Vendôme, accordées par Henri, roi de Navarre, duc de Vendômois, à Germain d'Argouges, lieutenant général du bailliage de Vendôme. Paris. 1^{er} août 1574. — SIGNATURE AUTOGRAPHE DU ROI, contresignée *Le Royer*. Au verso, formulé de l'enregistrement en la Chambre du Conseil et des Comptes, à Vendôme, signé *Matras*. Pièce intéressante ; jolie écriture minuscule du temps. Scel perdu.

Du MÊME :

5 AUTOGRAPHES, savoir :

3 relatifs au baptême d'une cloche de l'église de la Madeleine, à Vendôme, signés *C^{te} de Sèze* et *H. de Sèze, Bonne de Fleury*.

1 signé *Corbière*, ministre de l'Intérieur, annonçant qu'il a présenté au roi une adresse de la ville de Vendôme (octobre 1824).

1 signé *M^{re} duc de Dalmatie*, relative à un changement de garnison qui avait eu lieu dans notre ville (juin 1835).

Par ABONNEMENT :

L'ART GAULOIS ou les Gaulois d'après leurs médailles, par M. E. HUCHER. (Paris et Le Mans. 1865. In-4°.) 8^e livraison.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

Les MÉMOIRES ou BULLETINS

De la Société Archéologique de POULIGNAN. 3^e trimestre de 1866. Broch. gr. in-8°.

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de LA SARTHE, II^e série. T. XI. 1867-68. Broch. gr. in-8^o.

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'ANGERS. Nouvelle période. T. IX, 2^e, 3^e et 4^e parties, et T. X, 1^{er} cahier, — 4 broch. in-8^o.

De la Société Archéologique de TOURAINE, T. XVII. Les 4 trimestres de 1865, en 3 broch. in-8^o, dont 2 ont l'importance d'un volume.

De la Société des Antiquaires de l'OUEST, 1^{er} trimestre de 1867. Broch. gr. in-8^o

De la Société Polymathique du MORBIHAN. 2^e semestre de 1866. Broch. in-8^o.

De la Société DUNOISE (N^o 3). Mai 1867. — Broch. in-8^o.

De la Société Historique et Archéologique de CHATEAU-THIERRY (Annales), 2^e semestre de 1866. — Broch. in-8^o.

De l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de MARSEILLE. Année 1858-64. — 1 vol. in-8^o.

De l'Académie du GARD. Novembre 1854-Août 1855. — 1 vol. in-8^o.

De la Société des Sciences, Lettres et Arts des ALPES-MARITIMES (T. 1^{er} de ses Annales). Nice 1865. — 1 vol. gr. in-8^o.

De la Commission impériale Archéologique de SAINT-PÉTERSBOURG (Rapport sur ses travaux en 1864). Broch. petit in-folio, *fort curieuse*.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

MÉMOIRES lus à la Sorbonne, du 4 au 6 avril 1866. — Archéologie (Imprimerie impériale 1867). — 1 vol. in-8^o.

Et REVUE des Sociétés Savantes, nos de janvier, février-mars et avril 1867. 3 broch. gr. in-8^o.

Le numéro de février-mars renferme :

1^o Un compte rendu par M. Lance des travaux *archéologiques* de notre Société pendant l'année 1864. Les articles de MM. de Nadaillac et l'abbé Bourgeois y sont analysés avec éloges. — 2^o La

mention de plusieurs communications de MM. Dupré, de Blois, et de Rochambeau. Le livre DE SERVAGE de M. Dupré est, entre autres, l'objet d'un long article. — 3^o Enfin l'analyse des 2 brochures de M. Galotti, notre collègue : *Le Mont-Aucois* et *Travaux de siège d'Alésia*.

Le numéro d'avril contient le texte de trois communications faites par M. Dupré : 1^o Trois inventaires de l'artillerie du château de Blois, en 1418, 1421 et 1434. Pièces curieuses, extraites de la portion des archives Joursanvault qui se trouve à la Bibliothèque de Blois. — 2^o Un arrêt préparatoire du 18 août 1562, contre les calvinistes, parmi lesquels nous remarquons un nommé Compaign, receveur de Vendôme. Il y eut sentence de mort par défaut. — 3^o Enfin le testament de Louis Ronsard, seigneur de la Poissonnière et gouverneur du Vendômois, en date du 13 mai 1578. Ce Louis Ronsard était, selon M. Dupré, le frère du poète ; mais, selon la généalogie que M. de Rochambeau vient de publier dans notre dernier bulletin, il n'en était que le neveu. Quoi qu'il en soit, son testament renferme d'intéressants détails relatifs à l'abbaye de Vendôme, à celle des Augustins de Montoire, à l'église et au château de Couture. — Nous aurions proposé la reproduction de ce document dans notre recueil, si la Revue qui l'a publié n'était aussi répandue.

La Société exprime sa reconnaissance à tous les donateurs que nous venons de nommer.

DE LA POÉSIE LYRIQUE
DES
MINNESINGER (Chantres d'Amour)

(Suite et fin)

Par M. Ulysse HINGLAIS.

II.

Le nombre des Minnesinger dont on a retrouvé les chants s'élève à plus de cent soixante. Entreprendre de les passer tous en revue serait donc un travail qui laisserait les plus patients et qui apporterait un égal ennui à l'auteur et au lecteur. Grâce à l'uniformité des sujets que traitent ces poètes, on peut les connaître suffisamment sans entrer dans le minutieux détail de la vie et des œuvres de chacun; il suffit de s'arrêter à quelques-uns des plus célèbres, qui seront comme les centres des différents groupes en lesquels la nature et le ton de l'inspiration partagent les minnesinger.

On est tout d'abord étonné qu'un même siècle ait vu éclore une si grande quantité de poètes. Une des causes de cette fécondité, outre celles que nous avons dites, nous paraît être dans la foule des petits Etats qui se partageaient alors l'Allemagne. Tout petit prince avait sa cour à l'instar de celle des grands souverains. Le minnesinger était assuré d'y trouver bon accueil en sa double qualité de chevalier et de poète. Il payait généreusement l'hospitalité qu'il recevait par la gloire que ses chants jetaient sur la personne et sur les actions de ses hôtes. Sur d'être toujours écouté et applaudi, il sentait croître son enthousiasme et sa confiance en lui-même. Ces sentiments sont à la poésie ce que la pluie est à la terre. Mettez le sol le plus généreux à couvert des eaux du ciel, et vous n'en verrez sortir qu'une herbe

rare et maigre ; mais que la pluie vienne à le féconder, aussitôt les semences qu'il recèle se développent, poussent des racines et des tiges, et toutes, utiles et inutiles, se produisent en une végétation vigoureuse.

Il en fut ainsi des chantres d'amour ; sous la pluie d'applaudissements qui accueillaient chacun de leurs chants, leur âme devenait féconde, et plus d'un qui eût gardé le silence s'il n'avait pas eu d'admirateurs, osait emprunter la voix des muses pour dire ses joies et ses tristesses. L'entraînement devint général à tout le monde chevaleresque ; les souverains mêmes s'y livrèrent, et ne furent pas des moins ardents. Bientôt ce fut une mode ; l'on ne se serait cru chevalier qu'à demi si avec l'épée on n'avait pas porté la lyre. Celui qui n'était pas né poète le devenait par droit de noblesse, quitte à confesser, comme Herbot de Fritzlär, qu'il importe peu qu'un poète soit quelquefois aussi inutile qu'une cinquième roue à une voiture.

Les cours qui attiraient le plus les minnesinger par leur libéralité étaient celles de Thuringe et d'Autriche. La première était renommée alors qu'y régnait le landgrave Hermann avec la belle Sophie (1190-1215)¹. Ce prince, en qui le goût des lettres s'alliait à une générosité sans bornes, et qui se couchait rarement sans s'être fait lire un passage de l'Écriture sainte, ou quelque récit des *Joyeusetés des anciens princes et seigneurs*, faisait aux chanteurs un accueil si prévenant qu'ils accouraient à lui de toutes les parties de l'Allemagne, et que plus d'une fois les derniers venus, trouvant toutes les places prises, furent obligés d'attendre pour entrer au palais le départ des premiers arrivés. On pourrait lui reprocher de n'avoir pas toujours mis assez de discernement dans son hospitalité, et Walther de Vogelweide se

¹ Hermann épousa successivement deux femmes du nom de Sophie : la première, fille de Frédéric, comte palatin de Saxe, mourut en 1195 ; la seconde, fille d'Otton de Wittelsbach, duc de Bavière, survécut de 22 ans à son mari.

plaint vivement que le prince reçoive à sa cour des chanteurs sans inspiration, au détriment d'autres qui eussent été plus dignes de cette faveur.

Le temps de gloire pour le *Minnegesang* (chant d'amour) à la cour d'Autriche fut le règne de ce duc Léopold (1174 à 1194) qui prit part à la troisième croisade, et dont Richard Cœur-de-Lion fit jeter la bannière dans les fossés de Saint-Jean d'Acre prise d'assaut. On sait comment Léopold, revenu en Autriche, se vengea de cette injure, en retenant prisonnier le roi d'Angleterre, qu'une tempête avait jeté sur les côtes de Dalmatie, et en le vendant ensuite à l'empereur Henri VI, qui l'enferma dans le château de Trifels, près de Landau, jusqu'à ce qu'il eût payé une énorme rançon.

Il n'était pas possible que dans cette vaste Allemagne l'inspiration et l'expression de la poésie ne différassent pas d'après les divers pays où elles se produisaient. On peut donc partager les minnesinger en quatre groupes principaux.

Dans le premier nous mettrons les poètes de la Bavière et des bords du Rhin. Là règnent le mystérieux et le fantastique, une sentimentalité vague et rêveuse qui se perpétue jusqu'à nos jours, et la puissance la plus forte à s'abstraire de la vie réelle pour vivre dans l'idéal.

Puis vient la Suisse, qui ajoute au même caractère une tendance plus marquée à la mélancolie. Ses chanteurs ont un accent plus grave, plus poli, plus purement amoureux; chez eux surtout

Les cris de joie ont leur tristesse;

on dirait qu'ils souffrent de les exprimer. C'est proprement la poésie élégiaque, et on citerait plus de vingt de ces poètes dont les chants ne sont que des élégies.

L'Autriche forme un vif contraste avec la Suisse et la Bavière; ce pays, ainsi que la Bohême, le Tyrol, la Styrie, la Carinthie et le Frioul, subit l'influence du climat du midi. Le *minnegesang* y sort des vagues et

rêveuses généralités pour devenir la gaie science des poètes provençaux. Ce n'est plus l'idéal pur, la personne du poète apparaît dans ses chants ; il aime à parler de lui-même, des circonstances où s'agit son existence, des hommes avec lesquels il vit ; il peint les mœurs de son temps avec une hardiesse qui ne voile pas les vérités les plus crues. L'amour n'est plus seulement du sentiment et des soupirs, il est ardent et sensuel ; il ne poursuit pas l'image de la femme, mais la femme elle-même. Aux chevaliers et aux nobles dames, aux fêtes et au langage polis des cours, les poètes de l'Autriche mêlent les danses sous l'ormeau, les propos grossiers des paysans mis en joie par le vin, la satire de village et les amours de fontaine. Ils ne font en cela que copier la réalité, puisque la noblesse elle-même ne dédaignait pas d'aller se mêler aux rondes que formaient les campagnards à l'ombre du grand tilleul les jours de fêtes, et de jeter des gages d'amour aux villageoises, pour les traiter ensuite, dit le chevalier Nithart, le peintre de ces scènes, comme on traite les femmes à Palerme.

Les chanteurs de la Souabe ont su tenir le milieu entre l'idéal des Rhénans et le réalisme des Autrichiens ; également éloignés de ces deux extrêmes, ils ont sagement considéré que nous ne sommes ni un pur esprit, ni un simple corps ; que la vie n'est ni toute de joie, ni toute de tristesse ; mais que l'homme, étant à la fois âme et matière, ne peut sans se détruire séparer l'une de l'autre, et que notre existence ici-bas, pour être assombrie par bien des jours mauvais, n'en a pas moins ses éclairs de bonheur, qu'il ne faut pas méconnaître à moins d'outrager la Providence qui les fait luire devant nous. Inspirés par cette haute philosophie, la plus simple en apparence et cependant la plus rare de toutes peut-être, ils n'ont pas rêvé dans les nuages, n'ont pas pleuré sans espoir et ne se sont pas abandonnés à la gaité jusqu'au délire. Cette modération a rejailli sur leur langage, qui, dans les meilleurs d'entre eux, est net, précis, harmonieux, à la fois doux et énergique. Leur style n'est pas de ceux qui étonnent, mais il charme et pénètre, parce qu'il est

l'expression de pensées et de sentiments véritablement humains. Ce sont toutes ces qualités qui ont placé les chanteurs souabes au premier rang des poètes chevaleresques, et qui leur ont valu la gloire de donner leur nom à cette brillante période de la poésie allemande.

La division que nous venons d'établir est nécessaire pour mettre de l'ordre dans la confusion qu'apportent généralement les auteurs français dans l'étude des minnesinger. Il ne faudrait pas cependant la prendre rigoureusement à la lettre pour chaque poète en particulier ; comme toutes les divisions de ce genre, elle ne peut marquer que la tendance générale de la poésie dans les différents pays auxquels elle s'applique ; mais il arrive plus d'une fois que tel minnesinger présente des caractères propres à un autre pays que le sien, conséquence naturelle du goût de l'imitation et de l'influence des voyages.

III.

Les plus anciens des chantres d'amour sont le chevalier bavarois Kürenberg et l'autrichien Dietmar d'Aist ; ils chantèrent vers le milieu du XII^e siècle et avant que Henri de Veldeck n'eût réformé et régularisé le vers allemand. « Leur versification, dit Vilmar, a quelque chose de ferme et d'héroïque, et la rudesse de ses traits rend d'autant plus attrayantes les douces images de la poésie des cours. » Le faucon, ce noble auxiliaire du chasseur chevalier, revient souvent dans leurs comparaisons. C'est ainsi qu'il sert d'emblème à l'infidèle que pleure une amante délaissée :

Pendant plus d'une année
Un faucon prit tout mon loisir ;
Lorsque je l'eus privé selon mon bon plaisir,
Que sa plume fut d'or entièrement ornée,
Il prit l'essor pour un pays lointain.
J'ai revu mon faucon ; d'une aile noble et belle

Il franchit l'air; des lacets de satin
S'enroulent à ses pieds; l'éclat de l'or se mêle
Sur sa plume aux feux du rubis...
Dieu rassemble tous ceux qui veulent être unis!

Ce faucon qui s'envole pour un pays lointain et qui revient infidèle, n'est-ce pas Kurenberg lui-même? Il nous dit qu'il était parti en quête de gloire afin de se rendre digne de sa dame. Un soir sa bien-aimée, accoudée dans un créneau de son donjon féodal, rêvait à ses amours, à ce faucon qu'elle soignait avec tendresse et auquel elle n'avait peut-être pas dit encore qu'elle l'aimait, quand une voix partie des fossés du château la fait tressaillir; elle s'écrie :

De Kurenberg j'entends la mélodie!
Chanteur, éloigne-toi, je succombe à cet air!

— Amenez mon coursier et mes armes de fer;
répond l'heureux chevalier,
De ce pays m'exile une femme chérie
Qui daigne devenir ma mie.

Mais, avant de partir, il recommande à sa dame de ne pas livrer le mystère de son amour aux indifférents et aux jaloux;

L'astre du soir se voile; ainsi fais, belle dame,
Lorsque tu m'aperçois; ailleurs tourne les yeux,
Sur quelque autre mortel fais en luire la flamme
Pour cacher le secret qui dort entre nous deux.

Henri de Veldeck, né en Westphalie, fleurit, vers 1180, aux cours de Clèves et de Thuringe. Plus célèbre comme poète épique par son *Enéide* et son *poème d'Ernest*, il doit cependant à quelques chants d'amour d'être aussi classé parmi les poètes lyriques. La poésie lui est

redevable d'une réforme importante : c'est lui qui assigna au vers une mesure régulière et qui remplaça l'assonance et l'allitération¹ par la rime alternativement sourde et accentuée. C'est lui aussi qui, saisissant la ressemblance des joies et des peines d'amour avec les sentiments qu'éveillent dans nos âmes les différentes saisons de l'année, commence cette longue série de chants de printemps et de chants d'hiver que tous ses successeurs croient devoir continuer, et qui, gracieux et touchants dans les premiers, finissent par devenir monotones et fatigants quand ils ne sont plus qu'un artifice de convention.

Nous serons avares de citations de ce genre d'odes ; toutefois, avant qu'il n'ait perdu sa fraîcheur, nous traduirons de Henri de Veldeck des fragments d'un chant de printemps et d'un chant d'hiver.

CHANT DU PRINTEMPS.

Dans la saison de l'année
Où s'allonge la journée,
Où le ciel redevient clair,
Où le petit merle entonne
Son doux et gracieux air
Qui la gaité nous redonne,
A Dieu disons tous merci
D'aimer sans peur, sans souci.

CHANT D'HIVER.

Depuis que du soleil la course
Va déclinant vers la froide Ourse,
Que les petits oiseaux ont cessé leur concert,
Mon cœur est attristé ; je sens venir l'hiver

¹ L'assonance est une ressemblance imparfaite de son dans la terminaison des mots. — L'allitération a lieu quand deux ou plusieurs mots qui se suivent commencent par la même lettre ou par la même syllabe.

Dont le souffle pâlit la fleur qui s'étiôle ;
Il m'apporte douleur et rien ne me console.

Avec Henri de Veldeck, le chant lyrique avait pénétré dans les cours. Ses vers si harmonieusement cadencés dans des strophes savantes, n'étaient plus de ceux que pouvaient improviser les ménestriers aveugles et errants dont la harpe et la voix réjouissaient le peuple. « L'art ennobli exigea de nobles interprètes pour paraître dans les fêtes splendides des souverains, au milieu d'un cercle de femmes habituées aux respects des princes, aux honneurs et aux riches présents¹. »

Presque contemporain de Veldeck, Frédéric de Hausen, brave chevalier rhénan, composa la plupart de ses odes en Orient, où il avait suivi Frédéric Barberousse à la troisième croisade. Les rigueurs d'une cruelle pour laquelle il avait vainement soupiré l'avaient déterminé à prendre la croix. « Partez, lui avait-elle dit ironiquement lorsqu'il avait pris congé d'elle ; partez, mon Enée, mais soyez sûr que je ne serai jamais votre Didon. » Et le pauvre chevalier était parti sans trouver, dans le souvenir de ces dédains et dans les hasards de la guerre, l'oubli ou le mépris de l'objet de son amour. Plus il s'en éloigne, plus il y pense ; il nous dépeint avec un accent de douleur déchirante la lutte de son cœur qui ne peut point abandonner Trèves, contre son corps qui veut aller combattre les mécréants. Parfois une lueur d'espoir lui revient, il se flatte que sa bien-aimée s'adoucit quand elle songe pour quelle lointaine et périlleuse expédition il s'est embarqué. Une mort héroïque mit un terme aux peines de Philippe de Hausen ; il tomba devant Philomelium, après un combat acharné où l'armée chrétienne fut victorieuse, le lundi après l'Ascension de l'an 1190, et tous les soldats de la croix firent de grandes lamentations sur le vaillant chevalier.

¹ Gervinus : Geschichte der deutschen dichtung.

Ni moins émouvantes ni moins tristes que les chants de Hausen, quoique le ton de la plainte y soit brisé parfois par un accent de joie, sont les odes de Reinmar-le-Vieux, d'Alsace, et de Henri de Morungen de la Basse-Saxe. Nous ne nous fatiguerons pas de leur tristesse ; aussi bien serions-nous en droit de nous plaindre dès maintenant de la monotonie des chants d'amour, si ceux dont nous allons parler ne nous présentaient le minnegesang sous une autre face.

Il ne faut pas croire que les chantres d'amour n'aient eu pour objet que le seul amour de la femme ; ils montraient plus haut ; Dieu et la patrie savaient aussi les inspirer, et ils déployaient alors une énergie et une vigueur de pensée et d'expression à laquelle nos meilleurs poètes modernes ont rarement atteint. Ces laïcs ont parlé de Dieu et des saints avec plus d'élévation et de dignité que certains moines de leur temps, qu'un Wernher de Tegernsée, par exemple, poète estimable d'ailleurs, qui disait à la sainte Vierge :

N'es-tu pas mienne ainsi que je suis tien ?
Mon cœur est ta prison ; vierge, sache-le bien ,
Une prison désormais sans issue ;
Il t'y faudra rester, car la clef est perdue.

De pareils traits, que supporterait à peine la futilité d'une chansonnette, ne se produisent pas dans maître Spervogel ni dans Gottfried de Strasbourg.

Spervogel n'était pas noble ; il appartenait à cette classe presque inaperçue de chanteurs, indépendants de la chevalerie, qui, s'adressant aux habitants des villes et des campagnes, tenaient pour ainsi dire le milieu entre le ménétrier et le chevalier-poète. Dans la bouche d'un tel homme, la sentimentalité vaporeuse des cours de l'époque eût été un contre-sens. Parlant à des gens trop occupés pour trouver le loisir de se perdre dans les rêveries amoureuses, il prit à tâche de leur rappeler, dans des strophes qui par leur tournure tenaient à la fois de

la sentence et du chant, les vertus nécessaires à l'homme pour bien gouverner sa vie. Est-ce par dédain de la nouvelle versification, ou par suite de cet attachement naturel au peuple surtout pour tout ce qui tient aux habitudes de ses pères, que Spervogel a conservé à ses vers la tournure libre et les assonances de l'ancienne poésie ? car lorsque l'on considère avec quelle souplesse sa phrase se plie à sa pensée, et combien souvent celle-ci est énergique, on ne peut croire que le talent lui ait manqué pour s'assujettir à la poétique de Veldeck. Voici une de ses sentences :

Fort et puissant est l'enfant de Noël ;
C'est le Christ saint que chacun glorifie.
Quiconque dans la nuit va consumant sa vie,
Refusant d'adorer le sauveur d'Israël,
Aux rayons du soleil ne voit point la lumière,
Et la lune pour lui n'éclaire pas la terre,
Et les astres en vain scintillent dans le ciel.

Mais le chantre par excellence de l'amour divin est le poète qui nous a légué la touchante épopée des amours de *Tristan et d'Ysolde*, Gottfried de Strasbourg. On ne sait rien de sa vie, qui se passa sans doute loin des cours, dans la sérieuse contemplation de lui-même et de Dieu. Aucun minnesinger n'eut à un plus haut degré le don d'allier la force de l'expression à la mélodie du rythme, de nous inspirer de la confiance par la sagesse de ses pensées, et de se faire aimer des âmes tendres par la sensibilité profonde et vraie avec laquelle il aime à rentrer en lui-même. Outre l'épopée de Tristan et d'Ysolde, on a de lui un *Hymne à la Vierge* en quatre-vingt-quatorze strophes, et quelques odes dont la plus remarquable est celle-ci :

Qui cherche à s'emparer de l'amour du Seigneur
Doit porter en son sein le cœur fort du chasseur,
Un cœur que rien n'effraie en cette rude chasse.

Des héros il lui faut et la force et l'audace
Pour saisir cet amour, pour y persévérer.
En luttés, en combats il lui faut demeurer,
Et le jour et la nuit, quelque soin qui l'agite.
Car personne ne peut l'obtenir en dormant.
Avez zèle et droiture, avec un cœur constant,
Il faut courir à sa poursuite.

L'amour de Dieu si noble et si plein de grandeur
Exige en même temps humilité, douceur.
Qui refuse au devoir les efforts qu'il réclame,
De cet amour sacré ne pourra point jouir;
Jamais ses feux si doux n'embraseront son âme.
Vers lui se doit porter notre premier désir,
Pour lui le plus pur sang doit échauffer nos veines,
Sinon pour l'acquérir sont stériles nos peines.

Qui n'a point cet amour, bien que les yeux ouverts,
Erre commé un aveugle en ce vaste univers :
Il est fils d'ici-bas ; mais qui dans sa pensée
Possède cet amour, est un enfant de Dieu.
Il en goûte le prix en tout temps, en tout lieu ;
Sur tous ses fruits descend la céleste rosée ;
Sur lui plane toujours le secours du Seigneur,
Qui le porte et l'élève au comble du bonheur.

Qui n'a point cet amour ne connaît point la voie
De la félicité, de la suprême joie.
En lui ne germe point pensée ou désir pur.
Il est semblable à l'ombre sur un mur,
Privé d'âme et de sens, vain fantôme sans vie.
C'est un vase au flanc creux, vide depuis les bords ;
La fleur de l'innocence est flétrie en son corps,
Et de son cœur la splendeur est ternie.

Et moi qui parle, hélas ! de ce céleste amour,
Ah ! combien dans mon cœur est rare son séjour !
Je le chanterais mieux si ses divines flammes

Eclairaient mon esprit comme ces pures âmes
Qui savent triompher. Hélas ! si maintenant
Ma faible voix se brise et trahit mon néant,
C'est que de cet amour en ma longue carrière
Trop rarement j'ai cherché la lumière !

Nous arrivons au plus grand des minnesinger : Walther de Vogelweide, issu (vers 1166) d'une famille noble de Thurgovie, passa, dit-on, son enfance en Autriche, et commença dès l'âge de neuf ans à faire des vers. De fréquents et lointains voyages développèrent ses facultés naturelles, et lui donnèrent une grande connaissance des hommes et du monde. Esprit ferme et droit, presque aussi incapable de voir le mal qu'il l'était de le faire, il fut un des derniers à croire à la décadence des mœurs chevaleresques ; car Walther aimait à l'adoration son Allemagne, où les hommes, dit-il, sont pleins d'honneur et les femmes semblables à des anges. Nul des chantres d'amour n'eut une plus haute opinion de la dignité humaine ; à son point de vue, la perfection de l'homme consiste dans le développement des qualités de l'esprit, celle de la femme dans celui des qualités du cœur. Il ne comprit jamais cet amour frivole qui ne dure qu'un jour, parce qu'il a pour fondement des avantages futiles que le temps emporte, ou dont il fait bientôt sentir l'insuffisance. Pour Walther, la femme aimée doit être avant tout vertueuse ; c'est dans cette pensée qu'il trace d'elle ce charmant portrait :

La femme chaste et pure est suave et fleurie ;
Sur la terre et dans l'air n'est spectacle plus gai.
Rien n'est plus récréant dans la verte prairie :
Lis et roses brillant sous les gouttes de mai,
Chants des petits oiseaux, n'ont teinte ou mélodie
Qui vailent au prix d'elle. Aussitôt qu'on la voit
Le courage renaît ; le chagrin sort de l'âme
Lorsque l'amour sourit aux lèvres de la femme ;

Et de ses yeux si doux l'homme qui l'aperçoit
Sent venir en son cœur une flèche de flamme.

Ce respect pour l'homme, Walther veut qu'il commence dès l'enfance ; dans une ode, que sa structure ne permettrait pas de traduire en vers sans la rendre méconnaissable, il proteste, je ne dis pas contre l'usage, mais contre l'abus des châtimens corporels, infligés aux enfans par des parents peu soucieux d'ailleurs de leur apprendre le bien par leur exemple. Il ne met pas moins de franchise et de spirituelle ironie à attaquer l'intempérance et l'ivrognerie des chevaliers de son temps, qu'il nous montre la langue alourdie par le vin, et ne pouvant se tenir debout qu'avec l'aide de leurs voisins.

Mais Walther ne doit pas sa célébrité à ce genre d'inspiration : il est un amour qui remue toutes les âmes et sans lequel l'homme devient une sorte de monstre stupide et égoïste, c'est l'amour de la patrie ; la patrie, si puissante sur notre cœur, que les anciens, pour infliger un châtiment plus cruel que la mort, avaient inventé le bannissement. Ce noble amour, le dernier qui résiste au naufrage des affections humaines, eut un digne interprète en Walther de Vogelweide.

L'Allemagne était alors divisée entre deux empereurs : Philippe de Souabe et Otton de Brunswick. Le pape Innocent III, appuyant tantôt l'un, tantôt l'autre de ces prétendants, alimenta encore leur funeste discorde, et finit par excommunier Philippe ; la guerre continua entre les deux empereurs et leurs partisans, et remplit l'Allemagne de trouble et de désolation. Walther, qui regardait comme légitime empereur celui qui possédait la vraie couronne de l'Empire, reconnut Philippe, et, l'âme navrée des désordres auxquels sa patrie était en proie, il lui adressa une longue ode inspirée par l'amour de la patrie le plus pur et le plus énergique. Nous n'en traduirons qu'un fragment, dans la crainte, peu fondée peut-être, de violer les statuts de notre Société, si nous repro-

duisions les amères paroles du poëte contre ce qu'il appelle la fourberie et les parjures de la cour de Rome.

Walther se montre assis sur une pierre, le coude appuyé sur le genou et la tête sur la main ; il s'endort et rêve :

Je voyais les poissons nager dans l'eau bruyante ;
Champs, feuillage et forêts, et gazon, et roseau,
Je voyais tout ce que la terre enfante.
Quadrupède, reptile, insecte ou bien oiseau,
J'aperçus tout, et puis vous dire
Que nul d'entre eux ne vit sans envie et sans ire.
Les animaux des bois, la race des serpents
Se déciment entre eux par des combats sanglants.
Ainsi font les oiseaux, mais leur intelligence
Les soumet à des lois qui, bridant la fureur,
De la destruction savent garder l'engeance :
Ils ont des rois régnant sur maître et serviteur.
Allemagne ! Allemagne ! ô désordre ! ô malheur !
Quoi ! la mouche a des rois et tes grandeurs s'abiment !
Reviens, convertis toi ! Le petit souverain
Lève le front trop haut ; trois roitelets¹ t'oppriment,
Tandis qu'ornant son chef du superbe Orphelin²,
Philippe devant lui veut qu'ils courbent la tête.

J'aperçus de mes yeux, caché dans ma retraite,
Tout homme et toute femme, et j'entendis leurs voix.
J'ouis mentir à Rome, où l'on trompait deux rois ;
C'est de là que naquit la plus affreuse guerre
Qui de mémoire d'homme ait désolé la terre.
Car les prêtres s'étant des laïcs séparés,

¹ Berthold-le-Riche de Zaehringen, Bernard de Saxe et Otton le Welf.

² Nom d'un gros diamant enchâssé dans la couronne impériale.

L'âme et le corps gisaient dans la lutte expirés.
Jamais on ne verra plus horrible détresse.
Furieux au combat tout le clergé se presse;
Mais par ses ennemis trop nombreux rebuté,
Il rejette le glaive et revient à l'étole ;
Il les excommunie, et le saint foudre vole
Lancé par la colère et non par l'équité.

Et j'entendis de loin au fond d'un monastère,
Pousser de grands sanglots ; un moine était en pleurs,
Il racontait à Dieu ses chagrins, ses douleurs :
« Hélas ! hélas ! le pape est trop jeune ¹, ô malheurs !
Sauve ta chrétienté, Dieu fort et débonnaire ! »

Puis Walther adjure le pape lui-même, et, dans une réprimande non moins hardie que celle de saint Bernard au pape Eugène, il lui reproche de forcer les chrétiens au parjure en livrant à leur malédiction celui dont il a dit lui-même en le sacrant : Béni soit celui qui te bénira, maudit soit celui qui te maudira. Walther était cependant profondément religieux ; chaque fois qu'il parle de Dieu et de l'Eglise, c'est avec le ton du plus grand respect, et il déclare que pour être heureux, il faut qu'il obéisse au pape, vicaire de Jésus-Christ.

La cour de Thuringe, où les minnesinger recevaient un si généreux accueil, attirait depuis longtemps Walther, mais sa loyauté ne lui permettait pas de se mettre au service d'un prince qui combattait l'empereur. Le landgrave Hermann ayant enfin fait sa soumission à Philippe, notre poète se rendit en Thuringe. Après l'assassinat de Philippe, Otton IV fut reconnu seul empereur d'Allemagne, et comme Hermann tardait à se soumettre,

¹ Lors de son élection au trône pontifical, le 8 janvier 1198, Innocent III n'avait que trente-sept ans. L'évêque Albert de Stade, dans sa chronique, l'appelle *juvenis romanus*. Toutefois nous ne prendrons pas partie pour les opinions gibelines de notre poète, car, de l'aveu même des historiens protestants, Innocent III fut un des plus grands papes du moyen âge.

Walther, fidèle à ses sentiments de sujet loyal, quitta le landgrave, et, nonobstant l'excommunication qui pesait sur Otton, il se retira auprès de lui pour ne rentrer en Thuringe que peu de temps avant la mort d'Hermann.

A Hermann succéda son fils Louis-le-Saint, époux de sainte Elisabeth de Hongrie. L'exemple de ces pieux souverains fut une digue impuissante aux mauvaises mœurs propagées par les désordres politiques, et que Walther attaqua vivement dans ses chants; mais les courtisans le dénoncèrent à Stolle, conseiller ecclésiastique de Louis, et l'on fit croire au prince que c'était lui-même que Walther avait en vue dans les transports de sa courageuse indignation. Le poète ainsi desservi prit le parti de se rendre (1215) auprès du duc Léopold, en Autriche, « où il avait appris, dit-il, à chanter et à bien dire, et où il pourra librement exhaler ses plaintes. » Léopold était alors trop occupé des préparatifs de la croisade pour entendre des chants, et avait trop besoin d'argent pour faire de grands dons au minnesinger. Walther fut cependant bien reçu, et le duc en partant pour la Palestine le fit gouverneur d'un de ses fils. A son retour (1219), Léopold se dédommagea généreusement de sa précédente économie.

Mais ni ses faveurs ni celles de l'empereur Frédéric II ne purent consoler Walther de survivre à tout ce qu'il avait aimé. Il ne protestait plus contre les plaintes des vieillards qui « lui prouvaient que le monde devenait plus triste. » Toutes pénibles que lui fussent ces paroles, il était forcé d'en reconnaître la vérité. C'en était fait des nobles et brillantes mœurs chevaleresques; l'abus de la force brutale, le parjure, l'immoralité envahissaient les cours mêmes, et bientôt Conrad de Wurtzbourg pourra s'écrier: « La violence règne sur les grandes routes, la justice est couverte d'opprobres, le droit est plus tortueux qu'une faucille, la paix et la pitié sont frappées de mort! » Les accents de Walther pleurant sur cette ruine sont d'une tristesse navrante: « Hélas, s'écrie-t-il, où sont passés mes jours!

Ma vie est-elle un songe ? est elle vérité ?
Tout ce que j'ai cru vrai n'est-ce que vanité ?

Ai-je dormi sans le savoir peut-être ?

Je me réveille enfin !

Et je vois sans le reconnaître

Ce qui m'était connu comme à la main la main.

De même qu'une vaine image,

L'apparence a changé du pays et des gens

Témoins de mon jeune âge.

Les compagnons des jeux de mon printemps

Portent en chancelant la vieillesse chenuë.

Le champ est moissonné, la forêt abattue ;

Le ruisseau seul encor garde son premier cours.

Au lointain souvenir de tant de joyeux jours,

J'entends comme une voix, du fond des mers sortie,

Des vagues imitant le glas

Qui sans cesse me crie :

Hélas ! de plus en plus hélas !

Sous le poids de ces accablantes préoccupations, Walter acheva sa vie auprès de Wurtzbourg, dans une petite maison qu'il tenait de la munificence de Frédéric II ; il vit ce prince s'embarquer pour la sixième croisade (1228). Le cœur du vieux chanteur tressaillit à la nouvelle de cette expédition ; il eût voulu y prendre part, mais, considérant ses forces épuisées, il déclare tristement qu'il est trop chétif pour supporter les fatigues de la chère campagne outre-mer. On croit qu'il mourut avant que l'Europe ne connût le résultat de la croisade. Il fut enterré dans le Lorrenzgarten, sous une pierre ombragée par des arbres qui servaient de refuge à une nichée de rossignols, et, afin de retenir les petits chantres ailés auprès de sa tombe, il légua au chapitre du monastère voisin une rente pour l'achat du pain qu'il voulait que l'on émiettât chaque jour à perpétuité dans quatre trous creusés dans le modeste monument sous lequel il reposait. Cette touchante et naïve intention fut remplie pendant deux cents ans, jusqu'à ce que la grande famine du

XV^e siècle obligea les moines à réserver le pain pour leur propre subsistance.

Pendant que Walther se plaignait avec raison de la transformation de l'amour pur en une passion toute sensuelle, quelques princes allemands, continuant de glorieuses traditions, maintenaient leur esprit au-dessus des basses convoitises du moment, et retrouvaient de nobles accents pour chanter le véritable amour, celui qui élève l'âme vers le bien et lui donne la force de mépriser les attaques des méchants. De ce nombre fut Henri, dit le Vieux et le Gras (1212 à 1252), d'abord comte d'Anhalt, puis créé prince par Frédéric. C'était la première fois que le titre de prince servait à désigner une dignité particulière, distincte et personnelle¹. Henri prit la défense de Ludolfe, évêque d'Halberstadt, contre les margraves de Brandebourg, Jean et Otton, et l'ode suivante montre que ses ennemis luttaient contre lui par la calomnie autant que par les armes.

J'accueillerai l'hiver avec des chants.
Les oiseaux, il est vrai, se taisent dans les champs;
Toutefois les frimas n'éteignent point la flamme
Qu'un tendre amour alluma dans mon âme.
Ce prodige d'amour je le dois à ma dame;
Son visage rosé, ses lèvres de carmin,
Les grâces de son corps et l'éclat de son teint
Suffiraient pour orner un pays sur le Rhin.

Bonheur à moi, bonheur et bon courage!
Je laisse les méchants contre moi faire rage;
Seuls ils sont déchirés des traits de leur fureur.
Mon cœur est absorbé dans l'amour de ma mie,
Je vois bien maintenant que mon Dieu ne m'oublie,
Car il créa pour réjouir mon cœur....
Le devinerez-vous?... La fillette jolie

¹ Art de vérifier les dates.

Qui me tient en servage. Aussi je vois ma vie
S'embellir chaque jour, et des cris de l'envie
Fort peu je me soucie.

Si les méchants pouvaient dépouiller les forêts,
Des prés sécher les fleurs, ce serait chose faite.
Et si, conformément à leurs tristes souhaits,
Le monde bannissait tout plaisir, toute fête,
Il faudrait vivre en loups. Non, je veux que mon cœur
D'une innocente joie embellisse ma vie.
— Cherche en tout et toujours et la joie et l'honneur,
M'a dit ma douce amie.

Henri d'Anhalt chantait encore, que la cour d'Autriche se laissait aller au charme d'un de ces poètes spirituels et gracieux qui apparaissent quelquefois au déclin d'une littérature comme pour la consoler d'une mort imminente. Esprits brillants qui cachent sous les fleurs mêmes dont ils se couvrent tous les éléments de la destruction, que les contemporains écoutent avec ravissement, et que la postérité, quoique éclairée sur leurs défauts, ne peut condamner avec trop de rigueur, parce qu'ils ont su mourir avec grâce et faire à la littérature de leur temps de joyeuses funérailles. Ces enfants gâtés du génie, élevés à une école trop facile, au milieu de gens fatigués de vivre, se sont fait tout pardonner quand ils ont su oublier les préoccupations de leur époque et déridier un instant des fronts labourés par les soucis. Tel fut Ulrich de Lichtenstein, que l'Allemagne appelle à juste titre son Anacréon. Dès qu'il s'élançait dans la carrière poétique, il déclare qu'il veut oublier les tristesses de son siècle :

Au milieu des fléaux qui désolent la terre,
Je veux rire et chanter, tel est mon bon plaisir.
S'il me fallait toujours faire la guerre
A la peine, au chagrin, j'aimerais mieux mourir.

Et, fidèle à sa parole, il commence la vie la plus folle qui se puisse imaginer. Il a soin de nous la faire connaître lui-même dans un livre intitulé *Service des dames*. En voici l'analyse d'après le résumé de Vilmar¹ :

Ulrich était encore un bambin chevauchant sur un bâton, lorsqu'il entendit lire et chanter qu'un homme ne pouvait gagner d'honneur en sa vie qu'en se dévouant corps et âme au service des dames, et en en aimant particulièrement une comme sa propre vie. En cela consistaient l'honneur et le devoir d'un chevalier. Bien pénétré de cette philosophie, notre Ulrich, à peine âgé de douze ans, devient page d'honneur de la princesse de Méran, et n'a rien de plus pressé que de s'enamourer de sa maîtresse, de lui apporter des fleurs, de dérober l'eau dans laquelle elle lave ses belles mains et... de la boire ! Après cinq ans de ce discret et vaillant amour, il se met à apprendre une autre partie du métier de chevalier, l'équitation et le maniement des armes, sert comme écuyer et reçoit enfin l'accolade à la noce d'une princesse autrichienne, pour dorénavant faire toutes ses prouesses chevaleresques en l'honneur de sa dame.

Une de ses parentes surprend le secret de son amour et promet de le favoriser. La princesse accueille effectivement le service du chevalier, mais elle ne veut point entendre parler d'intimité, alléguant entre autres raisons la difformité de la bouche d'Ulrich. Ce n'était malheureusement que trop vrai ; Ulrich avait trois lèvres au lieu de deux. Sans hésiter, il monte à cheval, gagne la frontière de Styrie et se fait couper par un chirurgien la lèvre supplémentaire. Pour l'amour de sa dame il supporte courageusement cette opération, ainsi qu'une maladie de cinq semaines qui s'ensuit. Il est vrai qu'après cela sa dame daigne la recevoir et entendre sa déclaration d'amour, mais sans autre intention que de voir sa nouvelle figure.

¹ Vilmar : Geschichte der deutschen national-literatur.

On ne peut rien imaginer de plus vivant et de plus naïf que tout ce récit, et principalement le passage où il se montre chevauchant derrière la princesse et celle-ci devant naturellement s'attendre à ce qu'il mette à profit l'occasion de lui parler. Il le voudrait bien, et son cœur lui crie : Parle, parle, parle donc ! Mais il n'ose le faire, et la princesse désappointée, pour le punir de sa timidité, lui arrache une poignée de cheveux au moment où il l'aide à descendre de cheval.

Dans un des nombreux duels qu'il soutient en l'honneur de sa dame, le petit doigt de sa main droite est atteint d'un tel coup de lance qu'il ne tient plus que par un lambeau de chair. La princesse l'apprend et s'apitoie sur le chevalier ; mais entendant bientôt dire que le doigt s'est rattaché à la main, elle traite Ulrich de menteur. Dès que cette injure lui arrive, la résolution du chevalier est prise ; il met un couteau sur la cicatrice de sa blessure, et commande à un de ses amis de frapper hardiment. Celui-ci frappe, et le doigt saute à terre. Ce doigt, déposé dans un précieux écrin de velours vert avec un couvercle et des fermoirs d'or représentant deux mains unies, est expédié à la princesse, et Ulrich se console de la manière la plus résolue du monde par la pensée qu'il faudra bien maintenant que sa dame songe à lui. En effet, elle se contente d'y songer ; mais cette intimité dont se flattait l'extravagant chevalier s'éloigne toujours.

Il se fait faire alors de splendides habits de femme, s'en revêt, et suivi d'un grand nombre de ses vassaux, également vêtus avec le plus grand luxe, il parcourt l'Autriche sous le nom de *Vénus*, au milieu d'un immense concours de peuple, et de tournois soutenus contre tout venant ; car il s'annonce comme la *Dame d'amour* venue pour éprouver le cœur des seigneurs, et il distribue à tous ceux qui rompent une lance avec lui des bagues puissantes à provoquer et à entretenir l'affection.

Pendant qu'il se livrait à ses folies, la princesse de Méran, qui s'était mariée, résolut de donner à notre chevalier une leçon propre à lui rappeler la femme et l'en-

fant qu'il abandonnait chez lui pour promener son extravagance dans le pays. Elle l'invite à un rendez-vous la nuit, mais à peine paraît-il à la fenêtre où elle l'attend qu'elle le précipite en bas du château, et le malheureux roule jusqu'au pied de la montagne avec des cris de douleur, et meurtri par les pierres qui, se détachant sur son passage, lui roulent sur le corps. La sentinelle de garde sur les créneaux croit que c'est l'esprit familier du château qui s'envole en hurlant, et se signe trois fois. Ce procédé ne guérit point Ulrich ; de désespoir il songe à se noyer. En vain sa dame lui inspire de suivre l'empereur Frédéric en Palestine ; il n'a point le courage de s'éloigner de l'objet de ses affections, et pendant quatre ans l'implore encore. Pour se débarrasser enfin de cet opiniâtre amant, la princesse le joue une dernière fois, mais d'une manière si outrageante qu'Ulrich n'ose pas le dire, et que la colère entre enfin dans son cœur.

Fut-il sage à ce coup ? Hélas ! non. Il s'éprit bientôt d'une autre dame, pour laquelle il recommença, déguisé en roi Arthus, un voyage semblable au précédent. À soixante-cinq ans il n'était pas encore guéri de sa folie ; mais, averti par ses cheveux blancs de l'impuissance d'efforts dont il ne sentait pas le ridicule, il passa les dix ou douze dernières années de sa vie à chanter ses prouesses et à se plaindre de la perfidie des femmes. Son ouvrage est entremêlé de nombreux chants d'amour où respirent la grâce la plus charmante et l'esprit le plus fin. Le dialogue suivant peut en donner une idée.

Dame charmante, pure et bonne,
Je crois que ton cœur dédaigneux
A l'amour enfin s'abandonne.
Si jamais tu sentais ses feux
Que de soupirs naîtraient sur ta lèvre mignonne !

— Qu'est-ce, chevalier, que l'amour ?
Est-il jeune homme ou jouvencelle ?

Je l'ignore jusqu'à ce jour.
Faites-moi son portrait fidèle
Afin que je le puisse éloigner de ma cour.

— A l'amour obéit la terre,
Et son pouvoir est sans égal.
Demandez-vous son caractère?
Il fait le bien, il fait le mal,
La peine et le plaisir, selon qu'il le veut faire.

— Peut-il bannir toute douleur,
A l'âme donner l'allégresse,
Assurer la vertu, l'honneur ?
Dites, le peut-il ? Je confesse
Qu'il n'est point ici-bas d'aussi puissant seigneur.

— Rien n'égale ses dons, madame ;
Il répand l'honneur, le plaisir,
Charme les yeux, enivre l'âme,
Et de vertus sait enrichir.
Ah ! bienheureux sont ceux qu'il brûle de sa flamme !

— Comment le gagner, chevalier ?
Si j'en dois souffrir quelque peine
Je ne saurais point m'y plier,
Car ma faiblesse est trop certaine.
Comment gagner ses dons ? répondez, chevalier.

— Comme je t'aime, il faut m'aimer, ma mie ;
Que ton âme soit une avec la mienne unie ;
Il faut que tu sois mienne et que je sois à toi.
— Non, chevalier, restez à vous, je reste à moi !

Avant Ulrich de Lechtenstein, était mort un chanteur autrichien presque aussi célèbre que lui, mais en qui la décadence du minnegesang est encore plus fortement accusée : c'est le chevalier Nithart, dont le tombeau se voit aujourd'hui encore dans l'église de St-Etienne à Vienne.

Après avoir commencé par chanter le printemps et ses fleurs, les grâces et les rigueurs des femmes, s'apercevant sans doute que ce genre épuisé n'avait plus d'attraits pour ses contemporains, il se mit à faire la satire de la ville et de la campagne; et il faut dire qu'il y réussit à merveille. Soit qu'il raconte la ridicule vanité des bourgeois à s'habiller de vêtements superbes et à se fabriquer des armoiries à l'imitation des grands seigneurs; soit qu'il peigne les fêtes de village, les danses sur le mail, les libations démesurées des paysans et les querelles qu'elles amènent à leur suite, ses tableaux sont des chefs-d'œuvre de verve, de vérité et de vigueur. Malheureusement il emprunte souvent aussi le langage des gens qu'il met en scène, et ajoute ainsi la dégradation de la langue à celle des nobles mœurs anciennes.

Il ne restait donc plus rien du minnegesang primitif, et les nombreux poètes qui parurent encore, et dont le plus remarquable est Conrad de Wurtzbourg, n'eurent plus qu'à gémir sur l'abaissement de l'art, sur l'avilissement des cœurs et sur la brutalité qui remplaçait le pur amour chevaleresque. Cette époque, si brillamment commencée dans l'éclat des fêtes, se terminait dans le sang. Mars, dit Conrad, chassait Vénus, et les chevaliers devenaient détrousseurs de grands chemins.

IV.

Nous n'entrerons pas dans la comparaison des minnesinger avec les troubadours provençaux. Si cependant il nous fallait dire de quel côté est l'avantage, nous n'hésiterions pas à nous déclarer pour nos troubadours. Ils n'ont certainement pas mieux chanté l'amour qu'on ne l'a fait en Allemagne, mais aussi ils n'ont pas chanté que l'amour. Il leur est souvenu quelquefois de leur épée, et ils n'ont pas mis tout l'honneur de la chevalerie à soupirer aux pieds d'une amante. Chez les minnesinger au contraire, si l'on en excepte Walther de Vogelweide, qui

ne craint de rival en aucun pays, et Wolfram d'Eschenbach, les bruits de guerre n'ont pas d'écho. « Qui le croirait ! dit Gervinus, — un Allemand que l'on n'accusera pas de partialité, — entre tant de conteurs de faits héroïques nous avons à peine un Wolfram dont le cœur batte une fois pour son métier de chevalier, pendant que tous les autres, bercés par le charme des contes, regardent les faits et gestes des anciens héros du même œil que nous regardons les merveilles des légendes ! Parmi tant de milliers de chants de nos chevaliers-poètes, parmi tous les bouleversements auxquels ils nous montrent l'Allemagne livrée par de sanglantes rivalités, à peine un chant de guerre ! à peine un chant qui célèbre les vertus guerrières du chevalier ! Beaucoup d'odes qui appellent aux croisades, mais pas une inspirée par l'amour des combats. Et qui ne donnerait, quand un Bertram de Born, qui lui aussi aime les fleurs du printemps et les concerts des oiseaux, mais qui préfère le tumulte des camps, les clameurs du combat, les courriers hennissants et les ennemis abattus, quand Bertram entonne un de ses hymnes guerriers, qui ne donnerait par centaines les soupirs d'amour de nos minnesinger pour un tel hymne ? Tant nos chanteurs allemands s'endorment dans leurs rêves loin de tout ce qu'il y a de plus saisissant dans la vie réelle ; tant ils oublient toute vertu virile pour se tourmenter à plaisir par des peines imaginaires ! »

Étudiés au point de vue littéraire, les minnesinger méritent ce sévère jugement ; mais nous hésitons à l'admettre, si nous ne considérons dans le chantre d'amour que l'homme et le chevalier. Nous ne pouvons pas ne pas être frappés de la grandeur d'âme de ces preux qui remplissaient le monde du bruit de leurs exploits, et qui regardaient la vaillance comme une qualité si naturelle qu'il ne leur semblait nécessaire ni d'en parler ni de s'y exciter. L'amour les a-t-il rendus timides devant l'ennemi ? Ces mêmes hommes qui soupiraient comme le rossignol, ne portaient-ils pas à la bataille le courage du lion ? Si nous étions tentés d'oublier que nous n'exis-

tons pas seulement pour le tumulte extérieur, nous n'aurions qu'à nous reporter aux dernières et sanglantes années du siècle passé pour retrouver dans nos propres écrivains le besoin de se reposer, par le spectacle de la nature et par l'observation intime du cœur, de la terrible tragédie des colères humaines.

Et même, à ne les juger que comme poètes, sont-ils donc sans excuse? Sans doute la critique serait en droit d'être impitoyable s'ils avaient cherché la gloire d'auteur; mais ils la poursuivaient si peu qu'ils n'ont pas même eu souci d'assurer l'avenir de leurs œuvres. Ils se contentaient de chanter sous l'impression du moment; leurs chants se gravaient dans la mémoire de leurs auditeurs, et il a fallu pour les sauver de l'oubli que, vers le commencement du XIV^e siècle, Roger Manesse de Zurich parcourût l'Allemagne avec son fils pour en recueillir les restes conservés par la tradition¹. Chose étonnante! la plupart des minnesinger, et des plus célèbres, ne savaient ni lire ni écrire, témoin Wolfram d'Eschenbach, témoin encore Ulrich de Lichtenstein, qui garda plusieurs semaines dans sa poche une lettre de sa dame, sans pouvoir en prendre connaissance, parce qu'il ne rencontra pas de lecteur pour la lui déchiffrer. Il ne restera donc dans notre esprit qu'une profonde admiration pour ces chants harmonieux, qui, sans autre étude que celle de leur propre cœur, inspirés par l'amour de Dieu, de la nature et de la patrie, dispersèrent sans s'en douter tant de chefs-d'œuvre.

¹ « Le manuscrit de Manesse est écrit avec une netteté remarquable et orné de dessins coloriés représentant le portrait, l'armure complète et l'action la plus saillante de chacun des chevaliers. Ce livre, d'un prix inestimable, resta longtemps à la famille de Manesse; il passa ensuite par donation dans la bibliothèque de l'électeur palatin, et de là, pendant la guerre de trente ans, il fut transporté par des mains inconnues à la bibliothèque royale de Paris, dont il est aujourd'hui un des plus riches trésors. » — (Eichkoff: Cours de littérature allemande. 4836-37.)

ERRATA.

Dans le Bulletin de l'année 1865, page 240, ligne 17, au lieu de : *interrompue*, lisez : *ininterrompue*.

Page 245, ligne 20, lisez :

Dispense le beau temps, ou la pluie et la bise,

Ligne 22, lisez :

Soutenir, épargner ou bien tout écraser. .

Dans le présent Bulletin, page 54, ligne 28, au lieu de : *il lui fait sa part...* lisez : *il lui faut sa part.*

NOTICE

SUR

LES POÉSIES INÉDITES DE M^e FOREST,

Procureur Vendômois,

Par M. A. DUPRÉ, Bibliothécaire de la ville de Blois.

L'Histoire littéraire du Vendômois ne fait aucune mention de ce poète inconnu, qui méritait peut-être de rester dans l'oubli. Toutefois, si la versification est faible, *plate* même (il faut le dire d'avance), du moins la piété chrétienne, les bons sentiments, et surtout un vif amour du pays natal, inspirent constamment cette muse *pauvre mais honnête*. Son œuvre indigeste remplit un énorme in-folio oblong de 265 feuillets, grossoyés en ronde du XVII^e siècle et reliés en veau ; d'assez bonnes gravures anciennes accompagnent le texte. Une personne de Blois, qui possède ce manuscrit ignoré, a bien voulu me le communiquer. Après l'avoir lu d'un bout à l'autre, j'ai pensé qu'une rapide analyse, accompagnée d'extraits textuels, pourrait intéresser les compatriotes et les concitoyens de l'auteur, exhumé de la poussière après deux siècles d'abandon.

Les deux premières pièces, intitulées « Prières pour le Roi, composées pendant les cérémonies des quarante heures pour l'heureux succès des armes de Sa Majesté contre les Hollandais, en l'année 1672 », ne sont que la paraphrase des psaumes de David, chantés à cette occasion. Le versificateur vendômois les adresse directement à Louis XIV, dans une dédicace élogieuse jusqu'à l'idolâtrie ; un païen n'eût guère parlé autrement à un dieu ou demi-dieu de l'Olympe ; la personne et la gloire du *Grand Roi* étaient devenues l'objet d'un véritable culte.

Le poème qui suit présente un intérêt plus local ; en voici le titre : « Voyage de Vendosme à la *sainte Larme*, « en l'an 1680, au temps du célèbre chapitre des révé- « rends pères cordeliers, dédié à Monseigneur le Dau- « phin (fils de Louis XIV). » Le narrateur, jouant sur son nom, « feint de venir du pays de *Forest* et d'aller « à Vendôme en voyage à la sainte Larme, et sa muse « lui apparoistre dans le chemin. » Il raconte, en passant, la légende merveilleuse de cette relique fort ancienne, et par suite l'origine de la *Cérémonie du Lazare*.

C'estoit le grand Louis, appelé *de Bourbon*,
Qui, retenu captif au pays d'Angleterre,
En liberté fut mis et revint dans sa terre,
Et, bénissant le Ciel d'un si rare bienfait,
Il fit ce que jamais aucun prince n'a fait,
Se mettant dans l'estat d'un homme plein de crime ;
Il parut dans Vendosme ainsy que criminel,
Invoquant humblement le Seigneur éternel.

Le chapitre provincial des Cordeliers ou *Frères mineurs*, tenu à Vendôme dans la maison de cet ordre, et les manifestations religieuses auxquelles donna lieu cette assemblée extraordinaire, font le sujet du poème, annoncé naïvement par ce préambule :

En faveur des Mineurs composant *quelques vers* ¹,
Allons par nos écrits dire à tout l'univers
Leur célèbre assemblée, et lui donnons le titre
Du plus beau, du plus pieux et renommé chapitre
Que les peuples jamais ayent veu dans ce lieu,
Où l'on ayt jamais fait tant de prières à Dieu !
Quatre cents Cordeliers sont venus, ceints de corde,
Demander pour Vendosme à Dieu miséricorde.

¹ L'auteur est bien modeste ; sa gazette rimée contient près de mille alexandrins.

Nous ne suivrons pas le proluxe narrateur dans les détails minutieux où il se noie ; contentons-nous de saisir çà et là quelques particularités locales.... Entre autres lazzis, la sonnerie des Cordeliers est indiquée d'une manière assez plaisante, avec certaines prétentions à l'harmonie imitative :

Maillet et ses trois fils montèrent au clocher,
Que nos nouveaux venus prenoient pour un rocher ;
Ils firent retentir les cloches de ce dome,
Qui, bien carillonnant, disoient *Vandin, Vandome*.

Nous voyons défilér les différents corps religieux ou civils qui assistèrent aux cérémonies du *Chapitre* et suivirent la procession générale, notamment *Messieurs les Juges des Grands Jours* :

Sans doute gens d'honneur, prudens et justes juges,
Chez lesquels les plaideurs recherchent leurs refuges,
Après avoir perdu ce qu'ils croyoient gagner ;
Poursuivant leurs procès sans y rien espargner.

Cette juridiction extraordinaire et souveraine tenait alors ses assises dans la capitale du Vendômois.

Les foules pieuses ne manquèrent pas à la fête ; ici la géographie est mise en vers étranges :

Les peuples curieux des villes et des bourgs,
De l'un et l'autre sexe, et tous ceux des faubourgs,
Vinrent pour prier Dieu, comme estans les plus pro-
[ches,
D'Areines, S^t Ouen, Naveil, Thoré, Les Roches,
Montoire, S^t Calais, Bessé, Villiers, Lunay,
Villetun, Coulommiers, Villerable, Prunay,
Cellé, Troo, Ruilly, d'Ecoupain, de Vibraye,
Montdoubleau, S^t Quentin, de Savigny-sur Bray,
De Fortan, d'Epuisé, ceux là de Mazangé,

Les habitans d'Azé, du Temple et de Sougé,
Meslay, Renay, Pezou, Chasteaudun, et de Lisle;
Et de ces beaux pays chacun vint à la file :
Tous les plus curieux de Faye et de Saint Firmin
Portoient tous à la main le bouquet de jasmin ;
Et de ces beaux quartiers, sans oublier Spereuses,
Les bergères icy parurent fort pieuses ;
Chacune accompagnée estoit de son berger,
Afin des grands chemins d'éviter le danger,
Le bouquet sur le sein, de muguet et de roses,
Avec le collet blanc et leurs plus belles choses.
Ce peuple villageois, ayant fait oraison,
S'en retourna bien gay, chacun en sa maison.
Je recogneus aussy les bourgeois de Cousture,
Dont les mérites font l'excellente peinture.

Le beau sexe, ornement obligé des solennités même religieuses, brillait par ses superbes atours, que notre malin chroniqueur se plaît à décrire avec une légère pointe d'ironie :

Le grand nombre admirai des filles et des veuves ;
Leur brocard m'éblouit, et leurs sinarres neuves,
Qu'à ce sexe fournit la ville de Paris ;
Et d'elles j'eus pitié, les voyant sans maris.
Toutes ayant esté regardées et veues,
Un chacun les jugea dignes d'estre pourveues ;
Et moy, je creus alors que Dieu, par ses bontés,
Donneroit des maris à toutes ces beautés,
Beautés sans contredit, qui les galans invitent
A les bien rechercher ainsy qu'elles méritent.
Je fus ravy de voir les précieux habits
Des dames de Vandosme, avecques leurs rubis,
Du plus rare brocard de Paris revestues ;
Les coiffes, sur le front proprement rabattues,
Les *gribiches* de point, faictes à double rang,
Estoient de ce beau sexe un aimable ornement.

De Vandosme je vis au Chapitre les belles,
Jeanne, Catho, Manon, Chloris, les Isabelles,
Qui, marchant deux à deux à la procession,
Firent voir la ferveur de leur dévotion,
Laquelle n'eut jamais et n'aura de pareille,
Rebutant les galans qui parloient à l'oreille,
Mais élevant au ciel leur esprit et leur cœur,
Le priant qu'il en feust le maître et le vainqueur.

Les médecins reçoivent, à leur tour, un coup de bouquet de l'humeur joviale et narquoise du poète gogue-nard :

J'y reconnus aussy les enfans de saint Cosme,
Réputés pour savans du peuple de Vandosme ;
Ils ordonnent souvent le remède Alchermès
Et l'émétique affreux, dont je n'use jamais ;
Je l'abhorre, ayant mieux une bonne bouteille
Du vin de Prépatur¹, pour boire à *la pareille*.

Une réception cordiale et empressée attendait les Cordeliers, venus du dehors pour assister au chapitre :

Vandosme tout ensemble, avec ses eschevins,
Céans vint présenter le nectar de ses vins,
Vins qui, sans contredit, passent pour malvoisie,
Vins qui, sans en mentir, valent une ambroisie.
Nos bons religieux, après leur oraison,
Furent très bien receus en chacune maison ;
Chaque bourgeois fournit sa chambre tapissée,
Où l'on voyoit dépeincts Andromède et Persée.

¹ Vignoble situé aux environs de Vendôme. Henri IV y possédait une closerie où il récoltait le vin blanc de surin, qu'il vantait beaucoup et que l'on a confondu à tort avec celui de Surènes près Paris.

Ici commence une longue digression sur les sujets mythologiques de tapisseries peu faites, ce semble, pour édifier les hôtes pieux aux regards desquels on les avait exposés, dans une bonne intention sans doute.

Après la clôture de l'assemblée, les franciscains étrangers adressent leurs adieux aux bourgeois et aux *riches quartiers* de Vendôme, aux laboureurs et aux vigneron du pays, à tout le monde enfin. Le poète, lui aussi, prend congé du lecteur par cette réflexion judicieuse, mais un peu tardive :

Il seroit ennuyeux de discourir sans cesse,
Et le trop long discours cause de la tristesse ;
N'étant donc pas séant de dire à l'infini,
Par ce vers, le dernier, mon voyage a fini.

Vient ensuite le « Reproche fait à ceux de la Religion « prétendue réformée, en la personne de Calvin, leur « instituteur, sur ce qu'ils nient avec luy la réalité et présence de l'auguste et précieux corps de Jésus-Christ « dans l'adorable sacrement de l'autel. » Cet opuscule dogmatique, composé en 1672, est offert à la Dauphine, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, bru de Louis XIV.

En continuant de feuilleter le volume, nous tombons sur un singulier « Dialogue entre les vertus théologiques « la Foi, l'Espérance et la Charité, suivi du Jugement « de Monseigneur le duc de Bourgogne en faveur de « la Charité. » La forme enfantine de cette allégorie convenait assez à l'âge du royal bambin, précoce Mécène, que la dédicace compare au beau Paris, fils de Priam, appelé à se prononcer entre Junon, Pallas et Vénus ; allusion puérile aux fables du paganisme, dans une matière éminemment chrétienne !

Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, subit à son tour l'éloge accablant qui précède « Le repentir « et les regrets de l'homme mourant, d'avoir, pendant « sa vie, offensé Dieu, etc. » C'est le morceau le plus

lourd du recueil ; car, à lui seul, il surcharge cent feuillets, et fournit environ douze cents vers ! Des chagrins domestiques en furent l'occasion, comme nous l'apprend le titre, ainsi conçu : « Sujet du livre : En l'an « 1662, la femme de l'auteur estant devenue paralytique, il en conceut tant d'ennuy, et son affliction fut « telle, qu'il en demeura malade à l'extrémité ; et, « croyant mourir de cette maladie, il résolut de faire « son testament en la forme cy-après. » Il y a de tout dans cette rapsodie autobiographique ; Forest y donne un libre cours à son imagination vagabonde et à sa verve immodérée : proluxe jusqu'à satiété, il *tire au rôle* d'une façon déplorable ; c'est, chez lui, une vieille habitude de *procureur* ; par exemple, il nous raconte longuement toutes les phases d'une maladie qu'il supposait devoir être la dernière, ses entretiens avec sa femme d'abord, ses enfants et parents (trop nombreux au gré du lecteur), puis avec son confesseur, son médecin et son chirurgien. Ce dernier voulait le saigner, d'après l'ordonnance du docteur ; mais le malade lui résiste et le congédie : cet incident fait le sujet d'une scène burlesque, dont Molière aurait sans doute tiré un meilleur parti.... Le moribond, rebelle aux prescriptions de la docte Faculté, invoque avec plus de confiance les saints et saintes du paradis ; chacun de ces bienheureux intercesseurs lui répond successivement, et le colloque prend une place demeurée. Infini dans ses discours, notre agonisant ne se contente pas d'un adieu collectif aux magistrats et aux notables de la ville, aux hommes de loi, aux corporations religieuses, à ses amis, etc. ; il interpelle séparément chaque individu ; il retourne, pour chacun, ses éloges, ses avis charitables et ses regrets, monotone refrain d'une complainte lugubre ! Néanmoins, ces nomenclatures fatigantes ne sont pas dépourvues d'intérêt, puisqu'elles nous font connaître les principaux habitants de Vendôme en 1662. Parmi d'interminables lieux communs, les rollets destinés aux procureurs et aux plaideurs expriment d'amères doléances sur l'ingratitude des clients et sur la difficulté de

•

s'en faire payer. Prenant ensuite les choses par le meilleur côté, il dit à ses confrères besogneux :

.... Rejouissez-vous; car, pour le vrai, je pense
Que vous aurez au Ciel fort bonne récompense .

Ces sentiments d'abnégation chrétienne étaient dignes d'un pieux disciple de saint Yves, patron secourable des procureurs et des avocats en peine.

L'admonestation suivante, infligée aux plaideurs, accuse des vues moins éthérées et plus positives :

N'allez point sans argent voir vostre procureur,
De crainte de le mettre en la mauvaise humeur;
Mais, luy baillant la pièce, il vous fera carresse,
Et ne fera jamais ni fraude ni finesse;
Il vous assistera toujours dans le besoing,
Et de tous vos procès, Messieurs, il aura soing.

Le personnel complet des procureurs vendômois passe sous nos yeux; chacun de ces praticiens expérimentés obtient un mot d'amitié de la bienveillance du confrère mourant. Il en est un, entre autres, dont la figure candide offre une pureté légendaire :

De tous les procureurs de cette noble ville,
Nostre *Salmon* paroît sage comme une fille;
On diroit, à le voir, que c'est un languissant;
Mais c'est qu'il a les yeux de couleur *bleu mourant*;
Cet homme de douceur ne fait tort à personne,
• Il ne reçoit jamais rien que ce qu'on luy donne;
Et je ne puis icy m'empescher désormais
De dire que *Salmon* est un homme de paix....

L'élève reconnaissant des Oratoriens du collège de Vendôme n'oublie pas, dans ses adieux détaillés, *ses bons maîtres de troisième, deuxième et rhétorique* ès

années 1645, 1646 et 1647. Puis, saluant d'un dernier regard sa chère cité natale, il paye aux agréments intimes de cet heureux séjour un tribut suprême de patriotique et galant souvenir; Vénus et Bacchus trouveront également leur compte à ces regrets flatteurs :

Adieu, du Vendosmois la capitale ville,
En sexe féminin abondante et fertile,
Où des filles l'on voit les plus rares beautés! ...
Je prie aussy le Ciel, avec ses douze signes,
De défendre du froid les abondantes vignes,
Afin qu'ayant des vins, tu ne te serves d'eau,
Qui pourrit les poumons et met l'homme au tombeau.

L'éloge des vignobles du pays revient plusieurs fois à la bouche et sous la plume de l'auteur, qui probablement aimait à réchauffer sa verve dans les fumets généreux d'un nectar indigène.

Le même panégyrique est répété avec des développements non moins optimistes :

Adieu, beau Vendomois, climat de la santé,
Qui fournit en tous lieux le bon vin tant vanté!
Séjour où l'on ne voit ni finesses ni ruses,
Pays où nous voyons la demeure des muses,
Et le fameux trafic de tes *riches gantiers*,
Qui tous laissent vieillir des vins sur leurs chantiers!

Procureur jusqu'à extinction, il fait parler ainsi la Mort, terrible messagère, qui vient lui signifier l'arrêt fatal, en dépit de ses demandes réitérées d'*atermoie-ment* :

. , Non, non, il faut venir,
Sans autre *exploit*, aucune *contrainte* ou *advenir* ;
Oui, mourir il te faut, à présent, à cette heure,
Il le faut ; Dieu le veut ; il faut donc que tu meures.

Le testament versifié du poète à l'agonie et la narration anticipée de ses funérailles dans l'église de Saint-Martin, sa paroisse, terminent cette longue élégie. L'acte de ses dernières volontés nous apprend qu'il était né en 1630 ; que sa femme (de paralytique mémoire) s'appelait *Robineau*, qu'il avait un fils et deux filles. etc. Le testateur a pris soin de dessiner au crayon rouge, sur le manuscrit même, le modèle exact de son tombeau futur, avec cette épitaphe, moitié païenne, moitié chrétienne :

« Hoc peccatorem monumento *Parca* reclusit. »

Nous ne sortons pas des lamentations ; voici encore une « Condolérance de la ville de Vandosme sur les décès « de leurs Altesses monseigneur le cardinal duc de Van- « dosme, Mons^r le duc de Beaufort et Mad^e la duchesse « douirière, dédiée à M^{rs} Louis Joseph duc de Van- « dosme. » Cette pièce plaintive est scandée en vers latins ; l'ancien humaniste des pères Oratoriens s'était souvenu de leurs leçons ; car la poésie latine fut toujours cultivée avec soin et bonheur dans les collèges d'une déserte congrégation, nourrie des sucres les plus purs de l'antiquité classique. Cette langue morte paraît convenir, bien mieux que le français, à la muse attardée de M^e Forest ; du moins avons-nous remarqué dans sa *Condolérance* certains passages d'une facture et d'un goût irréprochables.

Le poème *sur la mort de son Altesse Mad^e la duchesse de Vandosme* nous ramène au français, et par suite au trivial, au terre à terre d'une versification *impossible*. Cette tartine funèbre est dédiée au fils et successeur du cardinal Louis, au jeune Louis-Joseph, dernier duc de Vendôme, devenu plus tard le guerrier intrépide dont les exploits soutinrent et couronnèrent la gloire de sa noble race.

Un exercice laborieux d'hémistiches, offert au même prince, porte pour titre : *Descriptio urbis, pratorum, ac fluvii Savigniensis*. Cette description quasi-virgilienne de *Savigny-sur-Braye* contient une peinture assez fraîche de la prairie voisine, et des joyeux ébats de

la jeunesse du lieu sur les vertes pelouses émaillées de fleurs; nous sommes en pleine Bucolique ou pastorale :

Hic, quantum lapidis jactus removetur ab urbe,
(Deliciæ juvenum) redolentia prata videntur.
His vastis prati spatiis delecta juvenus
Ire, redire solet; secum quoque quisque paratus
Formosam dextrâ comitem retinere puellam.

Après avoir souhaité d'abondantes moissons aux cultivateurs de Savigny en général, le vieux gourmet, buveur émérite, formule un vœu distinct pour l'objet favori de ses préoccupations épicuriennes :

At non vivit homo solo de pane beatus;
Lætificat Bacchus solidatque corda virorum....

Nous traversons, sans nous y arrêter, une insignifiante série de paraphrases purement religieuses, pour arriver à la *Requête civile de M^e François Forest à mons^r le bailli de Vendosmois, juge de police, sur le fait de la réparation nécessaire à faire au chemin des Coulis*. Le requérant énumère les avantages que le pays doit, à son point de vue, retirer du travail en question; toutefois, on aurait pu lui contester un de ces motifs d'utilité soi-disant *publique* :

Les plaideurs viendront à Vandosme,
Faisant d'une mouche un fantôme,
Ayant intenté des procès
Dont ils espéroient bon succès,
Viendront, par appel, de Bouloire,
Saint Calais, Savigny, Montoire,
Vers les juges supérieurs,
En quittant les inférieurs,
Ne craignant plus ces précipices....

« Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse, » eût fort bien dit Molière au procureur avide, qui laissait trop apercevoir le bout de l'oreille.

Du reste, Me Forest avait un autre intérêt personnel à la réparation demandée, puisque le chemin des Coulis conduisait à sa chère campagne ; il prend de là occasion de nous décrire ses passe-temps, tour à tour champêtres, pieux, littéraires et bachiques, dans ce lieu de loisir et de plaisance. Les considérations sentimentales elles-mêmes se glissent parmi les longueurs de ce plaidoyer *omnibus* : car, dit le pétitionnaire anacréontique :

Si ce grand chemin se répare,
Je voys qu'un chacun se prépare
Pour aller s'y bien divertir,
Quand l'on voudra s'entravertir.
Un amant, avec son amante,
L'un pasmé, celle-cy mourante,
L'un pour l'autre d'affection,
Iront faire collation,
Après le rigoureux caresme,
Chez *Gaignebien* ¹ manger la cresse.....
Dans leur entretien et cageol,
Entendront le doux rossignol,
Perché sur une espine noire,
Racontant la charmante histoire,
Et d'une amoureuse façon,
Cent fois leur dire sa chanson ;
Eux, entendant cette harmonie,
Charmés de telle symphonie,
De ses accents et de sa voix,
Auront peine à quitter le bois
Et les retraites du bocage,
Où l'on entend ce doux ramage ;

¹ Vignerons de l'auteur.

Et pour en chasser tout ennuy,
Voudront y passer jour et nuit.

A part les chevilles et les rimes douteuses, ce petit tableau de mœurs villageoises, plus ou moins innocentes, ne manque pas de naturel et de grâce.

Le lourd volume se termine par un échange de compliments entre l'auteur et l'un de ses amis, M^r *Vérité*, curé de Volnay au Maine : ce nom, de sincère augure, semblait promettre, de la part du correspondant, plus de franchise et moins de flatterie pour les tristes élucubrations d'un poète aussi médiocre.

Forest, comme Chapelain, Colletet, Pradon, et les autres victimes du sévère Boileau, s'obstinait à *rimer malgré Minerve*. Chez lui, les idées sont bonnes parfois ; mais la forme est généralement pitoyable. L'imagination, l'esprit, la causticité surtout, ne lui manquaient pas au besoin ; par malheur, les ronces et les épines de la procédure étouffèrent les germes d'un talent qui, mieux cultivé, aurait pu donner des fruits agréables. Son style de procureur endurci et de trivial gazetier rampe presque toujours, bien loin des sentiers fleuris du Parnasse. Ecrivain à la diable, versificateur incorrect, notre pauvre rhapsode traite sans façon la grammaire, le rythme et le goût. Ses tournures et ses inversions latines produisent d'ailleurs un singulier mélange. Ses licences multipliées, ou pour mieux dire continuelles, ne sont rien moins que poétiques ; et l'inspiration rachète rarement cet impardonnable oubli des règles les plus simples. En lisant ce grimoire, qui rappelle trop le papier timbré et les dossiers du vieux praticien, on ne se croirait pas en plein siècle de Louis XIV, sous le règne brillant de notre belle langue française, parvenue à son apogée.

De ce fatras insipide il y aurait à dégager l'élément historique et local, le seul qui ait conservé un peu de valeur pour nous. De tant de lieux communs, de lon-

gucurs et de puérlités fastidieuses, on pourrait tirer quelques allusions à des faits peu connus, quelques renseignements instructifs sur les hommes et les choses du pays, sur les familles vendômoises, enfin sur la physiologie et les mœurs d'une époque intéressante à étudier, et toujours féconde en révélations nouvelles. Le *fumier d'Ennius* ne cachait-il pas des perles d'un certain prix ?

ROUROU ET PRAMADVARA

POÉSIE INDIENNE

Extraite du *Mahâbhârata*

Par MM. CH. BOUCHET & CH. CHAUTARD.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

Messieurs,

Avant de vous donner lecture de la pièce de vers qui vous a été annoncée, qu'il nous soit permis de la faire précéder de quelques éclaircissements qui peuvent n'être pas inutiles aux personnes peu initiées à la littérature indienne. On sait que cette littérature est une des plus riches qui existent, mais remplie de beautés singulières et de noms étranges à des oreilles européennes. Le *Mahâbhârata* est le plus grand poëme qu'elle ait produit. Il chante une guerre nationale fameuse dans ce pays ; mais, à cette occasion, il développe une infinité d'épisodes plus ou moins liés au sujet : récits historiques, légendes merveilleuses, généalogies, doctrines sacrées, traités de philosophie.... tout y entre. L'ouvrage entier forme un vaste corps, une espèce d'encyclopédie qui se déroule en dix-huit chants, dans un cours de plus de 200,000 vers ¹. Il n'est pas d'ailleurs d'une époque extrêmement ancienne, du moins dans sa forme actuelle. On croit qu'il ne remonte qu'aux derniers siècles qui ont précédé notre ère. L'auteur est connu sous le nom de Vyâsa. Il faut avoir lu une partie de son œuvre pour s'en faire une idée. On se croirait en présence de l'immensité et des mille murmures de l'Océan ; on croirait voir un de ces géants de la mythologie indienne,

¹ D'après les estimations les plus modérées. — L'Iliade, dans ses vingt-quatre chants, n'en a pas 16,000.

qui sont représentés avec dix têtes et vingt bras; on se dirait transporté dans une de leurs forêts, toute remplie de végétations extraordinaires, de lianes inextricables, d'animaux charmants ou monstrueux, de chants et de cris. C'est une impression de grandeur et de confusion, un sentiment d'admiration et d'effroi. Par instants c'est à donner le vertige. — Plusieurs hommes de talent ont entrepris de nous faire connaître, en tout ou en partie, cette gigantesque épopée. L'Angleterre et l'Allemagne, comme il arrive si souvent, nous avaient déjà précédés dans cette voie; mais nous ne parlerons ici que des traductions françaises.

Le morceau le plus anciennement connu et aussi le plus remarquable est désigné sous le nom de Bagavad-Gita. C'est un long dialogue philosophique et religieux, entre un dieu et un héros. Il a été publié dans notre langue en 1787, mais seulement d'après une version anglaise. Depuis, M. Emile Burnouf, professeur à la Faculté de Nancy, et parent de l'illustre savant à qui les études orientales sont si redevables, en a donné une nouvelle traduction, d'après et avec le texte¹. Il a également traduit un des plus beaux épisodes, celui de Nala et Damayantî. — De son côté, un hardi voyageur, habile indianiste, M. Théodore Pavie, donna en 1844 ses « Fragments du Mahâbhârata. » La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, en rendit compte dans ses Mémoires de la même année, et cita même tout au long celui que nous avons essayé de mettre en vers. C'est là que nous en avons pris connaissance. — En 1858, M. A. Sadous en donnait quelques autres fragments. — En 1862, M. Ed. Foucaux, professeur au Collège de France, publia, comme complément au livre de M. Pavie, onze épisodes du même ouvrage. — Enfin un intrépide savant, déjà connu par la traduction d'une autre grande épopée (le Ramayana), a entrepris celle du Mahâbhârata tout entier! Déjà quatre volumes, c'est-à-dire le

¹ Mémoires de l'Académie Stanislas. Année 1860, tome 2.

liers, avaient paru en 1866. — Une autre production poétique d'une notable étendue, qui sert d'appendice à celle qui nous occupe, avait été traduite, en 1834, par M. A. Langlois ¹.

Comme vous le voyez, Messieurs, le Mahâbhârata a depuis longtemps conquis le droit de cité dans notre littérature, et il était permis de vous en parler sans faire naître trop de sourires.

Le morceau que nous avons osé mettre en vers n'offre rien de ces beautés étranges dont nous parlions en commençant. Il nous avait surtout frappés par une noblesse et, pour ainsi dire, par un spiritualisme de sentiments, qui ne se rencontrent pas toujours chez les poètes de l'antiquité classique. Nous y trouvions en outre l'expression d'une croyance qui se remarque chez d'autres peuples de la même famille, c'est que l'existence d'un être peut être rachetée par le sacrifice d'une autre existence. On connaît chez les Grecs la fable d'Alceste et d'Admète, celle de Castor et Pollux. Chez les Gaulois, la même superstition régnait; on pouvait dans les maladies ou sur le champ de bataille conjurer la mort et apaiser les dieux en leur offrant vie pour vie. (César, l. VI, c. 16.)

Un mot en terminant sur notre système de traduction: Nous avons moins songé, nous l'avouons, à faire œuvre de traducteur qu'œuvre littéraire. L'un de nous, du moins, vous doit, sous ce rapport, une petite confession. Il s'est laissé aller au charme de cette poésie et à l'entraînement de souvenirs analogues; en sorte que, sans penser à mal, il s'est trouvé, en fin de compte, non pas avoir *embelli son modèle*, il n'a jamais eu cette prétention, mais en avoir développé les beautés. Toutefois il s'est efforcé de rester dans l'esprit et la couleur de l'original. S'il a eu tort d'amplifier ainsi l'antique simplicité du poème, il prie qu'on le lui pardonne. Au reste, il est revenu, pour la fin du sujet, à une marche

¹ L'Harivansa, ou Histoire de la famille de Hari.

plus littérale; suivant en cela l'exemple de son collaborateur, qui, plus sage, a traduit partout avec une fidélité à laquelle de semblables travaux l'avaient de longue main exercé.

Nous avons accompagné notre travail de quelques notes que nous avons jugées utiles. Les unes nous appartiennent, les autres ont été puisées dans divers ouvrages. A défaut de celui de M. Pavie, que nous regrettons de n'avoir pas eu à notre disposition, le livre de M. Foucaux, dont nous avons parlé, nous a été d'un grand secours. Nous aurions voulu également faire précéder notre *imitation* de la traduction en prose qui nous a servi d'original; mais c'eût été allonger beaucoup ce travail déjà bien étendu pour notre modeste Bulletin. Nous n'avons eu d'ailleurs aucune intention d'é luder un rapprochement qui, nous l'avouons, eût été tout entier à notre désavantage.

Et maintenant, dans ce voyage que nous allons entreprendre de concert sous ce ciel lointain, espérons, Messieurs, que nous ne serons pas trop *désorientés*.

C. B.

I

Non loin de Bénarès, la grande cité sainte,
Où le centre du monde est marqué dans l'enceinte ¹,
Sur ces bords où, sorti du front puissant d'un Dieu,
Le Gange, Dieu lui-même, épanche son flot bleu ²,
Vivait dans le désert, au sein d'un ermitage,
Un illustre Brahmane, un Richi ³ d'un grand âge,
Pauvre, attentif au bien de tout être vivant,
Sthoulakéça le saint, l'universel savant.
Dans les quatre Védas ⁴, ces textes vénérables,
Contemplant de Vichnou ⁵ les splendeurs adorables,
Il consumait ses jours sur les livres sacrés,
Jeûnait, faisait l'aumône, exaltait par degrés
Sa pensée au-dessus de l'impure matière,

¹ Telle est la croyance indienne ; telle était celle des Grecs, au sujet de Delphes, leur ville sainte aussi : elle était pour eux le centre, l'*omphalos* de la terre. Les peuples gaulois avaient également leurs villes du milieu, leurs *mediolanum*, et de plus un lieu de réunion générale qui passait pour le point central de la Gaule. On sait qu'il était situé sur la frontière des Carnutes. (César, VI, 43.)

² Le Gange était considéré comme un dieu, ou plutôt comme une déesse, car son nom est féminin en sanscrit. Ce fleuve, selon la légende, était descendu du ciel, mais s'était arrêté d'abord sur la tête de Siva ; aussi ce dieu est-il représenté souvent avec une rivière qui lui jaillit du front. — Siva étant le dieu du feu, ce mythe n'exprime rien autre chose que l'alliance du principe igné et du principe humide qui ont engendré toutes choses.

³ Les Brahmanes forment la première des quatre castes de l'Inde, la caste des prêtres. Toutefois il convient d'observer que ce nom indique avant tout l'origine et non la fonction. Il faut être Brahmane pour être prêtre ; mais un Brahmane peut être guerrier ou roi. — Les Richis sont les saints de cette religion.

⁴ Les Védas sont un recueil d'hymnes aux dieux. Ce sont les plus anciens livres sacrés des Indous, révélés par Brahma. On en distingue quatre : le Rig-Véda... etc.

⁵ Vichnou, la deuxième personne de la trinité indienne.

Pour affranchir un jour son âme tout entière
Du long enchainement des transmigrations.

Or, vers ce même temps, livrée aux passions,
L'une des Apsaras ¹, courtisane céleste,
Aux longs yeux, aux regards de miel, au cœur funeste,
La belle Ménaka, dans un sombre vallon
Du mont Mérrou ², le soir, eut commerce, dit-on,
Avec Viçvavasou, vaillant roi des Génies.
Plus tard, lorsque, parmi les sphères infinies,
La lune irrégulière eut, dans le cours des mois,
Renouvelé son front jusqu'à trente-six fois,
Ménaka mit au monde un enfant, une fille,
Plus merveilleuse à voir que l'étoile qui brille
Au lever du matin, avant l'astre du jour.
Et sa mère, n'osant au céleste séjour
Introduire sa honte et le fruit de sa faute,
Résolue ici-bas de lui chercher un hôte,
De lui chercher un père, un foyer adoptif.
Une nuit, descendant du ciel d'un pied furtif,
Elle vint en silence, au seuil du solitaire,
Déposer son trésor et s'enfuit de la terre.

Lorsque le lendemain, au lever du soleil,
Sortit le vieux brahmane, après un court sommeil,
Pour se purifier aux flots sacrés du Gange,
En travers de sa porte il voit ce petit ange ;
L'enfant lui souriait et lui tendait les bras.
Le vieillard est surpris et recule d'un pas :
« Soit donc béni Viçhnou, car c'est lui qui t'envoie,
« Dit-il enfin, c'est lui qui t'a mis sur ma voie. »

¹ Apsaras, nymphes célestes du paradis d'Indra. Indra était le dieu de l'éther.

² Le mont Mérrou, montagne sacrée des Indiens, s'élève au milieu des sept continents qui, selon eux, composent le monde.

Il relève l'enfant, l'emporte sous son toit,
Couvre son petit corps qu'avait saisi le froid,
Lui donne pour nourrice une chèvre fidèle,
Et dès ce jour, sans cesse attentif auprès d'elle,
Il lui devint un père, un maître, un doux appui.

Cependant, d'un progrès rapide, auprès de lui
Sa fille grandissait. Sur cet âpre rivage
Elle croissait superbe ainsi qu'un lis sauvage.
Elle était du désert la joie et le trésor ;
Ainsi dans la montagne éclate un filon d'or,
Ainsi dans la vallée une source d'eau vive
Réfléchit le ciel bleu dans son onde pensive.
Or, dès les premiers jours, les astres consultés
Selon le rit ancien, parurent irrités ;
Plus tard, interrogés avec sollicitude,
Ils montrèrent alors plus de mansuétude,
Firent même entrevoir un fortuné destin,
Mais à quel prix !... O jeux ! ô Mort, sombre lointain !
Pourtant elle vivrait, comblée avec largesse
Des dons de la beauté, des dons de la sagesse ;
Aussi le bon vieillard, que le ciel inspira,
L'avait-il appelée Asti Pramadvarâ ;
Ce qui s'entend : Elle est première entre les belles.
On eût dit en effet l'une des immortelles,
Soit que, marchant le long du fleuve aux belles eaux,
Elle ornât en riant sa tête de roseaux,
Soit que, fixant parfois son œil noir vers la nue,
Elle y semblât chercher une énigme inconnue,
Ou que, prenant son luth sous ses doigts effilés,
En présence des cieux ardemment étoilés,
Elle chantât, d'une âme inspirée et profonde,
Un de ces chants sacrés aussi vieux que le monde,
Un de ces hymnes purs, naïfs, du Rig-Véda,
Où des premiers humains tout le cœur déborda.

II

Or, un jour, par hasard, Rourou, le noble prince,
Fils du roi Prâmati, visitant la province,
Languissant, accablé de la chaleur du jour,
Entra dans l'ermitage, et là, dans ce séjour
Modeste et sombre, il vit luire la chaste étoile
Comme une lune d'or dans une nuit sans voile,
Ou plutôt il crut voir la déesse Laekmi ¹
Apparaître en sa gloire à son regard ami.
Un trouble étrange et doux s'empare du jeune homme ;
Il tressaille, il pâlit, il se sent blessé, comme
Un fier lion, marchant paisible en son chemin,
Reçoit un trait lancé d'une invisible main.
Il aime... d'un amour doux comme la colombe,
Profond comme la mer, puissant comme la tombe ;
La jeune fille aussi l'aimait, de quel amour,
O Dieux, vous le savez, de quel ample retour !
Nous ne le dirons point, une tendresse telle
Ne saurait s'exprimer d'une bouche mortelle.
Au roi son père enfin il déclare son cœur.
Le vieux roi, sans rien dire, en voyant sa pâleur,
Emu, se souvenant en secret de la reine,
Qu'il avait tant aimée, eut pitié de sa peine ;
Il envoie aussitôt vers l'illustre Mouni ² :
« Vénérable Brahmane, au savoir infini,
« Pour ta fille mon fils est épris de tendresse ;
« Donne-lui pour épouse et que son tourment cesse,
« Et qu'ils vivent heureux sous le regard de Dieu.
« Brahm ³ soit loué toujours, en tout temps, en tout lieu ! »

¹ Lakmi, femme de Vichnou et déesse de la beauté.

² Mouni, solitaire. En grec *Monos*.

³ Brahm, le Dieu suprême, irrévélé, qu'il ne faut pas confondre avec Brahma, le Créateur, le Demiurge.

Sthoulakéça rend grâce et consent avec joie.
Déjà sur tous les fronts le bonheur se déploie.
Le moment où la Lune, en son premier quartier,
Va de nouveau remplir son orbe tout entier,
Fut pour cette union l'époque destinée,
Car la reine des nuits préside à l'hyménée.
Prenez vos luths, chantez, Gandharvas¹, voix de l'air,
Et que la terre chante, et le ciel et la mer !

Pramadvarâ, mêlée à ses jeunes compagnes,
La veille de ce jour, errait dans les campagnes,
Jouant, cueillant des fleurs aux buissons du chemin,
Et souriant d'amour en pensant à l'hymen.
La belle jeune fille, enfant d'une immortelle,
Ne vit pas un serpent étendu devant elle,
Et qui, se réchauffant aux rayons du soleil,
Sur le sable jauni dormait d'un lourd sommeil.
Pramadvarâ, joyeuse en sa marche légère,
Posa son pied distrait sur la noire vipère,
Comme poussée, hélas ! par le dieu de la mort.
Excité par ce dieu fatal, le serpent mord
Le talon rose et nu de la jeune étourdie,
Et, s'enroulant autour de sa jambe engourdie,
Furieux, de ses dents distille le poison.
Soudain Pramadvarâ sent un mortel frisson,
Et triste de mourir parce qu'elle est aimée,
Elle pâlit, soupire, et tombe inanimée.
Elle est là, sans couleur, ses longs cheveux épars ;
Et ses compagnes même éloignent leurs regards.
On dirait qu'elle dort sur la terre affaissée,
Elle, si belle à voir, la douce fiancée
Qui d'un cœur virginal a gardé le trésor ;
Elle est là, pour toujours morte, et plus belle encor.

¹ Gandharvas, demi-dieux, musiciens du ciel d'Indra.

Or son père passait, récitant sa prière ;
Il la vit, et tomba près d'elle sur la pierre.
Et les autres Richis, aux austères vertus,
En la voyant pareille à la fleur du lotus
Qu'à sa tige fragile arracha la tempête,
S'approchèrent émus et courbèrent la tête.
C'était Çwéta, Katou, l'illustre Kouçika,
Mahayacas, qui pleuraient l'enfant de Ménaka.

III

Le fils de Pràmati, silencieux et sombre,
Cherchant, dans sa douleur, la solitude et l'ombre,
Alla, loin de ces lieux, dans la grande forêt,
S'asseoir près d'un palmier et pleurer en secret.
Puis, lorsque de ses pleurs la source fut tarie,
Il invoque le dieu de la mort et s'écrie :
« Impitoyable Dieu ! rêves d'or de l'hymen,
« Mirage du bonheur !... néant du lendemain !
« Dieu de la mort, entends ma plainte solitaire,
« Yama ¹ ! pour toujours elle dort sur la terre,
« L'enfant de l'Apsaras, au corps si délicat
« Que des étoiles d'or il surpassait l'éclat !
« Elle dort, quand venait la saison conjugale !
« Est-il à ma douleur une douleur égale ?...
« Si j'ai dompté mes sens par mes austérités,
« Si par moi mes gourous ² ont été respectés,
« Si l'Indus a lavé mon corps de ses flots jaunes,
« Si j'ai prié, jeûné, répandu mes aumônes,
« Et si j'ai su toujours compatir au malheur,
« O dieu de la mort, prends pitié de ma douleur !

¹ Yama, dieu de la Justice et de la Mort, présente le double caractère de Pluton et de Minos.

² Gourou, précepteur spirituel, celui qui prépare les hommes des trois premières classes à l'investiture religieuse ou aux grades sacrés.

La douleur de Rourou par l'espoir fut calmée,
Et l'envoyé céleste alors vers Yama,
Roi de justice, égal en puissance à Brahma,
Prit l'essor aussitôt, et parla de la sorte :
« Pramadvarâ, la vierge heureuse et pure, est morte.
« Que pleine de beauté, de grâces et d'amour,
« Pramadvarâ renaisse, ô Dieu, car en retour
« Son époux donnera la moitié de sa vie.
« — Puisque à la rendre au jour votre voix me convie,
« L'épouse que Rourou choisit, Pramadvarâ,
« L'enfant de l'Apsaras peut vivre; elle vivra,
« Car la loi que les dieux ont jadis établie,
« Aujourd'hui par Rourou lui-même est accomplie.
« L'épouse va quitter mon royaume jaloux,
« Pour vivre la moitié des jours de son époux. »
A ces mots, ô bonheur, Pramadvarâ se lève,
Pâle, comme endormie et s'éveillant d'un rêve,
Rouvrant son âme au ciel et ses prunelles d'or,
Souriante, toujours belle, plus belle encor.
Et dès ce même jour l'union célébrée,
Achève de bannir la tristesse éplorée ;
Mais Rourou fait un vœu : — de ne sortir qu'armé
D'une hache terrible au tranchant affamé,
Et s'il voit un serpent, de l'exécration hôte,
Dans son âpre colère, il fait tomber la tête.

Cependant, dans la vie, unis et de concert,
Les deux époux marchaient, comme en un ciel ouvert ;
Mais le destin veillait — et jeunes ils moururent.
Un soir, à tous les yeux, ensemble ils disparurent...
Ainsi fut consommé ton noble dévouement,
O Rourou ! Que ton nom vive éternellement !

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

6^e ANNÉE. — 4^e TRIMESTRE.

OCTOBRE 1867

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 10 octobre 1867, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. G. Boutrais, vice-président ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouel, conservateur ; Ch. Chautard, secrétaire ; Hinglais, secrétaire-adjoint ; de Bodard, H. de Brunier, de la Vallière, et A. Queyroy, conservateur-adjoint ;

Et MM. Bellanger, Beaumetz, l'abbé C. Bourgogne, Bozérian, de Châteaubardon, Em. Chautard, J. Chautard, M. Chautard, Dehargne, de Déservillers, J. Duriez, Fontémoing, O. Gendron, Granger, d'Harcourt, de La

Hautière, Launay, P. Lemercier, Ph. Martellière, de Martonne, Maugas, D. Menard, l'abbé Monsabré, de Montéclain, de Monterno, de Nadaillac, Neilz, E. Pelteureau, A. Ribemont, Rolland, de la Sauzaye, de Ségogne, G. de Trémault, et Tremblay.

M. le Vice-Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la réunion générale du 11 juillet 1867; ce sont :

MM. Rocca, homme de lettres, à Paris; Roger, juge, à Vendôme; l'abbé Pinaudier, curé à Saint-Sulpice, près Blois; Gazan de la Peyrière, sous-préfet de Saint-Sever; Yvon-Villardeau, membre de l'Institut, à Paris; l'abbé Moreau, curé à Courbouzon, près Mer; Riout, propriétaire, commune de Chauvigny; de Ségogne, médecin à Vendôme; Girault, propriétaire, à Oucques; Motheron, ancien avoué, à Paris; et Martellière, maire de Vendôme.

M. le Président annonce qu'il a reçu avis qu'une allocation de 350 francs a été attribuée à la Société sur les fonds dont dispose le Ministère de l'Instruction publique, et que le Conseil Général de Loir-et-Cher lui a voté une subvention de 300 francs; il ajoute que des remerciements ont été adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique, et que le Bureau remercie également MM. les Conseillers Généraux, ainsi que M. le Préfet, sur la proposition duquel la subvention a été portée au budget départemental.

M. le Président dit que le Bureau a reconnu la nécessité d'une nouvelle modification de l'article 8 des Statuts; qu'en effet, par suite de la durée des fonctions du conservateur, du trésorier et du secrétaire fixée à trois années, tandis que les fonctions des autres membres du

Bureau expirent après deux ans, le roulement des élections annuelles est fort irrégulier, puisque neuf membres sur douze sortent aujourd'hui, et que trois seulement sortiront l'an prochain; que l'expérience a démontré l'avantage de pouvoir réélire indéfiniment les mêmes membres dans les fonctions de trésorier, de bibliothécaire et de secrétaire, ainsi que cela a lieu pour celles de conservateur, et que le renouvellement annuel du président, du vice-président et de la moitié des membres du Bureau permettra néanmoins, comme par le passé, à un grand nombre de sociétaires de prendre part à l'administration de la Société.

Personne ne demandant la parole contre la proposition du Bureau, le secrétaire donne lecture de la nouvelle rédaction de l'article 8 des Statuts, ainsi conçu :

« ARTICLE 8. — Les membres du Bureau sont élus pour deux ans; ils sont renouvelés par moitié chaque année.

« Tout membre sortant du Bureau n'est rééligible qu'après une année accomplie.

« Sont exceptés de cette disposition : le trésorier, le secrétaire, le conservateur, les deux conservateurs-adjoints, et le bibliothécaire-archiviste, qui sont indéfiniment rééligibles dans leurs fonctions.

« A l'expiration des fonctions du président, le vice-président devient président de droit. »

Cet article est approuvé à l'unanimité.

M. le Président dit que par suite de la convention intervenue entre la Société et l'Administration municipale de Vendôme relativement au don des collections à la Ville, il convient aussi de modifier l'article 10 des Statuts, qui, en cas de dissolution de la Société, laisse aux membres qui en feront alors partie, le soin de décider l'emploi des collections et des fonds de la Société, tandis qu'il n'y aura plus à s'occuper que des sommes en caisse au jour de la dissolution.

La modification est approuvée dans les termes suivants :

« ARTICLE 10. — En cas de dissolution de la Société, les membres qui en feront partie prononceront, en assemblée générale, sur la destination à donner aux fonds en caisse. »

L'approbation des nouveaux articles 8 et 10 des Statuts sera demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Il est procédé, conformément à l'ordre du jour, aux élections pour le renouvellement partiel des membres du Bureau ; ceux dont les fonctions expireront le 31 décembre 1867 sont : MM. Ch. de Lavau, président ; G. Boutrais, vice-président ; Nouel, conservateur ; V. Des-saignes, trésorier ; Ch. Chautard, secrétaire ; Hinglais, secrétaire-adjoint ; de La Rochefoucauld, l'abbé Roulet et de La Vallière. — 40 membres prennent part au scrutin, dont le dépouillement donne le résultat suivant : président, M. Launay, 36 voix ; vice-président, M. de Nadaillac, 38 voix ; conservateur, M. Nouel (rééligible), 39 voix ; trésorier, M. Rolland, 39 voix ; secrétaire, M. Hinglais, 38 voix ; membres du Bureau : MM. G. de Lavau, 39 voix ; E. Peltreau, 34 voix ; A. de Rochambeau, 39 voix ; et l'abbé Van-Wanghen, 39 voix.

M. le Président proclame les noms des membres élus, qui seront installés à la réunion générale du 9 janvier 1868.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 11 octobre 1867.

—
NOUS AVONS REÇU :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. Henri DE MEGKENHEIM :

Un fragment de HACHE CELTIQUE, en silex poli et du grain le plus fin, trouvé aux Diorières.

De M. l'abbé BOURGEOIS :

Un fragment de POTERIE GALLO-ROMAINE découvert à Artins (canton de Montoire) et portant la marque: PETRECI. *O(fficina)*. C'est le fond d'un bol en terre rouge, dite Samienne, qui paraît être d'une bonne époque. Nous ignorons si le nom de *Petrecus* est nouveau; nous ne le trouvons pas dans le catalogue publié par M. Bouillet, à Clermont-Ferrand.

Par ACQUISITION :

5 VASES FUNÉRAIRES en terre, trouvés à Pezou sur l'emplacement de l'ancien cimetière gallo-romain traversé par le chemin de fer, et dont il a été fait mention dans de précédents bulletins.

De M. DE TARRAGON, d'Azé :

Une CROIX en bois, recouverte de cuivre repoussé, du commencement du XVI^e siècle, provenant de l'ancienne chapelle du Rouillis.

De M. A. QUEYROY :

Une CHASUBLE de forme moderne en soie verte, orfroi en velours rouge, avec figures de saint André et de l'archange saint

Michel, accompagnées du monogramme du Christ et d'armoiries. — XVI^e siècle. — Provient de l'église de Faye (canton de Selommes).

De M. RENVOISÉ :

VUE générale de Vendôme, prise des hauteurs de Saint-Bienheureé. Photographie.

II. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des AUTEURS :

HISTOIRE DES DOCTRINES morales, politiques et religieuses en Gaule, avant la conquête des Romains, par A. F. GATJEN-ARNOULT, professeur à la Faculté de Toulouse. (Toulouse et Paris. S. D.) — 1 vol. in-8^o.

LAS FLORS DEL GAY SABER,... Les Fleurs du gai savoir, autrement dites les Lois d'amour, publiées par le même. (Paris et Toulouse, 1824.) 3 vol. in-4^o.

DES IDÉES INNÉES, de la Mémoire et de l'Instinct, par M. BOUCHER DE PERTHES. (Paris. Jung-Treuttel.... 1867.) Broch. in-8^o.

EXPOSITION publique des produits de l'industrie.... par le même. 1833. 3^e édition. (Paris, 1869.) Broch. in-8^o.

A RONSARD les poètes du XIX^e siècle. Vers suivis d'une Etude sur P. de Ronsard, par M. P. BLANCHEMAIN (au château de Longefont. 1867). 1 vol. in-8^o.— Contient les vers de M. Louis Bouchet, publiés dans notre Bulletin de juillet 1866.

A LAMARTINE, à l'occasion des attaques de certains journaux contre lui. Par M. NONCE ROCCA. (Orléans. G. Jacob. 1862.) Broch. in-8^o.

QUELQUES OBSERVATIONS sur 2 paradoxes géographiques récents, par le même. 2 feuillets in-4^o.

Deux DISCOURS prononcés sur des tombes par le même.
4 feuillets in-4^o.

HISTOIRE de la Condit de Naveil en Vendômois, Archéologie, usages, traditions et fêtes populaires, par M. NEILZ, cultivateur, membre de la Société Archéologique du Vendômois, etc. (Paris, Dumoulin. Vendôme, Devaure-Henrion. 1867.) — 1 vol. in-8^o.

Curieuse monographie de l'une des plus intéressantes localités de notre pays. Beaucoup de recherches et de choses nouvelles.

De M. Auguste JOUBERT, décédé :

Les MÉMORABLES JOURNÉES des François.... dédiées à Mgr le Prince (de Condé), par le R. P. Antoine GIRARD..., enrichies de plusieurs figures en taille-douce. (Paris. Jⁿ Henault. 1647.) 1 vol. in-4^o.

Le donateur a formellement recommandé en mourant de ne pas oublier de transmettre ce souvenir en son nom à la Société Archéologique.

De M. GATIEN-ARNOULT :

REVUE ARCHÉOLOGIQUE du midi de la France, N^o de juillet 1867. — Broch. in-4^o

Contient une analyse de l'ouvrage de M. Arnoult sur les Doctrines de la Gaule.

Par ACQUISITION :

LETTRE de Monsieur de Vendosme au Roy. (A Ancenis, le 1^{er} de mars 1614.) Lettre curieuse de César à Louis XIII, au moment où il venait d'être dépossédé de son gouvernement de Bretagne. Il s'en plaint amèrement, et demande d'y être réintégré. Nous croyons cette pièce rare.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

Les BULLETINS ou MÉMOIRES :

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de LA SARTHE.
2^e série. T. XI. 1867-68. Broch. gr. in-8^o.

Du Comité Archéologique de SENLIS. Année 1866. — 1 vol. in-8°.

De la Société des Antiquaires de l'OUEST. 2^e trimestre de 1867. — Broch. gr. in-8°.

De l'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de TOULOUSE, 6^e série. Tome V. (Toulouse, 1867.) — 1 vol. in-8°.

CATALOGUE des plantes phanérogames du Morbihan, par M. Arrondeau, inspecteur d'académie à Vannes, etc. (Vannes. Galles. 1867.) 1 vol. gr. in-8°. — Fait partie des catalogues raisonnés des trois règnes de la nature, catalogues qui doivent être publiés sous les auspices de la Société.

Par ENVOI du Ministère :

La REVUE des Sociétés savantes, Nos de mai, juin et juillet 1867. — 3 brochures in-8°.

Le N° de mai contient un Rapport de M. P. Meyer sur un fragment de la chanson de Girbert de Metz, communiqué par M. Ach. de Rochambeau. Ce fragment d'un ancien poème du moyen âge est écrit sur 2 feuillets de parchemin qui servaient de couverture à un registre de l'état civil de la commune de Thoré. Il se compose de 360 vers. La chanson de Girbert de Metz faisait suite à une autre plus célèbre, celle de Garin le Lorrain. Le manuscrit découvert à Thoré était d'ailleurs d'une bonne langue, selon l'expression du rapporteur.

Le N° de juillet contient un Discours de M. le Mis de La Grange sur le concours d'archéologie de cette année. Parmi les travaux signalés avec éloges se trouve le *Répertoire archéologique du canton de Morée*, par M. Launay. Nous avons pu donner par anticipation, dans notre dernier Bulletin, le passage du rapport qui rend compte de cet intéressant travail.

A ces Nos de la Revue était joint :

DISTRIBUTION des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 27 avril 1867. — Broch. in-8°.

Par ABONNEMENT :

La REVUE ARCHÉOLOGIQUE. Nos de août, septembre et octobre 1867.

III. — HISTOIRE NATURELLE.

De M. Henri DE BRUNIER :

UNE PEAU DE BISON (*Bos americanus*, Gm.), tué aux Montagnes Rocheuses par le donateur.

Par ACQUISITION :

UN GOELAND (*Larus marinus*, L.), pris vivant près des Coulis, à Vendôme. Cet oiseau des bords de la mer paraît échappé d'une ménagerie.

LE CHATEAU DE LA POISSONNIÈRE

Par Achille DE ROCHAMBEAU,

Membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France.

A l'entrée du vau du Loir, sur la rive gauche de cette rivière et le penchant d'un coteau qui domine la riche et pittoresque plaine de Couture, le touriste qui vient de Montoire aperçoit le petit château de la Poissonnière ou Possonnière. C'est là que naquit Pierre de Ronsard, qui fut, au dire de ses contemporains, le roi des poètes et le poète des rois.

Des fenêtres du nord, on voit un peu à gauche le bourg de Couture avec son clocher du XII^e siècle ; à un kilomètre environ et toujours du même côté, le manoir de la Denysière, témoin d'un drame sanglant que nous avons raconté ; et plus loin la Ribochère, bâtie vers 1750 par le marquis de Querhoent, seigneur de Tréhet, et démolie en 1818 par M. Besnier, de Montoire.

En face, derrière un beau rideau de peupliers qui dessine le cours du Loir et sur la colline qui borne l'horizon, les tours de la Flotte, l'antique manoir des Dubellay rebâti, il y a un demi-siècle, par le marquis de la Rochebousseau, puis les restes d'un ancien couvent de Camaldules et le bourg de Poncé que couronnait le vieux château des Roches. Ensuite, après un coude très-prononcé de la rivière, on aperçoit des collines boisées dont le gracieux aspect fait pressentir la délicieuse vallée de Ruillé.

A droite, c'est Artins avec son ancien prieuré de Templiers devenu sous Philippe-le-Bel commanderie de Malte, puis les ruines de la Roche-Turpin, occupée avant la révolution de 1789 par le propriétaire de la Flotte, et bien d'autres encore dont les toits aigus brillent au milieu des plus frais ombrages. Puis le val de la Braye, le camp romain de Songé et la tombelle de Tréo.

Du côté du nord, la Poissonnière était entourée de murs et flanquée de tours dont on voit encore quelques traces. La seigneurie de Couture y était annexée. Le château n'a rien d'imposant ni de féodal dans son ensemble ; mais on y trouve des détails de l'architecture de la Renaissance d'une inépuisable richesse. Il est probable qu'au XVI^e siècle, il subit sinon une reconstruction, du moins des restaurations importantes¹. Pierre de Ronsard, à qui ses biographes donnent entre autres qualités celle de bon parent, y vint souvent visiter son père Louis et son frère Claude, seigneurs de la Poissonnière. Il puisa au milieu de cette verdoyante campagne ses plus fraîches inspirations poétiques.

Au-dessus de la porte de la façade du nord, on lit cette devise « *Avant partir* », qu'on voit répétée sur plusieurs fenêtres. Le poète a-t-il voulu rappeler par là le dernier adieu que le voyageur envoyait aux hôtes qu'il quittait, et qui, des fenêtres du manoir, le suivaient du regard ? Cette sentence est difficile à expliquer, et nous avouons en toute franchise notre incompetence. Au-dessus des fenêtres sont encore ces inscriptions d'un caractère si différent : « *Voluptati et gratiis* » et « *Veritas filia temporis*. » Toutes sont précédées d'un grand E et terminées par un L majuscule, initiales mystérieuses qui représentaient pour le châtelain tout un monde de souvenirs. La façade du midi, qui donne sur les cours intérieures, est la plus intéressante. Au-dessus d'une grande fenêtre aujourd'hui murée, on voit les bustes d'un seigneur et d'une dame. Sur la porte de la tourelle qui renferme l'escalier est un buste en pierre qu'on a dit, à tort croyons-

¹ Nous sommes tentés de placer cette reconstruction au commencement du XVI^e siècle et de lui donner pour auteur Loys de Ronsart, père du poète : l'L qu'on trouve partout dans les ornements est la première lettre de son nom Loys, qui est du reste écrit en toutes lettres en plusieurs endroits, et l'E l'initiale d'une femme que Loys dut aimer avec toute l'ardeur d'un premier amour. L'absence des armoiries des Chaudrier sur la grande cheminée est pour nous une preuve qu'elle a été construite avant le mariage de Loys.

nous, être celui de Ronsard ; nous serions plutôt disposés à y reconnaître Louis XII, sous qui Louis de Ronsart fit ses premières armes, Louis XII, le roi bien-aimé, surnommé *le père du peuple*. Au-dessous, on lit la devise « *Voluptati et gratis* » qui annonce que l'habitation était vouée au plaisir et aux grâces. Sur les fenêtres, on lit encore les sentences : « *E. Domine conserva me L* », « *E Respice finem L* » et « *Domini. oc. ulsion gespecu*¹ », qui prouvent que si Ronsard sacrifia beaucoup aux vanités du monde, il eut des sentiments religieux et ne rougissait pas de les exprimer.

À gauche sont les communs creusés dans le roc et dont les portes sont décorées de devises et d'arabesques appropriées à leur destination. À deux mètres environ devant ces communs était une rangée de colonnes à chapiteaux historiés et formant une sorte de péristyle sur lequel régnait une terrasse faisant communiquer le château avec un oratoire situé à l'extrémité des communs et dont on voit encore de beaux restes. Il n'existe plus que trois de ces colonnes avec leurs chapiteaux. Au-dessus de la première porte qu'on trouvait à gauche en entrant sous ce péristyle, on lit ces mots significatifs : « *La Buan-derie belle* » ; puis vient « *La Fourrière* », où on entassait les fourrages, puis la cuisine, dont la porte montrait, au milieu d'attributs culinaires, cette inscription : « *Vulcano et diligentiae* », puis le caveau des vins étrangers « *Vina barbara* », l'endroit où l'on traitait les pauvres errants « *Cui des videto* » ; le garde-manger « *Custodia dapum* » ; enfin la cave, avec ce conseil épigrammatique : « *Sustine et abstine* », supporte et abstiens-toi ! Après la cave, on voit un bâtiment à un étage qui renfermait un petit oratoire dédié à saint Jacques, patron des pèlerins. Dans les détails d'architecture de l'entrée, on retrouve les coquilles, emblèmes des pieux voyageurs ; à l'intérieur existait une statue de saint Jacques, dont

¹ Il nous a été impossible d'expliquer cette dernière ; elle est copiée textuellement.

les restes mutilés gisent au fond d'un galetas. Au-dessus de la porte on lit ce cri de l'âme à la louange de son créateur : « *Tibi soli gloria* ».

En face de cet oratoire, et à droite par conséquent du château proprement dit, existait encore au siècle dernier une chapelle que nous voyons mentionnée en 1535. Elle était plus ancienne que le manoir et a été démolie par M. Delahaye. Bien qu'elle fût délabrée et dépourvue de tout intérêt architectural, elle avait cependant sa raison d'être, et méritait d'être conservée pour l'unité de la décoration de la Poissonnière. Elle faisait comprendre pourquoi les inscriptions graves de la façade intérieure : « *Respice finem* » et autres, se trouvaient à la place qu'elles occupent ; elles se présentaient les premières lorsqu'on sortait de la chapelle.

Maintenant que nous avons visité l'extérieur de l'antique demeure des Ronsart, entrons dans l'intérieur, où nous attend une des plus charmantes merveilles de la sculpture ornementale à l'époque de la Renaissance.

Avant de franchir le seuil, regardons cette cloche destinée à avertir les habitants de l'arrivée d'un étranger ; elle porte les armes de la famille, les trois *Ross* traditionnels. Sur une autre qu'on nous a fait voir et qui était vraisemblablement celle de la chapelle, on lit ces mots : « *La Posionière.* » La merveille dont nous venons de parler est la cheminée de la grande salle employée comme salle à manger. En face d'un travail si riche et si varié, toute description devient difficile, sinon impossible ; nous n'en tenterons qu'une légère ébauche.

Depuis le sommet du trumeau qui touche aux poutres du plafond jusqu'au socle des pilastres, la pierre est délicatement fouillée, et l'œil étonné ne peut y trouver deux ornements qui se ressemblent, preuve éclatante de la richesse d'imagination des artistes de cette époque. Immédiatement au-dessous de la corniche, c'est une ligne de dix-huit ou vingt caissons renfermant chacun un sujet différent ; nous avons remarqué entre autres les initiales L et E que nous avons déjà signalées, et une croix qui ne peut être que celle de l'ordre de Saint-Michel

dont était décoré Louis de Ronsart, père du poète. Puis, au-dessous, un semé de fleurs de lys, au milieu duquel ressort l'écu de France avec la couronne des princes du sang. Puis, la grande inscription devenue la devise de la famille : « NON FALLVNT FVTVRA MERENTEM ¹ » *L'avenir appartient au mérite.* L'inscription est divisée en deux parties par le blason des Ronsart : « *d'azur à trois ross d'argent posés en fasce.* »

Au-dessous de l'écusson sont des flammes qui embrasent de mystérieuses tiges de marguerites, symbole des sentiments de respectueux amour de Loys pour Marguerite de Valois, reine de Navarre et sœur de François I^{er}, avec qui Loys fut continuellement en rapports pendant son séjour en Espagne. Le manteau de la cheminée se termine par un large bandeau en entrelacs renfermant les blasons d'une vingtaine de familles alliées aux Ronsart et qui forment un total de cinquante écussons au moins. Nous avons distingué les suivants :

1^o *D'azur au soleil d'or* qui est de Phélines.

2^o *D'azur à une étoile de six rais d'or* qui est de Gailhac.

3^o *D'azur à trois ross d'argent posés en fasce* qui est de Ronsart.

4^o *D'argent au lion de gueules couronné d'or* qui est de Maignon.

5^o *D'argent à la bande de fusées de gueules (?)* qui est des Roches. — On peut encore lire : *De gueules à cinq fusées d'argent mises en bande* qui est Filhet, Sr de la Curée et de la Roche-Turpin (Vendômois).

6^o *De gueules à la fasce d'argent accompagné de trois annelets de même, deux en chef et un en pointe,* qui est d'Ortans ou Dortans (Bresse).

7^o *D'hermine au chef de sable* qui est de Verrières.

8^o *Losangé d'or et de gueules* qui est de Craon, vicomte de Châteaudun.

¹ Non fallunt futura merentem.

9^o *Semé de France à la bordure de gueules* qui est de Valois.

10^o *Fascé, enté, ondé d'or et de gueules*, qui est de Maillé.

11^o *D'or à une étoile à six rais d'azur accompagnée de six annelets de gueules en orle*¹ qui est d'Illiers des Radrets.

12^o *D'azur à trois fleurs de lys d'or à la bande de gueules* qui est de Bourbon et Vendôme (duché-pairie). On pourrait lire aussi : *D'azur à trois fleurs de lys d'or à la bande d'argent brochant sur le tout* qui est de Bros-sard.

13^o *De France à la bordure de gueules chargée de huit besants d'argent* qui est d'Alençon. Les ducs de Beaumont-au-Maine portaient de même.

14^o *De France au lambel à trois pendants d'argent* qui est d'Orléans.

15^o *D'azur à trois fleurs de lys d'or* qui est de France.

16^o *Semé d'hermine* qui est de Bretagne.

17^o *D'argent à la croix alaisée de gueules* qui est Xaintrailles. On peut aussi blasonner : *d'or à la croix alaisée d'azur* qui sont les armes de Pierres de Chappes, évêque d'Arras et de Chartres, chancelier de France sous Philippe V dit le Long.

18^o *D'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur*, qui est Le Vasseur, marquis de Cougners, de Beaumont et de Thouars-sous-Ballon. On peut lire aussi : *D'argent au lion de gueules la queue fourchue, nouée, passée en sautoir, armé, couronné d'or et lampassé d'azur*, qui est Luxembourg.

19^o *D'argent au lion d'azur couronné et langué de gueules* qui est Macé, seigneur de Ternay.

Nous avons vainement cherché dans cette collection les armes de Jeanne Chaudrier, mère de Pierre de Ron-

¹ Voy. les armes de Jean IV, curé de Bessé. Généalogie de la branche de la Poissonnière, Ville, degré.

sard le poète. Elle portait d'après les preuves de Malthe (manuscrit de la Bibliothèque de l' Arsenal) : *d'argent à trois chaudières avec leurs anses de sable.*

Parlerons-nous maintenant des consoles surmontées l'une d'une salamandre, l'autre d'un autel antique, des riches pilastres où s'enlacent les attributs guerriers et champêtres, les casques, les cuirasses, les musettes et les guirlandes de fleurs ? La plume est impuissante à les décrire, et le crayon seul peut rendre ces charmants détails.

Au fond de la cheminée, on remarque une plaque qui y fut placée par la famille de Rousselet de Château-Regnaud, et qui renferme ses armes qui sont : *d'or à un arbre de sinople fretté d'or.* Dans le salon est une cheminée de la même époque, mais qui n'offre rien de remarquable. Le cabinet de travail qui vient après en possède une autre avec cette devise : NYQVIT NYMIS¹. Partout on voit, dans les petits panneaux, tantôt le nom de *Loys*, tantôt une fleur de myosotis.

Depuis Beaudouin de Ronsart, qui bâtit la Poissonnière dans la première moitié du XIV^e siècle, le château appartient à ses descendants sans interruption.

Le dernier seigneur de la Poissonnière qui ait porté le nom de Ronsart est Loys, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur du Vendômois et ligueur acharné, dont nous donnons le testament, daté de 1578². Après la mort d'Anne de Bueil, sa femme, la Poissonnière passa à sa fille Françoise de Ronsart, épouse de messire Louis Le Gay, d'une ancienne famille de Sologne, vers 1590. Louis Le Gay eut un fils, Jean Le Gay, seigneur de la Poissonnière³ et de la Giraudière en Touraine, qui

¹ C'est-à-dire *ne quid nimis*, rien de trop.

² Voy. Pièces justificatives, n^o 2.

³ Voy. le Père Anselme, t. VIII, p. 652. D'Hozier donne au vol. de Tours 1078, un seigneur de la Poissonnière qui porte : *d'azur à une croix recroisettée d'argent à une bande de gueules brochant sur le tout.* C'est sans doute de Jean Le Gay qu'il est question.

avait épousé Renée Jacques de la Heurlière. Sa fille unique et héritière, Marie Le Gay, avait épousé le 24 janvier 1658 François Rousselet III, marquis de Château-Regnaud, lieutenant de la mestre de camp du régiment des gardes. Elle mourut au mois de décembre 1684. François Rousselet III, marquis de Château-Regnaud et seigneur de la Poissonnière, descendait de François Rousselet, seigneur de la Pardieu, de Jaunage et de la Bastie en Dauphiné et de Lilli en Normandie et de Mérande de Gondy, sœur du cardinal de Gondy et du maréchal duc de Retz. Il eut dix fils qui moururent sans postérité.

Son frère cadet, François-Louis, né le 22 septembre 1637, servit dans les armées de terre en 1658 et 1659, et passa en 1661 au service de mer ; il fut fait capitaine de vaisseau en 1664, chef d'escadre en 1674, lieutenant-général des armées en 1688, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis lors de la création en 1663 ; capitaine-général de la mer pour le roi d'Espagne en 1701, vice-amiral du Levant le 1^{er} juin même année, et enfin maréchal de France le 15 janvier 1703 et chevalier des Ordres le 2 février 1705. Il mourut à Paris le 15 novembre 1716. Il avait épousé le 30 juillet 1684 Marie-Anne Renée de la Porte, dont quatre enfants :

1^o François-Louis-Ignace Rousselet, marquis de Château-Regnaud, tué au combat de Malaga (25 août 1704) ;

2^o Anne-Albert Rousselet, né le 22 février 1692 ;

3^o Anne-Marie Dreuse Rousselet, mariée le 22 mai 1710 à Louis-Jean-Baptiste Goyon de Matignon, comte de Gace, chevalier des Ordres du roi ;

4^o Emmanuel Rousselet, marquis de Château-Regnaud, comte de Crozon, seigneur de la Poissonnière¹, de la Giraudière, etc., né en 1695, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, lieutenant-général de la

¹ Voy. le Père Anselme, t. VII, p. 652.

Haute et Bassc-Bretagne, marié en premières noccs à Marie-Emilie de Noailles, fille d'Anne Jules de Noailles, pair et maréchal de France, et en secondes noccs à Anne-Julie de Montmorency, fille de Léon de Montmorency, marquis de Fosseux. Emmanuel Rousselet, marquis de Château-Regnaud, mort le 1^{er} mai 1739, a laissé quatre filles :

1^o Marie - Anne - Sophie Rousselet de Château - Regnaud, née le 20 octobre 1726, mariée le 13 avril 1746 au comte d'Estaing. Charles-Henri d'Estaing¹, seigneur de la Poissonnière, d'une noble et ancienne famille du Rouergue, était né au château de Ruvel en Auvergne en 1720. Il fut colonel du régiment de Rouergue le 1^{er} janvier 1748, brigadier le 18 novembre 1756, maréchal de camp le 20 février 1761 ; combattit dans les Grandes Indes, et fut fait deux fois prisonnier par les Anglais. Lieutenant-général le 25 juillet 1762, il fut nommé lieutenant-général des armées navales à la paix de 1763. Il se distingua pendant la guerre de l'indépendance américaine, et se trouvait à la tête des flottes combinées à Cadix, au moment de la signature de la paix en 1783. Membre de l'assemblée des notables en 1787, le comte d'Estaing embrassa le parti de la Révolution, commanda la garde nationale de Versailles en 1789, et fut nommé amiral en 1792. Malgré ses principes et sa conduite, son titre de noble le mena à l'échafaud, où il monta en 1794. Il n'avait survécu que deux ans à la comtesse d'Estaing, décédée à Paris le 4 février 1792 ;

2^o Marie - Charlotte Rousselet de Château-Regnaud, née le 20 septembre 1728, morte jeune ;

3^o Marie-Catherine-Louise Dreuse Rousselet de Château-Regnaud, mariée en 1793 à Charles-Borromée Beloud ;

¹ Nous donnons les prénoms du comte d'Estaing d'après les actes notariés de la famille. Le Dictionnaire d'histoire et de géographie de Bouillet le nomme *Charles-Hector* ; l'histoire de la vieille infanterie française par le colonel Louis Susane (t. VI, p. 61) l'appelle *Charles-Théodat*.

4^e Sophie-Dreuse Rousselet de Château-Regnaud, mariée vers 1795 à François-Marie Barraison.

A la mort de Madame la comtesse d'Estaing, sa succession fut dévolue à des collatéraux : les deux sœurs de la défunte, Mesdames Barraison et Belloud, pour la branche paternelle, et quant aux propres de cette ligne et dans la branche maternelle M. Anne Léon de Montmorency, qui fut bientôt représenté par l'Etat à cause de son émigration. Après la clôture de l'inventaire, les demoiselles de Château-Regnaud assignèrent les héritiers présomptifs qui avaient concouru à l'inventaire pour être autorisées à se mettre en possession des propres paternels et notamment de la terre de la Poissonnière. Après divers jugements du tribunal de la Seine, il y eut le 6 germinal an III un acte passé entre le Domaine et les demoiselles Rousselet de Château-Regnaud, par lequel la terre de la Poissonnière était définitivement abandonnée à celles-ci.

L'une d'elles, Marie-Catherine-Louise Dreuse, qui avait dans son lot le château de la Poissonnière, vendit sa part à M. Christophe - Joseph Delaplace. En 1806, M. Delaplace mourait laissant pour héritières ses trois filles ; la plus jeune, qui avait épousé M. Jean-Louis-Delahaye, conseiller à la cour royale de Paris, eut le château. M. Gabriel-Henri-Nicolas Delahaye, fils de cette dernière, en prenait possession en 1846, et commença à le restaurer avec beaucoup de goût et de fidélité. On put croire que l'antique demeure des Ronsart ne tarderait pas à revivre parée de toute son élégance hi-séculaire ; mais la Providence en avait décidé autrement. Le 6 octobre 1860 fut un jour néfaste pour la famille Delahaye ; nous ne retracerons pas le déplorable accident qui rendit orphelins et héritiers de la Poissonnière les jeunes enfants de M. Delahaye sous la tutelle de leur mère. Nous comprenons le pieux respect que doit inspirer leur douleur.

Qu'il nous soit seulement permis d'émettre un vœu auquel applaudiront, nous en sommes persuadé, tous les

rénovateurs du passé, tous les amateurs de la Renaissance : qu'il nous soit permis d'espérer que l'œuvre si bien commencée par feu M. Delahaye n'a été qu'interrompue et que le travail de restauration ne tardera pas à être continué.

(Extrait de LA FAMILLE DE RONSARD, Recherches généalogiques, historiques et littéraires sur P. de Ronsard et sa famille, par Achille de Rochambeau. 1 vol. in-8° raisin, orné d'un portrait inédit de Ronsard gravé à l'eau-forte d'après une peinture du temps, et de 20 planches. — Cet ouvrage paraîtra prochainement à la librairie Frank, 67, rue de Richelieu, et aux principales librairies archéologiques de Paris.)



J. 32

Imp. Lemerrier & C^{ie} P.

LOUIS DE BOURGOGNE

EXTRAIT
DU
LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MAISON DE VILLE
DE TOULOUSE (1586),

Communiqué par M. GATIEN - ARNOULT,

Professeur à la Faculté des Lettres de cette ville.

*VI^e Livre des Conseils de la Maison de ville
de Tholose, f^o 372.*

Du troisiemes jour du mois de may mil cinq cens quatre vingtz six, dans le Consistoire des Conseilz de la Maison de ville ou estoient assistans Messieurs de Garaud, de Vignaulx, de Roux, Espie, de la Roque, d'Aigues-plas, Tournier et Marcelot, capitoulz.

Par ledict sieur de Garaud, capitoul, auroict esté remonstré qu'estans lesdictz sieurs de Vignaulx, de Roux, Marcelot et luy assemblés avec Messieurs les Mainteneurs et maistres ez jeux fleuraulx dans le Consistoire des Comptes pour délibérer sur le jugement et despartement des fleurs à ceulx qui ont récité leurs poemes la présent année, auroict esté par aucunzs desdictz seigneurs représenté comme en l'année mil cinq cens cinquante-quatre en pareille assemblée la fleur de l'Eglantine feut adjudgée à Pierre de Ronsard pour son excelent et rare scavoir pour l'ornement qu'il avoict appourté à la poesie françoise et que le pris d'icelle avoict esté converti en une Pallas d'argent quy luy feust envoyée de la part dudict College et des Capitoulz, dont s'estant extimé ledict Ronsard bien fort honoré, il en auroict rendu action de graces et par autres infinis tesmoignages qui se treuvent

parmy ses œuvres fait connoistre combien ce présent luy auroict esté agréable ; que tenant, aujourd'hui, Jehan Anthoine de Baïf, au jugement des plus scavans de ce royaume le premier rang entre les poetes par le deces dudict Ronsard, tant pour estre le plus antien de tous que pour estre celuy qui par la cognoissance des deux langues grecque et latine, a grandement enrichi nostre langue et poesie françoise, de sorte qu'ayant esté l'affaire mise en délibération, de l'advis de tout le College auroict esté arresté que les trois fleurs, suyvnt la coustume, seroient distribuées aux trois qui se trouveront avoir récité les poemes les plus doctes, pour ne les frustrer du loyer qu'ils attendent de leur labeur, et pour leur donner cueur de faire mieulx à l'advenir, et au surplus que audict Baïf seroict fait ung honeste present de la valeur de cent livres, à quoy touteffois ilz n'auroient voulu consentir que premierement n'en eussent communiqué avec leurs compaignons, les a priés maintenant qu'ilz sont tous ensemble de y voulloir meurement délibérer et leur en dire leur advis affin d'en pouvoir resoudre l'assemblée.

A esté arresté que attendu le lieu et rang que tient au jour d'huy M^{re} Jehan Anthoine de Baïf entre les poetes et hommes scavans de cest caige, et pour avoir esté le mesme fait autreffois à M^e Pierre de Ronsard, sera audict de Baïf fait présent en argent jusques à la somme de cent livres, tel que ledict College ordonnera.

NOTE

SUR

• UN CURIEUX EFFET DE LA FOUDRE.

Communiquée par M. DE NADAILLAC.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre dernier, un violent orage éclata sur la colline où s'élève le château de Rougemont. Au bout d'une demi-heure environ, une détonation brève et sèche se fit entendre : la foudre venait de tomber sur un des arbres du parc. Cet arbre fut retrouvé complètement brisé et jonchant de ses débris le sol environnant, sur une étendue considérable. Plusieurs circonstances curieuses signalèrent ce phénomène. La cime de l'arbre resta complètement intacte, et c'est vers le milieu du tronc que la foudre l'atteignit, attirée probablement par le tronçon d'une branche récemment brisée. De plus, le tronc de l'arbre, qui était un chêne de moyenne grosseur, fut partagé en longues et minces lanières, qui furent projetées dans tous les sens, comme par l'explosion d'une mine ; en examinant le tissu de l'arbre avec attention, il fut facile de voir qu'il avait été entièrement desséché, quoique à ce moment de l'année les vaisseaux dussent être gorgés de sève ; les vaisseaux eux-mêmes étaient complètement déchirés dans toute leur longueur. Toutes ces circonstances s'expliquent parfaitement en admettant que toute la sève a été instantanément vaporisée par le passage du fluide électrique ; ce fut donc surtout l'expansion de la vapeur formée qui déchira les tissus et projeta au loin les débris de l'arbre déchiré dans le sens des fibres. Ce phénomène, dont on connaît déjà plusieurs exemples, se présente rarement avec toute la netteté qui fut observée dans cette circonstance, et montre une fois de plus combien sont capricieux les effets de la foudre, effets dont l'explication n'est pas toujours aussi facile à trouver. — L. LECARME.

ESSAI GÉNÉALOGIQUE & CHRONOLOGIQUE
SUR
LA FAMILLE RACINE

Par F.-C.-G. de TRÉMAULT DE BELLATOUR.

Les armoiries de cette famille étaient peintes sur les vitres de la maison paternelle et dans une église de La Ferté-Milon : d'azur au cygne d'argent, becqué et membré de sable.

I. Jean RACINE, premier du nom, fut receveur pour le roi et la reine du domaine et duché de Valois, ainsi que des greniers à sel de La Ferté-Milon et de Crépy. La première de ces charges ayant été supprimée à sa mort, ses descendants exercèrent celle de contrôleur au grenier à sel de La Ferté-Milon avec le titre de conseiller du roi. Il mourut en 1592, et fut inhumé dans la principale église de la Ferté-Milon, où l'on voyait encore sa tombe au XVIII^e siècle ; mais plus tard elle fut cachée par le dallage.

L'épithaphe était ainsi conçue : « Ci-git honorable personnage, Jean Racine, receveur pour le roi, Notre Sire, et pour la reine, tant du domaine et du duché de Valois que des greniers à sel de La Ferté-Milon et Crépy (en Valois, mort en 1592. » On dit qu'elle a subsisté jusqu'en 1793 (*Musée des Familles*, tome 27, page 362, 1860).

« C'est à ce personnage qu'il fut accordé de porter un blason dont Racine parle dans sa correspondance, blason qui nous est ainsi noté : d'azur au cygne d'argent, becqué et membré de sable. Primitivement

« L'écusson était revêtu d'un second signe héraldique, « un rat, ce qui a fait ranger les armes raciniennes dans « la classe des armoiries parlantes : Ra-cine, Rat-Cygne. « On ne peut s'expliquer la présence du rat, pas plus « que celle du cygne ; mais sans avoir à chercher la cause « originale de ce double attribut allégorique, on est « heureux de trouver dans l'un d'eux un symbole tou- « chant et vraiment prophétique du chantre harmonieux « d'Esther et d'Athalie. Des armes primitives Racine a « retranché le rat, ce qui le choquait. » (*Médéric Le- comte.*)

Il avait épousé dame Anne GOSSET.

De ce mariage est né un fils qui suit :

II. Jean RACINE, deuxième du nom, fut aussi contrô- leur du grenier à sel de La Ferté-Milon. Il décéda en cette ville au mois de septembre 1650. Avant cette charge, il avait été greffier.

Il avait épousé Marie DESMOULINS, qui se retira à Port-Royal-des-Champs, où elle avait une fille et deux sœurs religieuses. Elle décéda dans cette maison, le 12 août 1662 ou 1663, selon Luneau de Boisjerman.

De ce mariage sont issus trois enfants :

1. Jean RACINE, qui suit.
2. Jean-François RACINE, mort à La Ferté-Milon à la fin de l'année 1697, ou dans les premiers jours de 1698.
3. Agnès RACINE, religieuse de Port-Royal de Paris, puis abbesse triennale de Port-Royal-des-Champs, appelée en religion la mère Agnès de Sainte-Thècle Racine. Elle était née à La Ferté-Milon le 30 août 1616 ; elle mourut à la fin de 1699. (Voir la lettre 50^e aux œuvres de Racine.)

III. Jean RACINE, troisième du nom, écuyer, fut d'a- bord cadet dans le régiment des gardes du roi. Il s'éta- blit dans la ville de La Ferté-Milon, et y exerça la charge de conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel.

Il décéda le 6 ou 26 février 1643.

Il avait épousé, le 13 septembre 1638, Jeanne SCONIN, qui mourut le 29 janvier 1641. Elle était fille de Pierre Sconin, mort en 1670, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forest de Villers-Cotterets (Isle-de-France), et sœur du célèbre Sconin, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, ancien général de l'ordre des Génovéfins, prieur de Saint-Maximin, official et vicaire général du diocèse d'Uzès.

« Devenu veuf en 1641, il se remaria le 3 novembre » 1642 à demoiselle Madeleine VOL, fille de Jean Vol, « notaire à La Ferté-Milon, et de Marie-Madeleine....., « dont il n'eut pas d'enfants. » (*Médéric Lecomte.*)

Du premier mariage sont issus deux enfants :

1. Jean RACINE, qui suit.
2. Marie RACINE, née le 24 janvier 1641, qui épousa M. RIVIÈRE, lequel fut contrôleur du grenier à sel de La Ferté-Milon. Elle vivait en viduité en l'année 1732, âgée de 92 ans, époque où elle mourut en cette ville.

Elle était appelée Mademoiselle Rivière, suivant l'usage du temps qui voulait qu'on ne donnât le titre de Madame qu'aux personnes nobles ; celui de Mademoiselle était le seul que les femmes de la bourgeoisie pussent porter.

C'est à Mademoiselle Rivière que Racine, le 16 janvier 1697, écrivait la lettre qui suit :

« Je vous écris, ma chère sœur, pour une affaire
« où vous pouvez avoir intérêt aussi bien que moi,
« et sur laquelle je vous supplie de m'éclairer le
« plus tôt que vous pourrez. Vous savez qu'il y a un
« édit qui oblige tous ceux qui ont ou qui veulent
« avoir des armoiries sur leur vaisselle ou ailleurs,
« de donner pour cela une somme qui va tout au
« plus à 25 livres, et de déclarer quelles sont leurs
« armoiries. Je sais que celles de notre famille sont
« un rat et un cygne, dont j'avais seulement gardé

« le cygne, parce que le rat me choquait ; mais je
« ne sais point quelles sont les couleurs du chevron
« sur lequel grimpe le rat, ni les couleurs aussi
« de tout le foad de l'écusson, et vous me ferez un
« grand plaisir de m'en instruire. Je crois que vous
« trouverez nos armes peintes aux vitres de la mai-
« son que mon grand-père fit bâtir, et qu'il vendit
« à M. de la Clef. J'ai ouï dire aussi à mon oncle
« Racine qu'elles étaient peintes aux vitres de quel-
« ques églises. Priez Monsieur Rivière, de ma part,
« de s'en mettre en peine, et de demander à mon
« oncle ce qu'il en sait, et, de mon côté, je vous
« manderai le parti que j'aurai pris là-dessus. J'ai
« aussi quelque souvenir d'avoir ouï dire que feu
« notre grand-père avait fait un procès au peintre
« qui avait peint les vitres de la maison, à cause
« que ce peintre, au lieu du rat, avait peint un san-
« glier. Je voudrais que ce fût en effet un san-
« glier, ou la hure d'un sanglier, qui fut à la place
« de ce vilain rat. J'attends de vos nouvelles pour
« me déterminer, et pour porter mon argent, ce
« que je suis obligé de faire le plus tôt que je
« pourrai. »

IV. Jean RACINE, écuyer, quatrième du nom, naquit à La Ferté-Milon le 21 décembre 1639 ; il fit ses premières études au collège de Beauvais, y apprit le latin, et entra ensuite aux Granges, maison voisine de Port-Royal. Il en sortit pour étudier la philosophie au collège d'Harcourt.

Le père Sconin, son oncle maternel, voulut, mais en vain, le décider à entrer dans l'ordre de Sainte-Geneviève, dont il avait été abbé. Racine se contenta de prendre l'habit ecclésiastique et obtint le bénéfice du prieuré de l'Épinay, qu'il possédait en 1668, et qu'il abandonna peu d'années après, lorsqu'il quitta l'habit ecclésiastique.

En 1673, il fut reçu membre de l'Académie Française ; en 1677, il obtint une charge de trésorier de France au

bureau des finances d'Amiens, succédant à son beau-père M. de Romanet; vers le même temps, Louis XIV le nomma son historiographe conjointement avec Boileau-Despréaux, et, en 1690, il eut une charge de gentilhomme ordinaire et de secrétaire de la chambre de Sa Majesté.

Il testa le 10 octobre 1698, et décéda à Paris le 20 avril 1699, hôtel de Ranes, bâti sur l'emplacement du Petit-Pré - aux - Clercs, rue des Marais - Saint - Germain, n° 21, maison existant encore en 1860, et ce, après une opération qui lui fut faite trop tard pour remédier à un abcès au foie qu'on n'avait pas connu d'abord. Son corps fut porté à Saint-Sulpice, sa paroisse, et après avoir été durant la nuit mis en dépôt dans le chœur de cette église, il fut inhumé, le 23 dudit mois, à Port-Royal-des-Champs, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament.

Lors de la destruction de Port-Royal, il fut exhumé et transféré, le 2 décembre 1711, d'après la demande de sa veuve, à Saint-Etienne du-Mont, et inhumé auprès de la sépulture de Pascal, derrière le maître autel, en face de la chapelle de la Sainte Vierge.

On connaît trop les œuvres et surtout les tragédies de Racine pour qu'il soit nécessaire d'en parler dans cette simple généalogie.

Selon Luneau de Boisjermain, voici en quoi consistait le bien de Racine : outre ce qu'il avait retiré de la représentation de ses œuvres, Racine avait été gratifié par le roi d'une charge de trésorier de France au bureau des finances de Moulins. Il avait également reçu de ce monarque 3,900 louis d'or, qui valaient alors onze livres pièce ; il avait obtenu, en 1664, une pension de 600 livres, portée par la suite à 1,500 livres et enfin à 2,000 livres. La pension d'historiographe était de 4,000 livres.

A sa mort, Louis XIV accorda à sa veuve et à ses enfants une pension de 2,000 livres, qui devait être partagée entre eux et ne s'éteindre qu'après le dernier survivant.

Il avait épousé, le 16 juin 1677, Catherine DE ROMANET, dont le père était trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Amiens, lequel portait pour armoiries : d'azur, au pal d'argent, chargé de cinq chevrons de sable et accosté de deux lions affrontés d'or, lampassés de gueules. Elle était née en 1652; elle décéda subitement à Paris le 15 novembre 1732, et fut enterrée auprès de son époux dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, sa paroisse.

De ce mariage sont issus deux fils et cinq filles :

1. Jean-Baptiste RACINE, écuyer, né à Paris le 11 novembre 1678, fils aîné. Il fut gentilhomme de la chambre du roi, en survivance de son père ; il exerça longtemps cette charge. En qualité de secrétaire d'ambassade, il fit un voyage en Hollande, et revint en 1699, peu de temps avant la mort de son père.

Selon Boulard, notaire à Paris, il mourut garçon le 13 janvier 1747.

Le 13 janvier 1746, il assistait aux accords de mariage d'Anne Racine sa nièce, avec messire Louis-Grégoire Mirleau de Neuville. C'est à ce fils que Racine écrivait toutes les lettres imprimées aux œuvres dévotes de cet auteur.

2. Louis RACINE, qui suit.
3. Marie - Catherine RACINE (M^{me} de Morambert). Etablie plus loin.
4. Elisabeth RACINE, que son père appelait *Babet*, qui fut religieuse au couvent de Notre-Dame de Variville, maison de l'ordre de Fontevrault, au diocèse de Senlis, décédée en 1745 ou 1746.
5. Jeanne - Nicole - Françoise RACINE, appelée *Fanchon*, décédée célibataire le 22 septembre 1739, à l'abbaye de Malnoue, où elle était pensionnaire depuis six ans.
6. Madeleine RACINE, appelée *Madelon*, née en 1688, décédée le 7 janvier 1741.

7. Anne RACINE, que son père appelait *Nanette*, fut religieuse aux Ursulines de Melun, où elle fit profession le 6 novembre 1698, n'étant pas âgée de 18 ans ; appelée en religion la Mère-Anne-Ste-Scolastique. Elle mourut la première de ses frères et sœurs.

V. Louis RACINE, écuyer, que son père appelait *Lionval*, naquit à Paris le 6 novembre 1692. Il fit ses études au collège de Beauvais sous le célèbre Rollin ; il reçut les leçons du savant et pieux abbé Mésenguy.

Il prit l'habit ecclésiastique, et se retira chez les Oratoriens à Notre-Dame-des-Vertus. C'est là qu'en 1720, il composa son poème de *la Grâce*, qui avait précédé celui de *la Religion*, et qui fut suivi de plusieurs autres ouvrages estimés.

Après avoir quitté l'habit ecclésiastique, il fut pourvu de la charge de directeur des fermes de Sa Majesté à Soissons au mois de mai 1732, et le 21 janvier 1746 il était encore en possession de cet emploi.

Il était de l'Académie des Inscriptions, où il avait été admis le 8 août 1719, n'étant guère âgé que de 26 ans. En 1722, il avait quitté Paris avec le titre d'inspecteur général des fermes du roi à Marseille. (Voir *La Vie de Louis Racine*, par Adrien de la Roque, chanoine d'Autun, l'un de ses arrière-petits-fils.

Il épousa à Lyon, le 1^{er} mai 1728, étant directeur des fermes à Moulins, Marie PRESLE - DE - L'ECLUSE. Elle était fille de Pierre Presle-de-l'Ecluse, écuyer, seigneur de Cuzieu et d'Ugnias, conseiller et secrétaire du roi en la Cour des Monnaies de Lyon, l'un des échevins de la même ville dans les années 1709 et 1710, lequel mourut le 18 mai 1726, et de dame Angélique de Santilly.

Le contrat de mariage de Louis Racine fut passé devant Le Sellier, notaire à Paris, le 1^{er} avril 1728.

Madame Racine mourut à Paris, rue Sainte-Anne, en 1794, étant âgée de 94 ans.

Louis Racine mourut le 29 janvier 1763.

Du mariage de Louis Racine sont issus un fils et deux filles ;

1. Jean RACINE, écuyer, qui, le 1^{er} novembre 1755, périt dans l'inondation de Cadix, causée par le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne.
2. Anne RACINE, qui suit.
3. Marie - Anne RACINE (M^{me} d'Hariague). Etablie plus loin.

VI. Anne RACINE, née à Lyon, fut élevée à Variville, auprès de sa tante Elisabeth. Elle décéda à Blois, paroisse Saint-Nicolas, le 31 octobre 1805, âgée d'environ 70 ans. (Voir sur la mort de M^{me} de Neuville de Saint-Hery des Radrets le *Magasin Encyclopédique* de 1806, tome II, page 404.)

Elle avait épousé à l'âge de 12 ou 13 ans, par contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, en date du 13 janvier 1746, célébration le 21 dans l'église de Saint-Roch, Messire Louis-Grégoire MIRLEAU DE NEUVILLE DE ST-HÉRY, écuyer, qui fut seigneur des terres, fief et seigneurie de la Berruère-des-Radrets-d'Illiers en Vendômois, et fermier général des finances à Caën, lequel portait pour armoiries : de gueules, au cygne nageant sur une rivière, surmonté en chef de deux étoiles, le tout d'argent, Il était né paroisse Saint-Barthélemy de La Rochelle, le 5 octobre 1712, fils d'Antoine-Pierre Mirleau de Neuville, écuyer, conseiller du roi, maison et couronne de France et de ses finances, l'un des 40 fermiers généraux de sa Majesté, demeurant, en 1748, à Paris, et de feue dame Marie Germain.

En 1751, le 30 mars, il était directeur général des fermes à Soissons.

Le 18 juin 1765, il acheta, devant Lambot, notaire au Châtelet à Paris, la terre des Radrets, située à Sargé en Vendômois.

Il décéda, en son château des Radrets, le 4 novembre 1783. Son père décéda âgé de 82 ans, à Paris, paroisse Saint-Roch, le 25 août 1757. Ce dernier, en mariant son fils, le dota de 4,000 livres de rente, et Mademoiselle Racine reçut en dot 40,000 livres en capital seulement, ainsi qu'il résulte des accords du mariage du 13 janvier 1746.

De ce mariage sont nés sept enfants, dont trois, nés à Soissons, moururent en bas âge ; suivent les quatre autres, savoir :

1. Louis MIRLEAU DE NEUVILLE-DES-RADRETS-D'ILLIERS, qui suit.
2. Anne-Adelaïde MIRLEAU DE NEUVILLE, Mademoiselle DES RADRETS, née à Paris, paroisse Sainte-Eustache, le 16 mars 1755, décédée à Blois le 9 janvier 1822.
3. Anne MIRLEAU DE NEUVILLE (M^{me} de Jupeaux). Etablie plus loin.
4. Marie-Anne MIRLEAU DE NEUVILLE (M^{me} de Trémault de Spoir). Etablie après la descendance de sa sœur.

VII. Louis MIRLEAU DE NEUVILLE, connu sous les noms de D'ILLIERS DES RADRETS, écuyer, naquit à Caën le 16 juin 1757. Il décéda à son château des Radrets le 27 septembre 1829.

Il avait épousé deux femmes :

1^o Par contrat passé à Busloup en Vendômois, le 27 août 1782, Marie-Louise-Claude DE BONVOUST, née à Dreux, le 10 février 1765, fille de messire Louis-Claude de Bonvoust, chevalier, seigneur de Rey, Le Boille, Montorson près Pezou et de Neuf-Châtel, lequel portait pour armoiries : d'argent, à deux fasces d'azur, accompa-

gnées de six merlettes de sable, posées 3, 2 et 1 (veuf en premières noces de noble dame Marie-Thérèse de Faulx, décédée à Dreux), et de Louise-Marguerite Cadot de Berfay, famille qui portait pour armoiries : de gueules, à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent, couronnée d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

Marie-Louise-Claude de Bonvoust décéda à sa terre du Tertre-Fourreau, paroisse de Busloup, le 8 juillet 1817.

2^o Par acte passé à La Ville-aux-Clercs, le 24 septembre 1817, Victoire-Julie ROUGE DE MONTANT, née à Saint-Lubin de Cloyes (Eure-et-Loir) le 23 mars 1788 ; fille de Michel-Toussaint Rouge de Montant et de Madeleine-Françoise Huc, décédés l'un et l'autre à La Ville-aux-Clercs.

Du premier mariage sont nés 13 enfants, dont 7 moururent en bas âge, et 6 qui vont suivre :

1. Louis-Marie MIRLEAU D'ILLIERS, qui suit.
2. Louis-Elisabeth MIRLEAU D'ILLIERS, écuyer, né au Tertre-Fourreau, le 24 août 1789, décédé à Vendôme le 2 août 1836. Il avait épousé à Saint-Firmin, près de Vendôme, en 1814, dame Victoire-Félicité DE PHELINES, née à Saint-Firmin le 15 janvier 1782, fille de Jacques-Louis de Phelines, écuyer, seigneur de Villiersfaux et autres lieux, né en 1747, capitaine au corps royal du génie, chevalier de Saint-Louis le 22 janvier 1791, chevalier novice de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lequel portait pour armoiries : d'azur, au soleil d'or ; et de Marie-Elisabeth de Chabot, dont la famille portait pour armoiries : d'or, à 3 chabots de gueules, 2 et 1. Elle décéda à Pezou, près Vendôme, le 2 mars 1864, ne laissant pas d'enfants.
3. Louise-Bonne MIRLEAU D'ILLIERS, née au Tertre-Fourreau le 28 septembre 1783, décédée à Vendôme le 20 mars 1857, sans avoir été mariée.

4. Anne-Adelaïde MIRLEAU D'ILLIERS (M^{me} Mesnage).
Etablie plus loin.
5. Marie-Louise MIRLEAU D'ILLIERS (M^{me} de Trémault). Etablie plus loin.
6. Angélique-Emélie MIRLEAU D'ILLIERS (M^{me} Masson). Etablie plus loin.

Du second mariage de M. Louis Mirleau de Neuville d'Illiers avec M^{lle} Rouge de Montant, sont nés 5 enfants, dont un mort en bas-âge.

1. Louis-Stanislas-Xavier MIRLEAU D'ILLIERS DES RADRETS, marié, dont un fils.
2. Marie-Anne-Chantal MIRLEAU D'ILLIERS DES RADRETS, née au château des Radrets, en 1819.
3. Louise-Théophile MIRLEAU D'ILLIERS DES RADRETS, née au château des Radrets en 1820, mariée à Sargé (Loir-et-Cher), le 10 mai 1840, à Victor-Ernestin TROCHU, décédé à Paris le 22 décembre 1850, et sa femme, même ville, en septembre 1865.

De ce mariage sont nées 4 filles, dont 3 moururent en bas âge ; la quatrième suit :

- a.* Anne-Noémi TROCHU, née à La Bazoches en 1842, mariée en 1866 à M. FRANCHET, conservateur des collections de M. le marquis de Vibraye à Cheverny (Loir-et-Cher). — C'est pour Anne-Noémi Trochu qu'une souscription nationale fut ouverte en 1860.
4. Anne - Julie - Françoise MIRLEAU D'ILLIERS DES RADRETS, née au château des Radrets en 1821, mariée à Sargé, en 1849, à M. Pierre - Vincent CHOUILLOUX, professeur calligraphe à Paris.

De ce mariage sont nés quatre enfants, dont 2 filles moururent jeunes, et deux qui suivent :

- a.* Louis CHOUILLOUX, né à Paris en 1855.
- b.* Georgette CHOUILLOUX, née à Paris le 1^{er} novembre 1853.

VIII. Louis-Marie MIRLEAU D'ILLIERS, écuyer, fils aîné de Louis Mirleau de Neuville d'Illiers des Radrets et de sa première femme Marie-Louise-Claude de Bonvoust, naquit au Tertre-Fourreau, paroisse de Busloup, le 4^{er} avril 1785.

Il épousa à Saint-Firmin, près Vendôme, le 13 décembre 1813, Louise-Aspasie DE GUÉROUST, née à Sérigny, au Perche, le 1^{er} août 1796, fille de Pierre-François de Guéroust, qui fut contrôleur de ville au Mans, décédé à Ham (Somme) le 7 mars 1835, qui portait pour armoiries : d'argent à un chevron de gueules, accompagné de 3 glands de chêne de sinople ; et de dame Marie-Jeanne Dividis, décédée à Sargé (Loir-et-Cher) le 2 août 1862, âgée de 83 ans, dont la famille porte pour armoiries : d'azur, à trois fuseaux d'or, surmontés en chef d'un lion léopardé de même.

De ce mariage sont nés trois garçons, dont l'aîné mourut en 1825, au Lycée d'Angers. Les deux puînés suivent :

1. Henri-Artus MIRLEAU D'ILLIERS, qui suit.
2. Louis-Marie-Pierre MIRLEAU D'ILLIERS, écuyer, né à Vendôme le 3 avril 1829, marié à Paris le 7 novembre 1860 à demoiselle Legrand.

IX. Henri-Artus MIRLEAU D'ILLIERS, écuyer, né à La Ville-aux-Clercs, le 29 avril 1818, marié à Orléans, le 9 mars 1846, à demoiselle Thais PELLERIN, née à Orléans le 9 mars 1824, fille de Denis Pellerin, notaire à Orléans, et de Thais Gaulier, née à Blois.

De ce mariage sont nés 2 garçons, décédés en bas âge, et 3 filles qui suivent :

1. Marie-Louise-Thais MIRLEAU D'ILLIERS, née à Orléans le 25 janvier 1848.
2. Marie-Henri-Gabrielle, née à Orléans le 18 décembre 1849.

3. Marie - Julie - Thérèse, née à Orléans le 11 mai 1851.

VIII. Anne-Adelaïde MIRLEAU D'ILLIERS, née à Busloup le 26 septembre 1790, fille de Louis Mirleau de Neuville d'Illiers des Radrets, et de sa première femme, Marie-Louise-Claude de Bonvoust. Elle décéda à Evron le 3 août 1861. Elle épousa à Vendôme, le 17 novembre 1818, Charles-Philippe MESNAGE, juge de paix à Evron, décédé à Mayenne le 4 novembre 1851.

De ce mariage sont nés 6 enfants, dont 2 moururent en bas âge ; les 4 autres suivent :

1. Charles-Dieudonné - Jean-Marie - Anne - Hélène MESNAGE, né à Evron le 11 avril 1821, marié à...
2. Henri-Charles-Marie MESNAGE, né à Evron le 8 juillet 1825, marié à Mayenne, le 25 novembre 1863, à demoiselle Emma GAUDAIS.
3. Camille-Charles-Marie MESNAGE, né à Evron le 11 mars 1827.
4. Esther - Marie - Anne - Françoise MESNAGE, née à Evron le 25 décembre 1823, directrice de la poste aux lettres de Montsurs (Mayenne).

VIII. Marie-Louise MIRLEAU D'ILLIERS, née à Vendôme le 14 août 1796, décédée même ville le 31 janvier 1858, sœur de la précédente.

Elle épousa, à Espéreuse, le 22 janvier 1821, François-César-Gédéon DE TRÉMAULT - DE - BELLATOUR, écuyer, né à Vendôme le 14 février 1796, fils aîné de Anne-François-Gédéon de Trémault-de-Bellatour, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine commandant au régiment de Bourbon-infanterie, lequel portait pour armoiries : de gueules à deux haches d'argent mises en pal, au chef cousu d'azur, à trois étoiles d'or rangées en fasce ; et de Françoise-Scolastique de Fontenay, dont la famille portait pour

armoiries : d'argent, à deux lions passants de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules. En 1815, il fut admis dans la compagnie des Gardes de la Porte du roi, puis fut sous-lieutenant dans la légion de Loir-et-Cher. Le 13 juillet 1822, il fut nommé maire de Sargé, et le 26 décembre 1823, maire d'Espéreuse, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1865.

De ce mariage est née une fille, qui suit :

Louise-Marie-Françoise DE TRÉMAULT-DE-BELLATOUR, née à Sargé, le 6 mars 1822, mariée à Espéreuse, le 19 février 1844, à Jules-Joseph LE SAULX-D'ANCREVILLE, né à Sablé le 29 novembre 1820.

Duquel mariage est né un fils, qui suit :

Louis-Jules-François LE SAULX-D'ANCREVILLE, né à Evron (Mayenne), le 8 février 1845.

VIII. Angélique-Emélie MIRLEAU D'ILLIERS, née à Vendôme le 21 septembre 1799. Elle épousa à Vendôme, le 21 février 1821, Tullius MASSON, médecin à Ballon, juge de paix de ce canton en 1846, décédé même ville le 3 juin 1850.

De ce mariage sont nés 2 enfants, qui suivent :

1. Alfred-Louis-Michel MASSON, né à Ballon le 5 novembre 1823, décédé, sans avoir été marié, au Mans, le 31 août 1867, maire de Ballon.
2. Odile-Angélique-Césarine MASSON, née à Ballon le 5 juin 1822, mariée même ville à Charles LE CAMUS, receveur des contributions directes, décédé au Mans le 23 avril 1864, ne laissant pas de postérité. Sa veuve, en 1865, se remaria à M. de Bouville.

VII. Anne MIRLEAU DE NEUVILLE, née à Caën le 20 mars 1753, décédée même ville le 28 décembre 1825.

Elle avait épousé à Vendôme, le 24 avril 1773, mes-

sire Louis-Didier DE TAILLEVIS, comte DE JUPEAUX, écuyer, lieutenant des vaisseaux de S. M. Louis XV, major d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Périgny, près Vendôme, le 12 novembre 1735, et décédé à Caën, en 1815, contre-amiral en retraite.

Cette famille portait pour armoiries : d'azur, au lion d'or, langué et armé de gueules, tenant en sa dextre une grappe de raisin de pourpre.

De ce mariage sont issus quatre enfants :

1. Anne-Louis-Marie DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, qui suit.
2. Louis DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, né à Vendôme le 11 juin 1780, mort sans postérité le 14 novembre 1802, à la Martinique, où il avait émigré.
3. Marie-Charlotte DE TAILLEVIS DE JUPEAUX (dame de Gomer). Etablie plus loin.
4. Anne-Pauline DE TAILLEVIS DE JUPEAUX (dame de la Roque). Etablie plus loin.

VII. Anne-Louis-Marie DE TAILLEVIS, comte DE JUPEAUX, écuyer, né à Vendôme le 17 août 1774. Il fut officier de marine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il décéda le 14 juin 1844, à Saint-Pierre (Martinique), où il avait émigré.

Il épousa à la Martinique demoiselle DE GALLET DE SAINT-AURIN.

De ce mariage sont nés un fils et une fille :

1. Louis-Augustin, qui suit :
2. Marie-Rose-Louise DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, née en 1804 à Saint-Pierre (Martinique), qui épousa à Paris, le 17 juin 1828, Louis-Victor-Gédéon DE LA MARLIER, né au château de la Sauverie, commune de Danzé (Loir-et-Cher), le 18 août 1796, fils de Louis-Quentin-Antoine de la Marlier et d'Elisabeth-

Victor Collier de la Marlière, veuve de Charles-Joseph de Trémault, établi plus loin.

De ce mariage sont issus deux enfants :

- a. Louis-Marie-Gaston DE LA MARLIER, né à Vendôme le 15 juin 1829. Il fut lieutenant au 2^e régiment de hussards, Il épousa, en 1867, à Fontaine-la-Guyon, près Chartres, demoiselle Marie-Thérèse-Raphaëlle OLIVIER DE FONTAINE, née en cette commune, le 12 mai 1839.
- b. Louise-Marie-Amélie DE LA MARLIER, née à Vendôme le 6 février 1834, qui épousa à Danzé, le 24 avril 1854, Marie - Michel - Gabriel - Florent DE SACHY DE FOURDRINOY, chevalier de la Légion d'honneur, commandant au corps impérial d'Etat-Major, né à Vendôme le 28 avril 1825, lequel porte pour armoiries : échiqueté d'argent et d'azur.

De ce mariage sont nés 3 enfants :

1. Marie-Gabriel-Robert, décédé en bas âge.
2. Marie-Louise-Elisabeth, née à Paris le 26 janvier 1861.
3. Gaston-Gabriel-Robert-Florent, né à Vendôme le 27 septembre 1866.

IX. Louis-Augustin DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, écuyer, officier de la Légion d'honneur, né à Saint-Pierre (Martinique) le 19 mai 1803, trésorier-payeur de la province d'Oran, mis en retraite en 1866.

Il épousa à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 5 février 1828, demoiselle Andrea - Louisa - Ophelia DE SOYRES, née à la Guadeloupe le 9 février 1808, fille de René de Soyres, chevalier, et de dame Laujol-des-Etages.

De ce mariage sont issus deux fils :

1. Anne-Edouard DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, écuyer, né à la Pointe-à-Pitre le 29 novembre 1828, officier

de la Légion d'honneur. En 1860, payeur en Algérie, et, en 1865, nommé payeur de l'armée du Mexique.

2. Victor DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, écuyer, né à la Pointe-à-Pitre le 12 mars 1831, agriculteur en Algérie.

VIII. Marie-Charlotte DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, née à Vendôme le 31 mai 1777. En 1792, elle émigra à Londres, où elle épousa, le 29 mars 1799, messire Christophe-Marie-Joseph, comte de GOMER, ancien page de la chambre de la reine Marie-Antoinette, puis officier d'infanterie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à Fricamps (Somme) le 26 avril 1822, lequel portait pour armoiries : d'or, à sept merlettes de gueules, au lambel d'azur.

De ce mariage sont nés 7 enfants, dont 3 moururent en bas âge. Restaient :

1. Alfred-Louis-Joseph DE GOMER, décédé, en 1827, à Amiens, à l'âge de 23 ans.
2. Adolphe-Charles-Maxime DE GOMER, mort aspirant de marine, à l'île de Chio, à l'âge de 20 ans.
3. Isaure-Marie-Gabrielle DE GOMER (M^{me} du Merle), qui suit.
4. Octavie - Charles - Ursule DE GOMER (M^{me} du Fay). Etablie plus loin.

IX. Isaure-Marie-Gabrielle DE GOMER, née à Amiens, le 3 mai 1805, Elle épousa même ville, le 18 octobre 1826, Louis-Pierre BONAVENTURE, comte DU MERLE, ancien garde-du-corps du roi, puis officier de cavalerie aux 13^e et 16^e régiments de chasseurs, né en 1797 ; demeurant à la Vespière, près Orbec, dont la famille porte pour armoiries : de gueules à 3 quintes feuilles d'argent, posées 2 et 1.

De ce mariage sont issus 7 enfants :

1. Charles-Pierre BONAVENTURE DU MERLE, né à Orbec le 22 juin 1827, lequel a épousé, à Ruppierre, commune de Saint-Pierre-du-Jonquet (Calvados), le 23 février 1852, demoiselle Marie-Césarie-Octavie DE FRIBOIS, décédée audit lieu le 5 octobre 1863, dans sa 34^e année.

De ce mariage sont nés 4 enfants : Guillaume-Bonaventure-Joseph, Louise-Catherine-Césarie, Jean-Camille-Marie, et Octave-Joseph-Charles.

2. Camille-Louis-Joseph DU MERLE, né à Orbec, le 16 septembre 1818.
3. Joseph-Edouard-Marie DU MERLE, né à Orbec le 26 décembre 1832, lequel a épousé demoiselle de Chyré.
4. Louise-Marie-Octavie DU MERLE, née à Orbec le 14 décembre 1829.
5. Gabrielle-Louise-Marie DU MERLE, née à Orbec le 27 avril 1834, sœur de charité de Saint-Vincent-de-Paul.
6. Louis-Charles-Xavier DU MERLE, né à Orbec le 4 février 1839.
7. Marie-Henriette-Joséphine DU MERLE, née à Orbec le 28 septembre 1844, sœur de charité de Saint-Vincent-de-Paul.

IX. Octavie-Charles-Ursule DE GOMER, née à Amiens, le 11 mai 1814, qui épousa, à Orbec, le 17 septembre 1827, Philippe-Adolphe DU FAY, capitaine commandant de Carabiniers, qui portait pour armoiries : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 molettes de même.

De ce mariage :

Godemar-Charles-Octave DU FAY, né à Fricamps le 29 mai 1831, capitaine au 8^e de hussards.

VIII. Anne-Pauline DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, née à Vendôme le 19 novembre 1778. Elle épousa en 1796, à

Londres, où elle avait émigré, messire Jacques-Joseph baron DE LA ROQUE, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, qui fut successivement cheval-léger de la garde du roi, garde de la marine, capitaine d'infanterie au régiment de Vermandois, puis conseiller de préfecture, et enfin sous-préfet à Tournon. Il était né au château des Prés-en-Vivarais, en 1759, et mourut à Tournon le 18 juin 1842. Il portait pour armoiries : d'or, de gueules, en abîme, au cœur enflammé d'où sortent 2 pommes de pin tenues par un cordon de sinople, au chef chargé de 3 abeilles de sable.

De ce mariage sont issus 4 enfants :

1. Gabriel-Charles baron DE LA ROQUE. Etabli plus loin.
2. Adrien-Alexandre-Antoine DE LA ROQUE, né à Annonay, le 12 avril 1803, prêtre, chanoine d'Autun dès l'année 1828 ; c'est à sa plume sincère et éloquente qu'on doit la vie de Louis RACINE, son bis-aïeul, publiée en 1852.
3. Hippolyte-Louis DE LA ROQUE, né en 1811, décédé en 1817.
4. Antoinette-Françoise DE LA ROQUE, qui épousa CYR DE SUZENAIS, et mourut en 1830, à Tournon, sans postérité.

IX. Gabriel-Charles baron DE LA ROQUE, né à Londres en 1799, ancien sous-préfet à Tournon, marié en 1830 à demoiselle Clémentine DE LA FAYOLLE - DE - MARS.

De ce mariage sont issus deux garçons :

1. Joseph-Balthazard DE LA ROQUE, né à Tournon en 1831 ; employé des finances. Il a épousé, à Marseille, le 7 avril 1858, demoiselle Joséphine BONNAFAY-PRADEL.
2. Paul DE LA ROQUE, né à Tournon en 1835, fut d'abord officier de dragons, et passa ensuite au 1^{er} régiment de hussards.

VII. Marie-Anne MIRLEAU DE NEUVILLE DES RARDRETS, née à Soissons le 7 janvier 1752, décédée à Azé, près Vendôme, le 21 février 1818. Elle avait épousé, par contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, en date du 8 novembre 1769, au domicile de Marie de Presle, veuve de Louis Racine, son grand-père, messire Jacques-François DE TRÉMAULT, écuyer, seigneur de Spoir, du Bouchet-Touteville, paroisse de Crucheray, de Morillon et Bellatour, paroisse d'Azé; conseiller du roi, lieutenant-général du bailliage de Vendôme, maire perpétuel de cette ville, capitaine des chasses du duché de Vendôme, enfin vice-président du tribunal de Chartres. Il était né à Vendôme le 12 juillet 1743, et décéda au château de Meslay le 9 octobre 1819.

De ce mariage sont nés 8 garçons, dont 4 moururent en bas âge.

1. Marie-François DE TRÉMAULT, écuyer, né à Vendôme le 12 octobre 1770. Il émigra en 1792, et fut incorporé, avec ses trois frères, dans l'armée des princes. Il fut fait prisonnier de guerre à Bois-le-Duc, avec une partie de la légion de Béon, par Fichégrou, général français, qui la fit toute fusiller.
2. Auguste-Marie-Denis, qui suit :
3. Antoine-Anne-Hippolyte. Etabli après la descendance de son frère.
4. Louis-Henri, écuyer, né à Vendôme, le 23 octobre 1777. Il fut capitaine au corps royal du génie militaire, aide-de-camp du général Chambarlac, et fut tué en Prusse, en 1812, à la retraite de Moscou.

VIII. Auguste-Marie-Denis DE TRÉMAULT DE SPOIR, écuyer, né à Vendôme le 25 janvier 1775, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien employé supérieur des tabacs, retraité en cette qualité au mois de mai.

Il avait épousé à Paris, en 1801, paroisse Saint-Gervais, demoiselle Antoinette - Dorothée DE GONTAULT

D'ARROS, alors âgée de 13 ans, fille de Denis de Gontault d'Arros, baron, ancien colonel du régiment de Conti, chevalier de Saint-Louis et des ordres de Montesa et de Calatrava (Espagne), qui portait pour armoiries : écartelé aux 1 et 4 de gueules à une roue d'argent, aux 2 et 3 d'azur aux trois chevrons d'or ; et de dame de Pons, dont la famille portait pour armoiries : d'argent, à une fasce bandée de gueules et d'or. Ils moururent à Paris, l'un le 18 mars 1857, l'autre le 9 mars 1864, rue Tronchet.

De ce mariage est née une fille unique.

Marie - Reine - Olympe - Clotilde DE TRÉMAULT, née à Paris, 6^e arrondissement, le 27 février 1812. Elle épousa à Paris le 10 juillet 1828, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, Marie-Alphonse vicomte DE ROSTAING, chevalier de Malte, né à Varennes en mars 1787, fils de messire Antoine-Louis, comte de Rostaing, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadrons en retraite, décédé à Vendôme le 20 septembre 1815, qui portait pour armoiries : d'azur, à une fasce en devise d'or, à une roue de même de huit raies en pointe ; et de Madeleine-Denise de Laval de la Fagerdie, décédée à Vendôme le 18 octobre 1852.

De ce mariage sont issus un fils, qui suit, et 2 filles décédées en bas âge.

Auguste-Denis-Tristan DE ROSTAING, né à Paris le 10 avril 1829, rue Tronchet. Il épousa en cette ville, le 1^{er} mai 1862, à Saint-Thomas-d'Aquin, demoiselle Christine DE VERGÈS, dont le père était conseiller à la cour de cassation.

VIII. Antoine - Anne - Hippolyte DE TRÉMAULT DE SPOIR, écuyer, frère du précédent, né à Vendôme le 2 août 1776. Il entra au service en 1792, fit toutes les campagnes du premier empire, fut à Moscou, et le 1^{er} janvier 1825 il fut mis à la retraite avec le grade hono-

rifique de chef d'escadrons; il était alors chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il décéda à Vendôme le 21 janvier 1861, emportant les regrets de tous les infortunés qu'il ne cessait de soulager.

Il avait épousé à Viévy-le-Rayé (Loir-et-Cher), le 26 novembre 1817, demoiselle Marie - Cécile - Eléonore D'WISSEL, née à Viévy le 7 juin 1776, fille aînée de messire Charles-Augustin, baron d'Wissel, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, qui portait pour armoiries : de gueules, à deux demi-vols d'argent élevés ; et de Catherine-Eléonore de Beauxoncles, dont la famille portait pour armoiries : de gueules, à trois coquilles d'or, posées 2 et 1, au chef d'argent. Elle décéda au château des Radrets, le 5 mai 1850, et fut inhumée à Vendôme le 7 suivant. De ce mariage il n'est pas né d'enfants.

VI. Marie-Anne RACINE, seconde fille de Louis Racine et de dame Marie de Presle, épousa par contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, le 17 novembre 1752, le chevalier Jacques-Bernard D'HARIAGUE, qui, en 1793, fut administrateur de la manufacture des glaces de Saint-Gobain, qui portait pour armoiries : d'azur, à l'ancre d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accoté de deux étoiles d'or. Il était fils d'un conseiller-maitre à la cour des comptes et neveu d'un président au Parlement de Paris.

M^{me} d'Hariague mourut à Paris le 11 septembre 1782.

De ce mariage sont issues deux filles :

1. Anne-Angélique, qui suit :
2. Emélie, rapportée après la descendance de sa sœur.

VII. Anne-Angélique D'HARIAGUE, née en 1755, épousa, par contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, en date du 3 décembre 1775, messire Charles-Joseph DE

TRÉMAULT, écuyer, seigneur de la Sauverie, paroisse de Danzé, mousquetaire noir de la garde du roi, lieutenant de nos Seigneurs les maréchaux de France dans les provinces du Blaisois et du Vendômois, troisième fils de Gilles-François de Trémault, écuyer, seigneur de la Blotinière, Morillon, Bellatour et autres lieux, conseiller du roi, lieutenant-général civil du bailliage royal et prévôté de Vendôme, et de Denise-Françoise Canet de Gay, sa seconde femme, dont la famille portait pour armoiries : d'azur, au cheval gai, d'argent, au chef d'or.

M. de Trémault décéda à Vendôme, le 20 décembre 1788, et M^{me} était morte à Paris, paroisse Saint-Roch, le 19 décembre 1786.

De ce mariage sont nés 4 enfants, q i moururent au berceau.

M. de Trémault convola en secondes noces avec demoiselle Elisabeth-Victor COLLIER DE LA MARLIÈRE, dont il n'eut pas d'enfants ; cette dernière, veuve depuis 6 ans, se remaria à Louis-Quentin-Antoine DE LA MARLIER, dont la descendance est établie plus haut.

VII. Emélie D'HARIAGUE, deuxième fille de Jacques-Bernard d'Hariague, et de Marie-Anne Racine, épousa le comte Etienne-Marie D'HARIAGUE, citoyen de Bayonne son cousin-germain, employé dans l'administration du timbre. Après le décès de M. d'Hariague, sa veuve a obtenu le rétablissement de la pension de deux mille livres créée par Louis XIV en faveur de la veuve et des enfants de Racine.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont :

1. Maxime D'HARIAGUE, capitaine d'infanterie en 1837.
2. Théramène D'HARIAGUE, employé, à la même époque, au ministère de l'Intérieur.
3. Marie-Arcie D'HARIAGUE, mariée à Paris à un employé..., dont 2 enfants.

V. Marie-Catherine RACINE, fille aînée de Jean Racine et de Catherine de Romanet, naquit vers l'année 1680 ; elle fut élevée à Port-Royal. Elle entra, le 8 janvier 1699, aux Carmélites de Paris, rue Saint-Jacques ; mais elle n'y resta que quelques mois.

Elle épousa le 5 juin 1699, à l'hôtel des trésoriers de France et à Saint-Sulpice, Pierre-Claude-Colin DE MORAMBERT, avocat au Parlement, puis directeur général des fermes à Paris, qu'elle avait refusé peu de temps avant son entrée aux Carmélites. Elle mourut le 6 décembre 1751.

De ce mariage sont nés un fils et une fille. (Médéric Lecomte dit qu'il n'y eut que deux filles, dont une mourut religieuse.)

1. N.... DE MORAMBERT, qui eut un fils, qui, en 1791, était directeur des aides du Plat-Pays, et arrière petit-fils de Jean Racine (*Moniteur* du 4 janvier 1857).
2. N.... DE MORAMBERT, qui suit :

VI. N.... DE MORAMBERT, née à Toulouse, qui épousa, en 1725, M. Jacobé DE NAUROIS, seigneur d'ABLANCOURT, près Vitry-le-Français, qui portait pour armoiries : d'azur, à un fer de moulin d'argent, accosté de deux épis de blé d'or, les tiges passées en sautoir vers la pointe de l'écu.

De ce mariage sont issus un fils et trois filles.

1. Claude-Louis Jacobé DE NAUROIS, qui suit :
2. Françoise-Angélique Jacobé DE NAUROIS, établie après la descendance de son frère.
3. Marie-Françoise-Dorothée DE NAUROIS, morte, en 1807, sans avoir été mariée.
4. Louise-Marie-Suzanne Jacobé DE NAUROIS, décédée en 1783. Elle avait épousé à Langres M. GILLET, qui fut receveur des gabelles.

De ce mariage sont nées deux filles :

- a. N.... GILLET, décédée en 1816, qui épousa M. Leclerc de Vandœuvre ; décédés sans postérité.

b. N.... GILLET, vivante en 1855, mariée à M. FOURELLE DE FRETTE.

De ce mariage plusieurs enfants :

- 1^o N.... FOURELLE DE FRETTE, ancien militaire, demeurant à Frettes (Haute-Marne).
- 2^o N.... FOURELLE DE FRETTE, ancien militaire, demeurant à Frettes, marié à demoiselle DE PRUISSAC.
- 3^o N.... FOURELLE DE FRETTE, mariée avant 1855 à M. DE LYVER.

VII. Claude - Louis Jacobé DE NAUROIS D'ABLANCOURT, né vers l'année 1730, décédé le 10 novembre 1819, directeur de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, charge qu'il a exercée pendant 56 ans.

Il fut député de Paris au Corps Législatif ; son épouse lui a survécu. Il a laissé des ouvrages manuscrits que possède aujourd'hui son petit-fils Auguste de Naurois.

Il avait épousé N....

De ce mariage est né un fils, qui suit :

VIII. Gérard-Marie Jacobé DE NAUROIS, qui épousa demoiselle Gabrielle-Rose DE SOLAGES, veuve dès avant 1828. La famille de Solages porte pour armoiries : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au soleil d'or, qui est de Solages ; aux 2 et 3 d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent, qui est de Nabal.

De ce mariage sont nés 7 enfants, qui suivent :

1. Gabriel-Louis Jacobé DE NAUROIS, décédé à Toulouse le 13 février 1853, dans sa 37^e année. Il était né à Villemann (Haute-Garonne).
2. Edouard Jacobé DE NAUROIS, marié à demoiselle DE BAZIRE.
3. Auguste-Louis Jacobé DE NAUROIS, marié le 15 juin 1830 à M^{lle} Marie-Gabrielle DE SOLAGES.

De ce mariage un fils et deux filles :

- a. Albert DE NAUROS.
- b. N.... DE NAUROS, fille aînée, mariée à M. MANET DE PUYMIROL.
- c. N.... DE NAUROS, mariée à M. Théodore DE SÉVIN.
4. Paulin Jacobé DE NAUROS, a épousé M^{lle} Louise Augustine DE CLUZEL. En 1860, il était maire de Lacaune (Tarn).
5. Hippolyte Jacobé DE NAUROS, marié à M^{lle} DE LA COSTE.
6. Gabriel Jacobé DE NAUROS, célibataire, qui habitait Toulouse en 1860.
7. D^{lle}..... Jacobé DE NAUROS, qui a épousé M. DE RIVALS-MAZÈRES.

VII. Françoise-Angélique Jacobé DE NAUROS D'ABLANCOURT, née à Vitry-le-Français en 1737, décédée à Sully-sur-Loire, le 12 octobre 1823, âgée de 86 ans.

Elle avait épousé Joseph - Pierre - Salomon GRAVET D'HUISSEAU, receveur des finances de la généralité d'Orléans.

De ce mariage sont nés 3 enfants :

1. Guillaume-Marie-Maximilien GRAVET D'HUISSEAU, né à Sully - sur - Loire le 10 juin 1767, décédé à Bourges vers 1832, secrétaire-général de la préfecture ; sa marraine fut damoiselle Marie de Presle, douairière de messire Louis Racine, écuier.

Il se maria à D^{lle}....

De ce mariage sont nés deux enfants :

- a. Léon GRAVET D'HUISSEAU, ancien magistrat, propriétaire à Aubigny, qui épousa demoiselle AJALLON DE GRUSSAGNE, dont 2 enfants très-jeunes.
 - b. Jenny GRAVET D'HUISSEAU, mariée à N.... DE LA ROCHÈRE. Ils ont plusieurs enfants.
2. Guillaume-Maximilien GRAVET D'HUISSEAU, qui

- fut pendant 30 ans curé de la commune de Ville-murlin, canton de Sully, décédé à Paris vers 1836.
3. Caroline-Françoise GRAYET D'HUISSEAU, née à Sully le 28 juillet 1769, qui épousa le 5 pluviôse an IV (25 janvier 1796), Jean-Baptiste-Auguste HUREAU, ancien militaire à Montargis. Elle mourut à Sully-sur-Loire en 1817.

De ce mariage est née une fille :

Marie - Sophie HUREAU, née à Sully le 10 nivôse an VII (30 décembre 1798), morte à Orléans au mois de novembre 1858. Elle avait épousé, en 1818, le chevalier Laurent LEROY, inspecteur aux revues.

De ce mariage sont nés 2 enfants :

- 1^o Sophie-Joséphine LEROY, née à Sully le 20 juillet 1819, demeurant à Orléans.
- 2^o Marie-Victoire LEROY, née à Sully le 15 juin 1826, mariée à Orléans, le 29 février 1848, à Désiré-Joseph HENNE, chevalier de la Légion d'honneur, recteur honoraire, inspecteur de l'instruction publique, né à Cambrai (Nord) le 26 août 1812.

De ce mariage sont nés 4 enfants, dont 2 moururent en bas âge.

- a. Paul-Emille-Désiré HENNE, né à Orléans le 15 novembre 1849, élève de l'école impériale du service de santé militaire de Strasbourg.
- b. Louis-Dominique-Jean-Baptiste HENNE, né à Perpignan le 13 mars 1851, élève du Lycée Napoléon.

Nota. — Les limites de ce Bulletin n'ont pas permis d'y insérer de nombreux détails, qui n'étaient pas sans intérêt. G. DE T.

LES OBJETS ARCHÉOLOGIQUES
DU DÉPARTEMENT DE LOIR-&CHER
à l'Exposition Universelle¹.

Au moment où vient de se clore la plus grande solennité industrielle que les hommes aient jamais vue, nous croyons à propos de consigner ici le souvenir des objets qui représentaient notre département et en particulier le Vendômois. Toutefois, nous ne nous occuperons que de ceux qui intéressent l'archéologie et qui figuraient dans la Galerie de l'Histoire du Travail. Le catalogue publié par la Commission nous servira de guide, et nous aurons soin de faire suivre chacun de nos articles d'un numéro de renvoi à cet inventaire.

1° — PREMIER AGE DE LA PIERRE.

ALLUVIONS QUATERNAIRES ET DÉPÔTS RÉPUTÉS CONTEMPORAINS².

Un carton contenant 21 silex taillés, dont 4 du type de Saint-Acheul. Alluvions quaternaires de Vendôme. — M. l'abbé Bourgeois. — N° 17.

Hache de silex, même type. Pouillé. — Le même. — N° 26.

¹ Cet article ayant été introduit en dehors des prévisions du Bulletin a dû se renfermer dans des limites restreintes.

² C'est ici surtout que nous serons forcé d'abrégé, tant les objets de ce genre sont nombreux, grâce aux riches envois de MM. les abbés Bourgeois et Delaunay.

Rondelle de silex. Plateau de Pont-Levoy. — M. l'abbé Delaunay. — N° 28.

7 cartons contenant un grand nombre de haches, de scies, de rondelles, de racloirs, etc. Même plateau. — MM. Bourgeois et Delaunay. — Nos 29-34 inclus.

PREMIÈRE ÉPOQUE DES CAVERNES.

20 grattoirs de silex. Plateau de Pont-Levoy. — M. Bourgeois. — N° 55.

Carton contenant 9 pièces : silex taillés et divers ossements d'animaux spécifiés au catalogue. Brèche de Vallières. — Le même. — N° 65.

Dans les trois séries suivantes (Seconde époque des cavernes. — Restes fossiles d'animaux éteints ou émi-grés... — Objets gravés et sculptés...), il n'y avait aucun objet de notre département.

DEUXIÈME AGE DE LA PIERRE.

ATELIERS, GROTTES DE 3^e ÉPOQUE, SÉPULTURES, DOLMENS.

19 pièces : marteaux de silex et de granit, haches polies de roches diverses (silex, diorite, jadéite...), pointe de flèche à ailerons, pièces de silex du Grand-Pressigny ; le tout provenant du plateau de Pont-Levoy. — M. Bouvet. — N° 234.

14 silex du Grand-Pressigny, recueillis sur le même plateau, couteaux finement retailés, etc. — MM. Bourgeois et Delaunay. — N° 237.

Voir aussi N° 246.

4 haches polies. Plateau de Pont-Levoy et Thenay. — Les mêmes. — Nos 279 et 280.

Voir aussi Nos 283-285, 297 et 309.

ÉPOQUE DE TRANSITION. — APPARITION DU MÉTAL.

Mâchoire humaine, beau couteau de silex, oursin fossilifère, fragment de bracelet et collier de bronze. Chitenay. — M. le M^{is} de Vibraye. — N^o 321¹.

2^e & 3^e ÉPOQUES.

GAULE INDÉPENDANTE. — GAULE SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Petit vase cylindrique sans anse, de très-ancien style. Terre extrêmement grossière. Trouvé à Vendôme. — M. Charvet. — N^o 109.

Collier composé de chaînons d'améthyste reliés par des anneaux d'or; au centre, pendant d'améthyste et d'or, terminé par une grappe de raisin. Fermoir au masque d'or repoussé. Trouvé à Vendôme. — Le même. — N^o 880².

Vase à panse ovoïdale, couverte rouge brillante; décoré d'ornements en creux. Trouvé à Blois. 1867. — Le même. — N^o 1072.

4^e ÉPOQUE (MÉROVINGIENNE).

Reliquaire de saint Mundry: coffret quadrangulaire formé de bandes d'os, gravés de rosaces, de frettes, etc., garni de ferrures étamées et d'une serrure qui semblent du XII^e siècle. — Eglise de Cellette. — N^o 1326.

¹ M. le M^{is} de Vibraye avait exposé une infinité d'autres objets de presque tous les âges de la pierre, et la plupart fort remarquables, mais appartenant à des localités autres que celles de notre département.

² Nous nous sommes adressé à M. Charvet, au nom de la Société, pour connaître le prix de ces deux objets et les circonstances de leur découverte. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Nous en sommes donc réduit à conjecturer qu'ils proviennent du cimetière gallo-romain de Pezou, d'où tant de choses déjà nous ont échappé.

7^e EPOQUE. (RENAISSANCE).

Châsse de saint-Bohaire, en forme d'église à transept, représentant sur ses faces la légende du saint, sous des arcs de style gothique. Bois sculpté, peint et doré, portant les armoiries de la famille Guignon. — Eglise de Saint-Bohaire. — N^o 2368.

Châsse de saint Victor, même forme. Sur les côtés la légende du saint, dont les scènes sont encadrées par des arcatures plein cintre, séparées par des pilastres en gaine. Un petit clocher s'élève au croisement des toits. Bois sculpté, peint et doré. Fin du XVI^e siècle. — Eglise de la Chaussée. — N^o 2369¹.

Montre. Boite en forme de rosace à 8 lobes. Argent gravé, monté en cuivre ciselé. Signé B. CUPER, à Blois. — M. E. Dutuit. (Rouen.) — N^o 2437.

Enfin 9 Plans ou dessins de diverses parties du château de Blois, exécutés par M. Duban, architecte. — Page 244.

Ici s'arrête le catalogue — au commencement du XVII^e siècle. — Nous nous arrêterons avec lui en nous bornant à signaler encore la belle collection de médaillons de Nini, qui avait été envoyée par un amateur dont le nom nous échappe. On sait que ces charmants portraits céramiques ont pris naissance au château de Chaumont, près Blois.

Tel est le résumé des richesses archéologiques de Loir-et-Cher qui figuraient à l'Exposition. Les objets des âges de la pierre étaient, comme on le voit, en grande majorité, et dénotent, sous ce rapport, un pays privilégié. Inconnus parmi nous il y a quelques années, ils tendent

¹ V. Notice sur cette paroisse, par M. A. Dupré, bibliothécaire à Blois. — Le catalogue place par erreur La Chaussée dans Indre-et-Loire.

aujourd'hui à devenir l'une des principales branches de notre archéologie locale. Les objets des âges suivants, au contraire, ne se trouvaient là qu'en bien petit nombre. Toutefois, il ne faudrait pas nous juger d'après cette faible proportion. Le Musée de Blois, par des causes que nous ignorons, s'était abstenu, et le nôtre, encore à l'état provisoire, avait dû en faire autant. Mais vienne une autre exhibition du même genre, et nous y pourrions briller sans doute autrement que par notre absence.

CH. BOUCHET.

29 novembre 1867.

Après ces lectures, M. le Président a donné la parole à M. J. Chautard, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy.

Notre savant collègue a d'abord expliqué le principe sur lequel repose l'admirable télégraphie *autographique* de l'abbé Caselli, système qui permet de transmettre l'écriture elle-même de la personne avec sa signature, des dessins, et, en un mot, des signes quelconques tracés sur un papier métallique avec une encre spéciale. Il a réalisé sous les yeux de son auditoire les réactions électro-chimiques qui sont la base de ce procédé, et montré ensuite des spécimens variés de dépêches obtenues ainsi.

Puis il a fait connaître un nouvel appareil, dit *Téléphone* de M. Reiss, qui permet de transmettre des sons par les fils télégraphiques. Ces sons faibles et courts ne sont à vrai dire que des *bruits* ; l'avenir nous apprendra s'ils deviendront musicaux et capables d'exprimer la pensée.

L'auditoire a été vivement intéressé par ces explications et expériences, dont il a remercié notre dévoué collègue.

E. N.

Nous sommes obligés d'ajourner au prochain Bulletin *Un Chapitre de l'Histoire de l'instruction publique dans le Vendômois*, par M. ARRONDEAU, inspecteur d'académie à Vannes.

T A B L E



Séance du 10 janvier 1867.

Liste des membres présents.	Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 11 octobre 1866.	2
Installation des membres du Bureau élus le 11 octobre 1866.	2
Comptes de l'année 1866, et budget de 1867 . . .	3
Communications du Président relatives : 1 ^o aux fouilles commencées à Areines; (souscription ouverte pour les continuer); 2 ^o à une décision du Bureau concernant les travaux archéologiques admis au Bulletin.	6
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 11 octobre 1866	8
VIE D'HILDEBERT, par M. de Déservillers (<i>suite</i>). .	16
RAPPORT SUR DEUX DÉCOUVERTES DE BOIS DE CERFS FOSSILES, par M. E. Nouel.	34
QUELQUES VERS INÉDITS DE RONSARD; LETTRE A M. BLANCHEMAIN, par M. A. de Rochambeau . .	40
NOTICE SUR M. ANTOINE MOREAU, par M. l'abbé C. Bourgonne. — COMPTE RENDU, par M. Ch. Chautard	47

DE LA POÉSIE LYRIQUE DES MINNESINGER (CHANTRES D'AMOUR), par M. Ul. Hinglais.	50
NOTE SUR UNE DÉCOUVERTE DE MONNAIES CARLOVINGIENNES, par M. Ch. Bouchet. — <i>Planche</i> . . .	62

Séance du 11 avril 1867.

Liste des membres présents.	73
Liste des membres admis depuis la séance du 10 janvier 1867.	74
Dépôt par M. Launay de deux photographies des portes des églises de Pezou et de Landes, offertes par M. E. Dattin.	74
Communications du secrétaire relatives : 1 ^o à l' <i>Essai sur l'Armorial du Vendômois</i> , par M. de Maude; 2 ^o à une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique sur la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.	72
Arrêté ministériel autorisant la Société Archéologique à ajouter à son titre les qualifications de <i>Scientifique et littéraire</i>	75
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 10 janvier 1867	76
NOTE SUR LA <i>Biographie de Ronsard</i> , lue par M. Blanchemain	84
TROIS CHARTES INÉDITES DU XI ^e SIÈCLE, relatives à l'église de Naveil; publiées par M. A. de Rochembeau.	86
NOTE SUR GALIMART, par M. E. H.	94
LETTRE SUR UNE TÊTE AUTOMATIQUE autrefois attachée à l'orgue des Augustins de Montoire, par M. de Silies. — <i>Planche</i>	97
GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE RONSARD, par M. A. de Rochembeau	119
POÉSIE UN MEURTRE A L'AUBE, par M. G. de Lavau.	119

Séance du 11 juillet 1867.

Liste des membres présents.	125
Liste des membres admis depuis la séance du 11 avril 1867.	126
Communication du Président relatives aux conventions avec le Maire de Vendôme pour la cession des collections à la Ville; approbation	126
Proposition de décerner au Maire de Vendôme le titre de Président d'honneur; adoption	127
Communication du secrétaire relative au prix décerné par l'Académie Française à M. Ém. Belot, membre de la Société.	127
Rapport sur la présence des membres de la Société aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Launay.	127
Extrait d'un rapport de M. de La Grange sur le <i>Répertoire archéologique du canton de Morée</i> par M. Launay.	128
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 11 avril 1867	129
DE LA POÉSIE LYRIQUE DES MINNESINGER (Chantres d'amour), par M. Ul. Hinglais (<i>fin</i>)	136
NOTICE SUR LES POÉSIES INÉDITES DE M ^e FOREST, procureur vendômois, par M. A. Dupré.	163
POÉSIE. — ROUROU ET PRAMADVARA (poésie indienne extraite du <i>Mahâbhârata</i>), par MM. Ch. Bouchet et Ch. Chautard	177

Séance du 10 octobre 1867.

Liste des membres présents.	189
Liste des membres admis depuis la séance du 11 juillet 1867	190

Communications du Président relatives : 1 ^o aux allocations attribuées à la Société par le Ministère de l'Instruction publique et par le Conseil général de Loir-et-Cher ; 2 ^o à une modification des articles 8 et 10 des statuts ; vote de l'assemblée. . . .	190
Élection du Président et de huit autres membres du Bureau.	192
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 11 juillet 1867.	193
LE CHATEAU DE LA POISSONNIÈRE, par M. Achille de Rochambeau. — <i>Planche</i>	198
<i>Extrait du Livre des Délibérations de la Maison de Ville de Toulouse</i> (1586), communiqué par M. Gatien-Arnoult.	209
NOTE SUR UN CURIEUX EFFET DE LA Foudre, communiqué par M. de Nadaillac.	211
ESSAI GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE SUR LA FAMILLE RACINE, par M. G. de Trémault	212
LES OBJETS ARCHÉOLOGIQUES du département de Loir-et-Cher à l'Exposition Universelle, par M. Ch. Bouchet	239
NOTE sur une communication de M. J. Chautard, relative à l'Appareil autographique de l'abbé Caselli, et à l'Appareil téléphone de M. Reiss . . .	244

FIN.